





HISTOIRE

DU

CHOLERA-MORBUS

ASIATIQUE.

AMIENS, IMPRIMERIE DE J. BOUDON-CARON,
6, PLACE DE LA MAIRIE.

HISTOIRE

DU

CHOLERA-MORBUS

ASIATIQUE,

AVEC LES MESURES ADMINISTRATIVES

AUXQUELLES IL DONNA LIEU EN 1832, A AMIENS,

ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME, ETC.

PAR J. PETIT, MÉDECIN,

MEMBRE DU CONSEIL DE SALUBRITÉ PRÈS DE LA MAIRIE D'AMIENS, PENDANT LE CHOLERA-MORBUS.



AMIENS,

ALLO-POIRÉ, LIBRAIRE, RUE DES VERGEAUX;

Ve. DARRAS, LIBRAIRE, RUE DES TROIS-CAILLOUX.

ABBEVILLE,

GRARE, LIBRAIRE, RUE DES LINGERS.

1833.


WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

A M. FUMERON-D'ARDEUIL,

Officier de la Légion d'Honneur, Conseiller d'État, Directeur de l'Administration départementale et municipale au Ministère du Commerce et des Travaux publics;

A M. THIERION DE CHIPILLY,

Chevalier de la Légion d'Honneur, Maire d'Amiens;

A MM. MASSEY L'AÎNÉ, ANDRIEUX ET VERRIER-LEBEL,

Adjoints;

A MES CONCITOYENS,

Pour le zèle et le grand désintéressement avec lesquels ils s'empressèrent de secourir les malheureux atteints du cholera-morbus asiatique;

Hommage, respect et reconnaissance!

PETIT.

NOMS

DES PERSONNES

QUI ONT SOUSCRIT A CET OUVRAGE.

MM.

Thierion de Chipilly, maire d'Amiens.
Andrieux, adjoint.
Verrier-Lebel, adjoint.
Le comte Clary, général commandant le département.
Chamont, directeur des contributions directes.
Riquier, conseiller de prefecture.
Delamorlière, secrétaire perpétuel de l'académie.
Thuillier, docteur-chirurgien.
Fauvel, docteur-médecin.
Riquier, docteur-médecin.
Barbier, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu.
Josse père, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu.
Hévin, chirurgien.
Sauvé, docteur-médecin.
Dubois-Quillet, docteur-médecin.
Routier, docteur-chirurgien.
Rigollot, docteur-médecin.

MM.

Tavernier, docteur-médecin.
Goze, pharmacien.
Petit, pharmacien.
Lanneluc, pharmacien.
Mantel, pharmacien.
Bor, pharmacien.
Chéron, pharmacien.
Manfredi, pharmacien.
Anquetin, pharmacien.
Gonsse, pharmacien.
Durier, élève de M. Chéron.
Lemercier de Nerville, receveur-général.
Fréd. Duroyer, colonel de la garde nationale.
Gossart, chef de bataillon de la garde nationale.
Fumeron d'Ardeuil, conseiller d'état.
Deberny, banquier.
Faton, négociant.
Binard, négociant.
Affre, archidiacre, vicaire-général.
Caron, curé de St.-Leu.
Leraillé, curé de St.-Remi.
Devillers, vicaire de Notre-Dame, chan. honoraire.
Solente, aumônier de l'Hôtel-Dieu.
Isidore Daveluy.
Poujol-d'Acqueville.
Carpentier-Capron.

MM.

Yvert, rédacteur de la Gazette de Picardie.
Leprince frères.
Lavernier, secrétaire de la Mairie.
Porion, commissaire de police.
Monmert, commissaire de police.
Delaporte fils, chaussée St.-Pierre.
Cornet, capitaine de grenadiers.
Labbé, chaussée St.-Leu.
Quenel, impasse de la Crosse.
Mme. veuve Ladent, chaussée St.-Leu.
Lenoël, maître de pension, rue porte Paris.
Dumont-Destré, rue St.-Leu.
Debaussaux, rue des Sergens.
Dusevel, avoué.
Laurent; rue Basse Notre-Dame.
Leblond, rue des Vergeaux.
Ponthieu, rue St.-Leu.
Delamarre, rue des Parcheminiers.
Vallée, rue des Parcheminiers.
Jourdain, chaussée St.-Leu.
Boulenger, chaussée St.-Pierre.
Julien d'Horloge, chaussée St.-Leu.
Crignier, chaussée St.-Pierre.
Cornet d'Incourt.
Caron, imprimeur aux Minimes.
Bizet, brasseur, rue St.-Leu.

MM.

Broutin, rue St.-Leu.
Devismes, rue St.-Leu.
Monmert-Joly, rue du Bloc.
Lecointe, notaire.
Dubois-Caresmel, rue des Orfèvres.
Petit, adjoint à Moreuil.
Renard-Dorville, négociant.
F. Ducrocq, négociant,
Marotte, chef de bureau à la Préfecture.
Lorel, place du Marché au Feurre.
Pécourt, négociant, rue au Lin.
Capron, rue des Tanneurs.
Caron, médecin à Flixecourt.
Eugène Dubois, négociant.
Dubois, notaire.
Tournière, notaire.
Deribeaucourt, négociant.
Janvier, notaire.
A. Fenien, négociant à Moreuil.
Dieulouart, receveur.
Jourdain-Herbet, rue Henri IV.
Massias, négociant, rue des Augustins.
Pourcel-Destré, rue de Narine.
Fréd. Tillette-d'Acheux, rue des Orfèvres.
Henri Mimerel, rue des Vergeaux.
Dhermigny, maître de pension à Moreuil.

PRÉFACE.

Je donne, dans cet ouvrage, l'histoire circonstanciée du Cholera-Morbus asiatique qui affligea le département de la Somme, et surtout Amiens, son chef-lieu. Je procède dans l'introduction, par l'itinéraire rapide qu'a suivi, depuis 1817, cette étrange maladie; j'y nomme les affections qui offrent quelques-uns de ses symptômes : le cadre que je me suis tracé ne m'a point permis de m'étendre davantage, ce qui d'ailleurs eût été superflu, tant de savans ayant déjà écrit sur ces diverses matières.

Après l'histoire du cholera-morbus asiatique dans notre département, je donne les moyens prophylactiques et curatifs, réputés

les plus efficaces. Enfin, l'ouvrage renferme une suite de notes que j'y ai dû introduire pour rendre aux personnes non versées dans l'art de guérir, l'intelligence de certains passages.

INTRODUCTION.

Une maladie, surprenante dans sa marche et terrible dans sa terminaison, parut en août 1817, à Jessore, ville située dans le Delta du Gange; elle reçut plusieurs dénominations, les uns l'appelèrent cholera-morbus indien, asiatique, noms tirés du lieu où elle prit naissance; d'autres médecins la désignèrent sous les noms de cholera-morbus spasmodique, bleu, épidémique, pestilentiel. Ces diverses dénominations furent peu exactes, car cette affection n'était point le cholera décrit par Hippocrate, Erasistrate et Sydhenam (1). Cette maladie ne présentait pas non plus l'ensemble des symptômes des maladies propres au climat indien, ou décrites dans les livres

(1) Voyez, sur ces trois noms, la note placée à la fin du volume.

en langue sanscrite. (1) Elle ne devait point être désignée sous le nom de cholera, puisqu'aucun écoulement de bile n'a lieu dans cette maladie, et que même il est d'un bon augure quand sur la fin il vient à paraître. Cette dénomination n'est point plus régulière que si on eut employé celle des autres maladies qui présentent seulement quelques-uns de ses symptômes, tels que les empoisonnemens, les vomissemens nerveux, les gastrites, la colique bilieuse, les perforations de l'estomac, les péritonites, l'iléus, la passion iliaque, le volvulus, une hernie étranglée, la dyssenterie, etc.

Quoi qu'il en soit, nous emploierons le nom de cholera-morbus asiatique pour désigner ce fléau qui, de la présidence de Calcutta, porta, dès le 20 mars 1818, ses ravages à la côte Coromandel, pendant que les premiers jours d'août de la même année le virent à la côte Malabar, d'où il envahit, en janvier 1819, les

(1) Le sanscrit, mot qui signifie parfait, est l'ancienne langue des Brachmanes, et n'est plus connue que des savans : plusieurs ouvrages sur la littérature, la médecine et d'autres sciences, sont écrites en langue sanscrite.

parties orientales de l'Asie, les archipels de l'océan indien et les îles de la mer d'Afrique.

Le cholera asiatique gagna la Chine; il parut à Canton le 18 octobre 1820, et désola Pékin en 1821, 1822 et 1823; les Chinois appellent cette maladie holuau.

Il s'empara, en 1821, de l'Arabie, de la Syrie, et en 1823 il parut sur les confins de la Russie. Il sembla, pendant quelques années, borner à ces divers climats la terreur et les ravages que sa présence occasionnait; et s'il parut même respecter l'Egypte, c'est grâces aux mesures sages et énergiques que fit exécuter le prince qui la gouverne aujourd'hui avec tant de gloire; et sans doute que Mahomet-Ali, dont la volonté ferme et l'esprit créateur rappellent si bien les grands caractères de Pierre-le-Grand et de Napoléon, aurait empêché ce fléau de pénétrer dans son royaume, s'il ne déjouait trop souvent les mesures les plus propres à combattre les maladies contagieuses: aussi en portant, en 1830, la désolation et la mort dans Moscou, Petersbourg et l'intérieur de la Russie, malgré tous les cordons et mesures sanitaires, il sévit, l'année d'ensuite, avec un acharnement insolite, au Caire et à Alexandrie. Même nous

voyons, d'après le rapport de M. Mimaut, consul-général de France à Alexandrie, remis à l'académie de médecine par M. Jomard, que le cholera-morbus, apporté en Egypte par les débris de la caravane de la Mecque, s'est répandu au Caire, à Damiette, à Rosette, à Alexandrie, sur les vaisseaux européens et égyptiens stationnés dans les ports; a pénétré jusque dans les harems; s'est propagé, en remontant le Nil, jusque dans la haute Egypte, à Thèbes et à Assouan : déployant partout, mais spécialement au Caire et sur les navires, une activité prodigieuse, au point d'enlever, dans un seul jour, au Caire, 1400 personnes, et sur un vaisseau du vice-roi, 350 hommes d'équipage en vingt-quatre heures. On voit, avec satisfaction, que dans cette grande calamité, des médecins français, entr'autres MM. Clot-Bey et Rivière se sont distingués par leur courage.

Mais pour rendre le fidèle tableau de désolation et de mortalité occasionnées par ce fléau, je citerai le passage d'un ouvrage de M. Clot-Bey, qu'il m'offrit à Paris au commencement de cette année (1) : « Cette calamité a été affreuse;

(1) Janvier 1833.

elle a coûté au Caire seul soixante mille personnes en vingt-neuf jours, perte supérieure à celle des pertes les plus meurtrières : les Européens se sont enfuis pour la plupart, même les médecins; j'en excepte un médecin français, M. Rivière, un autre français, M. Hamont, très-habile vétérinaire; j'en excepte un professeur de notre école, M. Cherubini ; tous les trois ont rivalisé de zèle, et ce zèle est devenu celui de cent cinquante élèves (1) dont trente ont succombé. Le village d'Abouzabel a perdu neuf cents personnes sur dix-huit cents, un village voisin, Kankha, a été encore plus malheureux. Tous ces détails sont consignés dans un mémoire que l'on imprime actuellement à Marseille, et qui ne tardera pas à paraître. »

Plusieurs parties de la Turquie virent le

(1) Une circonstance déplorable, celle de l'affreuse épidémie du cholera-morbus, qui a ravagé l'Egypte, les a mis à même de se montrer, et nous avons à nous féliciter qu'aucun d'eux n'ait abandonné son poste dans cette occasion périlleuse. En ce moment même ces élèves veillent à la santé des braves qui combattent sous les drapeaux victorieux de Mahomet-Ali, conduits par le valeureux Ibrahim. (Compte rendu des travaux de l'école de médecine d'Abouzabel, par Clot-Bey, etc. – 1832).

cholera-morbus se joindre à la peste pour désoler ces contrées en 1831.

Dès le mois de février de cette année, la Pologne fut en proie au cholera-morbus, qui se transporta bientôt en Prusse où il parut le 26 mai 1831. Les cordons sanitaires et la vigilance la plus grande ne purent en garantir l'Allemagne, qui en fut désolée dans le même mois (1),

Le 5 novembre 1831 le vit à Sunderland, d'où il gagna bientôt Londres, et le 15 mars 1832, il éclata à Calais, ville frontière de France, qui n'est éloignée de l'Angleterre que

(1) La Prusse crut pouvoir s'opposer à l'invasion du cholera, en établissant sur les frontières de la Pologne et de la Russie, un double cordon sanitaire; le maintien de ce cordon mit en mouvement plus de 60,000 hommes, absorba des sommes considérables, suspendit l'essor du commerce et de l'industrie, et tarit la source des revenus publics.

L'Autriche, éclairée par l'expérience qu'elle avait acquise dans la Gallicie et la Hongrie, renonça à toute mesure regardée comme répressive de la contagion, et consacra ses ressources pécuniaires à l'exécution des moyens propres à adoucir et modérer les atteintes d'un mal auquel elle prévoyait ne pouvoir échaper.

Auguste Gerardin et Paul Gaimard.—1832.

par un bras de mer de sept lieues; bientôt il porta le deuil et le désordre dans Paris, d'où il irradia dans les départemens. Nous donnerons ici l'extrait du rapport fait à la chambre des députés par M. le docteur Virey, député de la Haute-Marne, d'où il résulte que cinquante départemens ont été attaqués par le cholera asiatique, mais que dans sept, il ne s'est déclaré qu'un très-faible nombre d'accidens. Les départemens situés au Midi, ont en général beaucoup moins souffert que ceux du Nord; et ceux de l'Ouest, à quelques exceptions près, moins que ceux de l'Est.

La proportion des morts a rarement dépassé la moitié des malades; communément on perdait le tiers ou un peu davantage. Toutefois les départemens dans lesquels il y a eu le moins d'accidens cholériques, ont vu proportionnellement plus de cas meurtriers.

La marche de l'épidémie débutant à Calais, le 15 mars, s'est déployée, dès le 22, à Paris, avec une violence long-temps croissante, puis elle a bientôt envahi les départemens de Seine et Oise, de l'Aisne, de Seine-et-Marne, de l'Yonne, du Loiret, du Nord, de la Seine-Inférieure où elle exerça d'affreux ravages

mais à mesure qu'elle se dispersait en rayonnant vers la Marne, l'Aube, la Somme, la Meuse, la Moselle et la Meurthe, elle semblait diminuer d'énergie en immolant moins de victimes. Cependant le Finistère et les Côtes du Nord, la Gironde et quelques autres départemens épars, où divers accidens apparaissent encore (janvier 1833), ont subi des pertes assez nombreuses à proportion de leurs malades.

Jusqu'à ce jour les sommes réparties par le gouvernement, s'élèvent à 1,277,860 francs 16 centimes (sauf quelques autres dépenses non régularisées encore). Elles ont été distribuées entre cinquante-sept départemens, non pas d'après l'intensité de l'épidémie, mais suivant les besoins des lieux et l'état des ressources de chaque pays. Ainsi, Paris n'a guères obtenu plus de 24,000 francs, tandis que les départemens de Seine-et-Oise, de l'Aisne, de l'Oise, de la Marne, de Seine-et-Marne, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Yonne, de la Seine-Inférieure, ont absorbé les plus fortes allocations (1).

Les chambres mirent deux millions à la disposi-

Ces dépenses ont été spécialement affectées soit à des objets de nourritures, de vêtemens et autres secours fournis en nature, à des familles indigentes, soit à des médicamens donnés à des malades pauvres, soit enfin pour les honoraires et les déboursés des médecins appelés sur les lieux. Divers secours d'urgence, des impressions d'ouvrages populaires ou d'instructions relatives à l'épidémie, envoyés dans les départemens, ont nécessité aussi l'emploi de quelques fonds.

La totalité des malades attribués à l'influence du cholera spasmodique, jusqu'aujourd'hui, pour toute la France, a été évaluée à deux cent trente mille personnes environ, de tout âge, de tout sexe. La totalité des décès connus par l'administration, s'élève à quatre-vingt-quinze mille, en y comprenant ceux du département de la Seine, comptés pour vingt-et-un mille cinq cent trente-et-un.

Aujourd'hui la mortalité reste inférieure à la proportion moyenne ordinaire.

tion du gouvernement, pour aider les communes pauvres. Sa Majesté Louis-Philippe donna cinq cent mille francs principalement destinés aux grandes villes.

TABLEAU

DES EFFETS DU CHOLERA EN FRANCE

DEPUIS SON INVASION JUSQU'AU 1er. JANVIER 1833.
(Militaires exceptés.)

Époque de l'invasion.	DÉPARTEMENS.	Nombre des malades.	Nombre des morts.
15 mars 1832.	Pas-de-Calais. . .	11508	4603
24	Seine.	44811	21531
28	Seine-et-Oise. . .	9992	4314
1er. avril. . .	Aisne.	12953	5838
2	Seine-et-Marne. .	21072	6915
3	Yonne	9052	3262
5	Loiret.	2647	1522
5	Ardennes	759	362
5	Nord	11542	5567
6	Oise	6765	4409
8	Seine-Inférieure. .	6401	3012
8	Eure-et-Loire . .	1873	946
8	Loire-et-Cher . .	1212	619
8	Orne	361	170
11	Marne	23077	6834
11	Aube.	4457	2140
11	Indre.	361	180
12	Eure	2023	846
12	Somme (1). . . .	7259	3096
12	Marne (Haute) . .	6940	1889

(1) La différence du chiffre que nous donnons pour le département de la Somme, tient à l'insuffisance des renseignemens qu'avait M. Virey, lors de son travail.

Époque de l'invasion.	DÉPARTEMENS.	Nombre des malades.	Nombre des morts.
15 avril . . .	Loire-Inférieure. .	1048	613
16	Meuse	11316	4192
19	Côte-d'Or	1158	578
19	Indre-et-Loire . .	654	330
23	Manche	748	327
25	Sèvres (Deux) . .	94	69
27	Moselle	5572	2002
3 mai. . . .	Vosges	1463	791
4	Meurthe.	3550	1349
8	Maine-et-Loire . .	1364	549
9	Côtes-du-Nord . .	2910	1196
10	Nièvre	1649	832
11	Finistère	5813	2929
12	Cher	107	73
10 juin . . .	Allier	8	6
16	Saône (Haute) . .	278	126
18	Calvados	731	346
10 juillet. . .	Vendée	671	403
4 août . . .	Gironde	473	331
6	Mayenne	230	9
6	Charente-Inférieure	1442	858
18	Ardèche.	55	33
25	Isère	26	13
30	Charente	25	16
31	Lot-et-Garonne. .	360	214
5 septembre.	Ille-et-Vilaine . .	350	214
14	Drôme	1	1
15	Gard	17	10
20	Morbihan	658	244
28	Bouches-du-Rhône.	436	239
	Total général. .	229534	94666

La même année 1832, le cholera pénétra jusque dans la Belgique et la Hollande; et franchissant l'immensité des mers, il se montra avec toute son intensité aux États-Unis d'Amérique.

Enfin, dans ce moment, juillet 1833, les journaux nous apprennent que le Portugal paie, depuis le mois de février, un onéreux tribut à ce fléau extraordinaire, qui depuis 1817, reparaît tous les ans dans presque tous les pays de l'Inde; ce qui a eu lieu également dans quelques contrées de l'Europe, et donne à craindre qu'il ne revienne à certains intervalles, et ne s'acclimate dans nos pays : ce qui serait d'autant plus redoutable que le nombre des victimes de cette maladie monte déjà à environ cinquante millions depuis 1817, et que la moitié des individus gravement atteints y ont succombé dans presque tous les pays où il a paru. Cette maladie est d'autant plus à redouter qu'elle marche et frappe à part, ne diminuant en rien les maladies et la mortalité qui ont habituellement lieu dans une contrée.

CHOLERA-MORBUS D'AMIENS

EN 1832.

Le cholera-morbus asiatique n'épargna pas Amiens (1), mais la prévoyance conservatrice du gouvernement avait, en vertu de la loi du 22 mars 1822, formé dès le 16 août 1831 une intendance sanitaire dont le zèle, les connaissances et le plus grand dévouement au bien public, devaient préserver notre ville de ce fléau, s'il ne se jouait trop souvent de la sagesse humaine : nous n'en devons pas moins toute notre reconnaissance à ces hommes estimables qui, par leurs travaux, ont limité le nombre de ses victimes.

On voit dans les archives de l'Hôtel-de-Ville, où j'ai puisé tous les renseignemens administratifs

(1) Des maladies contagieuses ou pestilentielles désolèrent Amiens à diverses époques; les plus terribles furent celles qui éclatèrent en 1418, 1462, 1596 et 1667. Voyez l'*Histoire de la Ville d'Amiens*, par M. H. Dusevel, tome Ier., pag. 379 et 460, et tom. II, pag. 77.

que je vais donner, que l'intendance sanitaire s'assembla dès le 28 octobre 1831, sous la présidence de M. Thierion de Chipilly, maire d'Amiens, pour examiner les causes d'insalubrité qui pourraient exister dans cette ville populeuse où l'on compte 45,001 habitans, et qui est connue dans les anciens auteurs sous les noms de Samarobriva et d'Ambianum; elle est située au 0, 2, 3 de longitude occidentale, et à 49°, 43, 53 de latitude, à quinze postes de Paris, dont elle regarde le méridien nord; elle se trouve dans une vallée, sur la Somme, qui va porter ses richesses à la mer, et sur un canal qui communique avec deux grands fleuves.

Clodion en fit le siége de l'empire français. Ses habitans sont bons, affables, industrieux et courageux : ce n'est que par surprise que Hernand Tello, gouverneur espagnol à Doullens, s'en rendit maître en 1597; Henri IV la reprit quelque temps après. Alors, comme aujourd'hui, elle savait se suffire à elle-même, et au besoin sa belle garde nationale saurait seule la défendre.

Amiens est traversé par de nombreux canaux propres à l'exploitation de diverses usines; aussi son commerce considérable embrasse-t-il les deux mondes. Colbert y établit des manufactures qui emploient plus de 40,000 ouvriers. On y admire ses boulevards, son cours, la nef de la cathédrale,

ouvrage achevé, sa bibliothèque, déjà si nombreuse et si bien tenue; le pont Saint-Michel, son château-d'eau, et ses hospices administrés avec tant d'ordre et de soins : plusieurs grands hommes y ont reçu le jour.

Les vents du sud-ouest y sont dominans, les pluies fréquentes. Le baromètre, dans son plus grand abaissement, donne 27 pouces 2 lignes; dans sa plus grande élévation, 28 pouces 8 lignes.

Le thermomètre de Réaumur s'élève jusqu'à 28 degrés au-dessus de 0, et s'abaisse à 15 degrés au-dessous, quelquefois même plus bas encore.

L'intendance sanitaire, tant dans sa séance du 28 octobre que dans celles qui suivirent, mit si promptement M. le maire à même de juger ce qu'il y avait à faire dans l'intérêt de la santé de ses administrés, que ce magistrat, rivalisant de zèle et usant de la même énergie, put rendre compte à son président semainier, dès le 26 novembre 1831, des dispositions qu'il avait prises; il s'exprimait ainsi :

« Monsieur le président, j'ai reçu la lettre que l'intendance sanitaire m'a fait l'honneur de m'écrire le 5 novembre courant, pour me proposer différentes mesures tendant à l'assainissement de la ville. Je me suis empressé de pourvoir à ce qu'elle m'a demandé, et je vais vous donner connaissance

de ce que j'ai fait sur ses indications dans l'intérêt de la salubrité publique :

1°. L'intendance a manifesté le désir que la rivière d'Avre fût curée dans l'intérieur de la ville, en ajoutant qu'elle ne regardait pas le curage comme suffisant seul pour atteindre le but qu'elle se proposait.

La ville a fait commencer le curage depuis quelques jours pour les parties qui la concernent. J'ai pris, le 14 novembre, un arrêté qui a été approuvé le lendemain 15 dudit, à l'effet d'ordonner aux propriétaires riverains, de commettre des ouvriers pour ce travail; je veillerai avec le plus grand soin à l'exécution de cette mesure; j'aviserai aussi aux moyens de procurer en tout temps à ce canal la quantité d'eau nécessaire pour ne pas laisser les vases qui se déposent au fond, exposées à l'air, et pour emporter en se renouvelant toutes les immondices qu'il reçoit. Je viens de recevoir à cet égard une communication de la préfecture, je ne perdrai pas cet objet de vue.

Par arrêté du 14 octobre dernier, j'ai chargé les commissaires de police d'assurer avec le plus grand soin l'exécution de la délibération de l'administration municipale du 20 prairial an IV, approuvée le 28 du même mois, laquelle porte à l'article 32 défense aux habitans riverains de jeter

aucun décombre ou matières dans les rivières et canaux.

2°. Sur la proposition de l'intendance, j'ai chargé M. l'architecte de la ville de faire combler le fossé du vivier, et d'élever le niveau de ce dernier de manière que les eaux de la rivière d'Avre n'y entrent plus, et qu'il reçoive seulement celles du faubourg de Noyon.

Par sa lettre du 18 novembre, M. l'architecte m'a mandé qu'il avait fait commencer ces travaux, il fait prendre les terres aux dépens d'une rampe qui avait été ménagée le long du talus du côté du boulevard, et qui n'est pas strictement nécessaire. J'ai fait observer que cette cunette ne pourra être comblée qu'à partir de la porte de Noyon jusqu'à l'endroit où une autre cunette qui entoure le jardin de M. Lapostolle, vient y aboutir.

3°. L'intendance désire que je fasse examiner si les mares du petit faubourg de Noyon et du Cours sont indispensables, soit pour abreuver les animaux des habitans de ces faubourgs, soit pour procurer l'écoulement des eaux. Dans le cas où il serait reconnu qu'elles ne peuvent être supprimées sans inconvéniens, ou qu'elles ne peuvent l'être immédiatement, l'intendance désire que j'en ordonne le curage. Elle demande également que je fasse curer les fossés du Marché aux chevaux, ceux de Saint-Roch, et tous les ruisseaux voisins.

Elle réclame en même temps les mesures nécessaires pour qu'il ne soit jeté dans ces mares et fossés aucunes immondices, et pour empêcher qu'ils ne reçoivent les eaux de pluies qui ont lavé les fumiers déposés dans les cours voisines, et les eaux ménagères.

J'ai écrit, le 14 novembre, à M. l'architecte de la ville, relativement au curage des mares et des fossés dont il s'agit. Mais en ce qui concerce le fossé qui se trouve entre le marché aux chevaux et la route à la sortie de la porte du Cours, je vous ferai observer qu'il forme une dépendance de la route, et que le curage doit en être fait par l'administration des ponts et chaussées. J'ai, par lettre du 18 novembre, appelé l'attention de M. le préfet sur cet objet; je lui faisais observer que les eaux, arrivant à l'extrémité de ce fossé, n'ont point d'écoulement et qu'elles restent assez long-temps stagnantes; je lui ai demandé qu'on avisât au moyen à prendre pour procurer à ces eaux de l'écoulement.

Quant à la mare du faubourg du Cours, déjà par arrêté du 14 octobre dernier, j'avais ordonné au commissaire de police du 4e. arrondissement de veiller avec le plus grand soin à ce qu'on ne jetât point d'immondices dans cette mare, et de recommander la même surveillance au commissaire spécial chargé de la conservation.

Le commissaire de police de l'arrondissement a été également chargé de notifier aux voisins cette défense et de traduire les contrevenans devant les tribunaux compétens.

En ce qui concerne la question de savoir si ces mares peuvent être supprimées, j'attends l'avis de M. l'architecte de la ville; mais je puis, dès à présent, vous faire part des observations que j'ai faites par lettre du 14 octobre, au conseil de salubrité, qui demandait le comblement de la mare du faubourg du Cours : au premier coup d'œil rien ne paraît plus facile que la suppression de cette mare, mais lorsqu'on examine un peu attentivement les localités, on reconnaîtra qu'il y aurait de l'inconvénient à la combler, en voici la raison :

Les eaux qui se jettent dans cette mare, provenant d'une grande partie de la rue du faubourg qui conduit à Bicêtre, se déverseraient, en cas de comblement, vers la chaussée de la porte de la Hautoie, dans le fossé qui sépare cette route du marché aux bestiaux, elles y resteraient stagnantes faute d'écoulement. Déjà dans les temps pluvieux, les eaux de ce fossé débordent sur l'accolement de la route, inconvénient qui deviendrait bien plus grand, si l'on supprimait cette mare.

On avait pensé à établir une perte d'eau qu'on

aurait mise en communication avec la mare, mais j'ai reconnu qu'on ne le pouvait faire avec avantage; l'eau qui coulerait dans la perte mettrait la vase à découvert, ce qui donnerait une plus grande activité aux gaz délétères. Ces pertes sont promptement privées de la facilité d'absorber l'eau, et on ne peut leur rendre cette faculté : elles ne peuvent donc remplir le but qu'on s'en propose. Ainsi, l'on ne ferait qu'une dépense inutile, l'inconvénient n'en subsisterait pas moins.

4°. L'intendance désire qu'on fasse les terrassemens nécessaires pour procurer l'écoulement des eaux pluviales et ménagères du nouveau quartier construit sur le terrain de la Vallée, et qu'il y soit creusé un ou plusieurs puisards pour recevoir celles de ces eaux auxquelles on ne pourrait donner issue.

J'ai demandé à M. l'architecte de la ville un rapport sur les moyens d'exécution.

5°. J'ai demandé aussi à M. l'architecte un rapport sur les moyens à prendre pour augmenter, selon le désir de l'intendance, le volume d'eau distribué par la machine hydraulique, aux fontaines publiques.

6°. Par arrêté du 14 novembre, j'ai décidé que l'ordonnance de police relative au nettoiement de la voie publique, émanée de la Mairie le 8 janvier 1827, approuvée le 22 du même

mois, serait imprimée, publiée et affichée de nouveau dans toute l'étendue de la ville. Les commissaires de police ont été chargés de veiller très-attentivement à la pleine et entière exécution de cette ordonnance.

Toute la publicité désirable a été donnée à une mesure si importante. Je joins ici un placard contenant mon arrêté du 14 novembre et l'ordonnance de police précitée.

Les marchés et les places publiques sont balayés avec le plus grand soin, la police veille avec beaucoup d'attention à ce que les entrepreneurs de l'enlèvement des boues remplissent très-exactement leurs obligations.

7°. Les charcutiers ont reçu l'ordre de tuer, griller et vider les porcs près du marché aux bestiaux; un emplacement leur a été assigné à l'extrémité du port d'Aval, vers l'Ouest.

8°. Par arrêté émané de la Mairie, le 9 prairial an XII, les hortillons de la Voirie et de la Neuville ont été provisoirement autorisés à déposer leurs fumiers à l'entrée du chemin de la Voirie, près des quatre premiers arbres de la plantation de tilleuls, à la charge de ne point laisser séjourner lesdits fumiers et de les enlever chaque jour.

Par arrêté du 19 octobre dernier, les commissaires de police ont été invités à tenir la main à

ce que lesdits dépôts soient enlevés chaque jour, conformément à l'arrêté précité.

J'ai pris, le 4 novembre, sur la proposition de l'intendance, un arrêté portant que les dépôts de fumiers, plus haut désignés, seront enlevés chaque jour avant le coucher du soleil.

J'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire imprimé de ce dernier arrêté qui a été publié et affiché dans toute l'étendue de la ville et de la banlieue.

Par un autre arrêté du 14 novembre, approuvé le lendemain 15 par M. le préfet, j'ai ordonné la stricte exécution de l'arrêté émané de la mairie le 3 juin 1830, approuvé le 8 du même mois, lequel enjoint aux aubergistes de la ville et de la banlieue, et à tout individu qui a chez lui beaucoup de chevaux, d'enlever deux fois par semaine, de leurs cours et autres parties de leurs demeures, les fumiers et autres immondices qui peuvent s'y amonceler.

Ledit arrêté du 14 novembre fait en outre défense aux aubergistes et à tout autre individu de conserver les fumiers plus de trois jours dans l'intérieur de la ville.

Il est également défendu, dans les faubourgs, de faire aucun dépôt de fumier sur la voie publique et d'y laisser couler les eaux provenant de ceux qui sont déposés dans les cours.

Ce même arrêté a été imprimé, publié et affiché dans toute l'étendue de la ville et de la banlieue. J'ai l'honneur de vous en adresser un exemplaire.

9°. L'intendance a desiré que les réglemens qui défendent d'élever, dans l'intérieur de la ville, des animaux qui peuvent produire des exhalaisons dangereuses, fussent rappelés, et que les mesures nécessaires fussent prises pour leur exécution.

Par arrêté du 14 novembre, j'ai décidé qu'un extrait de la délibération de l'administration municipale d'Amiens, du 20 prairial an IV, approuvée le 28 du même mois, serait en ce qui concerne la salubrité publique, publié et affiché dans toute l'étendue de la ville et de la banlieue. L'article XII de cette délibération porte qu'aucun citoyen ne doit, dans l'enceinte des murs, élever ni nourrir chez lui, vaches, porcs, moutons, chèvres, lapins, canards, pigeons; comme il existe encore d'autres animaux qui peuvent produire des exhalaisons dangereuses et qui, par cette raison, ne doivent pas être tolérés dans l'intérieur de la ville, j'ai pris, le 14 novembre, un arrêté qui a été approuvé le lendemain, pour étendre la défense, contenue dans l'art. XII précité, aux bœufs, veaux et oies.

J'ai appelé d'une manière particulière l'atten-

tion des commissaires de police sur la nécessité d'assurer formellement l'exécution de ces dispositions. Déjà deux réclamations m'ont été adressées, l'une par la dame Elisabeth Faliot, laitière, rue des Granges, et l'autre par le sieur Lanvin, même rue, n°s. 7 et 7 *bis*, qui exerce la même profession. Je leur ai répondu que je regrettais de ne pouvoir accueillir ces réclamations, mais que la mesure était exigée par l'intendance sanitaire, dans l'intérêt de la salubrité publique, et que le maire n'avait pas le droit de dispenser de l'exécution d'un réglement général. En effet, l'autorité municipale ne peut agir que par voie de réglement général dans les matières confiées à sa surveillance par les lois des 24 août 1790 et 22 juillet 1791. Ces sortes de mesures sont applicables à tous les administrés, et le maire ne peut faire des actes dans l'intérêt exclusif de l'un ou de plusieurs de ces mêmes administrés. C'est ainsi que le décide un arrêt de la Cour de cassation du 18 avril 1828, inséré dans la première partie du tome XXVIII, page 440.

10°. Le même extrait de la délibération du 20 prairial an IV, rappelle l'article 5, portant que chacun est obligé de pratiquer des latrines dans sa maison; de tenir sa cour, latrines et perte-d'eau libres et propres, et lorsque ces deux dernières se trouveront pleines, de les faire vider.

Ce même arrêté porte qu'il est expressément défendu de faire couler ces vidanges dans les ruisseaux des rues, de les enfouir dans les cours et jardins.

Par arrêté du 14 novembre, j'ai ordonné que le réglement émané de la Mairie le 24 octobre 1821, approuvé le 2 novembre suivant, concernant la construction de latrines nouvelles, recevrait sa pleine et entière exécution.

Un placard, contenant cet arrêté et ce réglement, a été affiché dans toute l'étendue de la ville; j'ai demandé dès le 19 octobre des renseignemens à M. l'architecte de la ville pour connaître les maisons construites depuis quelques années, dans lesquelles on a négligé de pratiquer des latrines, j'ai reçu ces renseignemens. Par arrêté du 16 novembre, j'ai enjoint aux propriétaires des habitations ci-après désignées, d'y faire construire, dans les quinze jours après la notification, pour tout délai, des latrines qui doivent y être faites conformément à l'article 5 de la délibération du 20 prairial an IV, et au réglement déjà cité.

1°. Dans la rue de la Dodanne, les maisons n°s. 26, 28, 30, 32, 34 et 36, composées de 26 habitations.

2°. Dans la rue de l'Andouille, les maisons n°s. 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22,

24, 26, 28, 28 A et 40, composées de 36 habitations.

3°. Dans la même rue, les n°s. 1, 3, 7, 9, 13, 15, 19, 21, 23, 29 et 31.

4°. Dans la rue de la Queue-de-Vache, les maisons n°s. 25 et 27.

5°. Dans la rue Dame-Jeanne, les maisons n°s. 16 et 18.

6°. Dans la rue des Archers, les maisons n°s. 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 11 A, 12, 13, 14, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 22 A, 22 B, 25, 27, 29 et 31.

7°. Dans la rue du Moulin-Neuf, le n°. 15.

8°. Dans la rue de Job, les maisons n°s. 16, 19 et 20.

9°. Dans la rue des Hautes-Cornes, les maisons n°s. 1, 1 A, 3, 5, 7, 9, 11, 13 et 15.

10°. Dans la rue du Jardinet, les maisons n°s. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 11, 13 et 15.

11°. Dans la rue Blanquetaque, les maisons n°s. 1, 2, 3, 3 A, 5, 6, 7, 8, 10, 12, 13, 14, 16, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 26, 27, 28 et 30.

12°. Dans la rue de la Crevasse, la maison n°. 9, formant neuf habitations.

13°. Dans la rue Fontaine, la maison n°. 49.

14°. Dans la rue du Grand-Vidame, la maison n°. 40.

15°. Dans la rue du Bas-Vidame, les maisons n°s. 15, 17, 19 et 27.

16°. Dans la rue Véronique, les maisons n°s. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10 et 14.

17°. Dans la rue Tourne-Coëffe, les maisons n°s. 1, 3, 4, 6, 8 et 10.

18°. Dans la rue du Moulin-Neuf, les maisons n°s. 1, 3, 9, 17, 19 et 21 ; les maisons 5 et 7, contenant douze habitations.

19°. Dans la grande rue de la Veillère, les maisons n°s. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22 et 26.

20°. Dans la rue du Bout de la Veillère, les maisons n°s. 3, 5, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21 et 23.

21°. Dans la rue du Gros Navet, les maisons n°s. 2, 4 et 7.

J'ai chargé les commissaires de police et l'architecte de la ville de veiller avec le plus grand soin à l'exécution de cet arrêté qui porte en outre que, dans le cas où les propriétaires n'auraient pas satisfait dans le délai prescrit, à l'obligation qui leur est imposée, ils seraient traduits devant le tribunal compétent.

Par un autre arrêté du 23 novembre, j'ai prescrit la même mesure à l'égard des habitations ci-après désignées.

1°. Dans la rue de la Plumette, les maisons nos. 4, 6, 8, 9, 10, 11, 12 et 13.

2°. Dans la rue Pavée, les maisons nos. 1, 3, 20 et 22.

3°. Dans la rue des Corroyers, les maisons nos. 41, 43, 45, 106, 108, 114 et 119 : il y a bien des latrines dans les caves des maisons nos. 41 et 45, mais on ne s'en sert pas à cause de la difficulté qu'il y a pour y arriver.

4°. Dans la rue du Four-des-Champs, les maisons nos. 46, 48, 70 A, 71, 72, 74, 75, 78, 96 et 98.

5°. Dans la rue des Huchers, les maisons nos. 1, 5, 14, 22, 26, 32 et 38.

Par arrêté du 15 novembre, j'ai ordonné que les lieux d'aisance situés dans la petite cour dépendante de la halle foraine, seraient vidés dans le plus bref délai; que la porte de cette cour serait fermée à clef, que ces latrines ne seraient plus publiques, qu'elles seraient affectées aux marchands de la halle seulement, et qu'à cet effet la clef de ladite cour serait confiée au sieur Allô, libraire, qui en est le plus proche voisin.

M. l'architecte de la ville m'a fait observer, dans sa lettre du 22 novembre, qu'il existait des latrines dans une petite arrière-cour de la halle marchande, qui sont aussi à l'usage des marchands, et que le public fréquente ; pour les ren-

dre inaccessibles comme les autres latrines de cet établissement, M. l'architecte m'a proposé d'établir un refend en planches, dans lequel serait pratiquée une porte, dont la clé serait à la disposition des marchands seulement.

J'ai autorisé l'exécution de ces travaux par lettre du 25 novembre.

Par lettre du 18, j'ai appelé d'une manière particulière l'attention de M. le régisseur de la halle aux grains, sur les latrines situées dans la cour des Mulets, lesquelles sont fréquentées par le public, notamment les jours du marché, attendu que la cour de cette halle est ouverte alors pour le service. Je lui ai fait remarquer qu'il était nécessaire, dans l'intérêt de la salubrité, que ces latrines fussent tenues dans le plus grand état de propreté. Je l'ai invité à faire laver et balayer, chaque jour, la cour et les latrines dont il s'agit.

Parmi les latrines qui ont été signalées par l'intendance sanitaire, comme infectes, se trouvent celles de la salle de spectacle. En effet, elles donnent en certains temps une odeur insupportable dans la salle. Pour obvier à ce grave inconvénient, il serait utile de construire un fourneau d'appel en communication avec la fosse principale; mais la saison n'est pas favorable pour ces sortes de construction, et d'ailleurs l'espace manque à l'endroit où sont placés les lieux. Dans cet état de

choses, et pour aller au plus pressé, il suffit, pour le moment, d'établir un tuyau d'évent qui pourrait recevoir à la hauteur du deuxième rang de loges, une ouverture pour y adapter un tuyau de poële, qui déboucherait dans le même tuyau d'évent.

Le 23 novembre j'ai pris un arrêté portant que le tuyau d'évent serait établi comme il est dit ci-dessus, que le feu du poële qui échauffera ce tuyau sera allumé les jours de spectacle, une heure avant le lever du rideau, qu'il sera constamment entretenu pendant toute la durée de la représentation; que les baquets à uriner, placés aux divers rangs de loge des cabinets particuliers, et que ceux qui sont placés sous le théâtre pour l'orchestre, seront vidés après chaque spectacle, et qu'ils seront entretenus dans le plus grand état de propreté. Toutes les dispositions et recommandations ont été faites pour la stricte exécution de ces mesures.

Par un rapport en date du 19 novembre, le commissaire de police du 2me. arrondissement m'a fait observer qu'il existait sur la rivière du Hocquet, que l'on cure en ce moment pour la rendre moins insalubre, des latrines saillantes, notamment au mur dépendant de la maison habitée par la demoiselle Bourlé, impasse Rubempré, et au mur de la dame Dougai, grande rue des Augustins.

Ce fonctionnaire ajoutait qu'il était nécessaire que ces latrines et celles qui seraient restées inaperçues, disparussent sur-le-champ, et qu'il en fût pratiqué d'autres dans l'intérieur des cours et des jardins de ces deux maisons, où l'espace ne manque pas pour opérer ce travail.

Par arrêté du même jour 19 novembre, j'ai enjoint aux propriétaires de latrines donnant sur des cours d'eau, de les supprimer dans le délai de quinze jours, à partir de la notification, et d'en pratiquer dans le même délai dans leurs maisons, conformément à l'article 5 de la délibération du 20 prairial an IV, et au réglement du 24 octobre 1821.

Il était aussi urgent que les latrines des écoles, tant publiques que privées, fussent tenues dans le plus grand état de propreté. J'ai fait faire les recommandations nécessaires aux directeurs de ces écoles par les commissaires de police, que j'ai chargés de l'exécution de cette mesure, par arrêté du 19 novembre.

11°. Je m'occupe des moyens de réaliser le vœu que m'a exprimé l'intendance, relativement au marché aux Locques.

12°. J'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire de l'arrêté que j'ai pris le 14 novembre, et qui a été approuvé le 15, pour défendre de vendre dans les rues de la volaille, du gibier, du pois-

son, ainsi que l'intendance en a fait la demande. Les commissaires tiendront la main à la stricte exécution de cet arrêté. Ils s'occupent avec le plus grand soin de tout ce qui concerne la salubrité des comestibles, conformément à la loi du 16 — 24 août 1790, titre XI, art. 3, paragraphe IV, et à la loi du 22 juillet 1791, titre I[er]., art. 13 et 20; je me plais à vous citer quelques preuves de leur zèle à cet égard (1).

Par son rapport du 4 novembre, le commissaire du 1[er]. arrondissement m'a rendu compte des dispositions qu'il avait faites pour empêcher qu'un bœuf, reconnu malsain, par MM. Riquier et Rigollot, docteurs en médecine, ne fût livré à la consommation; la viande en a été jetée dans la Somme, au port d'aval.

Par un rapport du 21 de ce mois, le commissaire de police du 2[me]. arrondissement m'a fait savoir qu'une vache introduite en ville avait été signalée comme suspecte; que la viande en a été mise sous les yeux de MM. Thuillier et Riquier, membres du conseil de salubrité; ils ont décidé qu'on pouvait la vendre sans danger pour la santé publique.

(1) MM. Monmert, Decoron, Pourchel, Porion. Que de zèle et de courage il a fallu à ces messieurs pour suffire au surcroît de travail dont ils se sont vus chargés.

J'ai chargé M. le contrôleur en chef de l'octroi de recommander aux employés d'informer la police toutes les fois qu'il entrerait en ville une bête morte, afin de faire décider par qui de droit si elle peut être vendue sans inconvénient.

Par un rapport du 24 novembre, le commissaire de police du 4me. arrondissement m'a informé que MM. Lecointe et Morand, négocians en cette ville, avaient vendu quatre-vingts quarts de harengs salés qui portaient une odeur infecte. Ce fonctionnaire s'est transporté dans les magasins qui les contiennent, accompagné de MM. Routier et Riquier, membres du conseil de salubrité. Après un mûr examen, ces messieurs ont décidé que cette denrée, quoique n'étant pas de la première fraîcheur, pouvait être livrée sans danger à la consommation.

Telles sont, Monsieur le Président, les mesures que j'ai prescrites sur la demande de l'intendance sanitaire, dans l'intérêt de la salubrité publique; je n'en perdrai pas un seul instant de vue l'exécution. L'intendance peut être persuadée qu'elle me trouvera toujours disposé à accueillir, dans la sphère de mes attributions, toutes les propositions qu'elle jugera utiles de me faire pour l'assainissement de cette importante cité. »

Dès le mois de janvier 1832, M. Thierion de Chipilly arrête que des commissaires de salubrité

seront nommés dans chaque rue, pendant que l'intendance sanitaire, continuant ses travaux, envoie à M. Fumeron d'Ardeuil, préfet de la Somme, la lettre, l'arrêté et l'instruction suivante sur le cholera.

Amiens, 13 *Février* 1832.

L'INTENDANCE SANITAIRE DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME,

A M. LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT.

Monsieur le Préfet,

Une maladie grave, le cholera-morbus, effraie l'Europe, et menace nos contrées. Des hommes courageux, des médecins dévoués ont été étudier cette maladie dans les pays qu'elle a ravagés. On sait aujourd'hui quels organes du corps elle affecte, quels accidens la caractérisent, quels remèdes il faut lui opposer : on connaît surtout les causes qui favorisent son développement, celles qui lui donnent plus de violence, qui la rendent plus redoutable.

Ainsi, c'est l'expérience elle-même qui apprend que l'humidité, la malpropreté des habitations, que toutes les causes qui peuvent altérer la pureté de l'air, lui communiquer des qualités insalubres,

sont autant de circonstances qui préparent l'invasion du cholera, qui surtout lui font acquérir une plus grande violence, lui donnent un caractère furieux. C'est également l'observation qui démontre que l'intempérance, que les excès dans le boire et dans le manger, que l'usage d'une nourriture indigeste ou malsaine, en fatigant, en irritant les organes digestifs, favorisent la naissance du cholera, et que cette maladie montre alors une intensité ordinairement mortelle.

Il est maintenant prouvé que l'homme peut exercer une grande puissance sur le cholera. Nous voyons ce fléau perdre de sa force, de sa violence, à mesure qu'il s'avance en Europe. Ce que les moyens hygiéniques, employés dans le Nord et dant l'Est de cette partie du monde ont déjà opéré, permet d'espérer que, né dans des régions encore barbares, il viendra heureusement expirer chez nous, contre le pouvoir de la civilisation.

C'est pour obtenir, Monsieur le Préfet, ce grand résultat que nous devons tous réunir, combiner nos efforts. L'intendance sanitaire est convaincue que le meilleur moyen à employer pour y parvenir, est de choisir dans chaque canton, et s'il est possible, dans chaque commune, un ou plusieurs commissaires de salubrité qui, nommés par vous, auront à rendre compte à vous et à MM. les sous-préfets, de leurs observations. Leur mission serait

toute paternelle : ce serait des avis, des conseils qu'ils seraient appelés à donner, et ces conseils recevraient toute leur force de l'utilité qui en résulterait pour tous, de l'intérêt que chacun de nos concitoyens aurait à les voir accueillir et exécuter.

Si malheureusement le cholera pénètre dans ce pays, il faut qu'il y trouve les choses si bien préparées, les mesures si bien prises, qu'il n'y fasse pas ces ravages dont le récit effraie l'imagination ; il faut que notre département soit favorisé au moins comme l'ont été certaines parties de la Prusse et de l'Autriche, grâces aux mesures hygiéniques que l'on avait prises.

Les fonctions des commissaires de salubrité consisteraient à reconnaître l'état des ruisseaux où l'on verse les eaux ménagères, des puits, des puisards, des fosses d'aisances, des écuries dans lesquelles il n'y aurait pas d'écoulement facile pour la partie liquide des fumiers ; à vérifier s'il ne serait pas nécessaire d'ouvrir des croisées pour faire circuler l'air, si les planchers sont lavés et propres.

Les commissaires de salubrité visiteraient avec un soin tout particulier les institutions, les écoles, les casernes, tous les lieux de réunion, pour s'assurer si l'air s'y renouvelle avec facilité, et dans le cas contraire, indiquer les moyens d'y remédier; les boutiques, magasins et lieux de travail des bouchers, charcutiers, chiffonniers, tanneurs, cor-

royeurs et autres, qui peuvent devenir nuisibles par leur mauvaise tenue, pour juger s'ils réunissent les conditions nécessaires, et si les précautions convenables sont prises pour que la salubrité publique ne soit pas compromise.

Ils examineraient si les ruisseaux des rues sont lavés et propres, s'il ne convient pas d'y établir des courans d'eau pure, si les mares n'ont pas besoin d'être curées; si les bêtes mortes sont portées à une distance suffisante des maisons; si les dépôts de fumier et de vidanges ne sont pas trop rapprochés des lieux habités, s'ils ne sont pas trop près des rivières; si les eaux qui en découlent ne peuvent pas altérer celles des rivières et surtout des mares; si le cours des rivières et canaux est suffisamment rapide, et si quelques-uns n'ont pas besoin d'être curés ou réparés; si les routoirs de lin ou de chanvre sont placés à une distance suffisante des habitations, et si les eaux dans lesquelles ils sont établis ne communiquent pas avec celles destinées aux usages domestiques, ou à abreuver les bestiaux; enfin s'il n'y a pas lieu d'établir de nouvelles latrines publiques : en un mot, ils indiqueraient officieusement à l'autorité locale toutes les infractions aux lois de police qu'ils auraient remarquées.

Dans le cas d'invasion du cholera, il est un point sur lequel il serait surtout nécessaire d'appeler

l'attention de MM. les commissaires de salubrité : ce serait de ne point laisser se former des foyers d'infection dans les maisons des pauvres de la section confiée à leurs soins. Que plusieurs individus se trouvent à la fois pris du cholera, dans un lieu étroit, bas, mal aéré, humide, et bientôt l'air surchargé de matières animales, comme saturé d'exhalaisons fétides, recélera, dans ces endroits, des miasmes contagieux qui engendreront des maladies graves. Ce qu'il y a de bien remarquable, c'est que les miasmes n'épargneront pas les gens aisés qui vivraient dans le voisinage, bien que ces derniers emploient exactement tous les moyens conseillés pour se préserver. C'est alors que le cholera multiplierait ses victimes. Ici il y a un accord bien frappant entre l'intérêt général et l'intérêt particulier.

Quelle douce récompense nous recevrons tous, M. le préfet, si menacés de malheurs si prochains, nous les évitons par du zèle et des sacrifices ! que de larmes, que de regrets, nous allons épargner à nos concitoyens, en faisant, chacun dans la sphère de nos devoirs, tout ce qui dépendra de nous pour repousser le fléau qui s'avance, ou au moins pour atténuer ses ravages !

Nous sommes, etc.

ARRÊTÉ
DE L'INTENDANCE SANITAIRE
DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

L'intendance sanitaire du département de la Somme,

Vu la loi du 3 mars 1832, et l'ordonnance du 3 août de la même année, notamment l'art. 50 qui porte :

« Les intendances feront, en exécution de nos ordonnances, les réglemens locaux jugés nécessaires ;

» Ces réglemens seront transmis aux préfets et soumis par eux, avec leur avis, à notre ministre secrétaire d'état de l'intérieur, pour recevoir son approbation ; néanmoins, en cas d'urgence, ils seront provisoirement exécutoires, sur l'autorisation des préfets ; »

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

L'intendance et les commissions sanitaires du département de la Somme signaleront, le plus

promptement possible, à l'autorité compétente toutes les causes d'insalubrité qui, dans les diverses localités de ce département, peuvent faire naître et développer le cholera-morbus. Elles indiqueront à MM. les préfet, sous-préfets et maires tous les moyens qui leur paraîtront propres à prévenir la maladie, à en arrêter les progrès ou à en diminuer l'intensité. Elles solliciteront la mise en vigueur de tous les arrêtés de police susceptibles d'être exécutés dans l'intérêt de la santé publique, et indiqueront les nouvelles mesures qu'il pourrait être urgent de prendre.

ART. II.

Dès que les circonstances paraîtront l'exiger, elles inviteront M. le préfet à faire désigner par MM. les maires, en nombre suffisant, des personnes éclairées qui, dans chaque localité, seront chargées d'exercer une surveillance active dans les ateliers, dans les habitations, et dans tous les lieux où il peut exister des causes d'insalubrité.

ART. III.

En cas d'invasion du cholera, les personnes désignées par l'autorité feront tous les matins la visite de la section confiée à leur surveillance. Ils en constateront l'état sanitaire, et feront immé-

diatement un rapport soit au maire, soit à l'intendance ou à la commission sanitaire de leur arrondissement.

ART. IV.

Les chefs de famille, les chefs d'ateliers, les aubergistes, seront tenus de faire leur déclaration aux surveillans désignés par l'autorité compétente, aussitôt que quelqu'un sera attaqué du cholera dans leur maison. Les médecins et officiers de santé seront tenus de faire cette déclaration, lorsqu'ils auront été appelés auprès d'un malade atteint du cholera, ainsi que cela se pratique pour la petite vérole.

ART. V.

L'intendance et les commissions sanitaires indiqueront les localités dans lesquelles les établissemens d'hospices spéciaux pourraient être jugés nécessaires.

Ces maisons hospitalières seront désignées par l'intendance à la première apparition du cholera sur le sol de la France. Nul malade n'y sera admis, si ce n'est sur sa demande ou celle de ses proches.

Il sera autant que possible établi, en outre, des maisons particulières pour les convalescens.

ART. VI.

Le médecin ou officier de santé attaché à chaque maison, aussitôt que des malades y auront été reçus, rendra compte à l'intendance ou à la commission sanitaire, par jour, du nombre des malades, de celui des décès et guérisons, et de toutes les circonstances survenues et observations qu'il aura faites.

ART. VII.

L'intendance sanitaire adressera prochainement aux commissions sanitaires une instruction destinée à être répandue dans le département.

ART. VIII.

Le présent arrêté sera adressé à M. le préfet du département de la Somme, pour être par lui transmis, avec son avis, conformément à l'ordonnance susdatée, à M. le ministre du commerce et des travaux publics.

Fait à Amiens, le 11 janvier 1832, et ont signé :

MM. Henri Thiérion, maire d'Amiens, président-né; Creton, avocat; N. Mallet, négociant; A. Dubois, médecin; Jourdain-Herbet, négociant; Lemerchier, médecin; Herbet de St.-Riquier,

négociant ; Pascalis, procureur-général ; Routier, chirurgien ; Barbier, médecin ; Josse, chirurgien ; Boullet, président de la cour royale ; Reynard, pharmacien.

L'arrêté ci-dessus a été approuvé par lettre de M. le ministre du commerce et des travaux publics à M. le préfet du département de la Somme, le 25 janvier 1832.

INSTRUCTION

SUR LE CHOLERA-MORBUS.

La position de la France, à l'extrémité occidentale de l'Europe, semblait devoir la préserver du cholera indien ; mais après avoir ravagé toute l'Asie, ce fléau a traversé les pays qui nous séparaient du lieu de son origine, il a envahi l'Allemagne et l'Angleterre ; bientôt sans doute il aura franchi nos frontières ; il faut donc sans retard, nous préparer à le combattre.

Heureusement la lenteur de sa marche a permis de réduire à leur juste valeur les terreurs qu'il avait fait naître. On a pu reconnaître qu'il perdait de sa férocité à mesure qu'il envahissait des contrées où une civilisation plus avancée avait perfectionné l'hygiène publique et privée. On a étudié le mal, on sait les causes qui ajoutent à son intensité, les moyens propres à prévenir son attaque sur les individus, ou à en diminuer les funestes effets. Cette courte instruction a pour but, dans un premier chapitre, d'exposer les causes d'insalubrité et les moyens de les faire disparaître; un second chapitre est consacré à décrire succinctement les symptômes du cholera, et les secours qu'il faut porter aux malades dès l'invasion, et jusqu'au moment où ils peuvent recevoir les soins éclairés de l'art.

CHAPITRE PREMIER.

§ Ier.

Parmi les causes qui favorisent le développement du cholera-morbus et ajoutent à son activité, il en est qui appartiennent à l'hygiène publique, et qui se retrouvent comme auxiliaires puissans de toute maladie épidémique. C'est surtout pour les rechercher avec soin dans chaque localité, que chaque intendance sanitaire a provoqué la nomi-

nation des commissaires de salubrité. Leur devoir est de rechercher ces causes avec zèle, d'expliquer à leurs concitoyens ce qu'elles ont de nuisible, de les engager à les faire disparaître, et dans le cas de refus ou de négligence, d'en référer aux maires des communes, aux commissaires sanitaires ou à l'intendance, qui sauront appuyer de leur autorité les conseils que l'on aurait repoussés.

Tous les médecins français qui ont été à Varsovie, à St.-Pétersbourg et ailleurs, étudier le cholera, sont d'accord que la malpropreté des rues et des maisons a considérablement ajouté à l'intensité de l'épidémie. Dans les quartiers où l'air circulait librement, où les maisons étaient élevées, aérées, bien percées de fenêtres, la maladie n'a frappé que quelques victimes : elles tombaient par centaines dans les rues étroites, mal nettoyées, où des maisons humides, remplies d'immondices recevant à peine l'air et la lumière, servaient de refuge à une population nombreuse, se soignant peu, se nourrissant mal. Nous avons la triste expérience qu'à Amiens, par exemple, certaines rues, et dans le département certaines communes, qui présentent réunies plusieurs de ces causes d'insalubrité, sont plus souvent et plus violemment atteintes par les maladies épidémiques; il est donc bien important d'assainir ces localités.

Le défaut ou le mauvais état des latrines publiques et particulières, les débris d'animaux, les amas de fumiers, de boues, d'immondices, laissés dans les rues et auprès des habitations, sont surtout des causes très-graves d'insalubrité : les gaz délétères qui s'en exhalent communiquent à l'air des qualités malfaisantes et contribuent à développer des maladies épidémiques.

Dans beaucoup de communes, des fosses à fumier sont placées sur la voix publique, ou de manière à y verser l'excédant des eaux qu'elles contiennent. Outre les miasmes que dégagent ces fumiers, les eaux qui en découlent se jettent dans les mares, les lavoirs, s'infiltrent dans les puits et corrompent ainsi les eaux qui servent aux usages domestiques et à abreuver les bestiaux. Les commissaires de salubrité doivent faire disparaître de tels abus : il faut que rien ne vienne altérer les eaux vives, ajouter aux inconvéniens des eaux stagnantes. Partout où celles-ci peuvent être supprimées, qu'on les supprime ; là où elles sont indispensables, il faut par des curages bien faits, et en éloignant tout ce qui peut les vicier davantage, diminuer les inconvéniens qui résultent de leur présence.

Nous devons aussi fixer l'attention sur l'état des cimetières : dans la plupart de nos communes rurales, ils sont encore situés au centre des habi-

tations, et leur étendue est rarement en rapport avec la population. Aussi les ordonnances qui veulent que le terrain déjà employé ne soit consacré qu'après un délai de cinq ans à de nouvelles sépultures, sont presque toujours inexécutées. Enfin les fosses ont rarement la profondeur exigée par les lois. Ces abus sont aussi nuisibles à la salubrité publique qu'ils sont contraires aux convenances et à la morale.

Les commissaires auront à vérifier si, contrairement aux ordonnances, des établissemens insalubres ne sont pas placés près des habitations ; si dans les usines tous les procédés des arts sont exécutés de manière à ne point altérer l'air, et à ne pas nuire à la santé des ouvriers ; si ceux-ci ne sont pas trop nombreux, quant à la grandeur du local ; si dans chaque usine l'air se renouvelle facilement. Ils devront aussi vérifier si les écoles ne sont pas trop petites pour les enfans qu'elles reçoivent ; si l'air n'y contracte pas des qualités *âcres*, comme il est notoire que cela existe dans beaucoup de communes ; si les enfans ne sont pas exposés à de trop grandes alternatives de froid et de chaud.

Il sera essentiel que les marchés publics soient toujours dans un grand état de propreté, que toutes les substances alimentaires qui s'y vendent soient saines et non altérées.

Ainsi, soigner la bonne qualité des alimens, faire enlever des rues, des maisons, des établissesemens publics ou particuliers, tout ce qui peut vicier l'air, telles sont les obligations des commissaires de salubrité. Il faut que tous les citoyens travaillent de toutes leurs forces à laisser le moins de prise possible à l'ennemi qui s'avance. Si l'on pouvait donner de l'air, de la lumière à toutes les maisons ; si l'on pouvait les sécher, les débarrasser de toutes les immondices ; si les rues étaient propres, si elles pouvaient être arrosées par un courant d'eau ; si les fumiers, les débris d'animaux étaient éloignés des habitations ; si les rivières, les mares, les fossés étaient curés avec soin, il n'est pas douteux (et l'expérience des pays attaqués par le cholera le prouve) qu'on s'apercevrait à peine chez nous du fléau que nous redoutons.

§ II.

Lorsque le cholera a envahi la commune voisine ou celle que l'on habite, c'est le moment de redoubler de zèle et d'activité. Déjà toutes les mesures d'hygiène ont été prises, il faut alors s'occuper de tout ce qui entoure, de tout ce qui concerne chaque individu.

Laver les appartemens carrelés, gratter les plan-

chers, blanchir à l'eau de chaux tous les murs; ouvrir les fenêtres si le temps est sec; s'il est humide, sécher l'intérieur par un feu vif; telles sont les premières précautions à prendre. C'est un luxe, un excès de propreté, pour ainsi dire, que nous recommandons; mais qu'on n'oublie pas que l'humidité serait nuisible. Ainsi, que les arrosemens, les lavages ne soient pas trop fréquens pendant la saison pluvieuse; qu'on se garde aussi de faire sécher dans les habitations des linges, des étoffes qui répandent dans l'air les parties aqueuses dont ils sont chargés.

Beaucoup de citoyens de la classe pauvre, qui habitent dans les villes de petites maisons humides, mal aérées, privées de cours et de jardins, élèvent, dans les appartemens qu'ils occupent, des poules, des lapins, des pigeons, des chèvres et d'autres animaux. D'anciennes ordonnances proscrivent cet usage, et avec raison, car il suffit pour donner une expansion considérable à la maladie qui nous menace. Ces animaux, outre qu'ils consomment une partie de l'air respirable des chambres où ils vivent, l'altèrent encore par leur exhalaisons et par leurs excrétions. Tous ces animaux doivent disparaître des maisons : ils n'y peuvent rester sans nuire à la santé des habitans.

On choisit pour coucher l'appartement le plus sain, le plus aéré; il faut éviter d'habiter trop

de personnes ensemble dans la même chambre; les émanations qui s'échappent des corps vivans vicient l'air très-promptement, et prédisposent ceux qui le respirent, à devenir malades.

Dans le cas où un individu qui serait atteint du cholera ne pourrait pas être placé dans une chambre isolée, il est à souhaiter, dans son propre intérêt et dans celui des personnes qui l'entourent, qu'il se fasse transporter dans l'une des maisons qui seront établies pour soigner les cholériques. Il en est de même pour les malades qui ne seraient pas certains de recevoir chez eux des secours prompts et entendus; toute hésitation pourrait leur être fatale ainsi qu'à leur famille.

Dans nos contrées les vents froids et humides prédominent, leur action se fait sentir sur la peau et sur les intestins; il faut donc s'en préserver par des vêtemens chauds et secs. L'usage de la flanelle sur tout le corps est utile; elle entretient sur la peau une douce moiteur qu'il faut s'étudier à conserver toujours; mais on doit tout au moins se tenir chauds les pieds et le ventre; on s'est trouvé très-bien d'une ceinture de flanelle. La peau sera toujours conservée dans un grand état de propreté, soit en changeant souvent de linge, soit par des lotions fréquemment répétées, ou par des bains, quand on peut les prendre sans crainte de se laisser refroidir.

Lorsqu'on est obligé de visiter ou de soigner des malades dans des maisons où l'on n'a pu faire disparaître toutes les causes d'insalubrité, il est bon de se laver les mains et la figure avec une solution de chlorure de chaux ou de soude ; une livre de chlorure pour cent livres d'eau, ou pour un seau d'eau environ cinq onces de chlorure ; des vases contenant de cette solution ou du chlorure légèrement humecté, seront placés dans divers lieux de la maison ; l'on arrosera la maison avec l'eau chlorurée. Les vases, destinés à recevoir les matières rejetées par les cholériques, contiendront toujours du chlorure, et l'on aura soin de les éloigner promptement des appartemens habités.

Nous devons faire observer qu'en recommandant l'emploi des chlorures d'oxide, nous ne prétendons pas dire qu'ils agissent contre les germes du cholera : seulement en détruisant tous les miasmes putrides qui se trouvent dans l'air, ils diminueront les dangers de l'infection.

Les personnes dont les organes sont sains, et dont le régime est régulier, se garderont d'y rien changer : elles doivent éviter tout excès, fuir les grands repas qui fatiguent les organes digestifs ; il sera même sage de ne pas satisfaire son appétit, de peur d'une indigestion qui pourrait développer promptement tous les accidens du cholera.

Quant aux individus dont les organes digestifs sont doués d'une grande susceptibilité et prédisposés habituellement aux coliques, aux diarrhées, aux vomissemens, ils adopteront un régime sévère ; ils se priveront de tout aliment malsain ou trop substantiel, trop excitant, de tous ceux qu'ils savent être ordinairement repoussés par leurs organes digestifs.

Puisqu'un léger excès peut produire le cholera chez un individu bien portant, à plus forte raison serait-il redoutable pour les convalescens, pour ceux qui sont atteints d'une maladie, d'une lésion chronique, surtout des voies digestives : un régime très-sévère est alors de la plus grande rigueur, le moindre écart peut appeler un cholera mortel.

Ceux qui sont habitués aux excès de table ou de boissons, doivent sur-le-champ faire trève à leur mauvaises habitudes, s'ils tiennent à la vie : partout ils ont été les premières victimes de la maladie, lorsqu'ils ont continué à se livrer à leur passion favorite.

Il est indispensable de se priver de boissons froides, lorsque le corps est en sueur; les glaces ou boissons glacées sont toujours très-nuisibles.

Si les excès dans les boissons et les alimens développent le cholera, d'un autre côté, ceux qui sont affaiblis par les longues privations, par une

nourriture malsaine ou insuffisante, sont aussi frappés très-promptement. Il est donc désirable que dans toutes les communes des secours abondans soient distribués aux indigens, et que la charité publique s'exerce largement. Que le riche songe que la maison du pauvre qui l'avoisine peut devenir un foyer d'infection auquel il n'échapperait pas.

Est-il nécessaire de se prémunir contre le cholera par d'autres moyens que ceux indiqués par l'hygiène? Méfions-nous de ces annonces pompeuses où des poudres, des pilules, des élixirs sont présentés comme des moyens infaillibles de prévenir la maladie; il n'y a point de préservatif général, il faut donc bien se tenir sur ses gardes contre tous ces remèdes que préconise le charlatanisme le plus effronté.

On doit éviter les fatigues du corps, car les travaux excessifs jettent nos organes dans un affaissement favorable à l'invasion du cholera. Le refroidissement de la peau serait aussi nuisible, ainsi que les brouillards du matin et du soir, et les courses à jeûn : car toutes ces causes réagissent sur les organes digestifs, disposent aux coliques et par suite au cholera.

Les travaux d'esprit, quand ils ne sont pas fatigans, sont utiles, ainsi que les distractions agréables; mais il faut éviter les réunions trop nom-

breuses et trop longues, dans lesquelles on respire en général un air altéré, malsain.

Il faut se garder surtout des passions tristes : à Vienne et à Berlin l'expérience a prouvé que c'était les personnes toujours agitées par la crainte du cholera, que cette maladie attaquait d'abord; celles qui vivaient calmes, tranquilles, qui ne redoutaient pas la maladie, l'évitaient presque toujours.

Sans doute le cholera est une maladie grave, mais il est démontré aujourd'hui que ceux qui prennent les précautions convenables échappent facilement à l'épidémie, et que des soins donnés à propos font souvent avorter cette maladie. La peur trouble les fonctions digestives, pervertit l'influence du système nerveux et favorise le développement du cholera. La confiance est le meilleur des préservatifs; c'est le seul qu'emploient les médecins, et l'on sait que très-rarement ils sont atteints par l'épidémie.

De tous les débats qui se sont élevés sur la cause du cholera, il est resté prouvé que la contagion, si elle existe, est très-rare d'individu à individu, et qu'elle n'a lieu que dans certaines circonstances données; par exemple, lorsque plusieurs malades se trouvent réunis dans un local insalubre ou trop petit pour que l'air n'y contracte pas des qualités malfaisantes. Ceci n'est point particulier au cho-

lera, et se retrouve non-seulement dans presque toutes les maladies, mais même quand des personnes saines sont enfermées dans un lieu trop resserré.

Il faut que l'air puisse se renouveler facilement autour de chaque lit; c'est une des conditions essentielles dans un hôpital bien tenu, et l'on ne s'en écarte jamais : aussi dans tous les hôpitaux, aujourd'hui la plupart des salles sont plus saines, plus aérées que ne le sont une grande partie des maisons particulières.

CHAPITRE II.

SYMPTÔMES ET TRAITEMENT DU CHOLERA.

§ Ier.

Symptômes.

Il est à remarquer que pendant le cours d'une épidémie cholérique, tout le monde en ressent l'influence : les personnes, même les plus robustes, éprouvent du malaise, un trouble plus ou moins marqué dans les fonctions digestives. Ces légers accidens ne doivent point les effrayer, cependant la prudence veut qu'alors elles vivent avec la plus grande tempérance.

Ordinairement le cholera s'annonce par une al-

tération des fonctions digestives, par de la céphalalgie, par quelques autres symptômes qui se retrouvent au début de presque toutes les maladies; mais souvent aussi il éclate la nuit ou de grand matin par une attaque brusque et violente.

On éprouve un sentiment de gêne, de malaise, une sensibilité exagérée dans la région épigastrique, de la douleur autour de l'ombilic: bientôt cette douleur augmente et s'accompagne du brisement de tous les membres; puis surviennent des déjections alvines, des nausées, des vomissemens; des crampes parcourent les pieds, les jambes, les mains, les bras, et s'étendent jusqu'au tronc. L'agitation, l'anxiété sont extrêmes; le malade pousse des cris déchirans; le corps est soulevé par des mouvemens brusques; les douleurs d'estomac et de ventre sont intolérables.

Le malade vomit d'abord des matières alimentaires nouvellement ingérées, qui se trouvaient dans l'estomac et dans le duodenum; de même ses déjections sont d'abord formées des matières contenues dans les intestins, mais bientôt il ne rend plus par le haut et par le bas qu'un liquide aqueux, inodore, blanchâtre, floconneux, semblable à de l'eau de riz sale, à du blanc d'œuf délayé.

Le pouls qui d'abord était vif, tombe tout à coup, et disparaît quelquefois au point de ne plus

être aperçu : la face offre une altération singulière, il y a dépression des traits, excavation des yeux qui deviennent ternes et flasques, souvent dilatation des pupilles : au-dessous de l'œil paraît un cercle bleuâtre, livide; cette couleur s'étend bientôt aux ailes du nez, aux pommettes, aux oreilles, aux lèvres, aux membres et même au tronc.

Toutes les parties de la peau qui ne sont pas atteintes de cette coloration livide, sont pâles et décolorées, en outre la peau est froide, plissée et comme durcie; la langue est froide, l'air expiré froid, et cependant le malade ressent une chaleur extrême, surtout au creux de l'estomac, où il éprouve un sentiment d'ardeur et de brûlure. La soif est vive, toutes les sécrétions sont suspendues, il n'y a point de salive, point de bile, point d'urine.

La voix est faible, creuse, la respiration gênée, il y a même des suffocations; le bas-ventre est gonflé, plein et mat à la percussion : toutes les fonctions sont troublées ou suspendues, et cependant au milieu de ces graves désordres, la raison reste presque toujours intacte.

L'agonie est quelquefois douloureuse : le plus souvent les crampes, les vomissemens et les déjections cessent : alors le froid augmente; le pouls s'affaiblit de plus en plus, il survient du côma,

des syncopes, une sueur froide, visqueuse, et le malade s'éteint.

La cessation des spasmes, des vomissemens et des déjections, avec retour de la chaleur, coloration de la peau, élévation du pouls, présence de la bile dans les évacuations, sécrétion des urines, sont l'annonce du retour à la santé.

La marche du cholera est ordinairement rapide, quelquefois le malade succombe en peu d'heures; mais la maladie peut durer 24, 36 et 40 heures.

§ II.

Traitement.

Le point essentiel pour le traitement, c'est qu'il soit commencé sans retard, dès l'apparition des premiers symptômes; le succès dépend de la promptitude des secours.

La première indication à remplir, la plus importante, est de rappeler à l'extérieur la vie qui est concentrée sur les organes digestifs et sur les centres nerveux. Plusieurs moyens ont été proposés; tous ne sont pas d'un emploi aussi avantageux.

Les bains réchauffent le corps comme une masse inerte, mais sans exciter les vaisseaux capillaires

et les nerfs. D'ailleurs il faut une baignoire, une cuve, et si l'on réfléchit à l'état du malade, on concevra que ce moyen ne sera pas toujours d'un emploi facile.

Les frictions avec des alcoholats ou avec des teintures alcooliques, faites à l'air libre, causent, par l'évaporation des principes spiritueux, un froid bien opposé au but que l'on se propose. Les frictions sèches avec une brosse molle ou de la flanelle sont préférables; mais leur action n'est pas assez vive, assez efficace; elles ne sont utiles que pour attendre des moyens plus actifs.

Que peuvent des moxas, des vésicatoires sur la calorification du corps d'un cholérique? C'est sur de grandes surfaces qu'il faut agir; voici le traitement que nous croyons préférable.

Dès les premiers symptômes, le malade est couché dans un lit bien chaud, couvert de bonnes couvertures, et frictionné avec une brosse et de la flanelle sèche, en attendant la préparation des cataplasmes suivans :

On prendra pour les faire environ deux livres de farine de graine de lin; le cataplasme sera bien cuit, bien épais, puis il sera étendu sur une serviette pliée en deux; alors il sera saupoudré uniformément avec quatre onces de poudre de moutarde, ou, ce qui vaut mieux, arrosé avec trois gros d'huile volatile de térébenthine, mêlée

à parties égales d'un alcoholat aromatique. On fera en sorte que cette liqueur soit étendue sur tous les points du cataplasme, et aussitôt que la chaleur sera supportable, on en entourera le membre, puis on enveloppera celui-ci avec une étoffe de laine, et on contiendra le tout avec une bande.

Ces cataplasmes sont placés autour des pieds, des jambes, des cuisses, des bras ; ils sont appliqués fort chauds, et leur chaleur est conservée soigneusement; sans ces précautions, leur effet devient presque nul.

On conçoit l'action de ces topiques; leur chaleur se communique à la peau qu'ils recouvrent; bientôt l'alcohol et l'huile de térébenthine se vaporisent, excitent les papilles nerveuses de la peau, réveillent leur vitalité et celle des vaisseaux capillaires; le malade sent la chaleur irradier du point recouvert par ces topiques, vers toutes les parties du corps.

Si l'on ne pouvait trouver assez de farine de graine de lin pour faire ces cataplasmes, on la remplacerait soit par la poudre de tourteaux, soit par la farine de froment ou de seigle, mêlée à un quart de son, et dans laquelle on ajouterait un peu de graisse, de beurre et même d'huile, et mieux un peu de farine de graines de lin, si l'on pouvait en avoir. Lorsque ces cataplasmes ont acquis la consistance nécessaire, on couvre

la surface qui doit être mise sur la peau, soit avec l'huile de térébenthine, comme il a été dit plus haut, soit avec la farine de graine de moutarde, soit avec de la moutarde ordinaire; à défaut de ces substances on emploierait du vinaigre très-fort, quelques gousses d'ail pillées, ou du poivre en poudre.

La drague, prise immédiatement après la fabrication de la bière, et bien chaude, serait encore utile. Il faut varier ces cataplasmes selon les ressources que présente chaque localité; celui qui pourra être préparé le plus vite, sera préféré, car nous le répétons, l'essentiel est d'agir promptement. Nous ajouterons qu'il est des cas, heureusement très-rares, où l'application de flanelles trempées dans l'eau bouillante, et placées sur les membres supérieurs et inférieurs, peut seule empêcher la mort.

Dans les maisons de santé des villes, on tiendra des cataplasmes préparés et chauds, pour le service des malades qui se présenteraient.

On secondera l'action de ces cataplasmes par une médication interne; mais ici les médecins ne sont plus tous d'accord : cela tient à ce que l'épidémie revêt souvent des caractères différens d'un lieu à un autre, et même pendant le cours de sa durée dans le même lieu; d'ailleurs le tempérament de chaque malade fait varier la maladie

et les remèdes qui lui conviennent; et puis qui ne sait qu'en médecine il est plusieurs moyens pour remplir les mêmes indications ?

On se trouvera toujours bien de faire prendre au malade des boissons adoucissantes ou tempérantes, telles que l'eau sucrée avec un peu d'eau de fleurs d'oranger, l'eau d'orge édulcorée, une limonade légère, etc.; ces boissons seront données à petites doses à la fois : toutes les dix minutes on fera prendre au malade de quatre à six gouttes de laudanum de Sydenham dans une cuillerée des boissons indiquées plus haut, ou dans une infusion légère de thé, de menthe, de tilleul, etc.

Ces moyens suffiront bien souvent pour arrêter les progrès du mal; mais en tout cas ils permettront d'attendre l'arrivée du médecin; lui seul peut déterminer s'il est utile d'avoir recours aux sangsues et à la saignée, souvent nécessaires dans le début, lorsque le malade est jeune ou robuste, ou lorsque, dans le cours de la maladie, il y a des symptômes de congestion sanguine au cerveau ou sur la poitrine.

Le calomel uni à l'opium, le sous-nitrate de bismuth, le camphre, les douches, les applications froides sur l'épigastre, et beaucoup d'autres remèdes ont été recommandés par des médecins habiles; mais ils doivent être donnés avec oppor-

nité, il serait dangereux de les mettre imprudemment en usage.

Il ne faut pas croire, au surplus, que le cholera de l'Inde exige un traitement nouveau, différent de celui qu'on emploie pour le cholera de notre pays; il est bien constant aujourd'hui que par le genre de communication, par la marche rapide et l'intensité des symptômes, le traitement doit donc être le même : seulement il faut dans l'emploi des moyens mettre une force et une rapidité d'action égales à celles de la maladie qu'on attaque.

Peu de jours après la réception de ce travail, M. Fumeron d'Ardeuil envoya à MM. les Maires la circulaire suivante :

« Messieurs,

La présence du cholera-morbus à Londres et et sur la côte anglaise de la Manche, quoique cette maladie ne s'y annonce pas d'une manière violente, a dû cependant exciter toute la sollicitude du gouvernement : aussi n'a-t-il négligé aucune des précautions qu'indiquait la prudence. L'ordonnance du 18 de ce mois, insérée dans tous les journaux, et que j'ai fait publier en outre dans les formes prescrites par l'art. 1er de la loi du 5 mars 1822, a prescrit pour les provenances des parties de l'Angleterre où la maladie s'est mani-

festée une plus longue quarantaine : la surveillance la plus exacte s'exerce sur toutes nos côtes; enfin le gouvernement a fait rédiger par la commission centrale de salubrité de Paris *une instruction populaire* sur le régime à suivre afin de se préserver du cholera, et sur la conduite à tenir lorsque cette maladie se déclare.

Vous recevrez, messieurs, avec la présente circulaire, quelques exemplaires de cette instruction.

J'y joins un exemple de l'instruction détaillée que vient de publier l'intendance sanitaire de ce département. Je vous recommande instamment de répandre ces instructions, autant qu'il sera possible parmi vos concitoyens, de les engager à s'en procurer un exemplaire, ce qui leur sera facile puisqu'elle va être imprimée à profusion et se vendra au prix le plus minime : répétez-leur surtout qu'ils ne doivent point se livrer à des craintes exagérées; que, si malgré toutes les précautions, le cholera venait à pénétrer en France, ceux qui s'effraieraient le plus, en seraient certainement les premiers atteints, et que d'ailleurs, il est aujourd'hui bien constaté que cette maladie a perdu beaucoup de sa violence en pénétrant dans des contrées plus civilisées, et partout où elle a trouvé une police active et vigilante, une population bien précautionnée et peu facile à effrayer; cela est si vrai que le nombre des

victimes du cholera en Angleterre n'égale pas celui des décès qu'occasionnent en France certaines maladies, telles que la petite vérole, la grippe, la fièvre scarlatine et autres dont cependant on ne s'épouvante guère parce qu'elles sont plus communes et mieux connues.

Mais il ne suffit pas que le gouvernement prenne toutes les mesures que suggèrent l'expérience et la prudence, il faut encore que les autorités locales les exécutent avec zèle et fermeté ; il faut même que les particuliers secondent le gouvernement et l'autorité, en se conformant aux réglemens arrêtés, et en suivant des conseils qui sont donnés autant dans l'intérêt personnel de chacun que dans l'intérêt de tous.

Ainsi, messieurs, comme il est démontré que le cholera se répand de préférence partout où il trouve un air moins pur, un foyer quelconque d'infection, c'est pour vous un devoir rigoureux de faire disparaître au plus tôt toutes les eaux croupissantes, les fumiers et autres dépôts d'immondices qui existent sur la voie publique, enlever les boues, combler les mares et puisards, en un mot de ne rien négliger pour l'assainissement et la propreté de l'intérieur des communes. Quelles que soient les oppositions que vous éprouveriez, il faut les vaincre : les lois de police vous en donnent les moyens, et ce n'est pas lorsqu'il

s'agit de la santé publique, de la vie de nos concitoyens, de celle des récalcitrans eux-mêmes, que nous devons céder à de vaines considérations ou à des influences quelconques.

Quant aux particuliers, voici les conseils que vous devez leur donner, en leur faisant sentir tout le danger auquel ils s'exposent s'ils ne s'empressent pas de s'y conformer : qu'ils suivent avec la plus grande exactitude tout ce que prescrit l'*Instruction populaire* que je vous transmets aujourd'hui ; il faut qu'ils fassent sans délai restaurer ceux des murs de leurs maisons qui seraient salpêtrés par l'humidité, réparer les fosses d'aisances, les plombs, les toitures, les pavés et les ruisseaux des cours, afin d'empêcher la stagnation des eaux, qui est une des causes les plus graves d'insalubrité. Quant aux locataires, ils doivent aérer leurs appartemens le plus souvent possible; laver fréquemment, et autant qu'ils le pourront avec de l'eau chlorurée, les cuvettes de plomb qui communiquent aux escaliers et aux cuisines ; nettoyer les latrines, faire enlever régulièrement les fumiers, les débris de végétaux, les immondices; éloigner d'eux les animaux malpropres; faire balayer et laver la voie publique et les ruisseaux devant les portes; enfin maintenir dans leurs logemens, autour d'eux et sur leurs personnes, la plus grande propreté possible.

Il n'est pas douteux que ces mesures ne produisent d'excellens résultats et qu'elles ne contribuent à prévenir l'invasion de la maladie, ou tout au moins à diminuer de beaucoup ses effets, si malheureusement elle parvenait jusqu'à nous.

Je n'insisterai pas davantage, messieurs, sur l'objet de cette circulaire; il s'agit de la vie de nos concitoyens; que pourrai-je dire de plus fort pour stimuler votre zèle!

Recevez de nouveau, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée et de mon sincère attachement. »

Le 22 février 1832, l'intendance sanitaire demanda à M. le maire d'Amiens par M. Routier, son président-semainier, que le Blamont fût mis à la disposition de l'administration des hospices, pour leur servir de succursale en cas d'invasion probable du cholera.

Le 1er. mars, M. Thiérion s'occupa du choix des commissaires de salubrité, tant dans la ville que dans ses annexes, et leur envoya par la suite la circulaire suivante :

« Monsieur, au moment où le cholera-morbus nous menace, il importe que l'administration et les bons citoyens associent leurs efforts pour obtenir, dans la ville d'Amiens et sa banlieue, un assainissement aussi complet que possible.

Je m'empresse donc, monsieur, conformément

à l'art. 2 du réglement de l'intendance sanitaire, en date du 11 janvier dernier, approuvé le 13 février suivant, par M. le ministre des travaux publics et du commerce, et à mon arrêté du 12 janvier, de vouloir bien accepter les fonctions de commissaire de salubrité. Je vous serai infiniment obligé de vous conformer aux instructions publiées par l'intendance sanitaire, et dont un exemplaire est ci-joint.

Dans cette grave circonstance, l'administration doit compter sur le concours des hommes recommandables par leur caractère, leurs lumières et leur zèle. J'attends du vôtre les plus heureux résultats.

Je recevrai avec plaisir et reconnaissance toutes les observations que vous croirez devoir m'adresser dans l'intérêt de la santé publique.

Je joins ici un exemplaire de mon arrêté et votre commission.

Agréez, monsieur, etc. (1) »

Ce fut aussi au commencement de mars que M. Thiérion créa un nouveau cimetière pour Renancourt ; celui qui existait en cet endroit étant

(1) Nous avons mis les noms de MM. les commissaires de salubrité dans une colonne du tableau n°. 1, pour éviter de nommer les rues une seconde fois.

trop resserré et trop près des habitations. M. le maire fit partout observer strictement les détails qui concernent la police municipale.

Le préfet du département, M. Fumeron d'Ardeuil, accéléra de son côté l'établissement des salles de cholériques aux hospices de l'*Hôtel-Dieu* et des *Incurables*, par ses démarches, par ses offres spontanées et l'activité qu'il déploya : tels furent les travaux qui terminèrent le mois de mars.

Le 1er. avril, M. Barbier, président-semainier, demanda à M. le maire que le marché à Loques, tenu sur la place St. Firmin, fût transporté dans l'Ile St.-Germain, sur l'emplacement où existait autrefois un magasin à fourrage. Il lui demanda aussi qu'à l'avenir, et comme cela se faisait autrefois, les bouchers tuassent et vidassent les animaux en plein air, sur la place dite de la *Tuerie;* ce que ce magistrat s'empressa d'ordonner. Le même jour il rassura l'esprit timoré de quelques habitans de la grande rue de Beauvais, effrayés de voir deux salles de cholériques établies à l'*hospice des Incurables;* ces habitans avaient écrit au maire pour qu'on les transférât dans un autre endroit.

Le 2 avril, M. Creton, président-semainier, rendit compte à M. le maire de la visite de salubrité que l'intendance avait faite dans les établissemens publics et particuliers dans la ville d'Amiens; il

lui annonça qu'il mettait les établissemens communaux, ainsi que ceux qui étaient à la charge de la ville, sous sa surveillance; en effet, il fit exécuter de suite tous les travaux nécessaires, et placer des urinoires en forme de perte-d'eaux en divers endroits, pour empêcher l'urine d'exhaler, comme par le passé, une odeur souvent nuisible.

Le conseil de salubrité, composé d'hommes recommandables, et tout aussi zélés que ceux dont nous venons de parler, remplissait de son côté avec la plus grande exactitude les fonctions qui sont dans ses attributions. Le 3 avril, il proposa à M. le maire d'Amiens d'organiser, en cas d'invasion du cholera, les bureaux de secours pour les *indigens*, et d'écrire aux médecins pour les prévenir, et leur indiquer la paroisse à laquelle ils seraient attachés; il chargea de suite ce conseil de lui soumettre un plan d'organisation, qui fut dressé par une commission composée de MM. Terral, rapporteur; Rigollot fils, Fauvel, médecins, et Facquez, l'aîné, pharmacien; dès qu'il l'eut reçu, il fit afficher l'avis suivant :

« De prompts secours donnant une plus grande certitude de neutraliser les effets du cholera, on ne doit donc rien négliger de ce qui contribue à en affaiblir l'action. C'est dans ce but que le maire, sur la proposition du conseil de salubrité, a or-

ganisé dans les cinq paroisses de la ville d'Amiens, les faubourgs et les sections, un service général de secours pour les indigens, ainsi qu'il suit :

PAROISSE SAINT-LEU.

MM. Riquier, médecin des pauvres de la paroisse, basse rue Notre-Dame, n°. 15.
Douchet, rue St.-Leu, n°. 63.
Hévin père (1), chaussée St.-Leu, n°. 78.
Pauquy, rue basse Notre-Dame, n°. 29.
Petit, rue St.-Leu, n°. 5.

PAROISSE NOTRE-DAME.

MM. Terral, médecin des pauvres de la paroisse, rue de Noyon, n°. 43.
J.-B. Josse, impasse Porte-Paris, n°. 19.
Hévin fils, rue du Loup, n°. 11.
Josse fils, cloître de la Barge, n°. 7.
Catty, rue de Noyon, n°. 11.

PAROISSE SAINT-REMI.

MM. Fauvel, médecin des pauvres de la paroisse, petite rue St.-Remi, n°. 1.
Tavernier, rue des Cordeliers, n°. 4.
Letétu, rue des Jacobins, n°. 20.

(1) M. Hévin père succomba aux fatigues que lui occasionna le service des malades dont il s'acquittait avec zèle, quoiqu'il fût septuagénaire.

Sauvé, impasse Sainte-Marie, n°. 3.

Seigneur-Gens, petite rue de Beauvais, n°. 48.

Paroisse Saint-Jacques.

MM. Dubois-Quillet, médecin des pauvres de la paroisse, cloître de la Barge, n°. 6.

Alexandre, rue Gresset, n°. 56.

Boucher, rue des Capucins, n°. 19.

Févez, place de la Marie, n°. 8.

Paroisse Saint-Germain.

MM. Thuillier, médecin des pauvres de la paroisse, cloître Notre-Dame, n°. 12.

Deheilly, rue du Chapeau-de-Violettes, n° 2.

Caudron, rue du Chapeau-de-Violettes, n°. 3.

Lenglet, rue des Sœurs-Grises, n°. 1.

Une boîte de médicamens est déposée chez MM. les médecins plus haut désignés, qui s'empresseront d'administrer les secours de leur art aux personnes qui les réclameront.

Fait à la Maire d'Amiens, le 13 avril 1832, etc. »

Le maire adressa aussi à MM. les médecins cités dans l'avis qui précède, la lettre suivante en date du 11 avril 1832.

« Monsieur, de prompts secours donnant une plus grande certitude de neutraliser les effets du cholera, on ne doit négliger aucune des précautions qui peuvent contribuer à en affaiblir l'action; c'est dans ce but, monsieur, que le conseil de salubrité

près la mairie, m'a proposé d'organiser, en cas d'invasion du cholera, dans les cinq paroisses de la ville et des faubourgs, des bureaux de secours. Je vous prie, monsieur, de vouloir bien faire partie de celui de la paroisse Saint-Leu. Il sera composé, indépendamment de vous, de MM. Riquier, Pauquy, médecins, Hévin père, chirurgien, et Douchet, médecin.

Vous avez donné constamment, monsieur, les plus grandes preuves de dévouement à l'humanité souffrante. Je suis bien persuadé, monsieur, que vous vous empresserez de rendre dans ces graves circonstances tous les services que vos concitoyens peuvent attendre de vos talens et de votre zèle; je vous en aurai, en mon particulier, la plus vive reconnaissance.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le maire de la ville d'Amiens, etc. »

M. Fumeron d'Ardeuil envoya, dès le 2 avril, une instruction sur le cholera-morbus, que M. Thierion s'empressa de faire imprimer, afficher et distribuer avec profusion; nous la transcrivons ici :

EXTRAIT de l'instruction populaire, rédigée par la commission centrale de salubrité de Paris.

Observer la plus grande propreté sur soi et dans son logement.

Éviter tout refroidissement et se tenir chaudement, surtout le ventre et les pieds.

Éviter de poser les pieds nus sur le carreau.

Les ouvriers qui seraient obligés de travailler dans un lieu froid et humide, feraient bien de porter des sabots ou des galoches.

S'abstenir de dormir les croisées ouvertes.

Rentrer chez soi de bonne heure, afin d'éviter le froid et l'humidité des nuits.

Éviter autant que possible les excès de fatigue.

Quelque soit la saison ou la température, ne pas se vêtir trop légèrement.

La sobriété ne saurait être trop recommandée : en conséquence, éviter tout excès de nourriture et de boissons; car on a observé que les ivrognes et les gens livrés à la débauche étaient très-exposés à être attaqués du cholera.

Se nourrir principalement de viandes et de soupes grasses : user le moins possible de charcuterie et de viandes salées; renoncer aux pâtisseries lourdes.

S'abstenir de crudités de toute espèce.

Toute boisson froide, prise quand on a chaud, peut être dangereuse; l'eau dont on se sert pour la boisson doit être claire; l'eau filtrée est préférable à toute autre. Au lieu de la boire pure, il vaut mieux y ajouter deux cuillerées d'eau-de-vie par pinte ou de l'eau-de-vie d'absinthe.

L'eau rougie, c'est-à-dire l'eau dans laquelle on aura ajouté un peu de bon vin naturel, convient également.

L'abus des liqueurs fortes est très-pernicieux; il en est de même de l'usage de l'eau-de-vie, prise seule et à jeûn. Les personnes qui en ont contracté l'habitude doivent manger au moins un morceau de pain avant de boire de l'eau-de-vie : la même observation s'applique à l'usage du vin blanc pris à jeûn.

On doit proscrire de son régime la bière et le cidre qui seraient de mauvaise qualité.

Toute personne qui se sentirait affectée subitement de douleurs sourdes dans les membres, de pesanteur de tête, d'étourdissement, de sentiment d'oppression, d'anxiété de poitrine, d'ardeur et de brûlure au creux de l'estomac, de coliques, devra tout de suite faire appeler un médecin ou réclamer l'assistance du bureau de secours le plus voisin.

En attendant le malade devra se mettre au lit, et prendre une infusion bien chaude de menthe et de tilleul, et se réchauffer par tous les moyens possibles.

Le préfet de la Somme, en publiant cette instruction, ne peut que recommander instamment à ses concitoyens de se conformer exactement à tout ce qu'elle prescrit; c'est le seul moyen,

dans le cas où le cholera se manifesterait dans ce département, d'éloigner d'eux la maladie, ou du moins d'en dimiuuer les effets et de faciliter par de prompts secours l'entière guérison de ceux qui en seraient atteints. Il compte sur le zèle de tous les administrateurs municipaux, de MM. les curés et desservans, de MM. les officiers de santé, et même de tous notables, pour le seconder à cet égard, par leur influence et leurs utiles conseils.

Amiens, le 1er. avril 1832.

FUMERON D'ARDEUIL.

Le maire de la ville d'Amiens engage ses concitoyens à se bien pénétrer de la nécessité de suivre en tout point l'instruction ci-dessus, que M. le préfet vient de lui adresser par sa lettre de ce jour; il en espère les plus heureux résultats en cas d'invasion de l'épidémie qui nous menace.

Il compte sur leur amour du bien public pour la stricte exécution des réglemens sanitaires, et il est certain qu'ils faciliteront de tous leurs moyens la tâche de MM. les commissaires de quartier qui ont bien voulu se charger de veiller au maintien de la salubrité.

Fait à la Mairie, le 3 avril 1832.

Hri. THIERION.

Le secrétaire du bureau de bienfaisance, M. Adéodat Jourdain de Thieulloy, avait annoncé le

6 avril à M. le maire qu'il avait fait la distribution de l'instruction sur le cholera dans les six paroisses de la ville, et qu'il prenait des mesures pour délivrer du chlorure de chaux aux indigens, lorsque le conseil de salubrité lui écrivit de ne point les continuer.

Cependant une garnison nombreuse devant arriver dans cette ville le 8 avril, M. Barbier, président-semainier, en écrivit à M. le maire, pour qu'il fit en sorte d'obtenir le Blamont pour le mettre à la disposition des soldats malades; trois jours après, M. Jourdain-Herbet, président-semainier à son tour, annonça à M. Thierion, que d'après l'avis d'une commission de l'intendance, le Blamont ne pouvant contenir que 150 lits, nombre suffisant en temps ordinaire seulement, il était urgent d'en établir un certain nombre à St-Acheul. M. Guidé, prêtre, à la disposition duquel se trouvait cet ancien pensionnat, se hâta, sur la demande que lui en fit M. le maire, de l'offrir à la ville; et par les démarches et les soins de M. Roch, sous-intendant militaire, ce nouvel *hôpital temporaire*, le plus sain de toute la ville, réunit bientôt tous les secours que réclamaient les militaires malades. Leur médecin ordinaire, M. Rigollot fils, homme dont le zèle et les connaissances lui valurent un rang honorable dans l'état-major des armées de l'empereur Napoléon,

pendant qu'à la même époque, son père, vénérable médecin, franchissait journellement les remparts d'Amiens (en 1814), pour porter au grand séminaire, alors *ambulance militaire*, les secours de son art, et arracher quelques victimes au typhus, se signala par son zèle et son dévouement dans cette circonstance. M. Thuillier, qui avait été nommé chirurgien de cet hôpital, se distingua également en s'acquittant de ses fonctions avec une activité et un talent dignes des plus grands éloges; mais accablé sous le nombre de ses malades, il paya un tribut à son courage, et fut obligé de s'aliter; M. Pauquy le remplaça vers la fin de l'épidémie.

Cependant on avait arrêté que ceux des militaires qui seraient atteints du cholera, seraient traités à l'Hôtel-Dieu, dans une salle à part, comme par le passé. Le service de cette maison fut mis dans un état tel qu'il ne laissa rien à désirer; M. Verdier fils remplaça, à Saint-Acheul, M. Lucas, agent comptable, et s'acquitta de ses fonctions, de manière à mériter la confiance des administrateurs civils et militaires.

Indépendamment des trois médecins attachés à St.-Acheul, et sur la demande de la commission administrative des hospices, en date du 12 avril 1832, l'école secondaire de médecine présenta, le 13, les médecins dont les noms suivent :

HÔTEL-DIEU.

MM. Barbier, médecin en chef.
Tavernier, suppléant.
Josse, chirurgien en chef.

HOSPICE DES INCURABLES.

MM. Lemerchier, médecin en chef des Incurables et de St.-Charles.

Routier, chirurgien en chef des Incurables et de St.-Charles.

L'administration des hospices, par sa délibération du 17 avril, approuvée le lendemain par M. le préfet, confirma la proposition de l'école; mais ce magistrat, dans sa prévoyance, nomma en plus M. J.-B. Josse, médecin suppléant aux Incurables.

INVASION
DU CHOLERA-MORBUS A AMIENS
EN 1832.

PENDANT que les diverses administrations d'Amiens prenaient les mesures les plus sages comme les plus éclairées pour atténuer les atteintes d'un fléau qui portait la consternation et le deuil dans Paris par les nombreuses victimes qu'il y

faisait, et les scènes atroces et sanglantes auxquelles il donnait lieu, qui croirait que dans la dernière classe des habitans d'Amiens, il se trouvât une foule d'individus qui riaient de ces mesures salutaires, et regardaient le cholera comme un être imaginaire, inventé par le gouvernement dans le but de détourner les regards de la politique !

Cependant l'attention des habitans d'Amiens, fixée alors sur ce qui se passait à Paris, fut bientôt ramenée sur leur propre ville : un cri d'effroi, semblable à celui qui s'était fait entendre en 1597, lorsque l'Espagnol l'avait surprise pour y faire régner un pouvoir étranger, et par-là même toujours détesté, un cri de terreur, dis-je, se fit entendre le 10 avril, dans cette classe même qui, peu d'instans avant, semblait être dans une sécurité complète : le cholera avait éclaté à Amiens! mais les divers fonctionnaires publics, le plus grand nombre des habitans, doués d'un esprit juste et éclairé, le reçurent avec calme, et s'empressèrent de venir au secours de l'indigence. M. le maire nomma, pour recueillir les souscriptions spontanément offertes de toutes parts, des personnes recommandables (1), qui obtinrent de la bienfai-

(1) Ces messieurs sont : les avoués; Delahaye-Martin et Galhaut fils; Delaporte-Leroy et Deflesselles; Pécourt et Fréchon ; Duvette-Grandpré et Dhervillez-Marest ;

sance des habitans 22,587 fr. 55 c. Le conseil municipal mit 20,000 fr. à la disposition de M. le maire, qui en envoya 12,000 au bureau de bienfaisance, et lui donna plus tard sans doute une subvention de 7,000 fr., car il les dépensa en plus au soulagement des malheureux; les 48,000 fr. que lui alloue tous les ans le conseil municipal ne lui ayant pas suffi, malgré les quêtes et ses revenus qui rapportent aussi chaque année, terme moyen, la somme de 52,000 fr.

S. M. Louis-Philippe envoya spontanément 5,000 fr. sur 500,000 fr. qu'il voulut bien, dans sa munificence, allouer aux villes des départemens frappées de l'épidémie. S. M., touchée des maux qui affligeaient Amiens, comme le lui exposa M.

Grandsire et Lamy-Martin fils; Vion père et Théophile Delamorlière; Ducrotoy-Dupont et Bizet; Boullet et Beaucousin; Janvier et Delaporte; Ledien père et Demons; Gamounet et Fournier; Lennel et d'Halloy; Renard-Dorville et Soyez aîné; Boudon aîné et Wiez; Warmé fils et Thiebault fils; Guidée-Blondel et Desjardins-Soyez; Mille-Gensse et Lecointe; MM. les commissaires du faubourg de Noyon, de la Voirie, du faubourg de Beauvais, de Hem, de Montières, de Longpré. M. Potier, capitaine des grenadiers de la garde nationale, et M. Pelletier, capitaine de la compagnie d'artillerie de la garde nationale, ouvrirent une souscription dans leurs compagnies. La maison de M. de Rumigny envoya sa souscription ainsi que MM. Ignace, garde d'artillerie, et Potier, receveur de l'octroi.

Thierion, dans une lettre que M. Fumeron d'Ardeuil s'empressa d'appuyer, envoya encore à la fin de mai 5,000 fr. Ce nouveau secours fut si promptement adressé, que six jours s'écoulèrent à peine entre l'envoi de la lettre et la réception de cette somme (1). M. le préfet ayant obtenu alors une allocation de 20,000 fr, en appliqua une partie à la banlieue d'Amiens.

La *Gazette de Picardie* recueillit 3,138 fr., qui furent envoyés par moitié à M. Dubas, curé de Notre-Dame, pour les paroisses de Notre-Dame, de St.-Leu et le faubourg de Noyon.

L'autre moitié fut remise à M. le curé de St.-Remi, pour les paroisses de St.-Remi, St.-Jacques, St.-Germain et le faubourg de St.-Pierre; les curés de ces paroisses s'empressèrent de verser ces premiers secours dans le sein des malheureux; les personnes qui contribuèrent à cette somme, donnèrent encore à la souscription faite par les soins de M. le maire, et dont nous avons parlé. Les hospices d'Amiens dépensèrent aussi au-delà des années ordinaires; la ville se chargea du surplus de leur dépense en leur laissant tout le mobilier qu'avait rendu nécessaire l'installation des *hospices temporaires*, et des salles des cholériques, et en leur allouant environ 3,000 fr. Indépendam-

(1) *Bis dat qui citò dat.*

ment de ces secours, plusieurs personnes soulagèrent encore des malheureux dont la misère leur était connue (1).

Le cholera attaqua, le 10 avril, le nommé Goret (Louis), âgé de 51 ans, couvreur, demeurant rue des Francs-Mûriers, n°. 19. Cette rue, où les rayons du soleil arrivent à peine, contient des maisons malsaines, de vieilles constructions, dont le sol est au-dessous du niveau de la rue, ce qui les rend très-humides; la plupart même reçoivent la lumière à travers de petites vitres, enchassées dans du plomb : cet homme succomba le même jour à 9 heures du soir.

Le 10, il attaqua aussi la femme Cuvillier, dite *Branche d'Or*, âgée de 32 ans, revendresse, ayant sa demeure petite rue Ste.-Marguerite, n°. 3. Cette rue est également malsaine, étroite, mal éclairée, à peu de distance d'une rivière. Elle mourut le 11 avril à 11 heures du soir. M. le maire pria MM. Riquier et Thuillier de lui faire séparément leurs rapports sur la maladie de cette femme, et sur les lésions pathologiques que pourrait présenter

(1) Plusieurs même firent donner, par les médecins, ce qui était utile aux malheureux; je citerai ici M. Frédéric Tillette-d'Acheux, qui mit du bois à ma disposition pour les nécessiteux de la rue Blanquetaque, rue qu'il assainit par les constructions et les jardins qu'il y forme.

l'autopsie. Ces deux savans médecins s'en acquittèrent avec le talent et le zèle qui les rendent si recommandables ; ils annoncèrent tous deux qu'elle avait succombé au cholera-asiatique. MM. Lemerchier e t Terral, qui assistaient à l'ouverture du corps, et qui avaient ainsi que nous suivi la maladie, furent du même avis, comme le rapportent les lettres de MM. Riquier et Thuillier.

La profession de ces deux personnes les obligeait à rester à l'injure de l'air, qui alors était froid, brumeux.

Le 12 avril, le cholera frappa deux hommes et quatre femmes, qui sont :

1°. *Beauvais* (Auguste), âgé de 48 ans, ouvrier tisseur, rue de la Dodane, n°. 26, qui fut pris du cholera à deux heures de relevée. Il alla à l'hôpital, où il mourut le 16, à six heures du soir, malgré les soins les plus assidus et les fréquentes visites du médecin.

2°. *Gueldry*, âgé de 30 ans, garçon serrurier, demeurant rue des Lirots, fut pris du cholera en soignant la nommée Joséphine Barbier, rue de la Dodane, n°. 26 ; il guérit,

3°. *Durand* (Françoise), âgée de 19 ans, ouvrière, rue de la Dodane, n°. 26 ; morte le 13 à sept heures du matin, après vingt-quatre heures de maladie.

4°. *Barbier* (Joséphine), âgée de 18 ans, ou-

vrière, rue de la Dodane, n°. 26, fut prise du cholera en donnant des soins à la précédente; morte le 13 à une heure de relevée, après vingt-trois heures de maladie.

5°. *Dupont* (N.), âgée de 14 ans, rue de l'Andouille; elle guérit.

6°. *Durand* (Joséphine), âgée de 21 ans, rue de la Dodane, n°. 26; elle était enceinte de trois mois; elle fut prise du cholera en donnant des soins à sa sœur, que nous venons de citer au n°. 3. Chaque fois qu'elle vomissait elle ressentait des crampes, ou tombait en syncope; elle disait éprouver à la gorge des douleurs *comme si elle était écorchée.* Elle vomit quelques vers lombrics; malgré sa position elle échappa à la mort, et fut assez heureuse pour accoucher à terme d'un enfant qui vit et jouit d'une bonne santé, ainsi que sa mère.

Le 13, le cholera frappa les personnes suivantes:

1°. *Sulpice Tellier*, âgé de 32 ans, rue des Clairons, n°. 95. Il avait une diarrhée depuis le 9, ce qui ne l'empêcha pas de se livrer à son travail sédentaire (quelque temps avant il était garçon teinturier); le 13 il se mit à travailler dès six heures du matin; vers les sept heures, éprouvant du malaise, il prit un petit verre d'eau-de-vie; à neuf heures il avait été trois fois à la selle, qui

était blanchâtre comme de l'eau de riz sale ; il avait éprouvé des sueurs, des défaillances ; vers midi il alla du bas et vomit, eut des crampes dans la plante des pieds toutes les demi-heures jusqu'à trois heures de relevée, où je le trouvai vomissant, éprouvant des crampes très-fortes aux gras des jambes. Le malade se peletonnait, cherchait à donner à sa tête une position déclive, les yeux étaient profondément enfoncés dans leur orbites, il avait une teinte bleuâtre sur la figure, noirâtre autour des paupières surtout inférieures ; il éprouvait une céphalalgie frontale ; son haleine était froide(1) ; par moment il ne pouvait distinguer

(1) Air expiré par les cholériques; M. Rayer, médecin à l'hôpital de la Charité, a démontré :

1°. Que l'air expiré par des cholériques qui n'offrent point le caractère extérieur de l'asphyxie, contient à peu près la même proportion d'oxigène que l'air expiré par des hommes sains.

2°. Que l'air expiré par des cholériques qui offrent les caractères extérieurs de l'asphyxie, *contient notablement plus d'oxygène* que celui expiré par des individus sains.

3°. Que dans quelques cas (d'après le témoignage de MM. Clauny et Barruel), l'air expiré par des cholériques asphyxiques, n'a subi aucune modification dans le poumon.

4°. Qu'enfin la diminution ou le défaut d'absorption

les personnes, un brouillard semblait les lui cacher ; il baillait continuellement ; les joues étaient froides, creuses, les traits de la figure tirés comme ceux de la décrépitude ; les battemens du cœur était faibles, irréguliers ; les crampes se faisaient sentir dans les cuisses. Je lui donnai une potion calmante ; je lui fis appliquer sur les jambes et les pieds des cataplasmes arrosés d'essence de térébenthine, ce qui le soulagea beaucoup ; le soir, à huit heures, à ma troisième visite, on m'apprit qu'il s'était bien trouvé des cataplasmes, qu'il n'avait plus ressenti de crampes, mais qu'excité à aller à l'hôpital, il s'y était déterminé ; qu'il avait eu une syncope quand on l'avait mis sur un fauteuil (on aurait dû au moins le mettre sur un fauteuil à dos pliant, ou mieux sur un bran-

d'oxygène dans la respiration coïncide avec l'abaissement de la température du corps, l'altération du sang ou le défaut d'hématose.

Lorsque ces expériences auront été suffisamment répétées, il faudra rechercher si le défaut ou l'imperfection de l'hématose tient aux qualités du sang primitivement altéré, devenu difficilement oxygenable, ou au défaut d'innervation, comme on l'a vu à la suite de la ligature ou de la section de la huitième paire des nerfs, ou au ralentissement de la circulation, ou enfin à toutes ces causes réunies. Gazette méd. de Paris, 1832, pag. 277.

card) pour le transporter dans cet établissement (1). Il resta un quart-heure faible, après lequel il vomit toutes les demi-heures; il alla huit fois à la selle jusqu'à huit heures du matin, le 14, moment où je le vis à l'Hôtel-Dieu : les battemens du cœur étaient faibles, irréguliers; on ne sentait point l'artère radiale; la face était toujours très-altérée. Il avait des borborygmes très-fréquens; les urines étaient supprimées. Le soir, à huit heures, je fus le voir, il ne répondait plus à mes questions. Le stethoscope laissait encore entendre les battemens du cœur, mais bien faibles, tumultueux; il râlait, les yeux étaient fortement enfoncés, étaient tirés en haut; tout son corps présentait assez de chaleur (2), communiquée par les boules d'eau

(1) Les cholériques cyanosés peuvent marcher; nous en avons vu un, guidé par son instinct, sortir entièrement nu de son lit, se diriger en vacillant comme un homme ivre, vers une baignoire où l'on avait porté son camarade, et s'y précipiter en aveugle. (*Rapport, remis en décembre* 1832, *à M. le ministre du commerce, par MM. Casimir, Alibert, Boudard, Dalmas, Doubled et Sandras.*

(2) *Température du sang comparée à celle des autres parties du corps.*

Nous devons dire que la température de la salle dans laquelle ces expériences ont été faites, était de 15 à 16.° Réaumur, et que le sang examiné a toujours été obtenu par le saignée du bras.

chaude et les couvertures de laine; sa peau était recouverte d'une sueur visqueuse, son état était celui d'un asphyxié; il mourut à neuf heures du soir.

Autopsie le 15, à deux heures de relevée : l'extérieur du cadavre présentait un aspect violacé, surtout à la figure, aux pieds et aux mains; le dos avait une couleur foncée, les muscles étaient bien dessinés à travers la peau qui paraissait collée dessus; les bras et les jambes étaient un peu fléchis, les doigts des pieds et des mains con-

1°. Femme de vingt-sept ans, guérie; langue, 23.° 1/4; mains, 21.° 1/2; pieds, 19.° 3/4; sang, 24.° 3/4.

2°. Femme de trente-neuf ans, morte; langue, 19.° 3/8; mains, 19.° 3/8; sang, 20.° 1/4.

3°. Femme de cinquante-quatre ans, guérie; langue, 24.° 1/8; mains, 25.° 1/8; pieds, 23.°; scrobicule du cœur, 25.° 1/16; sang, 26.° 1/6.

4°. Femme de vingt-et-un ans, morte; langue, 19.°; mains, 18.°; sang, 21.° 3/4.

5°. Femme de soixante-deux ans, guérie; langue et air expiré, 22.° 1/8; mains, 22.° 1/8; sang, 22.° 1/4.

6°. Homme de quarante-huit ans, mort; langue, 23.°; mains, 22.° 1/8; sang, 26.°.

7°. Homme de soixante ans, guéri; langue, 25.° 1/8; mains, 23.° 3/4; sang, 27.°.

8°. Homme de trente-deux ans, mort; langue, 21.°; mains, 20.° 1/2; sang, 21.° 3/4.

tractés (1). L'estomac avait son volume normal, contenait un peu de liquide, et était rouge, engorgé de sang, ainsi que les intestins; les glandes de Peyer et de Brunner avaient un développement prononcé. Le foie était noirâtre, il en découlait, par les incisions qu'on y faisait, un sang noir, poisseux. La vésicule biliaire était distendue par une bile épaisse. Les reins étaient secs, flétris; il en découlait un sang noir; les calices, les bassinets, les uretères contenaient une matière blanchâtre, crêmeuse; la vessie avait un liquide semblable, moins épais, en petite quantité; elle était ramassée derrière le pubis.

Les poumons, le médiastin, le cardia étaient rouges, engorgés de sang; le cœur, les gros vaisseaux contenaient un sang visqueux, noir.

Le cerveau, la moëlle épinière, étaient gorgés de sang, se ponctuaient quand on les coupait; le cervelet était ramolli.

(1) Dans les cadavres cholériques, le sphincter de l'anus est dans une contraction permanente, telle qu'elle permet difficilement l'introduction du doigt, et qu'elle empêche la sortie des fluides intestinaux. Chez l'homme il y a rétraction constante des testicules vers les anneaux inguinaux; racourcissement et demi-érection de la verge; couleur livide ou bleuâtre du gland. (*Auguste Gérardin et Paul Gaimard*, 1832.

2°. Julien Abraham, rue de la Barette ; il guérit.

3°. Mme. Blangy, rue Tatplomb ; elle guérit.

4°. Piéfort (Paul), âgé de 22 ans, garçon serrurier, rue des Lirots, n°. 37 ; il mourut le 21, à neuf heures du matin.

5°. La femme Dupetit, âgée de 60 ans, rue de de la Poissonnerie-d'Eau-Douce ; morte le 21, à trois heures du matin.

6°. Voclin, veuve Lepage, âgée de 73 ans, rentière, demeurant rue Blanquetaque ; morte le 14, à quatre heures de relevée.

7°. Derivery, femme Bazile, courtière, rue des Orfèvres ; cholera léger ; elle guérit.

Toutes les rues habitées par ces malades étaient humides ou au moins leurs maisons. Comme il est inutile de donner un article séparé pour chaque malade, nous renvoyons les lecteurs aux tableaux qui se trouvent ci-après, et nous reprenons l'historique du cholera-morbus d'Amiens, qui, prévu par les dispositions qu'avaient faites les autorités civiles et militaires, fut soumis aux soins de MM. les médecins, dont le zèle et la philantropie furent portés jusqu'à l'héroïsme : on en vit même qui, n'écoutant que leur généreux dévouement, et plns sensibles à la voix des malheureux qu'à leurs propres maux, quittèrent le lit, quoique couverts d'exutoires et de sangsues, pour porter des secours à l'indigence, luttant con-

tre la mort; je laisse à une plume plus éloquente à retracer tant de vertu et de courage.

Les autorités d'Amiens ne se bornèrent point seulement à leurs fonctions respectives pour ce qui avait rapport au cholera : elles visitèrent tous les cholériques afin de diminuer la frayeur qui existait parmi les proches de ces malheureux; touché de tant de dévouement, je crus devoir publier cette lettre dans l'un des journaux de cette ville :

Monsieur le Rédacteur,

« Pouvant juger, par l'exercice de ma profession, de la fâcheuse influence que la crainte du cholera-morbus exerce sur certains esprits, je vous prie de vouloir insérer, dans votre journal, l'article suivant :

» Le cholera-morbus, qui vient d'apparaître au milieu de nous, est sans doute un fléau bien déplorable, mais il n'a rien de contagieux, et c'est à tort que des personnes timorées ou induites en erreur, croient à sa contagion; il suffit, pour s'en préserver, de mener un régime de vie convenable que chacun maintenant est à portée de connaître, et auquel il faut joindre le calme, la tranquillité d'esprit. D'ailleurs, cette cruelle maladie est presque toujours déterminée dans l'Inde, comme à Paris et à Amiens, par les vicissitudes et les

variations trop brusques de l'atmosphère, auxquelles on peut se soustraire facilement. Il ne frappe jamais inopinément ; en prenant des renseignemens exacts sur ceux qui en ont été atteints à Amiens, j'ai pu me persuader, ainsi que les médecins de Paris l'ont déjà observé, qu'ils ont eu des prodromes, des avant-coureurs qui peuvent donner l'éveil et faire prendre les précautions nécessaires pour l'éviter.

» On objectera peut-être que plusieurs qui, par leur rang, leur fortune, pouvaient se soustraire aux causes dont nous venons de parler, lui ont cependant payé un tribut. Mais qu'on se souvienne que ces personnes, en nombre infiniment petit en comparaison de celui de la classe indigente, étaient épuisées soit par les travaux de cabinet, soit par quelque maladie, et qu'elles ne se trouvaient point dans des circonstances telles qu'elles pussent jouir de ce calme d'esprit sans lequel tous les soins hygiéniques deviennent presque nuls.

Enfin, il est prouvé pour ceux qui ont vu et étudié le cholera, qu'il n'a rien de contagieux ; et certes, les savans, les fonctionnaires, qui ont été visiter des cholériques, comme l'ont fait M. Thierion de Chipilly, maire d'Amiens, et M. Fuméron d'Ardeuil, préfet du département, n'aspirent pas à la gloire d'avoir affronté la contagion de cette maladie, car ils n'y croient pas. Ce n'est pas

que je prétende diminuer le mérite de la conduite de ces Messieurs et oublier le zèle qu'ils mettent à visiter tous les jours les cholériques des quartiers les plus pauvres ; loin de là ! car je me rappelle trop le plaisir que je ressentis, quand, donnant des soins avec M. Riquier, à deux jeunes filles des premières atteintes du choléra, je vis arriver, dans leur réduit, M. le maire avec l'aide de camp du général Christiani ; sa présence ranima les esprits, et il leur fit donner aussitôt tout ce qui était utile, dans le dénuement complet où elles se trouvaient.

» M. le préfet vint aussi, comme il le fait depuis, visiter ces malades, et leur fit distribuer du bois et de l'argent, que j'eus le soin de diriger dans l'intérêt de ces malheureux.

» Je rends donc à ces Messieurs qui savent, par leur philantropie, honorer la place qu'ils occupent, la gloire et la justice qu'on leur doit, loin de chercher à affaiblir le mérite de leur conduite dans de semblables circonstances. »

Le rédacteur du journal étant surchargé d'insertions, ne put rendre compte de ma lettre ; seulement il annonca, dans son numéro du 18 avril, que M. J. Petit, membre du conseil de salubrité, lui avait remis, dès le 15, une note conçue à peu près dans les mêmes vues que l'avis qu'il publia, et que nous rappelons ici :

« Depuis que le cholera s'est manifesté dans la ville d'Amiens, les médecins ont pu se convaincre que cette maladie attaque rarement tout-à-coup les individus en parfaite santé; que son invasion est le plus souvent précédée d'un état maladif qui dure pendant quelques jours, et qui n'aurait pas de suites fâcheuses, si au lieu d'être négligé, il était convenablement traité.

L'expérience prouve, depuis quelques jours, que le cholera n'est pas une suite nécessaire des indispositions dont tant de personnes sont actuellement atteintes, indispositions qui chez un grand nombre ne sont que le résultat de l'inquiétude et des frayeurs qu'elles éprouvent; ce n'est pas à ces derniers que cet avis est adressé, mais seulement aux individus de la classe indigente, qui font peu d'attention à des dérangemens, à des douleurs légères, qu'il est utile de leur signaler. Nous leur recommandons instamment de ne pas boire d'eau-de-vie, de se mettre à la diète et de cesser leur travail dès qu'ils ressentent des douleurs au creux de l'estomac, un défaut d'appétit, une lassitude générale, des maux de tête, une sorte d'ivresse, ou enfin des coliques avec des vomissemens ou du dévoiement.

Ils doivent, lorsqu'ils éprouvent quelque chose de pareil, appeler aussitôt auprès d'eux un des médecins de la ville, qui tous s'empresseront de

leur indiquer ce qu'ils doivent faire, et leur délivreront les secours que l'administration municipale a remis à leur disposition.

Il est en ce moment démontré qu'il est possible de faire cesser ces accidens et de les empêcher de dégénérer en cholera.

Le maire de la ville d'Amiens, chevalier de la légion-d'honneur,

H[ri]. Thierion. »

Les visites rendues par les autorités, les médecins, les commissaires de salubrité, les prêtres (1), portèrent leurs fruits. On ne vit plus des personnes épouvantées au point de fuir ceux qui avaient visité des cholériques, et surtout les malheureux frappés de l'épidémie.

Indépendamment de ce que nous venons de dire de MM. les commissaires de salubrité, ils rendirent encore de grands services à leurs concitoyens, comme le prouvent les différens rapports, qu'ils eurent occasion d'adresser à M. Thierion, et auxquels ce magistrat fit droit en prescrivant les diverses améliorations qu'ils lui soumettaient. Les sages observations que ces messieurs eurent occasion de faire, sont trop nombreuses pour que

(1) Voyez, sur ces personnes, la note placée à la fin de ce volume.

nous les citions. Comme elles existent sur un registre de la mairie, nous nous bornerons à donner les noms de ces hommes respectables qui, par leur zèle et leur courage, secondèrent si avantageusement les efforts de l'administration et le service des médecins. Enfin, tous surent répondre par leurs soins et leur zèle à la lettre suivante de M. Thierion, en date du 12 avril 1832 :

« Monsieur, j'ai reçu de MM. les commissaires de salubrité des rapports qui prouvent avec quel soin ils remplissent leurs fonctions. Je ne saurais trop leur témoigner ma reconnaissance du zèle qu'ils mettent dans l'inspection dont ils ont bien voulu se charger. Toutefois les circonstances devenant plus pressantes, cette surveillance demande un surcroît de sévérité. Aussi, monsieur, ai-je l'honneur de vous prier de vouloir bien ordonner de la manière la plus formelle, en vertu du pouvoir que je vous ai délégué, aux personnes qui seraient en contravention aux réglemens sanitaires, de s'y conformer avec la plus grande exactitude. Ce ne serait qu'autant, que malgré toutes vos exhortations, vous ne pourriez vaincre leur résistance, que vous auriez à réclamer mon concours et celui de la police; par conséquent, monsieur, vos rapports devront se borner à me signaler les obstacles de cette nature ainsi que les causes d'insalubrité qui ne proviendraient pas des habi-

tans, et auxquelles l'administration devrait remédier par elle-même : de cette matière le travail sera simplifié, et l'on obtiendra plus facilement l'exécution des mesures qui doivent tendre au maintien de la santé publique.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le maire de la ville d'Amiens, etc. »

Malgré les nombreuses occupations qui employaient tout le temps des médecins, ils faisaient en sorte de se réunir tous les jours, à midi, à l'hôtel-de-ville, dans la salle du commerce, sous la présidence de M. le maire : dans cette séance, qui durait une heure, on inscrivait le nom des malades frappés du cholera pendant les vingt-quatre heures; ceux des médecins qui ne pouvaient s'y rendre en envoyaient la note; on se rendait mutuellement compte de l'effet des remèdes qu'on avait employés, des diverses observations qu'on avait faites sur la maladie : enfin, on y prenait des mesures pour le bien du service médical, soit en ville, soit dans la banlieue. Un des membres, attaché au service d'un hôpital, crut devoir représenter, vers le 20 avril, qu'en portant dans les bulletins des cholériques ceux qui, dans la ville, étaient atteints de cholera léger, il arriverait que les journaux, donnant un seul chiffre pour rendre les deux genres de cholera,

épouvanteraient les étrangers, ce qui, en portant la terreur au loin, nuirait au commerce d'Amiens, à ses habitans, à ses nombreux ouvriers, et même empêcherait les commandes d'envoi d'avoir lieu, puisque la contagion de cette maladie par des effets, était malheureusement reçue des médecins et de beaucoup de personnes étrangères à la médecine : il conclut en demandant, dans l'intérêt d'Amiens, qu'on ne portât sur les bulletins, que les cas graves, cyanosés. Les autres médecins voyant dans cette proposition quelque utilité pour leurs concitoyens, y souscrivirent. Courage admirable ! ils devaient, à l'avenir, visiter beaucoup de malades pauvres, exposer leurs jours à force de fatigue, sans que personne le sût, sans que l'autorité même en fût instruite, et c'étaient eux-mêmes qui sacrifiaient leur gloire, l'honneur qu'ils avaient le droit de retirer de leurs veilles, de leurs fatigues, aux intérêts de leurs concitoyens !

Pendant qu'on ne portait que les cas graves de la ville, les hospices envoyaient, par un même chiffre, les cas graves et les légers, ce qui offrait, d'après les pièces officielles que nous reproduisons dans nos tableaux, une énorme différence dans la mortalité : alors M. Fumeron d'Ardeuil jugea à propos, dans l'intérêt des pauvres, de faire paraître l'avis suivant :

« L'administration croit devoir publier les résultats suivans, qui sont rigoureusement exacts d'après les relevés faits chaque jour, à la mairie et dans les hôpitaux de la ville.

Depuis le 12 avril jusqu'au 30 du même mois, sur 148 malades cholériques qui ont été traités à domicile, 123 sont morts, 25 seulement sont guéris ou convalescens, tandis que sur 138 cholériques qui ont été transportés aux hôpitaux, 46 seulement sont morts et 92 sont guéris ou en convalescence.

Depuis le 1er. jusqu'au 10 mai, la proportion est bien plus forte encore : sur 60 cholériques traités à domicile, 57 sont morts, tandis que sur 77 portés aux hôpitaux, il n'en est mort que 31, et 46 ont été guéris ou en convalescence.

Cependant beaucoup de cholériques n'ont été portés aux hospices que bien tard, lorsque la maladie avait déjà fait assez de progrès pour ne laisser aucun espoir de guérison.

Puissent ces résultats qui parlent d'eux-mêmes, déterminer tous ceux qui n'ont pas les moyens de se faire bien traiter chez eux, à se faire porter aux hôpitaux de l'Hotel-Dieu ou des Incurables, dès qu'ils éprouveront les symptômes du cholera.

Ils doivent bien sentir que l'administration municipale, lorsqu'elle fait tous ses efforts pour les y engager, n'a d'autre intérêt que de les sauver,

n'a d'autre but que de leur procurer les secours prompts et assidus que cette maladie exige, et qu'il leur serait impossible de se procurer chez eux.

Amiens, le 11 mai 1832.

Le Préfet de la Somme,

FUMERON D'ARDEUIL. »

Le préfet voyait avec satisfaction la réunion des médecins de la ville et le bien qui en résultait, car tous alors faisaient partie du conseil de salubrité. M. Radiguet, secrétaire-général de la préfecture, sut la mettre à profit, en nous demandant une instruction claire, précise et succincte, qui pût diriger les praticiens des campagnes; nous répondîmes à ses vues par l'instruction que voici, sur le traitement du cholera-morbus épidémique.

« Depuis que le cholera épidémique s'est montré à Amiens, tous les docteurs et officiers de santé de la ville ont été invités à se réunir aux membres du conseil de salubrité, et à donner, concurremment avec les médecins des pauvres, leurs soins aux indigens attaqués de la maladie régnante; ils se sont empressés de répondre à cet appel, et chaque jour, sous la présidence de M. le maire, ils s'assemblent pour rendre compte de ce qu'ils ont observé, et se communiquent le résultat de leurs observations et de leur expérience : c'est à cette réunion de toutes ces personnes qui exercent à Amiens l'art de gué-

rir, que s'est adressé, par une lettre en date du 21 de ce mois, M. le secrétaire-général de la préfecture, sous-préfet de l'arrondissement, pour avoir, sur le traitement du cholera, une instruction claire et précise qui puisse diriger les praticiens des campagnes, lorsque par les progrès de l'épidémie ils se trouveront aux prises avec cette cruelle maladie.

Pour répondre à cette demande, le conseil de salubrité a chargé une commission composée de MM. Barbier, Lemerchier, Josse, Alexandre et Fauvel, de rédiger un projet d'instruction, approuvé par le conseil de salubrité, que M. le préfet s'empresse de publier et de communiquer à MM. les maires et à MM. les officiers de santé de tout le département.

INSTRUCTION sur le traitement de cholera-morbus.

Le cholera épidémique est pour l'Europe une maladie toute nouvelle, il a d'autres symptômes, et demande un autre traitement que le cholera ordinaire ou sporadique; il faut l'avoir vu pour s'en faire une idée juste, et c'est l'expérience seule que nous en avons faite, qui peut nous mettre à même d'indiquer la médication avec laquelle on combat cette affection redoutable, mais non contagieuse. La première chose à dire, c'est qu'il

n'existe aucun médicament, aucune prescription qui puisse convenir généralement contre le cholera déclaré, mais qu'il doit être traité par des moyens divers souvent opposés en raison des symptômes variés qu'il présente, et surtout qu'il peut être prévenu, si avant qu'il se soit déclaré, on dirige contre les indispositions qui l'annoncent un traitement convenable.

1°. *Prodromes.*

Les individus que le cholera menace se sentent plus ou moins malades, ils éprouvent des coliques, des vomissemens, des nausées, des étourdissemens. Il ne faut négliger aucun de ces symptômes qui, dans d'autres circonstances, passent inaperçus; la diète, le repos sont indispensables, mais ce qui nous a surtout réussi, c'est une saignée copieuse, elle a souvent dissipé tous les accidens et empêché le développement du cholera. Suivant les indications, la saignée peut être remplacée par des sangsues placées au fondement ou sur l'abdomen. Ces moyens nous paraissent préférables à l'emploi de l'ipécacuanha, qui a été conseillé à cette époque de la maladie.

2°. *Invasion.*

Le cholera débute souvent par des tranchées, des selles abondantes et des vomissemens d'un liquide que l'on compare très-bien à la décoction

de riz ; si le pouls se sent bien il faut faire une saignée, et ensuite, pour peu que le malade accuse de la douleur, de la chaleur au creux de l'estomac, y appliquer des sangsues. Sa soif est souvent ardente, dans ce cas on lui fera boire, en petite quantité, de l'eau très-fraîche, ou mieux de l'eau à la glace, qui pourra être légèrement aromatisée ou mêlée avec du jus de citron ou d'orange. Lorsque les vomissemens persistent au milieu de tous les symptômes qui viennent d'être indiqués, il peut être très-utile de faire avaler de la glace en petits morceaux.

Quand même il n'y aurait pas encore de refroidissement extérieur, comme on doit toujours le craindre, il faut coucher le malade dans une couverture de laine bien chaude, et placer à ses pieds et autour de lui des bouteilles de grès pleines d'eau bouillante, ou des briques chaudes, ou des sachets pleins de son, d'avoine grillée ou de sable, que l'on aura préalablement fait chauffer.

Si la soif n'est pas aussi ardente, si le malade ne désire pas les boissons froides, s'il n'a pas des vomissemens, on peut lui faire prendre une infusion légère et chaude de thé, de camomille; son effet est souvent de provoquer une sueur abondante, qu'il convient d'entretenir par des moyens qui toutefois ne seront pas trop excitans; cette sueur a souvent été un moyen de guérison.

3°. Période dite d'asphyxie.

Souvent lorsqu'on est appelé auprès des malades, ils sont déjà froids, et on ne peut sentir leur pouls; c'est la période d'asphyxie; on tâchera de les réchauffer par des moyens semblables à ceux précédemment indiqués; on y ajoutera des cataplasmes sinapisés ou des sinapismes aux extrémités; on en placera sur l'abdomen, sur la poitrine, sur la région du cœur; on appliquera le long de l'épine du dos une compresse trempée dans un liniment ammoniacal et térébenthiné, sur laquelle on promène un fer à repasser chaud; on fera boire une infusion chaude de thé ou de camomille. Si tout cela était insuffisant pour rappeler la chaleur et le mouvement circulatoire, une boisson plus excitante, comme le café, le vin chaud avec la canelle ou le punch, doit être employée; mais il convient de surveiller avec soin le réveil de la circulation, d'interroger le malade sur ce qu'il éprouve. Accuse-t-il une douleur, une chaleur à l'estomac, on y appliquera des sangsues, des ventouses scarifiées; la tête est-elle lourde, rouge, on y posera aussi des sangsues; si le pouls se relève, il ne faut pas craindre de pratiquer une saignée en continuant toujours l'emploi des excitans à l'extérieur et l'application d'une chaleur modérée.

Les vomissemens, la diarrhée, les douleurs d'es-

tomac ne cèdent pas toujours à la saignée générale, aux sangsues appliquées sur l'abdomen, au fondement, au larynx : il faut donc dans ce cas recouvrir le ventre avec de larges cataplasmes bien chauds, arrosés de laudanum ou de solution aqueuse d'opium. Pour arrêter la diarrhée, on donne des quarts de lavemens avec la solution de gomme ou l'eau d'amidon, dans lesquels on ajoute le laudanum à doses graduées. On a remarqué que l'opium pris par la bouche convenait peu dans cette maladie, et que l'amélioration apparente qu'il produisait était suivie d'accidens fort graves; cependant on est forcé d'y recourir, administré seul ou associé à l'éther, pour appaiser les crampes affreuses qui souvent tourmentent les malades et leur font jeter des cris aigus, se rouler convulsivement dans leur lit ; mais des sangsues appliquées en quantité suffisante aux lombes, au sacrum, le long de la colonne vertébrale, sont un meilleur moyen encore; leurs piqûres doivent être recouvertes par des cataplasmes arrosés de laudanum; on applique aussi dans ce cas un vésicatoire le long de l'épine.

Le symptôme le plus redoutable est la coloration en noir ou en brun du visage et des extrémités : des cataplasmes très-chauds appliqués sur le bas ventre et les membres, des bains de pieds dans de l'eau graduellement chauffée jusqu'à ce

qu'elle devienne brûlante; des irritans divers, employés avec persévérance, ont quelquefois produit un commencement de réveil et d'excitation; des sangsues placées alors sur l'abdomen ont pu rappeler à la vie.

4°. *Période de réaction.*

Le retour de la chaleur ne conduit pas toujours à la convalescence des malades qui ont échappé aux premiers accidens du cholera : ils tombent souvent dans une sorte de stupeur (état typhoïde) qui peut être fort grave; il se fait ordinairement une congestion cérébrale qu'il importe de combattre par des sangsues posées derrière les oreilles, des applications d'eau froide ou de glace sur la tête, un séton à la nuque et des cataplasmes sinapisés, des vésicatoires placés aux extrémités inférieures.

5°. *Convalescence.*

Quand même cette espèce de typhus ne se montrerait pas, on reste dans un état de faiblesse et de susceptibilité très-grandes; il est nécessaire de beaucoup de ménagemens, de prolonger la diète et se soumettre à un régime très-sévère, quoique le besoin des alimens se fasse bien sentir. Les rechutes sont en général fort dangereuses.

Amiens, le 26 avril 1832. »

(*Rapport discuté et adopté par le conseil de salubrité près la mairie d'Amiens, dans sa séance du* 26 *avril* 1832.)

A la suite de cette instruction, nous croyons utile de donner les lettres que M. Barbier, directeur de l'école de médecine, et médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, écrivit sur le cholera (Gazette Médicale de Paris, 5, 12 et 26 mai; 22 septembre; 6 et 27 octobre 1832.)

I.

« Le cholera-morbus qui vient de fondre sur la France, est une maladie où marche, symptômes périodes, terminaison, tout est extraordinaire. Le premier cholérique que j'ai vu a fait sur moi une impression analogue à celle que j'éprouverais si, dans une herborisation, je rencontrais, au milieu de nos bois ou de nos prairies, une plante exotique, tout à fait étrangère à nos climats.

Quelles sont les lésions morbides qui constituent le cholera? Voilà, monsieur, la première question que je me fais. Pour y répondre, il ne faut pas seulement se livrer à des recherches anatomiques, il faut de plus interroger tous les organes de ceux qui sont actuellement en proie à cette redoutable maladie.

Les autopsies cadavériques que nous avons faites à l'Hôtel-Dieu d'Amiens, nous ont montré :

1°. Une quantité assez considérable de sérosité sous la lame arachnoïdale de la moëlle épinière. Cette sérosité était ordinairement limpide; quel-

quefois nous l'avons trouvée blanchâtre, même sanguinolente sur des hommes qui comptaient au moins six jours de maladie; la membrane arachnoïdale était épaissie, plus résistante, plus opaque. Le cordon spinale portait sur la face externe une injection vasculaire très-apparente. Souvent ce cordon a paru plus dur, plus résistant qu'il n'a coutume d'être.

2°. Un épaississement notable des méninges encéphaliques produit par une sérosité contenue entre leurs lamelles. Ces membranes sont blanchâtres, plus résistantes; elles offraient, sur des personnes dont la maladie avait duré au-delà de huit jours, et qui avaient eu du délire, de l'agitation, etc. des taches qu'on aurait pu prendre pour du pus dans leurs replis. Tous les vaisseaux qui enveloppent l'encéphale sont gonflés, distendus.

3°. Une forte congestion sanguine des hémisphères cérébraux; la surface lisse, applatie de leurs circonvolutions révélait une intumescence de la pulpe médullaire qui avait pressé la surface de l'encéphale contre la voûte du crâne. Lorsque l'on coupait la substance du cerveau, elle se ponctuait d'une manière très-marquée.

4°. Le péricarde, sec à l'extérieur, ne contient pas de sérosité; le cœur a constamment une cou-

leur bleuâtre à l'extérieur, un aspect tout à fait morbide; la membrane séreuse qui le recouvre est épaissie, blanchâtre; elle n'a point sa couleur normale. Toujours un sang noir, modifié, remplit les cavités du cœur, ainsi que les gros troncs artériels.

5°. Les poumons sont spongieux, affaissés, sains; on ne trouve que rarement des engorgemens dans leur tissu; la plève est comme collante et sèche : nous trouvons souvent des colorations morbides sur la face supérieure du diaphragme.

6°. La membrane muqueuse de l'estomac est chargée d'injections, de macules rouges ou brunâtres et ramollies : ces altérations n'ont pas toujours la même étendue, ni le même siége; les intestins grêles, souvent rosés à leur extérieur, présentent de longues portions de leur membrane muqueuse dans un état de rougeur, de ramollissement très-prononcé. Nous avons toujours vu les cryptes de Peyer toujours plus apparentes, nous les avons même trouvées sous forme d'une éruption boutonneuse, confluente, qui couvrait la dernière portion de l'ileon; les gros intestins offrent souvent aussi une rougeur morbide à leur surface interne. Il est digne de remarque que les lésions des trois portions du canal alimentaire, ne sont pas toujours simultanées; nous avons vu

l'estomac à peine malade avec de gros intestins très-phlogosés; nous avons rencontré ces derniers sains sur des cadavres où l'estomac était grandement affecté; les lésions des intestins grêles sont également variables dans le cholera par leur étendue et par leur siége.

Il existe dans tous les cholériques une congestion sanguine dans les tissus intestinaux qu'il ne faut pas omettre de noter, et cependant le péritoine a sa surface libre comme visqueuse.

7°. Enfin les reins, ainsi que le foie, sont gorgés de sang; la vésicule biliaire est le plus souvent remplie d'une bile noire et visqueuse; la vessie toujours resserrée sur elle-même.

Ces notions, tout importantes qu'elles sont, ne suffisent pas au médecin; il faut que de l'amphithéâtre il retourne au lit des malades, qu'il fasse l'application de ses recherches cadavériques au cholera-morbus, qu'il juge si ces lésions lui montrent l'origine de tous les phénomènes qui caractérisent cette maladie. Cette épreuve le convaincra comme nous que si ces lésions expliquent facilement un certain nombre de symptômes, il en est d'autres, et ce sont les plus importans, dont aucune des altérations anatomiques que nous avons emmérées ne rend bien compte, et dont il reste à trouver la cause dans l'organisation animale.

Les accidens les plus remarquables du cholera-morbus ne peuvent être conçus que par une perturbation de l'influence nerveuse. Si quelques-uns de ces accidens, les crampes, les roideurs musculaires, décèlent un travail morbide sur la moëlle épinière, bien d'autres phénomènes portent la pensée sur les plexus ou sur les ganglions du nerf grand sympathique. L'innervation qu'exercent sur les viscères ces plexus et ces ganglions est évidemment pervertie; il faut un changement d'état, une modification de leur condition normale pour amener cet effet. Or, ce changement et cette modification constituent pour moi une lésion pathologique dont je dois m'appliquer à dévoiler la nature. Pendant la vie, des signes concluans auront révélé à mon intelligence l'existence de cette lésion, mais le cadavre ne prouvera pas qu'elle existait. Les parties qu'occupait cette lésion sont trop tenues pour qu'on puisse s'accorder sur les variations de leur couleur, de leur consistance; de plus la mort aura fait disparaître la chaleur, le gonflement, la tension, et bien d'autres attributs encore de leur état morbide.

L'étude semeiotique du cholera-morbus, qui formera l'objet de ma seconde lettre, conduit à penser que l'anéantissement progressif des contractions du cœur, la suspension des pulsations artérielles, la stagnation du sang dans les veines,

la pléthore passive des vaisseaux capillaires, le refroidissement de tous les tissus dans lequel on trouverait plutôt une production de froid qu'une cessation du dégagement habituel du calorique; l'interruption de l'action chimique qui s'opère dans les cellules bronchiques entre l'air et le sang, et d'où résulte la conversion du sang veineux en sang artériel; l'altération si étonnante des traits de la figure, des yeux, de la voix, etc., etc., sont les produits d'une modification soudaine du système des nerfs ganglionaires, qui pervertit, qui suspend leur influence vivifiante sur les organes qui exécutent les principales fonctions de la vie.

Je rattacherai aux phénomènes dont je viens de parler, les anxiétés épigastriques, avec mouvemens de sueur, menace de syncope, exaspération de tous les autres accidens qui viennent par accès, et qui se reproduisent si souvent dans le cholera.

Remarquons ici que les médecins auxquels les altérations trouvées dans les voies alimentaires suffisent pour concevoir tous les symptômes que présentent les cholériques, invoquent la puissance des sympathies, et alors font intervenir le système nerveux. Mais ce système peut-il opérer les phénomènes que nous avons signalés plus haut, sans que ses centres prennent un état nouveau, sans qu'il subisse une modification spéciale; or

ce changement d'état est la lésion que nous cherchons.

Il m'est venu à la pensée que dans le cholera-morbus, le plexus nerveux du grand sympathique et la moëlle épinière se vengeaient du dédain que les pathologistes ont toujours montré pour ces deux parties si essentielles du corps.

La lésion dont le plexus nerveux et les ganglions du grand sympathique paraissent atteints dans le cholera-morbus, ne peut être une phlogose, car ce mode de lésion se manifesterait autrement que par une suspension de la circulation, de la respiration, de la calorification, etc. Pour m'expliquer ce qui arrive dans le cholera-morbus, je suis conduit à admettre dans les parties que je viens de citer, une modification morbide qui équivaut à une stupéfaction.

Au fond, ce qui caractérise le cholera-morbus, ce n'est pas l'existence de telle ou telle lésion morbide, c'est l'ensemble spécial, coordonné de toutes les lésions dont nous avons parlé.

Il n'y a point de médecin qui ne rencontre dans sa pratique chacune des lésions qui font le cholera-morbus, dans un état d'isolement, de sorte qu'il est permis de dire que nous voyons souvent cette maladie par fragmens. Il y a quelques mois, je fus consulté par une dame qui éprouvait des mouvemens, des secousses convulsives dans le

ventre, des tiraillemens, des crampes dans les muscles des jambes, des cuisses, des pieds. Ses organes digestifs étaient sains, toutes ses fonctions s'exécutaient avec régularité. La lésion de la moëlle épinière que ce centre nerveux présente dans le cholera-morbus n'existait-elle pas chez cette dame? n'est-ce pas un mode de lésion analogue à celui qui saisit les plexus nerveux du grand sympathique dans la maladie dont nous nous occupons, qui se forme au début des accès d'une fièvre intermittente grave, dans les syncopes, lorsqu'il survient subitement un refroidissemet de tout le corps, une suspension du pouls, une décomposition de la figure? etc. Il est très-ordinaire de rencontrer des congestions sanguines de l'encéphale avec accablement, pertes des forces musculaires, hébétude, indifférence, etc., avec conservation des facultés de l'intelligence. On voit des phlogoses de la membrane muqueuse des voies alimentaires avec une exhalation surabondante, donner lieu aux diarrhées séreuses, à des vomissemens aqueux, etc., etc.

Mais dans le cholera-morbus il y a réunion, simultanéité de toutes les lésions. C'est cette pluralité d'altérations organiques, de nature dissemblable, qui spécifie cette maladie.

Cependant tous les individus qui sont atteints du cholera-morbus épidémique n'offrent pas tout d'abord l'ensemble des lésions que nous avons si-

gnalées. Celles-ci se développent habituellement d'une manière successive; c'est quand elles naissent toutes en même temps, que les malades succombent en peu d'heures. Ajoutons que l'intensité, l'étendue de ces diverses lésions ne sont pas toujours les mêmes, et nous aurons la raison des différences si grandes que l'on remarque dans cette maladie.

La cause qui engendre le cholera-morbus est une cause générale, atmosphérique, qui se montre plus puissante dans certaines localités que dans d'autres, qui agit sur tous les hommes et qui les affecte plus ou moins, selon la prédisposition de leurs organes. Cette cause provoque la formation des lésions caractéristiques du cholera. Sur un grand nombre d'individus, ce sont les organes digestifs qui sont atteints les premiers; il y a des coliques, des déjections alvines, des vomissemens, du trouble, de la chaleur dans les intestins, etc.; d'autres éprouvent du trouble dans la tête, des vertiges, des sortes de syncope, etc.; c'est l'encéphale qui chez eux a reçu les premières atteintes de la cause cholérique; d'autres ressentent d'abord les effets de la lésion de la moëlle épinière; ce sont des crampes, des tiraillemens dans les membres, des palpitations de cœur, des serremens diaphragmatiques, etc., que l'on observe au début de la maladie.

Les lésions d'abord distinctes semblent bientôt se réunir, se susciter réciproquement; on reconnaîtra qu'elles existent en même temps par la simultanéité des symptômes qui se rapportent à chacune d'elles. Mais jusque-là, la maladie reste encore un cholera léger; elle ne prend un caractère grave que quand la lésion des plexus nerveux du grand sympathique s'est formé : c'est alors qu'apparaissent la perturbation de la circulation, la suspension des phénomènes chimiques de la respiration, le refroidissement du corps, la coloration bleuâtre de la peau, la cadavérisation de la figure, etc.

Il est maintenant reconnu, à Amiens, que tant que la maladie ne présente qu'une ou deux, et même trois des lésions dont nous avons parlé d'abord, tant que la modification si redoutable des plexus nerveux ne s'est pas effectuée, il est facile de faire avorter la maladie, en employant la saignée ou les sangsues, la diète, le repos, une douce chaleur et des lavemens adoucissans.

Nous venons de placer les lésions morbides qui constituent le cholera-morbus dans l'ordre de leur développement, montrons-les maintenant dans celui de leur gravité. Nous les exposerons ainsi: 1°. l'altération spéciale des plexus nerveux ou des ganglions du grand sympathique; 2°. les lésions dont les méninges rachidiennes et la moëlle épi-

nière sont atteintes; 3°. les lésions des organes digestifs; 4°. les lésions de l'encéphale; je ne parle ici que de celles qui ont lieu dans le début de la maladie.

La gravité du cholera se montre principalement sur le nombre des lésions qu'il réunira. Il n'y a pas plus loin d'un cholera léger à un cholera grave, que d'une petite vérole discrète et bénigne, à une petite vérole confluente, avec des symptômes ataxiques : ces deux genres de maladies reconnaissent une même cause. Ce qui distingue les cas légers des graves, c'est le nombre, l'intensité des lésions. Dans les petites véroles bénignes, l'appareil de l'innervation conserve son état normal; le cerveau, la moëlle épinière, les plexus nerveux du grand sympathique n'ont subi aucune modification morbide, n'ont reçu aucune atteinte. Dans les petites véroles confluentes et de mauvais caractères, ces parties sont ordinairement le siége d'un travail de phlogose, elles prennent une grande part à la maladie; c'est la perversion de leur action qui cause la mort : ceci est applicable au cholera-morbus. Tant qu'il n'existe que la lésion des voies digestives, le malade est dans la période des prodromes ou d'imminence. Si les lésions de la moëlle épinière se développent, il est entré dans la période d'invasion; dans le cholera dont les prodromes auront été fournis par une

lésion de l'encéphale ou de la moëlle épinière, cette période d'invasion sera marquée par la lésion des organes digestifs, par des évacuations. Mais toujours la période cyanosique ou algide ne surviendra qu'avec la modification morbide des plexus nerveux. Dans la période de réaction, les lésions ne restent pas les mêmes : quelques-unes changent de nature, comme nous le dirons dans notre prochaine lettre.

II.

C'est de la séméiotique du cholera-morbus épidémique que je dois m'occuper dans cette lettre. Je n'entends pas seulement par là une énumération des accidens que suscite son développement; la séméiotique d'une maladie est pour moi un examen appréciatif de chacun de ses symptômes, qui conduise à la double connaissance 1°. des organes ou des appareils organiques d'où ils sortent; 2°. de l'espèce de modification de la lésion morbide que ces symptômes annoncent ou supposent.

Dans le cholera-morbus, c'est l'estomac, ce sont les intestins qui appellent d'abord l'attention du médecin. Il y a eu du mouvement dans la cavité abdominale; on y a ressenti comme une barre, comme un poids, etc.; puis sont survenues des évacuations alvines. Après l'expulsion du résidu des dernières digestions, on ne rend plus qu'un liquide qui ressemble à une décoction de riz très-

chargée ou à du petit lait trouble, parce que des particules blanchâtres, même des petits lambeaux membraniformes y restent en suspension. Ces déjections exhalent une odeur fade, particulière; en même temps le malade vomit des matières d'abord colorées en jaune ou en vert, puis il rejette un liquide semblable à celui qui sort par l'anus.

Quelques malades ont des selles noirâtres dans lesquelles il y a évidemment du sang. Beaucoup de cholériques rendent des vers lombricoïdes par le haut et par le bas.

Le travail de phlogose qui, dans le cholera-morbus, occupe la membrane muqueuse de l'estomac et des intestins (endogastrite, endonenterite), peut-il donner la raison de l'exhubérante exhalation qui fournit la matière de ces évacuations? Nous savons que cette phlogose existe ordinairement sans qu'elle ait lieu. De plus, ces évacuations ne sont pas proportionnées dans le cholera-morbus, à l'étendue, ni à l'intensité de cette phlogose. L'éruption papuleuse que l'on remarque sur les surfaces enflammées des intestins grêles, les plaques pustuleuses que forment parfois les plaques de Peyer, n'expliquent pas davantage l'activité extraordinaire que prend alors l'exhalation intestinale. Pour concevoir l'espèce de pluie qui, dans le début du cholera, vient remplir le canalalimentaire, il faut, à l'effet du travail phlegmasique dont sa surface interne est le siége, ajouter

une congestion sanguine dans tous les tissus abdominaux, et principalement dans le réseau vasculaire qui recouvre la membrane muqueuse des voies digestives; peut-être faut-il même admettre dans la complexion du sang, une disposition à laisser échapper sa partie séreuse. La congestion sanguine dont nous venons de parler est poussée si loin qu'elle produit des dilatations vasculaires, des ecchymoses que l'on aperçoit après la mort sur la surface gastro-intestinale, qu'elle donne lieu à des suintemens sanguins qui colorent les évacuations alvines. Ce sont les cryptes muqueuses qui fournissent les matières qui, tenues en suspension dans le liquide, lui donnent un aspect blanchâtre.

Nous devons ici parler de la soif, symptôme si remarquable dans le cholera-morbus; c'est plus qu'un besoin, c'est une passion impérieuse, entraînante, que les malades ressentent. C'est un spectacle vraiment affligeant que de les voir engloutir de grandes quantités de boissons, et les rejeter peu après par le vomissement, sans avoir pu appaiser leur soif.

Ce désir de boire est-il un signe ou un effet de la phlogose de la surface gastrique? mais les malades qui l'éprouvent n'ont la langue, ni rouge, ni sèche; ils ne ressentent pas d'ardeur daus la région épigastrique; ce n'est pas pour éteindre une

chaleur interne, un feu qui les consume, qu'ils demandent avec tant d'instances des boissons froides. Tout leur corps est glacé quand la soif commence ; bien examiné, bien interrogé, l'estomac n'est pas plus chaud que les autres parties du corps, que les poumons, d'où l'air sort froid. On peut presser la région de l'épigastre, sans faire souffrir le malade; ce n'est pas de la chaleur qu'il y ressent; il se plaint seulement d'y éprouver un malaise qu'il a peine à définir, et d'avoir une grande sécheresse dans la bouche et dans la gorge.

Il m'a paru nécessaire de constater à quelle époque de la maladie cette soif survenait. J'ai vu qu'elle succédait aux évacuations ; j'ai alors pensé à l'abondance de ces derniers, au sang dépouillé de sa partie séreuse, au besoin de recevoir une fluidité qui lui manque. Cette soif m'a paru avoir la même cause que celle qui se montre après des sueurs excessives, après une super-purgation, après de grandes pertes de sang, etc., etc.

Il est bon de noter ici que les coliques, que les efforts de vomissement ne sont pas toujours, dans le cholera-morbus, un produit du travail de phlogose qui existe sur la surface gastro-intestinale. Sans doute ces accidens peuvent être provoqués par le travail morbide dont nous venons de parler ; mais, dans le cholera-morbus, les coliques, les soulèvemens d'estomac sont, comme

les anxiétés épigastriques, les serremens diaphragmatiques, les hoquets, les crampes, etc; les suites des lésions morbides qui s'établissent sur la moëlle épinière et sur les plexus nerveux du grand sympathique.

Le rôle que la moëlle épinière joue dans le cholera-morbus est très-important. C'est à ce centre d'innervation qu'il faut nécessairement rapporter les tiraillemens musculaires, les roideurs, les tensions des membres, les crampes qui se montrent sur les doigts des pieds, sur les cuisses, sur les bras, même sur le tronc et sur le cou. Il en sera de même de l'état du diaphragme qui, par sa contraction fixe, rend le bas de la poitrine immobile, donne au malade le sentiment de liens solides qui, partant du dos, serreraient fortement les côtés et viendraient aboutir dans l'épigastre.

Ces phénomènes attestent un désordre de l'innervation sur les muscles où ils se manifestent. Cette innervation provient de la moëlle épinière : il faut donc que ce centre nerveux ait perdu sa condition naturelle, qu'il soit entré dans un état nouveau. Les crampes sont comme le délire de la moëlle épinière. L'examen anatomique du cordon spinale, après le cholera-morbus, nous a fait voir un liquide abondant, souvent coloré, sous l'arachnoïde qui l'entoure; cette membrane paraissait aussi plus résistante, un travail morbide existait

donc sur ces parties. Toutefois pour que la puissance d'innervation de la moëlle épinière prenne un autre caractère, un concours désordonné, pour que son action sur les tissus musculaires provoque des contractions que la volonté ne règle plus, qu'elle ne peut même empêcher, il faut faire intervenir la pulpe médullaire, il faut que cette pulpe ait éprouvé une surexcitation, qu'elle soit devenue plus vivante. Sans elle la condition morbide de ses enveloppes ne produirait pas les phénomènes dont nous venons de parler.

Mais d'autres symptômes du cholera tirent leur origine de la même cause. Les couches musculeuses de l'estomac, des intestins grêles et des gros intestins sont fréquemment agitées de mouvemens, de contractions qui changent la forme de ces organes, gonflent, durcissent quelques-unes de leurs parties, font naître des douleurs assez vives que les malades expriment toujours par le nombre de coliques. Les couches musculeuses de l'œsophage, du pharinx, éprouvent des tractions partielles, analogues; les parois de la vessie en exécutent aussi; ce qui fatigue les malades et donne lieu à des envies d'uriner qu'ils ne peuvent satisfaire; enfin les palpitations de cœur, les hoquets, les efforts de vomissemens, etc., que l'on observe dans le cholera, sont encore les effets de la perturbation de l'action vivifiante de la

moëlle épinière sur le cœur, le diaphragme sur les muscles du bas-ventre.

Si l'on remarque sur les cadavres des cholériques, des mouvemens musculaires long-temps encore après que la respiration ne se fait plus, c'est que la vie de la moëlle épinière se conserve après celle des autres viscères; elle agit sur les muscles quoique le cœur ait cessé de battre et la poitrine de s'ouvrir.

Dans le début du cholera-morbus, quelques phénomènes conduisent l'attention du côté de l'encéphale; mais ces phénomènes sont quelques vertiges, un peu de pesanteur de tête, une céphalalgie passagère : ils n'annoncent pas un travail morbide bien sérieux sur cette partie de l'appareil cérébral. Dans les premières périodes du cholera, il n'y a pas de chaleur frontale, pas de douleurs vives dans la tête, pas d'hallucinations, à la vérité, sur les cadavres de ceux même que le cholera a enlevés en quelques heures, les méninges qui enveloppent les hémisphères cérébraux gonflés par une sérosité abondante; mais une exhalation plus active peut se faire sur ces membranes, sans qu'elle ait été déterminée par une phlogose.

Dès le début du cholera-morbus, on voit un certain degré de congestion sanguine s'établir dans les vaisseaux encéphaliques. C'est cette surabon-

dance de sang qui embarrasse le cerveau et cause des vertiges, des bourdonnemens d'oreilles; c'est elle qui rend raison de l'indifférence, de l'insouciance des malades dans le cholera. Plus tard un mouvement de réaction peut augmenter la congestion sanguine du cerveau, et amener des accidens nouveaux, s'associer à la phlogose, et faire naître un état adynamique, un état ataxique.

De combien de phénomènes importans du cholera-morbus ne nous reste-t-il pas à découvrir la cause! Ce sentiment indéfinissable de malaise, d'angoisse que les malades rapportent à la région épigastrique, qui tantôt remonte jusqu'au milieu de la poitrine, tantôt descend dans le ventre; ces tiraillemens qui se font sentir dans la même région; cette menace continue de défaillance; ces anéantissemens qui vont quelquefois jusqu'à produire une syncope mortelle; ces anxiétés, nées dans le même point pendant lesquels les cholériques crient, se plaignent, soupirent, se retournent dans leur lit, s'agitent, lèvent les bras de côté et d'autre, éprouvent des hoquets, des soulèvemens du diaphragme, font des efforts pour vomir, etc., etc.; tous ces symptômes décèlent-ils autre chose qu'une lésion morbide des ganglions et des plexus nerveux du grand sympathique qui, perdant tout à coup la faculté d'animer les principaux viscères du corps

avec la même énergie, semblent les menacer d'interrompre pour eux le cours de leur puissance vivifiante.

Ici tous les grands phénomènes du cholera-morbus s'offrent à notre pensée. Le refroidissement de tous les tissus organiques qui s'opère d'une manière si brusque et si complète, que l'on est conduit à demander si les parties où il a lieu cessent seulement de recevoir la portion de calorique qui entretenait leur température, ou si des combinaisons secrètes n'ont pas absorbé toute la chaleur qui existait déjà dans ces parties. Ce refroidissement du corps, dans le cholera, a frappé assez les praticiens pour qu'ils en aient fait une époque de la maladie qu'ils ont nommée période algide.

Viennent aussi l'affaiblissement des contractions du cœur, la diminution progressive des pulsations artérielles qui va jusqu'à leur complète suspension, la dilatation des canaux veineux par le sang, qui n'y a plus qu'un mouvement incertain, ralenti, qui y éprouve même une sorte de coagulation, la stagnation du sang dans tous les réseaux capillaires, sa pénétration dans de petits vaisseaux qui habituellement n'en reçoivent pas (1).

(1) On a remarqué que les os et les dents des cadavres cholériques étaient rouges, injectés de sang. (*Note de l'auteur*, J. Petit.)

Des poumons qui refusent d'accomplir leurs indispensables fonctions ; des inspirations rares, toujours pénibles, que les malades s'efforcent en vain de rendre profondes, et qui ne conduisent l'air que dans la partie supérieure des organes pulmonaires, parce que le serrement du bas de la poitrine l'empêche de pénétrer au-delà, c'est même là un des signes les plus importans à consulter dans le cholera-morbus. Tant que la poitrine ne s'ouvre pas, tant qu'elle est gênée dans son développement, la maladie reste grave. Il y a de l'espoir quand les inspirations deviennent profondes, quand la main posée sur le sternum, on voit qu'elle est soulevée par la poitrine qui se dilate.

Les phénomènes chimiques de la respiration ne s'exécutent plus dans les cellules bronchiques des cholériques. L'air qui sort de leurs poumons, quand la maladie est parvenue à un haut degré, n'a perdu aucun de ses principes; le sang veineux n'y a point puisé l'oxygène qui devait le régénérer, il a traversé le tissu pulmonaire en conservant les principes dont il devait se dépouiller, il arrive sang noir dans les artères. Cette suspension de la fonction respiratoire, pendant laquelle souvent les malades succombent, a été nommée période asphyxiante.

Cependant ce sang noir pénètre les réseaux vasculaires de la peau; c'est lui qui fait prendre à la

figure, aux mains, à toute la surface tégumentaire une couleur qui offre toutes les nuances, depuis le rose foncé jusqu'au brun noirâtre. C'est lui qui donne aux membranes muqueuses, à tous les viscères, à la surface extérieure du cœur en particulier, la couleur olivâtre que nous leur trouvons après la mort, et qui sans doute était plus prononcée pendant la vie. C'est encore ce sang qui produit ces macules noirâtres, ces sortes d'ecchymoses qu'offrent le cœur et les autres viscères. Le moment où cette coloration morbide se forme dans le cholera, donne la période bleue ou cyanique des auteurs.

Le défaut d'oxygénation ou de revivification respiratoire, est-il la seule chose qui manque au sang dans le cholera? Ce fluide n'éprouve-t-il pas de plus dans sa constitution intime une modification spéciale qui atteindrait les principes constituans de cette chaire coulante?

Où trouver dans l'économie animale un mobile pour tous les mouvemens qui, dans le cholera-morbus épidémique, se fait en dehors de l'ordre normal, pour tant d'opérations qui appartiennent à une condition tout-à-fait morbide, si l'on refuse de les rapporter à un changement d'état de l'ensemble du système des nerfs ganglionaires, à un trouble dans l'action des plexus nerveux?

J'en ferai encore dépendre l'altération de la voix, l'enfoncement des yeux dans leurs orbites,

et surtout la décomposition des traits de la face, que l'on observe toutes les fois qu'un point des plexus nerveux du grand sympatique est attaqué ou offensé, après les plaies ou les contusions des viscères de la poitrine et de l'abdomen, après l'injection d'un poison corrosif, etc.

Si les accidens que nous venons de signaler dans l'exercice des principales fonctions de la vie, si les anxiétés paroxystiques qui se font sentir dans l'épigastre, si bien d'autres symptômes encore attestent que dans le cholera-morbus les ganglions et les plexus du grand sympathique ont perdu leur condition normale, n'exercent plus leur influence naturelle et accoutumée, ces phénomènes peuvent-ils nous éclairer de plus sur la nature du changement que ces parties ont éprouvé? Peuvent-ils nous conduire à décider quelle est l'espèce de modification ou d'altération que le tissu de ces parties a subie? quel est enfin le caractère de cet autre état d'où résultent des effets si étonnans, des perturbations si redoutables et si funestes?

Nous sommes loin de prétendre à soulever le voile qui couvre cette mystérieuse lésion. Cependant il nous paraît évident que si un travail d'irritation ou de phlogose s'établissait alors sur le tissu des ganglions ou des plexus nerveux, ce seraient les symptômes d'une surexcitation des viscères qui marqueraient les premiers temps du cholera-morbus, parce que ce travail morbide mar-

querait d'abord un surcroît d'innervation, et que tous les organes qui le recevraient, redoubleraient d'activité. Ce qui se passe dans l'économie animale avant l'époque de la réaction doit plutôt faire supposer, ou qu'une congestion sanguine, formée dans le tissu des ganglions et des plexus nerveux, gêne, affaiblit, suspend même le cours naturel de la force vivifiante qui en découle, ou qu'une modification moléculaire de la substance même des ganglions et des cordons nerveux les rend inhabiles à continuer l'exercice de leurs fonctions. Dans notre première lettre nous avons employé le mot stupéfaction, pour exprimer l'impuissance, l'inactivité, dont tout le système des nerfs ganglionaires paraît alors frappé.

Il est digne de remarque que les phénomènes morbides qui caractérisent les choleras graves ne sont pas liés entre eux, qu'ils montrent même une sorte d'indépendance. Il est des cholériques qui conservent la couleur cyanique de la peau, pendant que la chaleur s'est rétablie, que le pouls a repris une certaine force. Sur d'autres le pouls reste nul, alors même que la peau offre une couleur presque naturelle, et que les tissus organiques se sont rechauffés. On voit un froid glacial persister; la couleur de la peau a déjà beaucoup diminué, et l'action artérielle a retrouvé une certaine énergie.

Les anxiétés épigastriques, qui sont si fréquentes dans le cholera, et qui se terminent souvent par la mort, peuvent aussi exister sans la coloration bleue de la figure et des mains, avec un refroidissement très-prononcé et un pouls variable.

Le cholera-morbus épidémique se partage en deux temps bien distincts; jusqu'ici nous n'avons vu que le premier, maintenant nous devons nous occuper du second, qui n'offre pas la partie la moins difficile de l'étude de cette étonnante maladie.

Disons d'abord que souvent ce second temps du cholera, que l'on a nommé la période de réaction, n'existe pas; au moment où il devrait commencer, la circulation, la respiration se rétablissent dans l'ordre normal; la chaleur renaît, la coloration bleue de la peau disparaît, les urines coulent, l'appétit se fait sentir : on voit que les lésions organiques qui suscitaient les accidens du cholera, se sont effacées, et que partout l'ordre physiologique a repris son empire.

Mais cette heureuse solution du cholera-morbus épidémique n'a pas toujours lieu. Après les premiers accidens de cette maladie, il en vient d'autres d'un caractère différent; les lésions qui existaient se conservent ou elles changent de nature; toujours de nouvelles lésions viennent s'ajouter à

celles que le corps recélait. Ce sont toutes ces lésions qui donnent l'existence à ce deuxième temps de la maladie ou à la période de réaction.

Cette période n'est pas soumise à un ordre déterminé ; il y a une incertitude, une diversité singulière dans son développement. C'est la moitié d'un tout qui semble absolument indépendante de l'autre. Tous les cholériques ont des traits frappans de ressemblance dans les premiers temps de la maladie; ils sont tous différens les uns des autres dans la seconde partie, sur laquelle nous ne pouvons offrir que des considérations générales.

Disons aussi que chacun des deux temps du cholera a une durée indéterminée. La première époque cesse quelquefois trois ou quatre heures après l'invasion de la maladie; elle se prolonge souvent jusqu'à trois ou quatre jours; la deuxième époque du cholera ne peut avoir de limites précises.

Dans ces efforts de l'organisme animal, que l'on désigne par le nom de réaction, il arrive assez fréquemment que la lésion des ganglions et des plexus nerveux du grand sympathique au lieu de s'éteindre, se convertit en une autre lésion d'un caractère différent. Cette mutation d'une modification morbide dont l'existence n'est pas clairement démontrée pour beaucoup de médecins, en

une modification d'un autre genre, qui ne sera pas plus facile à vérifier, trouvera des incrédules. Voilà cependant ce qui se passe; l'épigastre n'était nullement sensible à la pression, le malade n'y ressentait point d'ardeur; mais au moment de la réaction, cette région prend une telle sensibilité, que le malade n'y laisse même pas poser les doigts, il y sent des douleurs spontanées; le jeu de la respiration lui est pénible; il y existe comme un foyer de chaleur; en même temps le malade a des palpitations de cœur, des hoquets; le corps est réchauffé, il y a une fréquence fébrile dans le pouls, etc. N'est-il pas permis de penser que les ganglions et les plexus nerveux toujours dans une condition morbide, ne sont plus toutefois dans le même état que pendant la première période du cholera? n'est-il pas problable que, si ces malades meurent, on peut trouver des traces de phlogose sur les parties que nous venons de citer?

La réaction après le cholera-morbus donne lieu à bien d'autres affections; il n'est pas rare de voir l'appareil respiratoire devenir le siége d'une inflammation. Une pleurésie s'allume souvent dans la deuxième époque du cholera; une pneumonite s'empare du tissu pulmonaire; une congestion sanguine vient fréquemment engorger les poumons. Ces diverses terminaisons du cholera sont égale-

ment redoutables. Cette maladie a toujours un grand pouvoir sur ces nouvelles affections : elle leur donne une marche plus rapide et un caractère pernicieux.

D'autres fois, c'est sur les organes digestifs que la réaction dans le cholera porte sa puissance ; elle anime davantage le travail de phlogose qui existe sur la surface muqueuse de l'estomac et des intestins : elle propage même l'inflammation aux autres tuniques de ces organes. La langue devient rouge, le ventre est gros, sensible à la pression, chaud ; il n'y a plus de déjections alvines ; après la mort on trouve les parois des intestins rouges, gonflées, épaissies.

Il est très-fréquent de voir le cholera susciter le développement d'une arachnoïdite : la figure devient animée, ainsi que les yeux ; le malade se plaint de céphalalgie, de bourdonnemens d'oreilles ; le front est brûlant, il y a du délire, etc. Il n'est pas plus rare de rencontrer une congestion sanguine de l'encéphale, que dénotent la stupeur, l'accablement, l'hébétude de la figure, la lenteur des réponses, le trouble des idées, la somnolence, etc. Ces deux lésions peuvent se former ensemble dans la tête : leur existence donne lieu à ces états que l'on nomme ataxiques ou typhoïdes, adynamiques, etc.

Nous reviendrons sur ces divers produits du

cholera-morbus épidémique en parlant de la thérapeutique générale de cette maladie : ce sera le sujet de ma troisième lettre.

III.

L'étude d'une maladie se complète par l'exposition du traitement qui lui convient. Nous avons indiqué les lésions morbides qui constituent le cholera-morbus, nous avons examiné les symptômes qui naissent de ces lésions; essayons maintenant de soumettre la thérapeutique générale de cette maladie à des règles que le raisonnement avoue et que l'expérience approuve.

La marche, la propagation du cholera-morbus épidémique ne permet guère de douter que sa cause ne réside dans l'atmosphère; quelque profonde que paraisse l'obscurité qui la dérobe à nos sens, on peut espérer qu'elle se dissipera; si cette cause est une fois connue, il est probable qu'on trouvera quelqu'agent chimique pour la détruire. Le principe générateur du cholera pourrait même rester inconnu dans sa nature sans être pour cela inattaquable. Nous ne connaissons pas l'essence des effluves qui propagent certaines fièvres typhoïdes; cependant nous parvenons avec le chlore à les neutraliser, à les annihiler.

Il est une autre manière de se garantir du cholera-morbus, ce serait d'agir sur les germes de

cette maladie, de les priver de leur activité au moment même où, déposés sur les surfaces tégumentaires, l'absortion les introduit dans la masse sanguine. On fait quelque chose d'analogue après la morsure d'un chien enragé, lorsque l'on cautérise la plaie où le virus a été déposé. S'il était démontré que le charbon en poudre eût la vertu que l'on a appelée antimiasmatique, son emploi pendant une épidémie de cholera-morbus opérerait l'effet dont nous parlons; il rendrait inoffensifs les germes de cette maladie.

On peut, par un autre procédé, braver les atteintes du cholera-morbus. Si certaines prédispositions du corps favorisent, décident même le développement de cette maladie, il en est d'autres avec lesquelles elle ne peut exister, qui lui sont opposées. Ne peut-on pas donner à l'économie animale ces dernières situations? Nous ne demandons même pas ici tout ce que la vaccine opère à l'égard de la variole. En tenant le corps sous l'influence du quinquina ou des sels de quinine, ne créerait-on pas une condition nouvelle et spéciale dans laquelle la naissance du cholera-morbus serait impossible? C'est une question que je me suis souvent faite. Pendant les quarante jours que dure ordinairement l'épidémie, on prendrait tous les matins un demi-gros de quinquina en poudre, un demi-verre d'infusion de cette substance, ou

deux grains de sulfate de quinine. J'ai pris moi-même cette dernière substance; je l'ai conseillé à d'autres personnes; mais le nombre des observations que je pourrai recueillir est bien insuffisant pour qu'on en tire quelque conséquence.

Doit-on penser à découvrir un remède spécifique qui ait sur le principe du cholera-morbus, l'action que le mercure exerce sur celui des maladies syphilitiques, qui agisse sur ce principe dans le corps, et parvienne à le détruire, après la mise en jeu de sa puissance?

Jusqu'ici nous n'avons eu en vue que la cause du cholera-morbus; tant que nous ignorerons la nature de cette cause, que nous ne connaîtrons aucun moyen de la détruire, il ne restera au médecin qu'à s'occuper des lésions morbides qu'elle fait naître. C'est contre ces dernières qu'il dirige les ressources de la thérapeutique; il s'empresse de combattre les lésions qui se présentent d'abord; il tâche d'empêcher que de nouvelles lésions ne s'ajoutent aux premières; il s'oppose à leur multiplication si prompte dans le cholera-morbus, à leurs associations si funestes dans cette maladie.

Ce sont ordinairement les lésions de la surface gastro-intestinale qui ouvrent la scène; du trouble, une pesanteur dans le bas-ventre, quelques coliques, les déjections alvines, molles et plus fréquentes, en sont le produit. En même temps une

tendance du corps à se refroidir, un sentiment de malaise, des vertiges, une cephalalgie passagère, etc., annoncent que l'ordre est près d'être troublé dans l'économie animale. Il y a, quand ces signes paraissent pendant une épidémie du cholera-morbus, un grand danger à éviter, ce sont les lésions qui menacent la moëlle épinière et les nerfs ganglionaires. Je ne connaîs rien de plus propre à déterminer ces lésions, à les provoquer immédiatement, que le refroidissement du corps, qu'une impression du froid qui saisit le tronc. Je placerai sur une deuxième ligne l'emploi d'une nourriture grossière, indigeste, en grande quantité. Il en résulte que le moyen d'empêcher l'invasion du cholera-morbus, lorsque l'on éprouve les accidens que nous avons cités plus haut, c'est d'éviter avec soin le froid, c'est d'entretenir la peau dans une grande activité, en se couvrant de vêtemens de laine, ou mieux encore en se mettant au lit et en provoquant une bonne sueur; c'est aussi de se priver pendant quelques jours d'alimens, ou au moins de choisir une nourriture légère et de facile digestion. Les ouvriers, les indigens, qui avec du dévoiement et des coliques, continuaient de travailler et de manger, restaient exposés au froid, étaient promptement attaqués de cholera grave. Les personnes aisées qui soignaient les prodromes de la maladie ont échappé à son danger.

Dans cette imminence du cholera-morbus, on ajoute ordinairement à ces moyens la saignée du bras ou une application de sangsues à l'anus; en même temps on conseille une infusion de fleurs de tilleul, de mélisse ou de fleurs de bouillon blanc, etc., qui, prise chaude, décide une douce et salutaire diaphorèse; on fait prendre aussi des demi-lavemens adoucissans.

Quand les coliques sont fortes et fréquentes, le trouble des intestins prononcé, que les déjections se répètent, qu'il y a des tiraillemens épigastriques, du malaise, il devient nécessaire de recourir à l'opium. Une potion dans laquelle entre le landanum liquide de Sydenham, ou la solution acqueuse d'opium, et dont on donne une cuillerée d'heure en heure, produit alors un calme favorable, porte la chaleur à la peau, établit le mouvement de sueur que l'on désire, et qui doit en modérant les progrès des lésions intestinales, prévenir celles que l'on redoute sur la moëlle épinière et sur les nerfs ganglionaires.

Le cholera-morbus ne débute pas toujours par un trouble dans les organes digestifs; il arrive assez souvent qu'il porte ses premières atteintes sur l'encéphale. Le malade est subitement pris de vertiges, de bourdonnemens d'oreilles, de tiraillemens épigastriques; il perd connnaissance, etc.; il est urgent de s'occuper de ce prélude du cholera-

morbus : à l'aide de la saignée, de la diète, du repos, d'une douce chaleur, on parvient ordinairement à empêcher le développement des autres lésions, à faire avorter la maladie.

C'est la lésion de la moëlle épinière qui succède aux lésions intestinales et encéphaliques dans le développement régulier du cholera-morbus. Cette troisième partie de la maladie s'annonce par des tensions musculaires, par le serrement du bas de la poitrine, et surtout par des crampes sur tous les points du corps. L'indication serait alors de porter sur ce centre nerveux une influence sédative, de réprimer une surexcitation de la substance médullaire du cordon spinal, qui donne à l'innervation une puissance exagérée, perturbatrice. Nous ne connaissons pas de moyen plus énergique que l'application du froid le long de la colonne vertébrale. Nous avons bien des médicamens pour stimuler la moëlle épinière; nous n'en avons pas pour faire tomber sa vitalité, quand elle s'élève trop. La noix vomique, que quelques médecins ont proposée, produit un effet opposé à celui que l'on désire. On se contente dans le cholera-morbus d'agir contre les crampes, de les rendre moins douloureuses, en se servant de cataplasmes dont on entoure les membres, de fers chauds à repasser que l'on promène sur les masses musculaires, de ligatures, du massage des muscles avec les

mains, etc. On a aussi obtenu des avantages de linimens irritans, d'épispastiques qui servaient à rubéfier la peau le long du rachis, qui exerçaient par là une action dérivative sur la moëlle épinière.

Tant que le cholera-morbus sera borné aux lésions dont nous venons de parler, il restera léger et offrira peu de danger; mais une quatrième lésion vient compléter le cholera-morbus, c'est celle qu'éprouvent alors les nerfs ganglionaires. Quand cette modification morbide des ganglions et des plexus s'opère, on voit apparaître tous les grands phénomènes de cette maladie, le ralentissement du pouls et des mouvemens respiratoires, le refroidissement du corps, la couleur bleue de la peau, l'altération de la figure, de la voix, des anxiétés épigastriques, etc. Alors la maladie a pris un aspect nouveau, un caractère menaçant.

L'indication ici serait de ranimer l'action vitale de tout le système des nerfs ganglionaires, de corriger la modification stupéfiante qu'ils viennent d'éprouver; mais nous ne connaissons pas de médication qui ait cette faculté. J'ai employé sans succès l'assa fœtida, la valériane sauvage, le musc, l'éther sulfurique, des alcoholats, etc.; l'application sur l'épigastre de topiques excitans, irritans, de ventouses, de vésicatoires, etc., ne procurent aussi que de faibles avantages.

Il est remarquable que dans le cholera-morbus

la lésion qui occupe la moëlle épinière, et celle qui existe dans les nerfs ganglionaires, sont d'une nature opposée. C'est un travail d'irritation qui fait l'état morbide du cordon spinal, ce sont des agens sédatifs qu'il réclame du thérapeutiste; au contraire la lésion qui occupe les ganglions et les plexus du grand sympathique, gêne, suspend leur puissance d'innervation; ce sont des remèdes stimulans qu'il faudrait employer pour réveiller leur action vivifiante, pour les rétablir dans leur condition naturelle.

A cette époque du cholera-morbus, le malade doit recevoir des soins assidus; il est nécessaire que l'on s'occupe sans cesse de lui. Je crois pouvoir affirmer qu'il est des personnes que l'on sauve de choleras graves, parce qu'on les a avec une sorte d'opiniâtreté, maniées, frottées, réchauffées, couvertes, etc. C'est la maladie où les secours des parens, des amis, des gardes-malades, ont le plus de valeur et de puissance.

Dans les méthodes de traitement que l'on a suivi contre le cholera-morbus, on a seulement cherché à combattre les symptômes; on n'est pas remonté jusqu'aux lésions morbides qui les suscitent. C'est pour arrêter les vomissemens que l'on prescrit la potion effervescente de Rivière : c'est pour faire cesser les évacuations alvines que l'on a recours au ratanhia. On veut seulement redon-

ner au corps de la chaleur qu'il a perdue, quand on se sert de boules d'eau chaude dont on entoure les malades, de sachets de sable ou de cendres que l'on a fortement chauffées et que l'on applique sur les membres, sur le tronc; quand on promène des bassinoires dans le lit, ou qu'à l'aide d'appareils ingénieux dans lesquels on brûle de l'alcohol, on dégage du calorique que l'on introduit sous les couvertures, etc., etc.; on veut alors fournir à toutes les parties refroidies la température qu'elles n'ont plus. L'expérience a démontré qu'il était peu profitable pour les malades de recevoir ainsi une chaleur communiquée, qui ne rétablit ni l'exercice de la circulation, ni celui de la respiration.

Les applications irritantes, rubéfiantes, vésicantes, promettent davantage. On pouvait espérer que l'on retirerait un parti très-utile de leur impression sur les vaisseaux capillaires et sur les expansions nerveuses de la peau. C'est avec l'intention de rétablir les fonctions dont l'exercice est suspendu que l'on a employé les frictions avec un alcoholat ou un mélange d'alcoholat, d'huile volatile de térébenthine ou d'ammoniaque liquide, etc.; que l'on recouvre les membres de cataplasmes de poudre de graine de lin bien chauds, et arrosés au moment de leur application de deux cuillerées d'une liqueur alcoholique ou d'un mê-

lange à parties égales d'un alcoholat et d'huile volatile de térébenthine, ou saupoudrés de graine de moutarde récemment pulvérisée, etc., etc.

On a employé beaucoup de médicamens à l'intérieur dans le traitement du cholera-morbus parvenu à un haut degré d'intensité. La diversité de ces médicamens, sous le rapport de leurs qualités chimiques et de leur action sur nos organes, prouve assez le peu d'accord des idées des praticiens sur la nature de la maladie qui nous occupe : ce sont le calomel ou proto-chlorure de mercure, l'acétate de plomb, l'acétate d'ammoniaque, l'acide hydrocyanique, le sulfate de soude, l'hydrochlorate de soude, le sousnitrate de bismuth, le camphre, l'arnica-montana, l'ipécacuanha, le tartre stibié, l'opium, la belladone, etc. Au milieu du désordre qui règne alors dans l'économie animale, peut-on attendre de ces agens leur opération habituelle? dans l'état où se trouve la surface gastro-intestinale, avec l'activité de ses bouches exhalantes, les médicamens lui feront-ils sentir leur aiguillon? se mettront-ils assez en contact avec elle pour que les suçoirs absorbans s'en emparent et les introduisent dans le corps? les évacuations qui se répètent si fréquemment n'entraînent-elles pas leurs substances avant qu'elle ait pu produire son effet? de plus, ces médicamens auront-ils leur pouvoir ordinaire sur des organes

qui sont privés de leur température et de leur sensibilité, qui ne reçoivent plus qu'un sang noir, modifié, dont le cours est ralenti, qu'une innervation incomplète, altérée. Pour juger les produits thérapeutiques de ces médicamens, le médecin n'a plus pour guide leurs effets immédiats; tout ce qui arrive après leur administration peut-il leur être attribué? c'est un point qui reste toujours obscur, incertain, contestable.

Quand le cholera-morbus est déclaré, l'opium ne doit être administré qu'avec une grande réserve. D'abord il paraît inactif parce qu'il n'est pas absorbé; puis si l'absorption s'opère, il porte trop fortement le sang à la tête. Dans le cholera-morbus, les congestions sanguines se forment avec une grande promptitude, avec une facilité étonnante dans l'encéphale. Ces congestions encéphaliques sont un des effets les plus constans de l'administration de l'opium, quand on en donne une dose un peu élevée : double motif pour redouter l'action de cette substance dans la maladie qui nous occupe.

Nous n'avons, à l'Hôtel-Dieu d'Amiens, employé que peu de médicamens à l'intérieur dans la période algide ou cyanique du cholera-morbus. Pour apaiser les angoisses de la soif nous donnons de la limonade froide, de l'eau sucrée, glacée; même de petits morceaux de glace roulés dans du sucre

en poudre. Les boissons sont prises en petite quantité à la fois, afin que leur poids ne provoque point de vomissemens; en même temps je prescris avec confiance une cuillerée, d'heure en heure, de vin sucré, de punch léger, ou d'une portion stimulante lorsque les membres sont glacés, le tronc refroidi, le malade comme anéanti, et que l'épigastre n'est pas chaud, ni sensible à la pression; je ne suis nullement retenu par les divers points de phlogose que les voies alimentaires renferment; d'abord je ne crains pas d'exaspérer ces phlogoses; le froid domine toutes les opérations organiques du corps, la circulation est suspendue, le sang privé de ses qualités vivifiantes; il n'y a pas d'inflammation qui puisse s'étendre, faire des progrès dans de pareilles conjonctures; d'un autre côté l'estomac a perdu ses sympathies; les impressions qu'il reçoit ne retentissent plus ailleurs : c'est même une rencontre heureuse que quelques endroits de la membrane muqueuse de l'estomac et des intestins dans un état de phlogose; ils favorisent l'action stimulante des liquides dont nous avons parlé.

Dans la période algide ou cyanique du cholera-morbus, il est très-ordinaire de voir des congestions sanguines se former dans l'encéphale, dans le tissu des poumons, sur le diaphragme, sur les organes abdominaux, s'associer même parfois à

des phlogoses irrégulières, incomplètes, d'un mauvais caractère. Ce sont ces nouvelles lésions qui amènent des apparitions d'accidens imprévus, inattendus, les transitions brusques d'un état satisfaisant à une situation menaçante, qui sont si fréquentes dans les choleras graves : une heure et même moins suffit pour offrir le même malade dans deux conditions opposées. Ce sont ces lésions qui causent ces morts inopinées des cholériques qui sont si décourageantes pour le praticien.

Nous avons recours alors à des applications de sangsues; nous aidons la sortie du sang avec les ventouses quand cela est nécessaire; il convient dans ce cas d'ouvrir, de dégorger le système des vaisseaux capillaires dans le point de son étendue le plus rapproché de l'organe affecté. L'écoulement du sang dissipe la congestion sanguine qui s'y était formée, arrête les progrès de la mauvaise phlogose qui s'y était jointe, en même temps qu'il diminue l'excès de pléthore du système capillaire.

Les médecins se servent de topiques irritans pour enlever ces congestions sanguines; ils pensent que l'action des topiques sur les pieds, sur les jambes, sur les cuisses, doit, par une opération révulsive, débarrasser la tête, la poitrine, etc. Mais a-t-on bien réfléchi aux conditions qu'exige une révulsion? elle suppose que les forces

de la vie sont libres, abondantes, bien développées, mobiles; elle suppose que l'appareil circulatoire conserve toute son énergie. Alors si l'on appelle le sang sur un point du corps, si on y développe la sensibilité, on crée un centre de fluxion vers lequel convergent les oscillations des vaisseaux capillaires; peut-on rien espérer de semblable sur un cholérique dont les membres sont froids, les canaux sanguins sans activité, le sang immobile, coagulé ? aussi quand le cholera-morbus est à un haut degré d'intensité, les vésicatoires, les sinapismes ne font pas d'effets révulsifs; ils ne procurent pas les avantages que l'on a coutume d'en obtenir dans les autres maladies.

Les choleras-morbus que nous avons eu en vüe jusqu'ici ont un développement gradué. On peut noter successivement les momens où s'établissent la lésion de l'appareil digestif, la lésion de l'encéphale, celle du cordon spinal et la modification morbide des nerfs ganglionaires : chacune d'elles marque une période bien distincte dans le cours de cette maladie, et s'annonce pas des phénomènes particuliers.

Mais on rencontre souvent des choleras-morbus qui ont une autre marche. Toutes les lésions que nous venons d'indiquer naissent en même temps. C'est simultanément que sont survenus les évacuations par le haut et par le bas, les vertiges,

les bourdonnemens d'oreilles, le refroidissement, les crampes, la tension diaphragmatique, les anxiétés épigastriques, la chute du pouls, la teinte bleue de la peau, etc., etc.

Dans ces occasions le thérapeutiste met en usage à la fois tous les secours dont il peut disposer; mais il multiplie en vain les remèdes, il reste toujours au-dessous de la gravité du mal; il se décourage s'il compare la faiblesse de ses moyens à l'étendue, à l'importance des désordres qui se manifestent alors dans le corps malade.

Il arrive, à une époque indéterminée du cholera-morbus, que l'exercice de la circulation, de la respiration, de toutes les autres fonctions, tend à se rétablir. Alors commence un nouvel ordre de mouvemens auxquels on donne le nom de réaction. Quand les lésions morbides qui constituent le cholera-morbus s'effacent peu à peu, qu'aucune d'elles ne résiste, qu'il ne se forme pas d'autres lésions, le médecin n'a rien à faire : il est spectateur heureux du rétablissement, de l'harmonie dans l'économie animal, après un trouble aussi violent que dangereux.

Mais les choses ne se passent pas toujours ainsi; trop souvent la réaction est tumultueuse et s'accompagne d'accidens variés. Ce temps du cholera-morbus est rempli d'écueils : des phlogoses, des congestions sanguines, menacent tous les organes;

il faut une surveillance continue pour saisir tous les mouvemens morbides qui se succèdent dans le corps malade, pour réprimer ceux qui tendent à devenir pernicieux. Il faut sans cesse interroger les organes, et s'ils montrent une chaleur, une activité trop fortes, si le trouble de leurs fonctions annonce le commencement d'un travail de phlogose ou d'une congestion sanguine sur leur tissu, avoir aussitôt recours à la saignée, aux sangsues, aux révulsifs, qui à cette période de la maladie ont repris toute leur puissance.

Nous ferons ici remarquer que dans le traitement du cholera-morbus, on se sert avec succès de la saignée au début de la maladie pour la faire avorter, pour prévenir le développement des lésions encéphaliques et rachidiennes. On s'en sert encore au milieu de la maladie, quand la modification morbide des nerfs ganglionaires a eu lieu, pour désemplir le système veineux et les vaisseaux capillaires, pour s'opposer aux congestions sanguines que leur état de pléthore rend si faciles. Enfin dans la période de réaction, la saignée est très-utile pour arrêter les progrès des phlogoses, qui alors sont très-fréquentes et se développent très-vite.

Nous dirons aussi qu'à cette époque les médicamens reprennent leur puisssance, qu'ils produisent les effets qu'on a coutume d'en obtenir

et que l'on peut avec confiance conseiller des purgatifs, des vermifuges, etc., si des indications l'exigent.

Au moment où la réaction veut s'établir dans le cholera, on voit souvent la région épigastrique, d'abord insensible à la pression, exempte de chaleur, devenir d'une sensibilité exquise, rendre les inspirations douloureuses. Cet état, qui s'accompagne de tiraillemens, d'anxiétés, d'accablement, etc., cède souvent à des sangsues sur l'épigastre, à un cataplasme arrosé de laudanum liquide.

L'abdomen se prend fréquemment dans la réaction cholérique; la langue rouge, sèche, le gonflement du ventre, sa sensibilité à la pression, sa chaleur, ses flatuosités, etc., dénotent que la phlogose s'est emparé des tissus intestinaux. Des sangsues à l'anus ou sur les points de l'abdomen, où la sensibilité est plus vive, la chaleur plus marquée, produisent un bon effet.

C'est surtout la cavité pectorale que le praticien doit surveiller : avec quelle promptitude naissent alors les pleurésies, la pleurésie diaphragmatique surtout, la pneumonique, etc.! Une saignée, des sangsues, des ventouses, des topiques dérivatifs, sont les moyens qu'on se hâte d'opposer à ces nouvelles affections; souvent c'est une congestion sanguine qui envahit le tissu pulmonaire : le tartre

stibié à hautes doses a été évidemment utile dans ce cas ; on met des cataplasmes sinapisés autour des pieds, etc.

L'encéphale est un point souvent attaqué dans la réaction du cholera-morbus. Le front devient chaud, il y a du délire, de l'agitation, etc.; une arachnoïdite existe, et elle demande des sangsues derrière les oreilles ou aux tempes, l'application de cataplasmes chauds aux pieds, et de glace pilée ou au moins de linge imbibé d'eau bien froide sur le crâne. Cette arachnoïdite est souvent très-tenace, elle baisse et se ranime à plusieurs reprises, et oblige de revenir souvent trois ou quatre fois à l'usage de ces moyens.

Il est très-commun de voir à la suite du cholera-morbus des congestions sanguines occuper l'encéphale; des vertiges, une pesanteur de tête, des bourdonnemens d'oreilles, de la somnolence, de l'hébétude, de l'insouciance, en sont les signes. On tire encore un assez bon parti des émissions sanguines, des révulsifs, mais la glace ou l'eau froide sur le crâne ne font plus le même bien.

Ces deux lésions, l'arachnoïdite et une congestion sanguine dans la pulpe encéphalique, existent simultanément dans les cas où le cholera-morbus se termine par une maladie que l'on a comparée à une fièvre ataxique, à une fièvre adynamique.

Nous terminons par dire que les médecins qui veulent comparer et juger les diverses méthodes thérapeutiques que l'on a proposées contre le cholera-morbus, ne doivent pas oublier que cette maladie peut se guérir spontanément. Nous avons vu des cholériques qui étaient cyanosés, sans pouls, froids, dans des anxiétés très-prononcées, se refuser à l'application des cataplasmes qui devaient les réchauffer, ne vouloir pas de frictions stimulantes, de sangsues, etc. Ils ont guéri en ne faisant, comme on le dit, qu'une médecine spectante.

IV.

Quelle influence l'étude du cholera-morbus épidémique exercera-t-elle sur les sciences pathologiques?

Voilà une question bien importante qui n'a pas encore été soulevée, et dont la solution ne peut même pas être prévue. Qu'il me soit permis de consigner ici quelques réflexions qui se rapportent seulement à la nosologie.

Dans la pratique de la médecine on ne voit que des individualités; et pour le cholera-morbus ces individualités, même en ne s'attachant qu'à la première période de cette maladie, en l'observant toujours avant que la réaction ne soit venue la décomposer, introduire des lésions nouvelles, sus-

citer des phénomènes étrangers, ces individualités, dis-je, offrent encore bien moins de ressemblance que dans la plupart des autres affections pathologiques.

Cependant le but du nosologiste est de réduire en spécialités toutes ces individualités. Quel parti prendra-t-il à l'égard du cholera-morbus épidémique? quels seront les caractères qu'il lui donnera comme espèce nosologique? les fera-t-il consister dans des évacuations par le haut et par le bas? mais tous les malades qui ont la diarrhée et qui vomissent, n'ont pas le cholera-morbus épidémique : on exige autre chose pour le reconnaître. Ferons-nous arriver des désordres musculaires? indiquerons-nous les crampes, un serrement diaphragmatique, etc.? nous n'obtiendrons encore qu'un cholera incomplet, qui sera nommé léger. Cette maladie réunira toutes les parties qui la constituent, si parmi ses attributs on place le refroidissement des membres, l'affaiblissement, même l'anéantissement du pouls, la cyanose de la peau, les anxiétés épigastriques, l'enfoncement des yeux, l'extinction de la voix, une soif continuelle, etc.

Le nosologiste n'éprouverait aucun embarras, si tous les phénomènes semeiotiques sortaient de la même source, s'ils dépendaient d'une seule lésion organique. Alors les symptômes qui se mon-

treraient d'abord, signaleraient le moment où la lésion éclot, où elle prend naissance. Ceux qui suivraient, décéleraient ses progrès ; chaque degré nouveau d'intensité qu'elle prendrait, serait révélé par des signes spéciaux ; les derniers enfin apprendraient que cette lésion serait arrivée à son plus haut terme, à son dernier point d'accroissement.

Mais tous les symptômes du cholera-morbus ne peuvent point être rapportés à une lésion unique. Il n'y a point entre les symptômes une filiation qui les oblige à se suivre invariablement, à se succéder toujours, et dans un ordre arrêté, les uns aux autres. Il faut reconnaître, dans le cholera-morbus, plusieurs lésions organiques. Ces lésions ont un siége différent; elles sont d'une nature distincte, mais ces lésions ont pris un mode d'existence collective ; elles ont comme formé entre elles une association dans laquelle chaque partie s'est conservé ses droits, et agit avec toute la puissance qui lui appartient. Dans l'ensemble des lésions qui constituent le cholera, on ne distingue pas une lésion mère, d'où les autres dépendraient et dont elles suivraient les destinées.

Rangeons par groupes séparés les symptômes du cholera-morbus; réunissons ceux que fournit chacune des lésions dont nous voulons ici parler.

Notre attention se portera en premier lieu sur

les voies digestives, et nous citerons les déjections alvines et les vomissemens; mais nous trouvons deux choses dans chacun de ces phénomènes morbides : 1°. les matières évacuées; 2°. les efforts organiques qui décident leur expulsion.

Dans le début du cholera-morbus et même dans le cours de cette maladie, on observe fréquemment des efforts de vomissemens, des soulèvemens répétés d'estomac, et les malades ne rendent rien. De même ils se plaiguent de coliques; ils ressentent un grand trouble dans les intestins, des sortes de crampes très douloureuses dans la tunique musculeuse de ces organes, et ils ne vont pas du bas.

Ces efforts inutiles de vomissemens, ces douleurs abdominales sans déjections ne peuvent s'expliquer que par une perversion de l'innervation. Déjà les centres nerveux ont perdu leur état normal, déjà l'influence des nerfs sur tous les tissus organiques a acquis une puissance exagérée, un caractère perturbateur.

Alors les sécrétions, les exhalations, qui bientôt vont s'établir sur la membrane muqueuse intestinale, et qui donneront lieu aux évacuations que l'on a nommées cholériques, n'ont pas commencé.

On attache beaucoup d'importance à la diarrhée qui se montre quelques jours avant l'invasion du cholera-morbus ou dans son début. Cette diarrhée

est bien distincte des évacuations cholériques; la diarrhée en général est un produit séméiotique qui peut provenir de plusieurs sortes de lésions intestinales. Des points de phlogose sur la surface interne des intestins occasionnent et entretiennent la diarrhée ; des ulcérations occasionnent le même effet. D'autres modes de lésion des organes digestifs peuvent encore déterminer une diarrhée ; mais les évacuations alvines qui surviennent dans le début du cholera, me paraissent tenir à ce que les centres nerveux, déjà hors de leur condition normale, donnent aux tissus intestinaux une susceptibilité insolite qui ne leur permet plus de supporter le contact de la nourriture et des boissons; ces matières décident une accélération du mouvement vermiculaire du canal intestinal; elles sont promptement conduites hors du corps et sans avoir été digérées.

Les évacuations cholériques supposent tout autre chose. C'est un état spécial de la surface muqueuse intestinale qui les produit : elles ne peuvent être l'effet des phlogoses que l'on trouve sur cette surface après la mort, ni des éruptions de diverses natures qui les accompagnent. Ces désordres cadavériques se rencontrent après des maladies bien différentes du cholera, et dans lesquelles les évacuations séreuses, chargées de flocons albumineux qui caractérisent cette dernière affec-

tion, n'avait pas existé. Cette phlogose et ces éruptions n'occupent que quelques zones du conduit alimentaire, et l'abondance des évacuations cholériques, la promptitude avec laquelle elles se répètent, indiquent une lésion qui s'étend à toute la surface intestinale, qui en occupe toute l'étendue, qui n'épargne même pas les parties qui se montrent saines sur les cadavres. Les phlogoses et les éruptions que l'on trouve après la mort sur les cholériques, restent pour moi en dehors des lésions qui ont donné à l'exhalation et aux sécrétions intestinales une activité si extraordinaire, si exagérée pendant l'existence du cholera. Les premières peuvent favoriser le dévoloppement des secondes, les provoquer même, en être les causes déterminantes, mais il faudra toujours admettre d'autres changemens organiques sur la surface intestinale pour concevoir les évacuations cholériques.

Ces changemens sont : 1°. une surexcitation morbide sur les canaux exhalans qui garnissent la surface intestinale ; 2°. la même surexcitation sur les cryptes muqueux qui y sont multipliés ; 3°. enfin une congestion sanguine dans les tissus intestinaux. La réunion de ces trois conditions nous expliquent les évacuations cholériques. Les vaisseaux exhalans fournissent la partie séreuse de ces évacuations ; les cryptes muqueux y mêlent la

sécrétion anormale qui les rend si remarquables; une accumulation de sang dans les tissus intestinaux fournira en abondance des matériaux pour l'exhalation, et donnera la raison de la grande quantité de matières qui sortent alors par l'anus et par la bouche. J'ai l'opinion que l'exhalation cholérique ne s'opère que dans les intestins, qu'elle a peu d'activité dans l'estomac, et que les liquides que le vomissement ramène sont remontés en grande partie des intestins dans la cavité gastrique.

Après les évacuations viennent naturellement les phénomènes musculaires : ils forment dans l'étude du cholera-morbus épidémique un groupe bien distinct de symptômes : des engourdissemens de membres, des crampes légères, séparées, rares ou bien violentes, rapprochées, qui saisissent tous les tissus musculaires du corps; un serrement du bas de la poitrine, qui fait naître une contraction fixe, continue, du diaphragme; le ralentissement des inspirations avec difficulté toujours croissante de les exécuter; des hoquets d'une violence extrême, et qui ébranlent tout le corps; la tension des muscles droits de l'abdomen, la contraction convulsive de tous les muscles du cou, du tronc, des membres, qui tient le corps roide et dans un état tétanique; des battemens forts, inégaux, irréguliers du cœur, des battemens aortiques, etc., etc.

Tous ces phénomènes supposent évidemment un état nouveau de la moëlle épinière; il faut que le centre d'innervation ait changé de condition, que sa pulpe médullaire ait pris une activité anormale pour les produire. Or, ce nouvel état forme un mode de lésion, et nous demandons que l'on s'applique à en déterminer la nature. L'innervation a tout-à-coup pris un cours déréglé sur les tissus musculaires; ce sont des impulsions désordonnées qu'elle leur communique, des mouvemens violens, convulsifs, qu'elle provoque; la pulpe médullaire d'où découle cette innervation, n'est pas restée avec ses caractères naturels; pour moi, je la vois alors plus rouge, plus chaude; ses molécules sont animées d'un mouvement plus rapide. Cette pulpe offre le mode de lésions que nous nommons surexcitation morbide ou irritation. Dira-t-on que les phénomènes musculaires dont venons de parler, ne sont que des effets sympathiques des lésions gastriques et intestinales? ce serait seulement reculer la difficulté : ces phénomènes ne peuvent avoir lieu que par l'intermédiaire de la moëlle épinière. La question est de savoir si ce centre nerveux n'a éprouvé aucun changement, s'il a conservé son état normal, quand ces phénomènes existent : si la moëlle épinière, pour susciter ces contractions musculaires, vio-

lentes et continues, a dû prendre une disposition nouvelle, ce changement d'état que nous signalons à l'attention des médecins, que nous recommandons à leur étude.

Nous opposerons à ceux qui voudraient d'ailleurs faire dépendre les phénomènes musculaires des lésions de l'estomac et des intestins, que nous avons vu très-souvent, pendant l'épidémie cholérique, ces phénomènes marquer le début de la maladie. Il n'y avait ni déjections alvines, ni vomissemens; les malades conservaient leur appétit, les digestions étaient régulières; tout annonçait que l'estomac et les intestins n'avaient encore rien ressenti. Cependant les malades se plaignaient de douleurs dans les membres, de crampes répétées et fortes dans les jambes, les cuisses, les bras; de gênes momentanées pour respirer, de palpitations de cœur, etc.; ajoutons qu'il n'y a pas d'accord entre les phénomènes musculaires dont nous parlons, et les accidens qui se rapportent aux organes digestifs. On rencontre fréquemment des cholériques qui vomissent rarement, vont peu du bas, et qui sont en proie à des crampes d'une violence extrême; tout leur corps en est torturé, tous les muscles en sont successivement pris. Nous avons vu mourir des hommes robustes dans un état tétanique, et ils n'avaient que des évacuations

modérées ; à côté d'eux se trouvaient des cholériques que des évacuations excessives épuisaient et qui se plaignaient peu de crampes.

Il est un troisième ordre dans les phénomènes qui spécifient le cholera-morbus, que le nosologiste voudra surtout signaler. Cet ordre comprend les pesanteurs, les malaises, les anxiétés épigastriques, cet anéantissement de la vie, ces angoisses avec plaintes, avec des sueurs visqueuses qui inondent la peau, avec une agitation des membres plus forte par momens, avec lividité de la figure, une décomposition particulière, hideuse, des traits de la face, le refroidissement du corps surtout sensible aux mains, aux bras, aux pieds, aux jambes, l'affaiblissement, la petitesse, même l'absence du pouls, la coloration bleue plus ou moins prononcée de la peau, surtout de celle des mains, de la figure, l'enfoncement des yeux, l'altération de la voix, la suspension de la sécrétion urinaire, etc.

Je me suis livré à une observation que j'ai suivie assez long-temps pour constater si ces divers phénomènes avaient entre eux quelques liens, s'ils marchaient ensemble, s'ils présentaient toujours une intensité égale. J'ai bientôt reconnu que les phénomènes dont nous avons fait plus haut l'énumération, se montraient indépendans les uns des autres. On rencontre les anxiétés épigastriques sans chute de pouls, sans cyanose, sans enfonce-

ment des yeux, sans altération de la voix. L'absence des pulsations radiales peut avoir lieu sans refroidissement glacial, sans cyanose bien prononcée. Nous avons vu des malades qui avaient la figure et les mains d'un bleu très-foncé; le pouls était sensible, la chaleur assez bonne; j'avais encore ce matin, sous les yeux, un malade qui a les yeux enfoncés, la voix cassée, des angoisses épigastriques; sa température est peu affaiblie; son pouls a de la force, sa peau conserve sa coloration habituelle.

La cyanose, le refroidissement, tous les autres symptômes que nous leur associons, ont encore pour caractères communs de varier fréquemment d'intensité; en peu de temps on verra sur le même malade la coloration bleue prendre plus d'expression, puis s'éclaircir notablement, le pouls tomber tout à fait, puis se relever, acquérir même une certaine énergie, le refroidissement augmenter ou diminuer, etc. Ces variations n'embrassent pas tous les phénomènes dont nous venons de parler; on les observe séparément pour chacun d'eux.

On remarque fréquemment dans le choléra-morbus un désaccord entre les deux contractions du cœur et les mouvemens des artères; le cœur donne des contractions fortes, énergiques, et le pouls n'est plus sensible. Ce n'est point la force

propulsive de l'organe central de la circulation qui manque au sang que les artères devraient recevoir. Il y a une cause qui suspend les pulsations artérielles, et cette cause n'a pas de pouvoir sur le cœur. Sont-ce les nerfs pneumo-gastriques et la moëlle épinière qui entretiennent alors les battemens du cœur? La chute du pouls dépend-elle de ce que les canaux artériels, privés de relation directe avec les grands centres de l'innervation, ne reçoivent plus des plexus nerveux leur influence accoutumée? Ce qui donnerait à cette assertion quelque poids, c'est que sur des cholériques dont les contractions du cœur nous avaient occupés à cause de leur énergie, nous fûmes surpris de trouver le cœur mou, sans consistance. Une innervation surabondante imprimait aux parois ramollies de ce viscère une vigueur factice; les artères qui n'y avaient pas de part étaient privées de leurs mouvemens. Un grand nombre de cholériques que nous avons ouverts portaient une hypertrophie plus ou moins prononcée du ventricule gauche du cœur : la faiblesse de ce viscère ne joue pas un grand rôle dans la production des phénomènes cholériques.

Je dois ici consigner ce fait qui me paraît se rapporter à la cause de la cessation des pulsations artérielles. Souvent on voit dans les choleras très-graves les évacuations cesser, mais les liquides

s'accumulent dans l'intérieur des intestins ; ils gonflent, remplissent toute la cavité abdominale, qui donne un son sourd, mat à la percussion : la respiration est plus gênée, les accidens deviennent plus menaçans. Quelle cause a produit l'état de stupeur dans lequel tout le canal alimentaire est jeté? N'est-ce pas une chose bien digne de remarque qu'à une époque donnée du cholera, les canaux artériels, les vaisseaux capillaires, les veines, les intestins, l'estomac, les vésicules bronchiques, la vésicule du fiel, la vessie, perdent la faculté d'agir, de se contracter?

L'épidémie régnante nous a amenés à ce point qu'il faut que la pathologie s'occupe du système des nerfs ganglionaires. Le cholera met les médecins praticiens en droit de sommer les physiologistes de donner à cette partie de l'appareil de l'innervation l'importance qu'elle mérite : ou ces nerfs sont des additions inutiles aux organes dont ils font partie, ou les enveloppes plexiformes que ces derniers en reçoivent, ont une influence sur leurs mouvemens, sur l'exercice de leurs fonctions. Si ces nerfs soumettent dans l'état physiologique les tissus organiques à leur puissance ; si les opérations de ces tissus sont sous leur dépendance, il faudra reconnaître que, comme toutes les autres parties de l'organisation animale, ces nerfs peuvent perdre leur disposition normale, être con-

duits dans une disposition nouvelle, prendre enfin un état qui aura un caractère morbide. Alors les nerfs auront une action insolite; ils susciteront des mouvemens désordonnés, ou ils cesseront d'entretenir ceux qui étaient naturels. Toujours ils détermineront un ordre de phénomènes qui appartiendront à la pathologie.

Il est constant que les phénomènes les plus importans, les plus caractéristiques du cholera-morbus épidémique ne reçoivent pas d'explication, si l'on ne fait intervenir les nerfs ganglionaires. J'ai la conviction que cette maladie si curieuse, si extraordinaire, ne sera connue que quand on aura éclairé la mystérieuse fonction que ces nerfs remplissent dans l'économie animale.

Il est un phénomène qui me paraît s'isoler de tous les autres dans le cholera-morbus; c'est la soif. Il y a chez les cholériques, non pas le désir d'humecter la bouche et le pharinx, non pas le besoin de calmer, d'éteindre une chaleur intérieure; si quelques malades parlent d'un sentiment d'ardeur, ils n'en placent pas le siége dans l'épigastre, ils le laissent vague dans tout le tronc. Il y a là passion d'introduire des liquides dans le corps; il est bien des malades qui prennent des boissons chaudes comme des boissons froides. Nous en avons vu qui avaient fait remonter peu à peu les bouteilles d'eau chaude que l'on avait mises au-

tour de leurs pieds, et qui avalaient vivement le liquide presque bouillant qu'elles contenaient.

La soif des cholériques me paraît se lier à l'altération du sang, à la pénurie de sa partie séreuse que les évacuations intestinales et les vomissemens semblent épuiser. On sait que la soif n'a lieu dans le cholera, qu'elle ne se montre impérieuse qu'après les exhalations intestinales, que quand les évacuations cholériques sont commencées. Le sang que l'on retire des veines dans les choleras déjà avancés est singulièment modifié : il a une couleur violacée, la séparation de la sérosité et du caillot se fait mal; la première est trouble, brune; le second est mou, sans consistance; il ne prend pas sa forme accoutumée.

Revenons maintenant à la définition nosologique du cholera-morbus épidémique, il est évident que chacun des quatre ordres de phénomènes morbides que nous venons de signaler, devra y être représenté. Mais si au lieu de rechercher les caractères qui devront spécialiser cette maladie dans ses symptômes, nous les cherchions dans les lésions mêmes qui la constituent et dont ces symptômes ne sont que l'expression extérieure, que la saillie qui les décèle?

La question que nous soulevons ici est d'une haute importance. Si l'on adoptait en pathologie le parti de ne caractériser les maladies que par

les lésions qui les forment, cette science en éprouverait une révolution que nous hâtons de tous nos vœux ; nous avons la pensée que l'étude du cholera-morbus y conduira ; nous avons la conviction que cette méthode aura les plus heureux résultats.

Il est bien entendu que les lésions qui serviront de caractère spécifique aux maladies ne seront pas seulement celles que l'on découvre sur les cadavres. On comptera comme lésions caractéristiques tous les changemens d'état, toutes les modifications que les tissus organiques, que les organes éprouveront, et qui seront attestés par des variations dans leurs mouvemens habituels, ou par des mouvemens nouveaux qu'ils exécuteront. Pour déterminer la nature de ces lésions, pour les rapporter à un certain nombre de modes distinctifs, il faut les étudier vivantes et sur l'homme malade; il en est beaucoup qui sont effacées sur les cadavres : presque toutes s'y montrent sous des conditions bien éloignées de celles qu'elles offraient pendant la vie. Nous reviendrons sur ce sujet dans notre prochaine lettre.

Si nous appliquons ces principes au cholera-morbus, nous aurons la définition suivante : maladie qui consiste dans la simultanéité : 1°. d'une surexcitation morbide des vaisseaux exhalans et des cryptes muqueux de la surface intestinale avec

congestion sanguine dans les tissus qui forment le canal alimentaire ; 2°. d'une surexcitation de la pulpe médullaire de la moëlle épinière ; 3°. d'une modification spéciale et inconnue dans son essence des nerfs du système ganglionaire ; d'une altération profonde du sang.

A mesure que ces diverses lésions se forment, le cholera-morbus se produit ; les symptômes qui lui sont propres apparaissent. Il est d'autant plus grave, ses symptômes sont d'autant plus exprimées, que ces lésions prennent plus d'intensité. Si une lésion devient plus forte, un certain ordre de symptômes prend une prédominance sur les autres, une grande activité du travail morbide qui occupe les voies digestives donne les choleras avec des évacuations continues et excessives. Si la lésion de la moëlle épinière est la plus vive, la plus profonde, la maladie se fera remarquer par la violence, par la fréquence des crampes, par des roideurs tétaniques du corps, par des oppressions qui menaceront de l'asphyxie. C'est la modification morbide des nerfs ganglionaires qui se signale sur les cholériques qui éprouvent des anxiétés extrêmes, que l'on voit s'éteindre graduellement, sans qu'aucun moyen stimulant puisse ranimer leur vie.

Il est dans l'étude de toutes les épidémies un point que l'on néglige, et qui me paraît surtout

remarquable dans l'épidémie actuelle; c'est l'impression, c'est l'ébranlement que reçoit toute la population d'un pays au moment où la maladie vient s'y établir; pourquoi ne pas étudier aussi ces légères perturbations de la santé? pourquoi ne pas les faire entrer dans l'histoire générale de la maladie? ne convient-il pas de recueillir les élémens dont se composent ces troubles passagers, d'examiner à quels appareils organiques ils se rapportent, de juger quelles modifications naissantes ils supposent déjà dans ces appareils, de vérifier enfin si, dans leur origine, ces signes montrent la même nature que les phénomènes caractéristiques de la maladie épidémique, s'ils n'en diffèrent que par la faiblesse de leur expression?

Il est constant qu'au moment où le cholera-morbus éclate dans une ville, tous les individus qui l'habitent éprouvent l'action d'une cause nouvelle, inaccoutumée. On ne rencontre que des personnes qni se plaignent; elles ne sont plus dans leur état habituel; sans être décidément malades, elles ne se portent plus bien. Il y a plus, le cholera-morbus offre, dans le cours de sa durée épidémique, des recrudescences; j'en ai compté cinq au moins dans la ville d'Amiens depuis cinq mois; chacune d'elles reproduit les mêmes effets. Je connais des personnes qui sont si sensibles à l'impression de la cause cholérifique, qu'elles m'an-

nonçaient le retour de l'épidémie; que cette cause s'élève tantôt dans les hautes régions de l'atmosphère, tantôt s'abaisse sur la terre ; ou bien qu'elle s'éloigne momentanément, puis revient plus puissante ; toujours elle attaque tous les hommes ; mais par suite des dispositions individuelles, l'un est violemment blessé, l'autre n'en reçoit que de légères atteintes ; une secousse fugace occupe à peine le troisième.

Si nous faisons ici l'application de ce que nous disions tout à l'heure, si nous recueillons tous les sentimens de malaise, les légers accidens qu'éprouvent ceux qui ont été seulement touchés par la cause du cholera, nous reconnaîtrons qu'ils ont la même nature que les accidens les plus alarmans de cette maladie. Mais pour juger cette analogie, il faut constater leur siége, se demander ce qu'ils deviendraient en prenant de l'accroissement, leur donner un avenir. Il faut que l'intelligence du médecin s'arme d'un microscope qui grossisse ces symptômes à l'état rudimentaire, qui montre ce qu'ils pourraient devenir ; alors il les verra tenir comme origine aux phénomènes effrayans du cholera le plus grave.

Les troubles légers de la santé dont nous voulons parler, se composent : 1°. de la non digestion des alimens que l'on prend ; ils sont expulsés hors des organes digestifs, sans avoir subi

les élaborations successives qui accompagnent cette première fonction de la nutrition, de flatuosités qui se dégagent sur la surface intestinale, et qui roulent dans le canal alimentaire des évacuations diarrheïques de couleur verte ou jaune, qui témoignent que des sécrétions morbides s'opèrent dans les intestins, et font redouter le travail qui amène les évacuations cholériques.

A ces phénomènes nous ferons succéder les douleurs musculaires, les fourmillemens, les inquiétudes des membres, les lassitudes spontanées, les tensions douloureuses et momentanées sur divers points du corps, etc. Ces signes commencent une longue ligne au bout de laquelle nous trouvons les crampes, les roideurs tétaniques, les contractions fixes du diaphragme qui conduisent à l'asphyxie. Nous rapporterons à cet ordre de phénomènes les palpitations de cœur, des inspirations moins faciles, des soupirs, etc. Nous y joindrons aussi, comme produits d'un changement d'état de la moëlle épinière, comme signes que l'innervation de ce centre nerveux est troublée ou tend à se troubler, les coliques, les mouvemens qui se passent dans les intestins, les nausées, les efforts pour vomir. La modification morbide que le système des nerfs ganglionaires subit dans le cholera-morbus, n'est-elle pas imminente sur les personnes que tourmentent des pesanteurs, des ma-

laises épigastriques, qui recherchent le feu, qui sentent le besoin de se couvrir davantage, qui s'étonnent de se refroidir si vite, dont le pouls est plus faible, qui ont le teint pâle, jaunâtre, une expression de figure nouvelle et mauvaise, des mouvemens de sueurs fréquens, de l'agitation la nuit, des accablemens passagers, du retard dans l'émission des urines, etc., etc.? Il me semble qu'en exagérant ces légers accidens, nous arriverions à la chute du pouls, au refroidissement des tissus, à la cyanose, etc., etc.

Nous venons de signaler des choleras qui sont à peine perceptibles; mais pour les médecins observateurs, ils se composent des élémens séméiotiques du vrai cholera. Ils ne devront pas être totalement négligés; car, pour devenir funestes, il ne leur manque que de l'accroissement.

Dans une cinquième lettre que je réclame la faveur d'insérer dans ce journal, j'examinerai si l'anatomie pathologique a été utile à l'étude du cholera-morbus.

V.

De quelle utilité l'anatomie pathologique a-t-elle été dans l'étude du cholera-morbus épidémique?

Cette question d'un haut intérêt doit être examinée sans prévention, traitée avec réflexion, même avec une sorte de réserve. Je ne me dissi-

mule pas qu'elle s'étend bien au-delà du cercle que nous lui traçons : elle est applicable à toutes les maladies, elle renferme les destinées de la pathologie.

Les travaux de Rouet, de Morgagni, les immenses recherches de leurs imitateurs, ont jeté un si vif éclat, qu'ils ont fait exagérer les services que l'anatomie pathologique peut rendre à la médecine. On s'est conduit comme si le cadavre devait renfermer toute la maladie, comme si son ouverture devait mettre sous les yeux du praticien tous les élémens de l'affection pathologique qui s'était manifestée dans le corps vivant dont ils est la dépouille mortelle.

Sans doute si toutes les lésions dont l'ensemble constitue une maladie, se retrouvaient dans le corps après la mort; si les lésions d'où procédaient les accidens les plus graves, les plus menaçans, se montraient constamment les plus profondes, les plus étendues, les plus apparentes ; si celles qui suscitaient les phénomènes les moins perceptibles, les moins dignes d'attention, étaient sans exception les plus légères, les plus superficielles ; si enfin toutes les lésions génératrices des maladies se voyaient gravées sur les cadavres en caractères proportionnés à chacune d'elles, qu'il y eut un accord parfait entre les symptômes que l'on observe sur l'homme malade et les altérations que

l'on découvre dans son corps après la mort, l'anatomie pathologique deviendrait le fonds de la médecine pratique, elle formerait seule la pathologie.

Mais il s'en faut bien que ces rapports existent entre un homme malade et ce même homme devenu cadavre. On n'a pas mis une assez grande distance entre ces deux sujets d'étude. Aucun appareil, aucun tissu, aucun organe ne se présente dans l'un exactement comme il était dans l'autre. Non-seulement le cadavre ne contient pas toutes les lésions qui composaient une maladie, non-seulement un certain nombre de ces lésions y sont entièrement effacées, mais même les lésions qui restent perceptibles sont toutes modifiées ; elles sont devenues incomplètes; elles ont perdu un certain nombre de leurs attributs.

La mort change toute l'organisation animale ; les rougeurs, les colorations morbides, ne se conservent pas sans la vie; les exaltations de température sont dans le même cas. On ne peut juger sur un cadavre les degrés de tension, de gonflement qu'offraient les parties organisées avant la mort. On ne peut, par des recherches anatomiques, déterminer la mesure d'action que suivaient les organes. Dans nos amphithéâtres anatomiques, le médecin trouve partout la même immobilité, partout un froid uniforme, partout une égale pâ-

leur ou des colorations étrangères, des nuances nouvelles.

Après des changemens si étendus, si essentiels, le praticien ne peut espérer de retrouver, dans un cadavre, la maladie qu'il suivait, qu'il étudiait la veille sur l'homme vivant. Il y a toute une nature entre la salle où le médecin traite un malade, et l'amphithéâtre où il se rend pour interroger les viscères de cette victime, et chercher dans ce corps que la mort vient de frapper, l'explication de cet événement. Quel découragement n'éprouve-t-il pas quand, arrivé à des parties qui fournissaient le plus grand nombre de symptômes d'où sortaient les accidens les plus graves, il les trouve saines, il n'y peut distinguer aucune altération appréciable! Combien ce silence du cadavre n'est-il pas ordinaire pour les hémisphères cérébraux, pour la moëlle épinière! La pulpe médullaire de ces centres d'innervation n'offre aucun changement ostensible après des maladies où ces parties jouaient évidemment le principal rôle.

Plusieurs conditions me paraissent indispensables pour que l'anatomie pathologique puisse servir aux progrès de la médecine pratique; 1°. il faut avoir bien déterminé ce que l'on entend par une lésion morbide, ne point appliquer ce nom seulement aux altérations des tissus organiques qui s'aperçoivent sur les cadavres, mais l'étendre

à tous les changemens d'états, à toutes les conditions nouvelles que les organes peuvent prendre sur le vivant, dès qu'il en résulte une perversion de leurs mouvemens naturels, le développement de phénomènes anormaux, un trouble dans l'exercice de leurs fonctions; 2°. il faut reconnaître de combien de sortes de lésions morbides ou pathogenèses les divers tissus organiques du corps sont susceptibles, individualiser ces lésions, ne plus confondre des états morbides qui ont une nature distincte, qui consistent dans des modifications qui ne se ressemblent pas. Par exemple, on ne s'entendra jamais en pathologie si on ne sépare pas la surexcitation ou irritation dans laquelle les organes deviennent seulement plus rouges, plus chauds, avec un excès d'activité de la phlogose de ces mêmes organes, dans laquelle le sang imbibe leur tissu et travaille à le dénaturer, et de la congestion sanguine qui consiste dans la seule accumulation du sang dans le réseau vasculaire qui entre dans la composition anatomique de ces organes; 3°. limiter le nombre de ces lésions génératrices des maladies, les rapporter à une quantité arrêtée de types ou de modes qui seront reconnus en pathologie, qui recevront des caractères distincts, une existence particulière, en un mot, spécialiser ces lésions. Il conviendra de signaler parmi les caractères anatomiques qui appartien-

dront à chaque mode de ces lésions, ceux qui se conservent en entier après la mort, ceux qui subissent des variations, ceux enfin qui manquent toujours sur les cadavres; 4°. convenir que quelques-unes de ces lésions perdent tous leurs attributs au moment de la mort. Reconnues par les symptômes qui en partent, bien constatées pendant la maladie, ces lésions s'effacent avec la vie; aucune modification, aucune altération ne peut se découvrir sur les parties qu'elles occupaient : il est même nécessaire d'introduire dans l'anatomie pathologique des démonstrations qui auront de l'intérêt, qui seront aussi concluantes que les autres, et qui consisteront à prouver que telle lésion occupait un organe, justement parce qu'après la mort on ne découvrira sur lui aucun changement, aucune altération perceptible. 5°. Il faut enfin ne pas oublier que plusieurs lésions de nature dissemblable peuvent occuper ensemble le même tissu, le même organe; que parmi ces lésions simultanées il en est de permanentes, il en est de passagères; que sur les personnes qui meurent emportant ainsi plusieurs sortes de lésions groupées sur une seule partie, on ne distingue qu'une ou deux de ces lésions; les autres, effacées par la mort, échappent à l'investigation de l'anatomiste : il n'en tiendra aucun compte, il ignorera qu'elles ont existé.

A quoi nous conduit tout ce que nous venons de dire? à cette conclusion : que les cadavres ne sont pour les médecins praticiens que des sujets d'étude. Ce n'est point pour retrouver les maladies, pour arriver à découvrir quels étaient leurs moyens d'existence, leurs principes, qu'ils feront des ouvertures de cadavres. Dans les organisations devenues froides, inertes, qu'une décomposition putride envahit, le médecin ne peut chercher des renseignemens sur tout ce qui a précédé. Les cadavres mettent sous les yeux un certain nombre de signes, c'est à bien interprêter ces derniers qu'il s'appliquera; chaque sorte d'altération qu'il découvrira sur un organe, deviendra une expression cadavérique dont il devra connaître la valeur. Ce seront les restes des lésions morbides qui y ont existé : avec ces restes il cherchera en quelque sorte à recomposer les lésions. Il est des modes de lésions qui demandent à être ainsi ressuscitées à l'aide de quelques traces, de quelques indices. Il faudra enfin pour avoir toute la maladie, introduire dans cette sorte de reconstruction ces lésions importantes que nous avons dit n'exister qu'avec la vie, et s'éteindre avec elle. Dans l'anatomie pathologique, les maladies seront comme des édifices que l'on apprécie par les débris. Remarquons que c'est en s'occupant seulement des cadavres, que l'on a pu dire qu'il y avait des maladies sans

altération d'organes; car on ne peut pas dire qu'il y ait des maladies sans que quelque organe du corps où elles se montrent ait éprouvé un changement d'état, une modification morbide. Si pour le dire en passant, on ne trouve point après les névroses des désordres cadavériques qui puissent rendre raison de la perversion des facultés intellectuelles, du trouble des sens, des spasmes, des convulsions, des autres accidens, c'est que les centres nerveux, les hémisphères cérébraux, la moëlle épinière, etc., n'éprouvent dans ces maladies qu'une surexcitation ou une irritation, ou une autre de ces lésions qui ne laissent aucune trace de leur existence dans la pulpe médullaire, et qui cependant exerceraient une grande puissance sur les fonctions de cette dernière.

Il faut aussi convenir qu'il est des parties fort importantes de l'organisation animale qui se dérobent par leur ténuité aux investigations de l'anatomiste; tels sont les filets nerveux, les vaisseaux exhalans, etc. Le médecin les a vus sur les malades dans une activité morbide; ils étaient alors dans une condition évidemment anormale. Cependant l'anatomie pathologique est obligée de les négliger, de les passer sous silence par l'impossibilité de constater les variations que leur tissu a pu éprouver.

Après ces considérations générales sur l'anato-

mie pathologique, revenons au cholera-morbus. Dans cette maladie, comme dans un très-grand nombre d'autres, il y a quelques lésions qui se conservent entières après la mort, ou qui perdent seulement quelques-uns de leurs attributs, et d'autres lésions (et ce sont les plus importantes) qui disparaissent entièrement sur les cadavres ou qui ne laissent que de légers indices.

Partout où le cholera épidémique s'est montré, on a cherché, par des ouvertures de cadavres, à éclairer la nature de cette terrible maladie. Plus favorises que les autres médecins, ceux qui étaient attachés à des hôpitaux, ont pu se livrer plus fréquemment à ce genre de recherches. On a interrogé les organes de toutes les manières, on les a tous observés avec la plus scrupuleuse attention. On sait quelle est le résultat de tant de travaux.

Ce qui a frappé de stérilité tous les les efforts de l'anatomie pathologique, c'est que les médecins ont voulu trouver le cholera-morbus dans les cadavres et qu'ils ont regardé les lésions les plus visibles, les plus apparentes, comme les principales causes anatomiques de cette maladie. Ainsi, il est ordinaire de voir sur les victimes du cholera-morbus des rougeurs, des injections dans l'intérieur de l'estomac, un ramollissement partiel de la membrane muqueuse qui tapisse cette cavité, des rougeurs, des injections, une éruption de

boutons petits et nombreux dans un certain nombre d'endroits de l'intérieur des intestins et principalement dans la portion de l'ileum qui aboutit au cœcum. On s'est hâté de conclure qu'il fallait rapporter le cholera-morbus épidémique au travail morbide dont ces divers points anatomiques étaient l'expression cadavérique. Cette maladie n'a plus été qu'une phlogose de la surface gastro-intestinale. Tous les phénomènes qui la caractérisent étaient des effets directs ou sympathiques de cette phlogose.

C'est à cette conclusion que je vais opposer la doctrine dont je faisais tout à l'heure quelques applications à l'anatomie pathologique. Sans doute les cadavres des cholériques font voir des points de phlogose dans la cavité gastrique; ils présentent également des endroits phlogosés, une éruption papuleuse sur la membrane muqueuse intestinale : j'ai toujours trouvé ces phlogoses, et j'ai rencontré très-souvent cette éruption. Je ne veux ni nier l'existence des lésions qu'elles représentent, ni affaiblir leur importance; mais pour moi le cholera-morbus épidémique existe en dehors de ces désordres gastriques et intestinaux : ces désordres ne sont point une partie essentielle de la maladie qui nous occupe : celle-ci peut exister sans eux, et leur présence n'explique même point les

phénomènes morbides qui dans le cholera-morbus se rapportent aux organes digestifs.

Les phlogoses gastriques et intestinales que l'on observe sur les cadavres cholériques, n'ont pas d'autres caractères que les phlogoses qui se font remarquer sur les mêmes parties, après un grand nombre de maladies : ce ne sont pas ces phlogoses qui fournissent les matières des vomissemens et des déjections qui caractérisent le cholera-morbus.

L'abondance de ces matières, la rapidité de ces évacuations, ne permettent pas de croire qu'elles sortiraient seulement des endroits phlogosés et de ceux que recouvrirait une éruption. Une pluie humorale inonde alors le canal digestif : toute la surface intestinale a pris une disposition morbide; elle est devenue plus rouge, plus chaude, turgescente : elle fournit une exhalation exubérante. Mais ces caractères anormaux disparaissent au moment de la mort, et les parties du canal alimentaire, où ils existaient, paraissent saines sur les cadavres.

Que deviennent pendant ce travail morbide les phlogoses gastriques, les phlogoses et les éruptions intestinales? elles peuvent favoriser le développement de la surexcitation qui s'empare alors des vaisseaux exhalans et des cryptes mu-

queux des voies alimentaires ; elles aident aussi la formation de la congestion sanguine que reçoivent en même temps les tissus intestinaux ; elles mêlent leurs produits aux fluides cholériques ; parfois même ces derniers en reçoivent une couleur rouge.

Ajoutons que les évacuations cholériques ne sont pas toujours en rapport avec l'étendue des phlogoses gastriques et intestinales. Sur les individus qui avaient peu rendu du haut et du bas, nous avons trouvé ces phlogoses très-intenses, très-nombreuses ; sur d'autres qui avaient eu des vomissemens repétés, des déjections excessives, nous n'avons observé que des phlogoses légères et rares sur la longueur du canal alimentaire ; nous avons aussi remarqué que ces phlogoses étaient vives et très-prononcées sur des personnes qui avaient cessé de vomir et d'aller du bas depuis plusieurs jours.

Il en sera de même pour l'éruption intestinale : elle était très-apparente dans des cas où les évacuations avaient été modérées ; on la voyait à peine sur des individus que des déjections excessives épuisaient. Nous avons vu cette éruption très-prononcée sur un homme qui depuis trois jours n'avait éprouvé ni vomissemens, ni déjections alvines, dont les intestins étaient vides ou ne contenaient qu'un peu de matières jaunâtres.

Celui qu'afflige actuellement le cholera-morbus, porte d'autres lésions que celles des organes digestifs. Citons d'abord la moëlle épinière sur les cholériques, les crampes, les serremens diaphragmatiques, les roideurs tétaniques, les hoquets, les palpitations de cœur, etc., attestent bien que ce centre d'innervation a perdu sa condition normal, qu'il est dans un état morbide ; mais après la mort il ne restera aucune trace de ce dernier état, et ceux qui exigent des preuves anatomiques n'en trouveront aucune. Soigneusement disséquée, attentivement examinée sur des cholériques qui avaient eu des crampes violentes, qui étaient morts dans un état tétanique, la pulpe médullaire de la moëlle épinière ne laisse apercevoir aucune modification appréciable. Je pense que pendant la vie, cette pulpe était devenue plus rouge, plus chaude, que ses molécules avaient eu une activité plus grande ; mais ces caractères du mode de lésion que nous nommons surexcitation ou irritation morbide, disparaissent au moment de la mort. Une certaine quantité de sérosité sous la lame arachnoïdale du cordon spinal, quelques globules d'air qui s'y rencontrent, une injection plus prononcée des vaisseaux qui recouvrent sa surface, un aspect morbide bien réel de l'extérieur de ce cordon; voilà tout ce que nous avons remarqué dans les autopsies cadavériques

que nous avons faites ; cependant nous croyons pouvoir dire qu'il est peu d'hôpitaux où l'on ait ouvert plus de colonnes vertébrales que dans l'Hôtel-Dieu d'Amiens (1).

Les crampes, les roideurs tétaniques, etc., des cholériques que nous faisons dépendre d'une lésion de la moëlle épinière, ont été regardées comme des effets sympathiques des lésions gastro-intestinales ; même dans cette supposition, comme nous l'avons dit, le centre nerveux rachidien ne conserverait pas sa situation normale ; il entrerait dans une condition nouvelle qui devient un mode de lésions dont il faut s'occuper.

Mais l'origine sympathique que l'on assigne aux phénomènes musculaires du cholera-morbus est loin d'être prouvée.

D'abord ces phénomènes ne sont point en rapport d'intensité avec les lésions gastro-intestinales. Daus des cas où les évacuations cholériques étaient très-abondantes, où les lésions des voies alimentaires paraissaient plus fortes, les crampes, les tensions musculaires, le serrement du bas de la poitrine se montraient faibles, peu prononcés. D'autre part nous avons vu des choleras avec des évacuations abondantes, avec la cyanose, avec le

(1) Voyez une note placée à la fin, sur l'Hôtel-Dieu d'Amiens.

refroidissement, la chute du pouls, etc., sans aucun des phénomènes musculaires qui nous occupent : la moëlle épinière ne paraissait prendre aucune part à ces choleras ; d'autres malades, que des crampes violentes mettaient dans un état de désespoir, que des roideurs tétaniques menaçaient d'asphyxier, avaient des lésions gastro-intestinales peu prononcées.

Dans la sixième recrudescence de l'épidémie que je viens d'observer à Amiens, j'ai rencontré des choleras que j'appelle modifiés, qui ne consistaient que dans des crampes violentes, répétées avec serrement du bas de la poitrine, des engourdissemens, même des roideurs dans les membres : les malades n'éprouvaient ni déjections alvines, ni vomissemens, ni les autres grands accidens des choleras ordinaires. Sur ces personnes la maladie me paraissait décomposée, elle m'offrait séparé un des élémens morbides du cholera : la lésion de la moëlle épinière montrait son indépendance : le groupe des symptômes qui se rapportent à cette lésion apparaissait isolé des autres.

On sait que nous attribuons les accidens les plus remarquables du cholera morbus épidémique, la cyanose, le refroidissement des tissus, la chute du pouls, l'altération des traits de la face, les anxiétés épigastriques, etc., à une modification morbide des nerfs du système ganglionaire, à une

stupéfaction de cette partie de l'appareil de l'innervation. Ici l'anatomie pathologique ne peut pas nous servir. Comment apprécier les changemens que les nerfs, les ganglions dont nous parlons, éprouvent dans leur couleur, dans leur consistance, dans leur résistance, dans leur aspect, dans tous leurs caractères anatomiques? comment prouver que ces filamens si déliés, que ces plexus si ramifiés ne sont plus dans la même condition? comment démontrer les autres qualités que ces parties auraient prises? ces qualités nouvelles ne peuvent-elles pas d'ailleurs disparaître avec la vie? peut-on espérer que les médecins seraient d'accord sur les signes cadavériques qui se rapporteraient à ces nerfs, ce que les uns affirmeront, les autres le nieront.

Cependant convient-il d'oublier entièrement l'important système que composent les nerfs ganglionaires dans l'étude des maladies? faut-il négliger leur puissance, méconnaître les phénomènes qui dépendent de sa perversion, qui tiennent aux dispositions morbides que ces nerfs prennent.

Comment croire que dans le cholera-morbus, la cyanose, le froid glacial des extrémités, la cessation des pulsations artérielles, les angoisses que les malades éprouvent dans l'épigastre, etc., sont des effets sympathiques des phlogoses gastro-in-

testinales. Nous avons souvent vu des cholériques sur lesquels ces phlogoses avaient beaucoup de force, puisqu'on les a trouvées étendues, nombreuses et après la mort, et qui cependant n'offraient que quelques-uns des symptômes que nous venons de citer; encore montraient-ils peu d'expression sur d'autres cholériques qui étaient depuis long-temps froids, cyanosés sans pouls, dans un état d'anxiété extrême, les phlogoses de l'estomac et des intestins étaient peu étendues, rares, superficielles; fréquemment les évacuations cholériques diminuent, pendant que les phénomènes dont nous nous occupons augmentent d'intensité.

Dans les choleras modifiés dont nous parlions tout à l'heure, et qui, je l'espère, signalent la fin de l'épidémie à Amiens, il en est qui ne consistent que dans des anxiétés épigastriques, avec refroidissement, cyanose passagère des mains et des poignets, pouls faiblissant, voix altérée, ainsi que la figure; sur ces malades, les évacuations cholériques n'ont pas lieu, il n'y a pas non plus de crampes, de roideurs musculaires; ces fragemens de cholera ne révèlent-ils pas l'indépendance de la lésion des nerfs ganglionaires, puisqu'ils présentent isolés les curieux symptômes qui naissent de cette lésion.

Nous remarquerons que si ces symptômes n'ont pas un rapport obligé avec les phlogoses gastro-

intestinales, ils sont également sans liaison avec la surexcitation de la moëlle épinière. Des cholériques que poursuivaient des crampes continuelles et fortes, n'éprouvaient point de cyanose, de refroidissement, conservaient une certaine énergie de pulsations artérielles.

Nous ne parlerons pas ici de l'altération du sang dans le cholera-morbus épidémique. Cette altération peut se démontrer sur le vivant : elle est très-appréciable après la mort; les considérations que demande ce sujet sont d'un autre ordre que celles dont nous nous occupons.

En recherchant si les ouvertures cadavériques avaient été utiles dans l'étude du cholera-morbus, nous nous demandions où aurait été conduit celui qui, dédaignant l'anatomie pathologique, se serait arrêté aux symptômes, aurait voulu acquérir une connaissance toute physiologique de cette maladie. Il me paraît évident que les symptômes séparés par groupes distincts, d'après leur origine, l'auraient fait arriver sur la surface gastro-intestinale, sur la moëlle épinière, et sur le plexus nerveux du grand sympathique. Il aurait d'après la nature, la valeur de ces symptômes, pu prévoir quelle espèce de modification, de changement, chacune des parties de l'organisation animale à laquelle ces symptômes se rapportaient, avait éprouvée. Ce médecin ne serait-il pas approché de la vérité plus

près que ceux qui ont pris pour guide l'anatomie pathologique.

De ce qui précède, je conclus : 1°. que les recherches cadavériques par l'application trop étendue, trop absolue que l'on a fait à l'étude du cholera-morbus épidémique, a induit les médecins en erreur, qu'elle leur a présenté les lésions les plus apparentes, comme celles qui jouaient le principal rôle dans cette maladie, qu'elle leur a fait négliger d'autres lésions plus importantes, parce qu'on ne les apercevait pas sur les cadavres, bien que des symptômes spéciaux en constatassent la réalité sur le corps malade.

2°. Que le cholera-morbus doit être étudié sur l'homme vivant et non pas après la mort, parce que le premier recèle les lésions que le dernier n'offre plus. Dans cette maladie comme dans un très-grand nombre d'autres, le médecin fera, si j'ose ainsi parler, une dissection intellectuelle de l'organisation vivante, et interrogera chacun des appareils organiques du corps. Par là il apprendra quels sont ceux qui ont éprouvé une modification anormale; il pourra même deviner quelle est la nature de cette modification. L'anatomie pathologique lui mettra sous les yeux les altérations matérielles que certaines lésions produisent dans le tissu des organes qu'elles attaquent. L'absence de tout changement dans l'aspect, dans les caractères

anatomiques d'organes dont les fonctions étaient troublées, servira de preuve que c'était bien certain mode de lésion qui les occupait.

VI.

De la douleur que fait naître la pression de la région épigastrique.

L'étude du cholera-morbus épidémique me paraît devoir imprimer à la séméiotique une direction nouvelle. Les symptômes des maladies ne seront plus seulement des caractères qui les distinguent, qui les font reconnaître, des traits qui leur donnent une physionomie : on voudra en tirer d'autres notions; on ne se contentera plus de les énumérer; on les soumettra à une sorte d'enquête. On remontera d'abord à leur origine, on consultera de quel organe ils sortent; puis on recherchera ce qui a pu les produire, quelle modification ou quelle lésion ils supposent dans les parties vivantes d'où ils proviennent.

Quand on ne considère que les symptômes que comme des preuves qu'une maladie donnée existe actuellement, les services qu'ils rendent au praticien sont bientôt à leur fin. Mais si les symptômes fournissent les renseignemens dont nous parlions tout à l'heure, s'ils font connaître les tissus organiques qui sont dans un état normal, et l'espèce de changement, d'altération, que ces derniers ont

éprouvés, ils deviennent les meilleurs guides du médecin pour la connaissance et pour le traitement des maladies.

Ouvrons nos ouvrages de pathologie, examinons les descriptions des maladies : nous y trouverons une foule de phénomènes accumulés, pressés ; aucun ordre ne se montre dans leur disposition ; c'est, dit-on, le tableau de la maladie ; je ne puis y voir qu'un tableau de mots, mais sans aucune intention de représenter la chose. Ces symptômes forment un ensemble incohérent que l'esprit parcourt sans intérêt et sans fruit, et que la mémoire a peine à retenir.

Il en est bien autrement quand chaque symptôme se rattache à un appareil organique, et qu'il concourt à révéler le mode de lésion qui existe sur cet appareil. Faisons-en une expérience : prenons pour exemple les fièvres, et arrêtons-nous à la liste des symptômes des fièvres inflammatoires, des fièvres bilieuses ou des autres fièvres de la nosographie philosophique. Recherchons l'origine de chacun de ces symptômes, portons-les successivement aux divers organes qui les réclament ; puis par l'ensemble de ces symptômes, jugeons en quel état se trouvent ces organes. Cette méthode est bien simple ; voyez cependant où elle nous amène. Il est évident que ces fièvres tiennent à des lésions organiques ; elles ne sont donc plus

essentielles; ce travail seul opère les changemens qui signaleront dans l'histoire de la pathologie les années qui viennent de s'écouler.

Si les symptômes sont l'expression des lésions morbides ou pathologénèses, ils doivent prendre une grande importance en pathologie. On devra pour chaque mode de lésion distinguer les signes qui annoncent sa naissance, son état rudimentaire, les signes qui marqueront ses degrés d'accroissement, ceux qui appartiendront à son plus haut point de développement; on devra aussi, à l'exemple des botanistes, reconnaître des caractères primaires qui seront fixes, constans, d'une signification précise, dont l'apparition mettra hors de doute l'existence et la nature d'une lésion; des caractères secondaires qui auront une valeur moins certaine, qui serviront à confirmer ce que les premiers symptômes annoncent, mais qui seuls ne suffiraient pas; enfin des caractères tertiaires qui n'inspireront au médecin qu'une confiance subordonnée pour la détermination des lésions morbides.

Mais cette manière de considérer les symptômes suppose que l'étude des lésions a obtenu dans la pathologie l'importance qu'il faudra bien lui donner. On ne soumettra la sémeiotique aux règles que nous venons de tracer, que quand il sera bien reconnu que tout état de maladie dépend

d'un changement dans la condition normale de quelqu'une des parties de l'économie animale, que tous les points du corps qui fournissent des symptômes ont pris une disposition nouvelle, que cette disposition est une lésion morbide dont ces symptômes sont le produit et dont ils peuvent révéler la nature. Alors l'énumération des symptômes n'est plus que l'exposé fidèle de l'état actuel du corps malade, c'est le tableau exact de tout cè constitue la maladie.

Après ces considérations générales, nous revenons à la sensibilité de l'épigastre qui, considérée comme signe diagnostique, nous paraît avoir été mal jugée. A quelle partie de l'organisition animale doit-on rapporter cette sensibilité, ou quel est l'organe dont la disposition morbide se manifeste quand une pression sur l'épigastre fait naître une douleur? quelle est la nature de la modification ou de la lésion que cet organe a éprouvée, quand la région épigastrique offre cette susceptibilité morbide? Voilà des questions sur lesquelles nous avons désiré donner ici quelques réflexions.

On sait que dans les ouvrages de séméiotique on rapporte à l'estomac la sensibilité de l'épigastre; on sait qu'on a voulu dans ces derniers temps y trouver une preuve certaine de l'existence d'une phlogose dans la cavité de ce viscère. Pour le cholera-morbus on a d'abord admis que cette sensibilité

morbide s'observait toujours, puis on en a déduit comme conséquence que dans cette maladie les tuniques gastriques étaient constamment le siége d'un travail phlegmasique.

Ici nous perdrons de vue tous les phénomènes séméiotiques que le médecin peut noter dans la région épigastrique, comme son degré de température, de tension, d'élévation, comme les sentimens variés de malaise, de pesanteurs, d'ardeurs, de tiraillemens, de picotemens, d'anxiétés, etc., qui se manifestent spontanément dans cette région, et que les malades, quand on les interroge, traduisent toujours par le nom commun de *douleurs*. Nous ne nous arrêterons qu'à un seul fait, qu'aux souffrances que la pression des doigts sur l'épigastre provoque.

Remarquons que, même en santé, la sensibilité offre toujours dans l'épigastre un degré de développement qu'on ne lui trouve plus sur les autres parties du corps. Tout attouchement un peu brusque sur cette région est pénible. Il est des personnes sur qui cette sensibilité est constamment exquise. Une foule de causes la font varier sur le même individu, elle ne reste pas égale, elle est tantôt vive, tantôt plus obtuse. Quand l'ame est agitée par quelque passion, cette sensibilité acquiert une force remarquable. Dans les affections pathologiques qui intéressent l'appareil

de l'innervation, qui ont leur siége dans les hémisphères cérébraux, dans la moëlle épinière, on la trouve fréquemment très-prononcée; il est même des cas où cette sensibilité prend un tel degré d'exaltation, que les cris, les tambours, un coup de fusil, une porte qui se ferme, toutes les sortes de bruits, toutes les vibrations de l'air, agissent sur ce centre, y ont un retentissement, y font naître de la douleur.

Dans la région du corps que l'on nomme épigastre, sont rapprochés un certain nombre d'organes : quel est celui que la pression des doigts offense quand on les appuie sur cette région? voyons ce qu'il faudrait que cette pression opérât pour que ce fût l'estomac. Il faudrait que les doigts fussent parvenus jusqu'aux tuniques gastriques; il faudrait qu'ils eussent trouvé les tuniques gonflées, tendues, résistantes, et qu'en les déprimant ils eussent causé dans les fibres de ces tuniques des déplacemens, des tiraillemens, des tractions, qui seraient la cause ou la source des douleurs que cette opération fait ressentir au malade.

Mais ces effets ont-ils lieu quand le médecin explore l'épigastre? d'abord l'estomac n'occupe pas cette région; il n'y est accessible aux doigts que quand il est distendu par des matières liquides, solides, ou par des gaz, et qu'il vient s'arrondir au-dessus

du colon transverse, et au-dessous du lobe gauche du foie; encore les doigts n'atteignent alors qu'une partie de l'étendue de ce viscère; la douleur que produirait l'enfoncement de ses tuniques en dedans ne pourrait décéler que l'état morbide de ce point de l'estomac, et n'éclairerait pas le médecin sur la disposition actuelle des autres. Mais quand l'estomac est vide, il n'y a que sa portion pylorique qui soit dans l'épigastre. Pour que la douleur fût le produit de l'agression que les doigts exercent sur ce viscère, il faudrait que les tuniques de ce dernier fussent alors comprimées, pressées, violentées. Or, dans les cas ordinaires, la pression de l'épigastre est trop légère pour arriver à l'estomac. Sur les personnes qui ont de l'enbonpoint, cet effet n'a pas lieu; il ne serait possible que sur les individus très-maigres.

Encore si la douleur devait sortir de la tunique péritonéale, même des couches musculeuses de l'estomac, auxquels un travail de phlogose aurait donné une sensibilité exquise, qu'il devrait être dans un état permanent de tension, de gonflement. Mais ce ne sont point seulement ces phlogoses gastriques que doit révéler la sensibilité de l'épigastre, et surtout la phlogose et même l'irritation de la cavité de l'estomac que cette sensibilité fait reconnaître; c'est sur la membrane muqueuse de ce viscère qui se montre si molle, si

lâche, si extensible, que la pression de l'épigastre doit opérer une agression telle que la douleur en soit le résultat. Ajouterons-nous que la phlogose n'occupe ordinairement que quelques points de l'étendue de la cavité gastrique, et que ces points ne peuvent se trouver toujours sous les doigts du médecin qui explore la région épigastrique. Enfin si la douleur tenait à l'action des doigts sur les tuniques de l'estomac, elle serait plus forte, plus vive dans l'hypocondre gauche qui contient la grosse tubérosité de ce viscère, ce qui n'a pas lieu.

On peut tous les jours vérifier sur les cadavres que, dans l'exploration de la région épigastrique, les doigts n'arrivaient pas sur l'estomac, et que la douleur qu'il faisait naître ne provenait pas de ce viscère.

A quoi donc attribuerons-nous cette douleur? nul doute, pour moi, qu'elle n'ait son origine dans les plexus nerveux du grand sympathique, qui sont dans l'endroit du corps qui nous occupe plus nombreux, plus nourris, plus épais, plus vivans. Le voisinage des ganglions semi-lunaires y entretient d'ailleurs un foyer de sensibilité, un centre d'action. C'est là ce qui m'explique la grande susceptibilité de tous les tissus organiques qui existent dans le rayon que l'on comprend sous le nom d'épigastre, ce qui m'apprend pourquoi cette

susceptibilité éprouve tant de variations ; pourquoi toute agression mécanique cause de la douleur quand elle a lieu dans cette région, bien qu'aucun des organes qui y résident ne soit actuellement pris de phlogose, ne soit même dans une condition morbide.

Remarquons que ce n'est pas précisément dans la place qu'occupe l'estomac, que l'on éprouve de la douleur quand on comprime l'épigastre ; c'est le plus souvent sous le cartilage xiphoïde, c'est même plus haut que les malades la ressentent, elle n'a point un siége fixe, stable ; elle se montre vague, comme diffuse.

On me demandera, sans aucun doute, quelle modification les plexus nerveux éprouvent quand ils donnent à la région épigastrique une sensibilité insolite ; quels sont les attributs de cette nouvelle condition ou de cette lésion ? Je répondrai que c'est un point obscur qu'il faut éclaircir. Il est probable que les filamens nerveux qui composent les plexus ont alors leur tissu plus chaud, plus rouge que dans l'ordre normal. Il est probable que, comme toutes les parties organisées qui sont accessibles à nos yeux, ils portent alors les attributs de l'irritation.

Nous avons recherché avec soin cette sensibilité de l'épigastre sur les cholériques ; nous avons constaté qu'elle manquait très-souvent. On pou-

vait agir fortement sur cette région, y revenir, interroger les malades avec soin; la pression sur l'épigastre ne causait aucun sentiment pénible. Nous avons vu aussi que cette sensibilité se développait brusquement. Des malades que j'avais quitté depuis peu d'heures, et dont l'épigastre était tout-à-fait indolent, avaient dans cette région une telle susceptibilité, que je ne pouvais y toucher sans les faire souffrir. Il était très-ordinaire de voir une sensibilité exquise de l'épigastre disparaître en peu de temps, par une application de sangsues, d'un cataplasme opiacé, parfois sans qu'on eût dirigé aucun remède contre elle.

Nous aurions bien voulu pouvoir déterminer, je ne dirai pas de quelles modifications des plexus nerveux ces variations dépendaient, seulement à quels phénomènes du cholera-morbus ils se liaient. Mais nos efforts ont été vains; la cyanose, le refroidissement des tissus, l'absence du pouls, etc., se montraient avec comme sans la sensibilité de l'épigastre.

Il est important ici de remarquer que, dans l'exploration de cette région, souvent le premier attouchement seul est douloureux. Si on laisse la main en place pendant quelques instans, on peut ensuite presser assez fortement sans que le malade se plaigne.

Il faut aussi distinguer la douleur qui est le pro-

duit de la pression, des sentimens de malaise que le malade ressentait dans l'épigastre qui s'y manifestaient spontanément, et que souvent la pression n'augmente pas.

Sans doute les plexus des nerfs ganglionaires éprouvent d'autres modifications que celle qui donne à l'épigastre une sensibilité morbide; sans doute les plexus sont sujets aux mêmes modes de lésions que tous les autres tissus organiques; mais nous ignorons encore par quelle série de signes morbides chacune de ces lésions se signale.

Terminons en disant que nous avons voulu vérifier par des recherches cadavériques si la sensibilité de l'épigastre était liée à des phlogoses gastriques. Nous avons recueilli un grand nombre d'observations qui nous ont prouvé le contraire sur des personnes qui, dans les derniers temps de leur existence, avaient la région de l'épigastre très-sensible à la pression; nous avons trouvé la cavité gastrique à peu près saine; la membrane muqueuse qui la recouvre n'offrait que quelques légères taches rouges, encore se trouvaient-elles souvent sur des points que les doigts ne pouvaient atteindre. D'autres malades, qui avaient la région de l'épigastre indolente ou très-peu sensible, portaient un estomac dont l'intérieur était rouge, couvert d'injections. Je me rappelerai toujours une femme nommée Lebon, qui est restée pen-

dant plusieurs années sous nos yeux, à l'Hôtel-Dieu d'Amiens ; elle était tourmenté de spasmes, d'accès de tremblement, de monomanie suicide. Elle se plaignait sans cesse de douleurs, d'ardeurs dans l'épigastre ; elle disait ressentir dans tout le bas-ventre un feu qui la consumait ; elle ne permettait qu'à regret qu'on touchât son épigastre ; par moment il devenait d'une sensibilité excessive : à l'ouverture de son corps, nous trouvâmes son estomac très-sain ; la membrane muqueuse de ce viscère n'offrait aucune altération notable. Nous étions étonnés de voir, après une maladie si longue, l'organe gastrique se montrer si près de son état normal. »

Après les profondes et utiles questions posées et en parties résolues par M. Barbier, il ne sera sans doute point déplacé d'observer ici que longtemps avant le 10 avril, époque de l'invasion du cholera-morbus, on avait remarqué des crampes, des coliques, des diarrhées, et même des choleras sporadiques sur plusieurs personnes. Nous vîmes aussi après l'apparition, des individus atteints du cholera épidémique, pour avoir pris de légers purgatifs ; mais les causes qui favorisent le plus le développement de cette maladie, furent, sans contredit, les maisons les plus rapprochées les unes des autres ; petites, étroites, humides, mal éclairées et encombrées d'habitans peu aisés, comme d'ailleurs le prouvent les tableaux que nous don-

nons ci-après. C'est même dans une de ces rues que nous avons vu des femmes guérir du cholera pour en être atteintes de nouveau, et être assez heureuses pour y échapper encore.

Les étrangers furent frappés de l'épidémie dans une proportion assez grande, puisque quarante périrent; est-ce aux fatigues, aux inquiétudes des voyages qu'on doit attribuer ce nombre de victimes? ou bien l'influence cholérique agirait-elle avec plus de force sur des voyageurs qui n'y sont pas habitués que sur ceux qui restent dans le pays où elle règne? Pour nous, nous pensons que l'une et l'autre cause ont pu y contribuer.

Nous avons aussi remarqué que les individus, atteints de dévoiement, étaient d'autant plus promptement pris du cholera, que leur corps était moins habitué à ce dérangement, tandis que d'autres personnes qui avaient de fréquentes coliques, des diarrhées, échappèrent à l'épidémie, en employant les soins que la prudence et la médecine ordonnent dans de semblables circonstances : tant il est vrai de dire que l'économie animale souffre d'autant moins d'une maladie qu'elle y est plus souvent sujette. Nous avons vu des personnes éprouver tous les symptômes du cholera épidémique, mais sans vomissemens et sans déjections alvines : nous donnâmes des soins, avec M. Routier, à Mme. Hennebert qui se trouvait dans un cas pareil;

elle succomba. Quelques mois avant, M. Routier lui avait enlevé une énorme tumeur à la cuisse, dont elle était parfaitement guérie.

Long-temps avant et même pendant l'épidémie, nous avons donné des soins à des personnes prises de quelques symptômes légers de cholera, moins la période cyanique, désignés sous le nom de *cholérine*; cette maladie prenait quelquefois un type périodique et résistait opiniâtrement à toute médication; le temps ou quelquefois un cholera grave terminait ce singulier état.

Nous avons cité à la page 97 une jeune fille enceinte et atteinte du cholera, qui en guérit, et accoucha heureusement; mais à côté de ce fait unique et extraordinaire pour nous, nous présenterons plusieurs femmes enceintes prises du cholera, qui toutes accouchèrent d'un enfant en putrilage, ou moins heureuses encore, qui succombèrent par suite de cette maladie.

Il nous est fréquemment arrivé d'être appelé pour des personnes qui vomissaient des matières cholériques, sans en éprouver ni douleurs ni fatigues, et qui bientôt se trouvaient en proie au cholera le plus grave, le plus douloureux.

La présence de l'épidémie qui nous occupe n'empêcha pas, en 1832, les maladies qui paraissent ordinairement à Amiens; les personnes atteintes et mortes du cholera furent tout-à-fait en dehors

du nombre des décès annuels ; il y eut autant de maladies que les autres années, et la mortalité fut aussi grande qu'avant l'apparition de ce fléau. Le cholera semblait marcher et frapper ses victimes à part ! seulement il leur imprimait son cachet, si je puis m'exprimer de la sorte ; c'est ainsi qu'un jeune homme, atteint de petite vérole, eut les boutons noirâtres, violacés, au lieu de présenter un aspect blanchâtre, nacré ; il eut aussi des crampes douloureuses, du délire ; il guérit. Un vieillard, pris de cérébrite, avait la peau flétrie; outre son habitude, elle avait aussi une couleur violacée comme dans la période asphyxique ; il succomba. Ces deux malades demeuraient à Rivery, où le cholera ne parut, quoique cette commune fût située à peu de distance d'Amiens, et entre cette ville et Camon, où l'épidémie exerça ses ravages.

Quelquefois le cholera était porté au point d'occasionner l'amaurose ! Malgré la gravité de cet état, plusieurs malades recouvrèrent promptement la vue et guérirent; je citerai entr'autres le nommé Ringuet, rue Pont-à-Moinet.

Parfois le cholera se compliquait aussi avec d'autres maladies ; c'est ainsi qu'on a vu un tapissier de la rue des Trois-Cailloux, pris du cholera, avoir les parotides ; il succomba.

La période asphyxique du cholera ne supprima point la sécrétion du lait chez les nourrices ; nous

l'avons vu spontanément couler chez des femmes qui, avant l'invasion, nourrissaient, pendant que dans la dernière classe du peuple, les enfans couchés avec leurs mères cyanosées, saisissaient le sein pour prendre le lait d'un cadavre vivant (comme ont dit les médecins allemands, en parlant des cholériques dans la période algide), et offraient le pénible spectacle d'un être plein de vie, acharné à un corps mort pour y trouver sa nourriture.

Quelques-uns de ces enfans furent pris du cholera et y succombèrent, pendant que d'autres ne reçurent aucune atteinte de cet épouvantable allaitement !

La rapidité de cette maladie était effrayante; en effet, nous avons vu le cholera enlever des malades en quatre et six heures. Souvent la période asphyxique allait jusqu'au troisième jour; c'est alors surtout qu'on remarquait des déjections alvines rougeâtres, couleur de lie de vin. Quand ce symptôme paraissait, le malade n'offrait plus grand espoir au médecin (1).

(1) *Effets des agents chimiques sur les sécrétions gastriques, intestinales et biliaires.*

En mêlant vingt grains de calomel avec une once de fiel de bœuf qui était préalablement couleur de foin vert, elle prit la teinte de pois verts. Cette teinte devint plus mar–

Lorsque le cholera se prolongeait, il n'était pas rare de voir la peau des malades se recouvrir de rougeurs aux jambes, aux cuisses, à la poitrine; ces éruptions s'élevant au-dessus de la peau n'affectaient jamais une forme régulière, n'incommodaient point les malades.

Quelques-uns de nos cholériques guérirent promptement des plaies occasionnées par les vésicatoires ou les irritans posés sur la peau, pendant que d'autres ne pouvaient s'en débarrasser; nous citons parmi ces derniers le nommé Viseux, rue Tappeplomb, dont les plaies aux jambes, résul-

quée par l'application de la chaleur, et il s'y introduisit une nuance de jaune. Après vingt-quatre heures de repos, le mélange était d'un vert obscur comme l'aubier. Le calomel était au fond ressemblant à une pommade bleue, qui était onctueuse au toucher.

En mêlant quarante grains de calomel avec une once de fiel de bœuf d'un brun leger, avec une nuance de jaune, le mélange prit la couleur d'ocre. Après avoir reposé, il devint de couleur d'herbe verte; dans cette expérience, le calomel se décolore moins que dans la précédente : en mêlant quinze grains de calomel avec six dragmes de fiel de mouton, de couleur brune foncée, avec une nuance de vert, le mélange prit une légère teinte de pois verts, avec une nuance de jaune. Après s'être déposé, le calomel ne paraissait point changé, et la bile prit une belle couleur

tant de cataplasmes sinapisés, ne cédèrent ni à nos efforts, ni à ceux de MM. Routier et Riquier, que nous nous étions adjoints. Cet homme, atteint de l'épidémie le 10 mai 1832, ne se vit guéri de ses plaies que dans le courant du printemps 1833. Mais les individus si difficiles à guérir étaient ou lymphatiques ou d'une constitution profondément affaiblie.

Pendant le cholera asiatique, nous avons aussi traité à Amiens grand nombre de personnes atteintes de la *suette*, maladie peu grave, ainsi que nous l'avons remarqué avec M. Routier, dans la

verte foncée : en mêlant quarante grains de calomel avec deux dragmes de bile de chèvre qui était d'un vert foncé, il ne se manifesta aucun changement de couleur.

En mêlant quatre dragmes de fiel de bœuf, d'un brun clair, avec une égale quantité de liqueur d'ammoniaque, la mixture prit la couleur du vin de Madère par le mélange de parties égales de bile de mouton et de liqueur d'ammoniaque; le fluide devint d'une légère couleur jaune, auparavant la bile était d'un jaune très-foncé.

En mêlant quatre dragmes de fiel de bœuf avec pareille quantité d'éther sulfurique, les deux fluides restèrent séparés; la bile auparavant vert pois prit une teinte jaunâtre, l'éther devint jaune.

Ces observations ont été communiquées par M. M. T. Farland, chirurgien aide-major.

personne de M. Cotterel, rue Sainte-Claire; mais quelquefois la suette se compliquait de symptômes cholériques ou d'un cholera grave.

Peu de temps avant l'invasion du cholera, et dans les premières semaines de sa présence à Amiens, on vit les coqs et surtout les poules, et d'autres oiseaux, succomber à une maladie qui avait la plus grande analogie avec le cholera; en vain on leur donna, d'après le conseil de M. Biett, qui se trouvait ici, le charbon végétal en poudre, mêlé à leur manger. Quelques-unes vomissaient une matière blanchâtre, floconneuse, rendaient des selles semblables, avaient leur crête noirâtre, devenaient hérissés, tournaient rapidement sur elles-mêmes, tombaient sur le dos, se débattaient, puis mouraient ou se relevaient. L'aspect de leur peau était violet, les organes internes offraient les mêmes lésions que chez les personnes qui succombaient au cholera épidémique.

Le 2 juin 1832, quelques médecins crurent devoir demander que les secours extraordinaires délivrés aux malheureux, au sujet du cholera, cessassent dans toutes les paroisses, excepté dans celle St.-Leu, alors remplie de convalescens et de personnes atteintes de l'épidémie; mais M. le maire répondit que la recrudescence du cholera s'opposait à cette mesure qui pourrait nuire aux

nécessiteux. Néanmoins, les mêmes médecins renouvellèrent cette demande le 22 du même mois, et nous fûmes assez heureux pour faire prolonger les secours aux indigens de la paroisse Saint-Leu, malgré l'arrêté suivant :

« Un service médical extraordinaire, destiné aux indigens, a été organisé au commencement de l'épidémie. L'administration municipale, par un avis du 13 avril dernier, a indiqué les noms de MM. les médecins qui avaient été répartis entre les différentes paroisses. Maintenant le conseil de salubrité reconnaît que cette organisation peut cesser et le service rentrer dans l'ordre habituel. La Mairie vient, en conséquence, de transmettre à ces hommes honorables qui ont donné de si grandes preuves de dévouement à l'humanité, l'expression de sa profonde gratitude et de son estime.

Les médecins auxquels les indigens devront dorénavant recourir sont, savoir :

Pour la paroisse St.-Leu, M. Riquier, rue basse Notre-Dame, n°. 15.

Pour la paroisse Notre-Dame, M. Terral, rue de Noyon, n°. 43.

Pour la paroisse St.-Remi, M. Fauvel, petite rue St.-Remi, n°. 13.

Pour la paroisse St.-Jacques, M. Dubois-Quillet, cloître de la Barge, n°. 6.

Pour la paroisse Saint-Germain, M. Thuillier, cloître Notre-Dame, n°. 12.

Qu'il soit permis au maire de la ville d'Amiens, de saisir cette occasion de signaler à la reconnaissance publique *l'intendance sanitaire* dont les avis nous ont été si utiles, le conseil de salubrité dont les soins nous ont si efficacement aidés dans les secours à donner et les mesures de prévoyance qui ont été prises.

Que ne devons-nous pas à la munificence royale, à la générosité et aux sentimens charitables des habitans de cette ville, à la sagesse, à l'activité du magistrat éclairé qui dirige notre département, au zèle et à la surveillance des commissaires de quartiers, au bureau de bienfaisance, à la commission administrative des hospices.

Quels soins affectueux, quel dévouement nous avons vu dans les hospices! quels secours n'avons-nous pas reçu des élèves en médecine envoyés dans la banlieue.

Fait à la Mairie d'Amiens, le 25 juin 1832.

Le maire de la ville d'Amiens, etc.

H^ri^. Thierion. »

M. le Maire envoya en même temps la lettre suivante à MM. les médecins :

Le 24 juin 1832.

« Monsieur, vous avez bien voulu faire partie de l'organisation médicale que l'invasion du cho-

lera-morbus à rendue nécessaire, et vous avez porté avec un zèle au-dessus de tout éloge les secours de votre art à tous les indigens qui se sont adressés à vous pour être traités de cette cruelle maladie. Jamais l'administration ne perdra le souvenir des soins que vous avez donnés aux malheureux. Elle se plaît à vous en exprimer toute sa reconnaissance. Elle se félicite de pouvoir vous annoncer que le conseil de salubrité, après avoir entendu le rapport de MM. les médecins, sur l'état sanitaire des différens quartiers de la ville, a reconnu que le service médical pouvait rentrer dans l'ordre habituel.

Après les fatigues que le plus grand dévouement à l'humanité souffrante, pouvait seul donner la force de supporter, un peu de repos vous était indispensable. Jouissez-en, Monsieur, avec toute la satisfaction que doit vous inspirer le bien que vous avez fait.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le maire de la ville d'Amiens, etc.

P. S. La réunion médicale qui a lieu tous les jours à la Mairie, vers midi, continuera ainsi qu'il a été convenu, parce qu'elle est nécessaire pour constater l'état sanitaire de la ville d'Amiens; vous êtes prié de vouloir bien vous y rendre. »

Cet arrêté fut pris un peu trop tôt; non-seule-

ment les secours extraordinaires continuèrent dans la paroisse Saint-Leu, mais encore dans la paroisse Saint-Jacques, où M. Jérôme, pharmacien, reçut l'ordre de continuer à livrer des médicamens d'après les ordonnances des médecins, qui faisaient partie de l'organisation médicale; et même M. Terral écrivait, le 14 juillet, à M. le maire, que le chólera avait paru de nouveau à cause de la canicule, pendant que d'autres médecins lui assuraient qu'il n'avait jamais cessé, comme il est évident d'après les tableaux que nous donnons ; cette divergence d'opinions tenait, sans doute, à la marche différente que le fléau suivait selon les quartiers.

Le 8 août, le conseil de salubrité annonça à M. Thierion qu'il avait examiné les mémoires de MM. les pharmaciens de la ville, et que les trouvant fort raisonnables, il le priait de vouloir en ordonnancer la dépense. MM. les pharmaciens méritèrent bien de leurs concitoyens dans ces pénibles momens; on en vit même coucher dans leur officine pour être plutôt prêts à donner aux malheureux ce que les médecins ordonnaient; une philantropie obligeante qu'ils partagent avec les hommes instruits les dirigeait pendant cette calamité publique. On jugera de leur surcroît de travail en apprenant que MM. Reynard et Gonsse, pharmaciens ordinaires des pauvres, fournirent,

dans le deuxième trimestre de 1832, pour environ *deux mille neuf cents ordonnances différentes*, de médicamens aux indigens seulement, et que les autres pharmaciens en délivrèrent au nombre de trois mille cent douze, pour les nécessiteux, du 13 avril au 22 mai 1832 (1).

Ce fut le 27 août que M. Duboc, rue de la Roquette, n°. 5, à Paris, envoya à M. le maire l'annonce d'une eau *dite de la Roquette*, qui courait partout, était dans les colonnes de presque tous les journaux : il l'annonçait comme un moyen prophylactique, curatif même du cholera à tous ses degrés, avec un aplomb, des preuves, une apparence de conviction et de désintéressement si grands, que beaucoup de personnes voulaient en avoir, ne fut-ce que pour en essayer; mais comme ses topettes de trois à quatre onces coûtaient 3 ou 4 francs, malgré le *désintéressement* si prôné de l'auteur, et qu'il ne fallait pas moins que l'usage interne et externe, c'est-à-dire en boire et faire des lavemens pour que le spécifique opérât, le tout préalablement étendu dans une bouteille d'eau; M. le maire, dans l'intérêt d'une certaine classe de crédules, en fit prendre deux topettes

(1) Voyez les états des pharmaciens placés à la fin de cet ouvrage.

que M. Pauquy analysa, et reconnut être de l'eau fortement chargée d'acide sulfurique, et tenant en suspension un certain arôme qu'il crut être d'orange ou de quelqu'autre fruit qui en approchait; ce mélange connu en médecine sous le nom de *limonade* minérale, employé même dans le cholera, mais non point d'une manière exclusive, fut pour achever la conviction, accordé à quelques malades, qui en demandaient, et cela d'autant plus volontiers qu'il n'avait rien de nuisible, mais ils n'en succombèrent pas moins à cette cruelle maladie.

Le cholera continuait toujours ses ravages à Amiens, et surtout dans les faubourgs et banlieue, quand le 12 septembre 1832, nous apprîmes que M. Deheilly, un des médecins qui s'étaient le plus distingués par leur zèle et leur dévouement au service des malheureux, venait d'être frappé mortellement du cholera! Les secours que lui prodigua l'amitié de ses collègues, les soins touchans de son épouse et de ses parens, rien ne put empêcher la mort de l'enlever, le 15, à onze heures du matin, à ses nombreux amis qui savaient l'apprécier, et à une epouse digne de toute son estime, et à un enfant en bas âge; sa perte fut douloureuse pour tous! Le nombreux cortége qui l'accompagna jusqu'au champ du repos, les larmes et les regrets que chacun donna à sa mémoire, prouvèrent l'es-

time et l'amitié dont il jouissait parmi ses concitoyens!

M. Thierion et le conseil municipal, désirant honorer sa mémoire et reconnaître une partie des services que les médecins avaient rendus à leurs concitoyens, surtout pendant le cholera, allouèrent à son enfant, sur les revenus de la ville, une pension de 400 fr. par an; faible dédommagement d'une aussi grande perte, mais qui honore la ville d'Amiens, toujours empressée à récompenser le mérite, et ne le laissant jamais dans l'oubli.

Le cholera disparut en ville pendant le mois d'octobre, et l'avis suivant vint en donner la certitude aux habitans.

« Habitans d'Amiens,

Enfin le cholera a cessé! les cas devenus plus rares ont insensiblement disparu, ou n'offrent plus le caractère épidémique.

Si ce fléau nous a profondément affligés, il a fait briller le dévouement et l'esprit véritablement charitable de cette population.

Quelle activité, quelle sagesse, quel désintéressement de la part des médecins de cette ville! comme ils ont droit à nos plus sincères remerciemens! tous nous ont aidé de leurs soins, de leurs lumières, et une bien triste perte, celle que nous

avons faite de M. Deheilly, nous prouve que leur zèle et leur dévouement ont été sans réserve.

Fait à la mairie d'Amiens, le 29 octobre 1832.

Le maire de la ville d'Amiens, chevalier de l'ordre la légion d'honneur.

Hri. THIERION. »

M. le maire envoya aussi aux médecins la lettre suivante :

Ce 30 *octobre* 1832.

« Monsieur,

L'administration municipale, au moment où elle a la satisfaction d'apprendre la disparition du cholera, éprouve le besoin de payer un nouveau tribut de reconnaissance à chacun de MM. les médecins qui, depuis l'invasion de ce fléau, ont prodigué tous leurs soins à l'humanité souffrante. Grâces vous soient rendues pour votre zèle, votre désintéressement et votre active sollicitude! Je conserverai toujours au fond du cœur le précieux souvenir des services éminens dont vos concitoyens vous sont redevables. Je me félicite, monsieur, d'être l'interprêtre de leurs sentimens dans cette circonstance; il m'est doux de pouvoir compter en cas d'un nouveau malheur, sur les mêmes vertus et sur les mêmes talens. La promesse que MM. les médecins font à cet égard était superflue. Je sais, monsieur, tout ce que je puis attendre de leur dévouement et de leurs lumières. Je sais

que leur concours est toujours assuré à mon administration pour le soulagement des malheureux, et que l'avenir ne sera pas moins fécond que le passé en actions généreuses.

Je vous prie de vouloir bien agréer tous mes remercîmens.

Je joins ici un exemplaire de l'avis que j'adresse aux habitans de la ville.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le maire de la ville d'Amiens, chevalier de la légion d'honneur,

Hri. Thierion. »

M. Fumeron d'Ardeuil, nommé conseiller-d'état et directeur de l'administration départementale et municipale au ministère du commerce et des travaux publics, répondit à MM. les officiers de la garde nationale et à tous les principaux habitans, qui, instruits de son départ, étaient venus lui présenter leurs respects, à peu près de la manière dont il avait adressé ses adieux à MM. les maires et sous-préfets par une circulaire que nous rendons ici :

Amiens, 30 *novembre* 1832.

A MM. les sous-préfets et maires du département.

« Avant de quitter l'administration de ce département pour me rendre un nouveau poste auquel

le roi m'a fait l'honneur de m'appeler, je viens vous adresser mes adieux, et l'expression de tous les sentimens que j'éprouve en m'éloignant d'un pays d'où je n'emporte que d'heureux souvenirs.

Il serait superflu de donner de nouveaux éloges à la franchise et à la loyauté de caractère des habitans de ce département, à leur patriotisme pur et sincère, à leur respect pour les lois, à leur amour pour l'ordre non moins que pour la liberté. Comment n'aurais-je pas éprouvé une vive sympathie pour d'aussi bons citoyens! en arrivant au milieu d'eux, je les ai trouvés fidèles et dévoués à notre charte de juillet et au trône national; ils reconnaîtront, j'espère, que mes discours et mes exemples n'ont pu que fortifier en eux ces nobles sentimens. Sensible autant que je dois l'être, à la bienveillance, à la confiance qu'ils m'ont constamment témoignée, je ne peux aujourd'hui leur en prouver ma gratitude qu'en l'exprimant ici, et en les priant de regarder toujours comme un compatriote celui qui prendra toujours autant d'intérêt qu'eux-mêmes à la prospérité et au bonheur de cette province si belle.

J'éprouve le regret de ne laisser dans ce département aucune trace importante et durable de mon passage; car je ne peux appeler autrement une administration malheureusement trop courte, puisqu'elle n'a duré qu'une année. A peine avais-

je eu le temps de prendre une connaissance exacte du pays, de ses ressources et de ses besoins; de concevoir divers projets utiles et d'en préparer l'exécution. Si quelques-unes de ces améliorations se réalisent par la suite, si je laisse seulement quelques bonnes idées, quelques vues fécondes, j'aurai du moins la consolation de penser que mes travaux n'ont point été perdus.

Je regrette vivement de ne pas avoir le plaisir de décerner, comme je me le proposais, d'éclatans et justes éloges à ceux qui ont rendu de si éminens services, durant la cruelle épidémie qui disparaît enfin de ce département, après y avoir si long-temps exercé ses ravages. Il m'eût été bien doux de signaler hautement à la reconnaissance publique les médecins infatigables et leurs dignes élèves; ces respectables sœurs hospitalières, ces aumôniers ou curés, ces administeurs et même ces citoyens de toutes les classes, infirmiers volontaires, qui ont plus particulièrement fait preuve de zèle et de courage pour secourir les malheureux atteints par le terrible fléau. Mais leur éloge est dans la bouche de tout le monde, et leur plus digne récompense est dans leur cœur.

Vous, Messieurs, qni m'avez plus spécialement secondé dans les nombreux détails d'une administration que j'aurais désiré rendre plus fertile en résultats heureux, je me plais à vous en témoi-

gner ici toute ma gratitude, et je saisirai avec empressement toutes les occasions que mes nouvelles fonctions pourront m'offrir de faciliter votre administration; heureux de pouvoir encore coopérer avec vous à la prospérité de ce pays et au bien-être de ses habitans!

Recevez, Messieurs, avec mes adieux, l'assurance de ma considération la plus distinguée et de mes sentimens affectueux.

Fumeron-d'Ardeuil. »

Quelques cas rares, disséminés, eurent encore lieu dans le courant de novembre; on vit même pendant l'hiver des personnes malades d'affections étrangères au cholera épidémique, qui finirent par en être atteintes et y succomber: mais depuis le cholera n'a point reparu. Puisse notre pays en être totalement débarrassé et ne plus payer de tribut à ce terrible fléau!

Au moment où nous livrons cet ouvrage à l'impression (juillet 1833), notre ville se trouve sujette à une maladie qui, bien que peu grave, mérite de trouver place ici, quelques personnes ayant cru, mais à tort, qu'elle précédait le cholera: nous voulons parler de la Grippe; nous n'avons point vu cette maladie l'an dernier, ni même en 1831, comme à Berlin, où elle dura 15 jours; (1) à Mos-

(1) Il résulte de l'extrait des registres de la liste civile, qui

cou, Pétersbourg, deux mois; à Londres, Vienne, 40 jours; à Paris, toute l'année, en subissant divers transformations, pour y reparaître cette année et attaquer au moins les quatre cinquièmes de sa population avec une intensité variable.

Cette maladie qui déjà a frappé les trois quarts des habitans d'Amiens, mais avec des nuances aussi différentes qu'il y a eu d'individus atteints, a pour principal symptôme l'irritation générale

s'imprime chaque semaine dans le feuilleton (Reobachter ar der Sprée), compulsé pour l'année 1830, dont aucune cause ne semble avoir troublé l'état sanitaire, que pendant le cours de cette année il est mort, à Berlin, par semaine, chiffre moyen, cent cinquante-quatre personnes, variant ordinairement entre les extrêmes de cent trente à cent soixante-dix-huit personnes.

Résultats comparatifs.

Epoque de la grippe ou influenza.	*Epoque du cholera summum d'intensité.*
Nombre des décès du 15 au 28 mai 1831. 562	Décès du 18 septembre au 1er, octobre 1831. . . . 560
Mortalité moyenne pour deux semaines . . 308	Mortalité moyenne pour deux semaines . . 308
Mortalité extraordinaire (*) 254	Mortalité extraordinaire 252

(*) Cette grande mortalité de la grippe nous paraît dû à la constitution cholérique qui déjà se faisait sentir.

des membranes muqueuses depuis la conjonctive jusqu'à celle du rectum et de la vessie : à ce symptôme vient souvent se joindre une hémoptysie, ou une hémicranie, une otite, une sciatique, un rhumatisme, de la diarrhée, une uretrite ou un coryza.

Quelquefois la plupart de ces sympômes ont paru chez le même individu et presque simultanément : tous les malades ont une physionomie frappante d'analogie : les traits sont amaigris, retirés, contractés, la face est grippée, la voix est enrouée, voilée; il y a de la toux, un malaise général, une sorte de torpeur; les sécrétions de la pituitaire et des bronches sont onctueuses, grasses, d'un jaune verdâtre.

Très-rarement les symptômes que nous venons de désigner vont jusqu'à l'inflammation, et quand elle arrive, il faut lui donner un traitement convenable; dans le cas contraire nous croyons utile d'éviter d'affaiblir les malades en n'employant que les moyens propres aux affections catarrhales dont la grippe ne nous paraît différer que par sa nature épidémique.

Cholera-morbus épidémique d'Amiens en 1832.

NOMS des COMMISSAIRES DE SALUBRITÉ.	NOMS des Rues, Faubourgs et Banlieue.
1er. ARRONDISSEMENT.	
MM.	*Cour-de-Maï,*
Gallet. Leroy-Madaré.	Avec une issue dans la chaussée St.-Pierre, et se continuant avec la rue Neuve-des-Minimes, 8 maisons près de, ou sur l'eau.
	des Marissons.
Hordé-Beauval. Labesse-Noël.	Un seul rang de 30 maisons basses, mal éclairées pour la plupart, entre deux bras de rivière, fermée en impasse.
	Place des Minimes.
Lecaron.	Un pont à chacune de ses extrémités; 10 maisons humides, mal éclairées pour la plupart.
	Canteraine.
Lefèvre-Boileau.	Trente-neuf maisons sur un seul rang, basses, mal éclairées pour la plupart, longées d'un bras de rivière.
	Neuve-des-Minimes.
Riquier-Quentin.	Onze maisons mal éclairées, humides, près d'un bras de rivière.
	Dame-Jeanne.
Louvrier.	Six maisons, la plupart mal éclairées, donnant sur l'eau.

Cholera-morbus épidémique d'Amiens en 1832.

des ménages.	Population.	Grande et petite largeur des rues en mètres.	Longueur des rues en mètres.	Nombre des Malades. Hommes.	Nombre des Malades. Femmes.	Nombre des Décédés. Hommes.	Nombre des Décédés. Femmes.	Date de la première invasion dans chaque mois.
5	51	11 »» 2 75	46 25	»	2	»	1	24 mars.
9	123	9 33 2 50	183 67	6	5	3	2	19 avril.
6	70	12 »» 10 50	23 67	1	2	»	1	1er. juin.
2	134	5 »» 3 »»	133 »»	5	6	2	4	23 avril.
1	83	4 75 3 »»	42 75	6	4	4	2	16 avril.
17	56	12 50 4 »»	109 33	1	1	1	»	25 juin.

NOMS des COMMISSAIRES DE SALUBRITÉ.	NOMS des Rues, Faubourgs et Banlieue.
NOTA. *Les rues qui n'ont point de commissaires de salubrité étaient inspectées par ceux des rues voisines.*	*De la Crevasse.* Six maisons, mal éclairées, humides.
Durozelle-Scellier.	*De la Dodane.* Vingt maisons humides, ma[l] éclairées pour la plupart, une rivière à chaque extrémité; un[e] cour très-peuplée au n°. 26. *Pont-Becquet.* Trois maisons basses, mal éclai[-]rées, donnant sur l'eau par se[s] deux extrémités. *Des Granges.* Quarante et une maisons, l[a] plupart mal éclairées, sur un seu[l] rang, entre deux bras de rivièr[e] fermé en impasse. *Azéronde.* Neuf maisons basses; fermée e[n] impasse, son autre extrémité donn[e] sur l'eau; sont très-mal éclairées. *Motte.* Trente-six maisons basses, ma[l] éclairées pour la plupart; longé[e] d'un bras de rivière.

Population.	Grande et petite largeur des rues en mètres.	Longueur des rues en mètres.	NOMBRE des Malades. Hommes.	Femmes.	NOMBRE des Décédés. Hommes.	Femmes.	Date de la première invasion dans chaque mois.
55	3 25 4 »»	26 »»	3	2	1	1	17 avril.
258	8 »» 4 15	189 37	10	15	7	6	12 avril.
11	2 50	15 50	1	1	1	0	27 avril.
118	6 »» 3 »»	108 15	6	3	3	2	17 avril.
61	3 »» 1 75	60 »»	1	1	1	»	7 octobre
237	8 »» 2 75	151 »»	3	1	1	1	16 avril.

NOMS des COMMISSAIRES DE SALUBRITÉ.	NOMS des Rues, Faubourgs et Banlieue.
Lefèvre-Bigard. Voclin-Hingre.	*Des Coches.* Cinquante-cinq maisons, la plu part basses, mal éclairées; fermé en impasse, environnée de bra de rivière.
Benoît aîné.	*Ste.-Claire.* Trente-quatre maisons basses mal éclairées; fermée en impasse une de ses extrémités donne su des prairies.
	Des Bouchers. Trente-quatre maisons mal écla rées, humides.
Douyai-Coconnier.	*Place des Huchers.* Quatre maisons, dont deux ma éclairées donnant sur l'eau.
Boutmy (Louis-Norbert).	*Petit-Rivery,* près d'Amiens, terrain maréca geux; deux rangs seulement d maisons.
Lozé-Lalou. Lefèvre-Dequen.	*Pavée.* Trente-trois maisons, dont plu-sieurs mal éclairées; une de se extrémités donne sur l'eau.

des ménages.	Population.	Grande et petite largeur des rues en mètres.	Longueur des rues en mètres.	NOMBRE des Malades.		NOMBRE des Décédés.		Date de la première invasion dans chaque mois.
				Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
	279	8 »» 3 »»	202 33	5	9	3	6	14 avril.
	213	5 20 3 »»	110 50	6	15	3	7	17 avril.
	150	8 »» 3 »»	152 92	2	1	1	»	16 avril.
	24	20 »» 17 »»	24 »»	»	1	»	»	17 avril.
	99	»	»	1 (*)	»	1	»	17 avril.
	123	51 »» 3 15	114 »»	1	1	»	»	3 avril.

(1) Cet homme travaillait à Amiens où il fut pris du cholera, conduit à l'hôpital : le cholera n'a pas paru à Rivery.

NOMS des COMMISSAIRES DE SALUBRITÉ.	NOMS des Rues, Faubourgs et Banlieue.
Degand-Godard.	*Blanquetaque.* Quarante-quatre maisons bas ses, mal éclairées pour la plupar ses deux extrémités donnent su l'eau. Depuis en partie amélioré par M. F. Tillette d'Acheux.
	Des Bouteilles. Neuf maisons éclairées, pr d'une rivière.
	Boulevard du Pont du Cange. Treize maisons, dont 5 occu pent 34 mètres, et 8, 82; une r vière est en face.
	Des Huchers. Trente-quatre maisons, m éclairées, humides pour la plu part.
Guidée-Blondel.	*Du Don.* Trente-trois maisons, la plupar avec des cours à logemens; lon gée d'un bras de rivière.
Boullanger. Béquet.	*Chaussée St.-Pierre.* Maisons éclairées, saines, d'au tres humides, mal éclairées; plu sieurs rivières la traversent.

Population.	Grande et petite largeur des rues en mètres.	Longueur des rues en mètres.	NOMBRE des Malades.		NOMBRE des Décédés.		Date de la première invasion dans chaque mois.
			Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
209	2 90 3 90	146 »»	10	13	6	6	13 avril.
39	7 75 3 25	95 »»	1	1	»	1	17 avril.
127	23 75 19 50	267 »»	1	1	»	»	17 avri.
212	7 »» 3 40	149 33	»	2	»	1	17 avril.
440	11 50 66 07	132 »»	9	13	5	»	16 avril.
202	27 »» 13 »»	187 »»	5	1	3	1	15 mai.

NOMS des COMMISSAIRES DE SALUBRITÉ.	NOMS des Rues, Faubourgs et Banlieue.
Neveu.	*Grande rue de la Veillière.* Dix-huit maisons, basses, m éclairées, terrain marécageux.
	Du Pont à Moinet. Onze maisons, mal éclairée dont le rez de chaussée est a dessous du niveau du sol; entour d'eau.
Maisant. Durozelle-Caboche.	*Des Majots.* Soixante-onze maisons bass mal éclairées pour la plupart, bras de rivière partage les de rangs dans toute leur longueur.
Binard (Constant).	*D'Engoulvent.* Trente-une maisons bien écl rées; longée d'un bras de riviè Un impasse dit Cour du Lan entre les nos. 21 et 27.
Degand-Ladent. Dupont-Lambert.	*Des Bourelles.* Vingt-cinq maisons, basses, r éclairées, sur la rivière.
	Du Bordeau. Vingt-trois maisons basses, r éclairées, humides; fermée en i passe.
	Des Poulies. Trente-neuf maisons basses, r éclairées, dans un terrain ma cageux; fermée en impasse.

Population.	Grande et petite largeur des rues en mètres.	Longueur des rues en mètres.	NOMBRE des Malades.		NOMBRE des Décédés.		Date de la première invasion dans chaque mois.
			Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
128	5 80 4 95	62 50	3	6	2	2	17 avril.
42	4 »»	48 »»	2	1	1	»	19 avril.
341	18 50 11 70	244 »»	1	5	»	3	25 avril.
111	5 40 2 50	221 »»	4	3	2	1	16 avril.
107	7 »» 2 90	142 50	1	1	»	1	1 mai.
159	5 »» 4 »»	87 50	4	5	3	2	14 avril.
168	6 »» 3 »»	116 »»	4	7	»	5	20 avril.

NOMS des COMMISSAIRES DE SALUBRITÉ.	NOMS des Rues, Faubourgs et Banlieue.
Brandicourt; Degove; Cornet; Morel; Froid; Fagard; Gérard-Lucas; Fanchon; Legris; Labbé-Félix.	*De St.-Leu.* Maisons saines, éclairées, d'a[...] tres humides peu éclairées; t[...] versée par plusieurs rivières.
Vicart, meunier; Devillers fils; Violette (Narcisse); Duval (Bernard); Poussart; Douchet, commissaire local; Trouvain fils; Douchet fils; Decoisy fils; Guédon; Arrachart aîné; Dorville aîné; Feutry; Douchet (Frédéric); Lemaire; Maisant père; Constant.	*Faubourg St.-Maurice.* Maisons basses, humides, c[...] tre un marais, appuyé à des fa[...] ses, traversé par tous les conv[...] funèbres de la ville.
	De Ville. Dix maisons humides, mal éc[...] rées; fermée en impasse.
Cayeux-Vasseur.	*Des Archers.* Vingt-neuf maisons mal éc[...] rées, terrain tourbeux, point[...] latrines.
Leroy (François).	*Tappe-plomb.* Dix maisons basses, mal éc[...] rées, terrain maréeageux; fer[...] en impasse.

...des ménages.	Population.	Grande et petite largeur des rues en mètres	Longueur des rues en mètres.	NOMBRE des Malades. Hommes.	Femmes.	NOMBRE des Décédés. Hommes.	Femmes.	Date de la première invasion dans chaque mois.
	719	23 » » 14 » »	497 » »	3	1	2	»	15 avril.
	1448	» »	» »	51	37	29	24	17 avril.
	112	6 20 2 25	42 67	1	5	»	3	27 avril.
	171	4 » » 3 50	103 50	8	5	4	3	19 avril.
	82	6 » » 3 50	86 50	1	3	»	2	13 avril.

NOMS des COMMISSAIRES DE SALUBRITÉ.	NOMS des Rues, Faubourgs et Banlieue.
	Des Panniers. Dix-sept maisons mal éclair[ées] pour la plupart, sur un seul ran[g], longé d'un bras de rivière.
Lozé-Bienaimé.	*De la Plumette.* Douze maisons, la plupart b[as]ses, mal éclairées, terrain maré[ca]geux.
Vallé.	*Des Parcheminiers.* Trente-neuf maisons presq[ue] toutes sur un seul rang, lon[gé] d'un bras de rivière.
Vasseur-Demarcy. Boutmy-Gallet. Madaré (Natalis).	*Des Clairons.* Cinquante maisons, dont pl[u]sieurs basses, mal éclairées, [sur] un seul rang, longé d'un bras [de] rivière.
	Du Pont-d'Amour. Maisons humides, mal écl[ai]rées.
Dequen-Prévost. Ducange père.	*Des Becquerelles.* Trente-six maisons basses, [mal] éclairées pour la plupart, sur [un] seul rang, longé d'un bras de [ri]vière.
Quentin-Barbet.	*De l'Andouille.* Trente-sept maisons, plusie[urs] cours, point de latrines, p[rès] d'un bras de rivière.

Population.	Grande et petite largeur des rues en mètres.	Longueur des rues en mètres.	NOMBRE des Malades.		NOMBRE des Dédédés.		Date de la première invasion dans chaque mois.
			Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
93	6 »» 2 35	127 »	2	2	1	2	17 avril.
87	5 25 4 »»	129 »	1	»	»	»	27 avril.
242	5 75 2 »»	198 99	11	17	6	8	19 avril.
251	9 33 2 75	342 »	3	8	1	5	13 avril.
36	10 »»	50 »	»	1	»	»	23 avril.
143	13 20 3 33	178 25	7	5	4	2	17 avril.
366	5 »» 3 50	95 »	5	14	3	7	12 avril.

NOMS des COMMISSAIRES DE SALUBRITÉ.	NOMS des Rues, Faubourgs et Banlieue.
Boudon (Casimir).	*Petite rue de la Veillère.* Quatre maisons basses, m éclairées, donnant sur un bras d rivière, terrain tourbeux.
Beaugé (François).	*Du milieu de la Veillère.* Vingt-deux maisons basses, m éclairées, terrain tourbeux.
Viez (Bernardin).	*Du bout de la Veillère.* Vingt-trois maisons basses, m éclairées, terrain tourbeux.
Lemort, teinturier.	*Taillefer.* Trois maisons mal éclairée près de l'eau.
	Petite rue des Minimes. Dix-sept maisons, la plupa bien éclairées, sur un seul ran longé d'un bras de rivière.
	De la Queue de Vache. Trente maisons sur un seul ra la plupart bien éclairées, lon d'un bras de rivière.
	Des Rinchevaux. Douze maisons peu éclairée près de l'eau.
	Du Gros-Navet. Cinq maisons mal éclairée près de l'eau.
Dourlens.	*Des Poirées.* Vingt-sept maisons, dont pl sieurs basses, mal éclairées, do nant sur l'eau.

Population.	Grande et petite largeur des rues en mètres.	Longueur des rues en mètres.	NOMBRE des Maladies.		NOMBRE des Décédés.		Date de la première invasion dans chaque mois.
			Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
28	11 67 3 33	44 »	1	2	1	1	16 avril.
120	4 »» 2 33	47 67	4	3	2	2	30 avril.
133	4 »» 2 75	53 50	7	4	3	2	16 avril.
14	3 33	» »	»	»	»	»	» »
94	6 75 4 50	115 50	3	1	2	»	15 avril.
132	15 »» 4 20	143 50	4	»	2	»	23 avril.
87	3 40 1 75	75 »	5	1	3	»	23 avril.
62	3 »» 1 50	121 »	2	3	1	1	8 mai.
145	7 »» 3 »»	137 »	4	2	2	1	17 avril.

NOMS des COMMISSAIRES DE SALUBRITÉ.	NOMS des Rues, Faubourgs et Banlieue.
	Petite rue de St.-Leu. Cinq maisons mal éclairées, h mides, près de l'eau.
	De Guienne. Dix-huit maisons éclairé bien ouvertes, terrain maré geux.
Morel-Cornet.	*Rue de St.-Maurice.* Sept maisons sur un seul ra longé d'un bras de rivière.
Tattegrain.	*Place du Don.* Six maisons donnant sur l'
Turpin-Moma.	*Place du Petit-Quai.* Maisons dont quelques-unes basses, mal éclairées, terrain récageux.
Leclercq (Louis-Franç.), n° 48, Leclercq-Beauvais, Leclercq-Flandres, Sauvé (Bruno).	*Longpré,* près d'Amiens, environné d'
Laurent, Vinque, Gottrand, Froidure, Sauvé, Dravenel, Pie, Lahautoye, Dhuy, Cordier, Leclerc, Boutmy, Tournai, Catti, Leclerc, Dinourad, Dhuy (Joseph).	*Faubourg St.-Pierre,* Donnant sur des marais côté, et sur une hauteur de tre.
	TOTAL..

Population.	Grande et petite largeur des rues en mètres.	Longueur des rues en mètres.	NOMBRE des Malades.		NOMBRE des Décédés.		Date de la première invasion dans chaque mois.
			Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
25	4 »» 1 95	51 50	1	1	1	»	6 août.
64	7 »» 5 80	64 »»	»	»	»	»	»
15	5 50 3 50	71 »»	»	»	»	»	»
53	16 »» 11 50	46 »»	1	3	»	2	15 avril.
101	17 »» 14 »»	»	1	3	1	1	17 avril.
647	»	»	2	3	1	1	16 avril.
1402	»	»	11	9	6	4	17 avril.
11302	»	»	242	261	129	132	

NOMS des COMMISSAIRES DE SALUBRITÉ.	NOMS des Rues, Faubourgs et Banlieue.
2me. ARRONDISSEMENT.	
Bellet (Nicolas). Bellet (Louis).	*Rue du Hoquet.* Cent seize maisons, dont p sieurs humides, mal éclair près de l'eau.
Vilain.	*Des Bondes.* Quarante-trois maisons, éclairées, près de la rivière.
Bellet-Facquez.	*Du Jardinet.* Treize maisons mal éclair près de la rivière.
	Des Hautes-Cornes. Dix-neuf maisons basses, éclairées, près de l'eau.
	Du Pont du Cange. Quatorze maisons basses, mides.
Julien (Abraham).	*De la Barrette.* Soixante-quinze maisons ses, mal éclairées pour la plu contre un bras de rivière.
	Petite rue des Augustins. Six maisons.
	De Corbie. Quatorze maisons, dont la part bien éclairées.
Lamarre.	*Boulevard de l'Est.* Maisons saines, éclairées.
Decalonne père.	*De Gloriette.* Douze maisons.

Population.	Grande et petite largeur des rues en mètres.	Longueur des rues en mètres.	NOMBRE des Malades.		NOMBRE des Décédés.		Date de la première invasion dans chaque mois.
			Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
713	6 »» 4 »»	298 »	20	25	14	16	19 avril.
243	6 »» 1 50	163 »	9	14	6	11	21 avril.
143	4 80 3 90	45 50	4	4	3	3	18 juillet.
116	4 »» 3 »»	63 33	6	5	4	3	8 mai.
56	5 50 2 60	71 »	8	11	6	7	22 avril.
459	20 25 6 »»	238 10	7	15	5	11	13 avril.
50	6 75 5 »»	98 25	1	2	»	1	26 avril.
96	7 33 7 »»	72 50	»	3	»	2	( )
85	38 50	420 75	2	»	1	»	( )
60	7 25 6 40	100 »	»	2	»	1	1 juin.

NOMS des COMMISSAIRES DE SALUBRITÉ.	NOMS des Rues, Faubourgs et Banlieue.
Bienaimé.	*Des Cannettes.*
Candas.	Vingt-sept maisons.
	De l'Oratoire.
	Neuf maisons aérées, bien éc rées.
	Des Augustins.
Massias.	Maisons aérées, bien éclairé
	Du Puits-Vert.
	Neuf maisons peu éclairées.
	Impasse de Rubempré.
	Neuf maisons, dont plusie mal éclairées.
	Impasse de la Crosse.
	Onze maisons, quelques-u peu éclairées.
	Impasse de St.-Michel,
	Maisons bien éclairées.
	De Metz-l'Evêque.
Romain-Boulenger.	Dix-neuf maisons saines, éc rées.
	De l'Evêché.
	Sept maisons saines.
	Du Soleil.
	Maisons saines.
	Cloître Notre-Dame et Cour l'OEuvre.
Chenu.	Maisons saines.
	Cloître St.-Nicolas.
Garbe.	Dix maisons saines.

Population.	Grande et petite largeur des rues en mètres.	Longueur des rues en mètres.	NOMBRE des Malades.		NOMBRE des Décédés.		Date de la première invasion dans chaque mois.
			Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
126	6 20 3 80	109 75	1	3	1	2	3 août.
154	11 »» 9 »»	91 »»	»	»	»	»	»
112	18 50 14 67	205 »»	2	2	1	»	»
29	5 »» 4 50	78 75	»	4	»	2	22 avril.
106	4 »»	29 90	2	3	1	2	23 avril.
41	5 »»	37 »»	»	2	»	1	1er octobre
18	»	»	»	»	»	»	»
75	8 »» 3 »»	150 »»	»	»	»	»	»
36	10 50 7 50	27 »»	»	»	»	»	»
75	11 »» 7 67	123 »»	»	»	»	»	»
75	14 90 6 »»	149 50	»	2	»	1	28 juin.
74	12 90 4 90	111 33	»	»	»	»	»

NOMS des COMMISSAIRES DE SALUBRITÉ.	NOMS des Rues, Faubourgs et Banlieue.
Daullé.	*Cloître de l'Horloge.* Treize maisons saines.
Delucheux-Moma.	*Place de Notre-Dame.* Cinq maisons saines.
Madaré.	*Des Soufflets,* Fermée en impasse. *De St.-Firmin-le-Confesseur.* Dix-sept maisons basses, ma éclairées.
Commelin.	*D'Henri IV.* Trente maisons saines. *De St.-Remi.* Quatorze maisons saines.
Frenoy.	*Des Crignons.* Treize maisons saines.
Delattre fils.	*Sire-Firmin-Leroux.* Vingt-six maisons, la plupa saines.
Quignon-Scellier.	*Cloître de la Barge.* Maisons éclairées et saines.
Hesse l'aîné. Deflers.	*Des Trois-Cailloux.* 92 maisons, la plupart saines d'autres humides, peu éclairées.
Lecointe.	*Petite rue de St.-Remi.* Maisons saines. *Place de St.-Remi.* Huit maisons saines. *Impasse de la Barge* ou *Cour d Logis-du-Roi.* Maisons saines.

Population.	Grande et petite largeur des rues en mètres.	Longueur des rues en mètres.	NOMBRE des Malades.		NOMBRE des Décédés.		Date de la première invasion dans chaque mois.
			Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
66	6 33 4 23	123 »»	»	»	»	»	»
46	17 »» 14 »»	48 »»	1	1	»	»	23 avril.
57	6 75 5 »»	61 50	3	1	2	1	28 mai.
102	6 »» 7 50	56 50	2	2	1	1	22 août.
199	10 50 4 »»	136 »»	1	1	»	»	14 mai.
12	6 »» 3 »»	127 »»	»	»	»	»	»
80	9 »» 4 50	78 »»	»	»	»	»	»
96	14 »» 8 »»	104 »»	»	»	»	»	»
99	7 »» 4 50	134 67	1	1	1	»	9 juin.
558	13 »» 10 »»	367 63	1	»	1	»	»
45	4 »» 3 »»	50 »»	»	»	»	»	»
17	15 50	18 75	»	»	»	»	»
64	12 50 3 50	118 50	1	»	1	»	»

NOMS des COMMISSAIRES DE SALUBRITÉ.	NOMS des Rues, Faubourgs et Banlieue.
	Passage de la Comédie. Maisons saines.
Hesse-Aclocque. Radiguet fils.	*Impasse et rue St.-Denis.* Trente-huit maisons saines.
Rabache.	*Neuve.* Vingt-neuf maisons saines.
Oger.	*Du Loup.* Quarante-quatre maisons sai
Bulan l'aîné.	*Des Ecoles-Chrétiennes.* Maisons saines.
	Boulevard St.-Michel. Maisons éclairées, saines.
Duroyer, Asselin, Pinchinat.	*De Noyon.* Maisons saines.
	Du Collége. Maisons saines, bien éclair
Verrier-Lebel, adjoint à la Mairie.	*Porte-Paris.* Rue très-saine.
Cassagnaux.	*Le Mail et rue du Mail.* Maisons saines, éclairées, et d tres malsaines.
	Le Camp-des-Buttes. Maisons saines, d'autres hu des, mal éclairées.
	St.-Dominique. Rue saine, donnant sur la menade du Mail.
Mitiffeu, Lefrançois père, Defranqueville d'Abancourt; Perin.	*Des Jacobins.* Rue large et saine.

Population.	Grande et petite largeur des rues en mètres.	Longueur des rues en mètres.	NOMBRE des Malades.		NOMBRE des Décédés.		Date de la première invasion dans chaque mois.
			Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
28	»	»	»	»	»	»	»
222	21 »» 9 75	243 50	»	1	»	1	19 avril.
127	10 »» 8 25	216 50	»	»	»	»	»
213	11 »» 7 20	203 »»	2	1	1	1	16 août.
95	9 99 8 »»	128 50	»	»	»	»	»
10	»	»	»	»	»	»	»
448	18 »» 12 »»	268 »»	»	2	»	1	( )
76	12 »» 10 »»	»	»	»	»	»	»
128	19 »» 9 »»	»	»	2	»	1	17 septem.
137	»	»	2	2	»	»	18 avril.
21	17 »» 12 50	41 50	»	»	»	»	»
71	7 25 5 90	234 »»	»	»	»	»	»
350	22 50 15 »»	370 »»	1	»	1	»	16 avril.

NOMS des COMMISSAIRES DE SALUBRITÉ.	NOMS des Rues, Faubourgs et Banlieue.
	Des Corps-Nus-sans-Têtes. Maisons saines.
Roussel.	*Place Périgord.* Maisons saines, éclairées.
Deguillebon (Anatole). Leprince (Auguste).	*Royale.* Très-saine.
Leroux-Mille.	*Impasse Ste.-Marie.* Très-saine.
	De la Bibliothèque Très-saine.
Dumont fils.	*Des Cordeliers.* Cinquante-deux maisons, plupart saines.
Lenoël (Silvain); Pourcelle-Destré; Debonnefoy.	*De Narine.* Cinquante-six maisons, la p[...] part saines.
	Impasse des Cordeliers. Maisons saines.
	Des Louvets. Dix-huit maisons, la plup[...] saines.
Devaux, Vimeux, Boidin, Riquier, Dupont, Voiron.	*Grand faubourg de Noyon.* A quelques maisons humid[...] mal éclairées.
Cozette. Thuillier, Boutin (Alexis).	*Petit faubourg de Noyon.* A beaucoup de maisons hu[...] des, mal éclairées.

Population.	Grande et petite largeur des rues en mètres	Longueur des rues en mètres.	NOMBRE des Malades. Hommes.	Femmes.	NOMBRE des Décédés. Hommes.	Femmes.	Date de la première invasion dans chaque mois.
29	»	»	»	1	»	1	17 avril.
118	39 »» 24 50	66 50	»	»	»	»	»
329	35 »» 16 »»	396 50	»	»	»	»	»
110	»	»	»	»	»	»	»
18	12 »»	162 »»	»	»	»	»	»
228	13 50 5 75	223 25	»	2	»	1	6 mai.
298	9 »» 8 10	229 75	2	7	1	4	23 mai.
55	9 90 6 »»	117 »»	»	»	»	»	»
117	11 50 7 »»	157 »»	1	1	1	»	14 avril.
1482	»	»	25	25	17	15	17 avril.
339	»	»					

NOMS des COMMISSAIRES DE SALUBRITÉ.	NOMS des Rues, Faubourgs et Banlieue.
Vast-Dargent, Maille père; Lefort, Gribeauval (Joseph); Delahaye (François); Fisseux, Grouille père (J.-B.), à la Fosse-Ferneuse.	*La Neuville, St.-Acheul.* La première dans un mara le second sur une hauteur.
Caustier. Emmerel.	*La Voierie,* Dans un marais, maisons h mides, mal éclairées pour la p part.
Dehollande (Emmanuel). Mallet (Jean-Baptiste). Edouin.	*Boutillerie.* Situé dans un marais, mais basses pour la plupart.
	TOTAL....
3e. ARRONDISSEMENT.	
	Boulevard Fontaine. Grand et beau, au sud.
	Basse-Boulogne. Bien éclairée.
Carment-Jacob, Degand, D'Hangest-Caron, Doyen.	*Grande rue de Beauvais.* Quelques maisons sont hu des, mal éclairées.
Leleu-Fanchon. Facquez.	*Petite rue de Beauvais.* Soixante-quatre maisons, la part saines.
Tournière.	*Des Sergens.* 52 maisons saines, aérées.
Dupuis-Cazier.	*Des Lombards.* Maisons saines, éclairées.

...des ménages.	Population.	Grande et petite largeur des rues en mètres.	Longueur des rues en mètres.	NOMBRE des Malades.		NOMBRE des Décédés,		Date de la première invasion dans chaque mois.
				Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
	766	»	»	31	39	20	17	24 avril.
	311	»	»	3	5	2	3	1er. mai.
	200	»	»	5	7	1	2	6 juillet.
7	10909	»	»	144	188	93	112	
	28	»	»	»	»	»	»	»
	66	»	»	1	5	»	3	10 mai.
	1398	20 »» 10 »»	350 »»	9	14	5	10	16 avril.
	299	16 »» 8 »»	»	»	»	»	»	»
	293	13 50 7 10	209 30	»	»	»	»	13 mai.
2	35	5 »» 3 25	92 66	1	»	1	»	1er. septem.

NOMS des COMMISSAIRES DE SALUBRITÉ.	NOMS des Rues, Faubourgs et Banlieue.
Lefebvre-Bellair, Dusouich, Abraham, Goze, Lefebvre-Palyart.	*Des Vergeaux.* Soixante-quatre maisons, plupart éclairées, saines.
Forceville-Duvette. Duvette-Grandpré.	*De St.-Martin.* Vingt-sept maisons, la plupa saines.
Pipaut.	*Des Chaudronniers.* Trente-huit maisons, la plupa saines. *Impasse des Trois-Panniers.* Mal éclairé.
Lesur, Leriche, Descroix, Desprez, Armand.	*De Metz.* Quarante-huit maisons saine
Grandsire, Fréchon, Pecourt.	*Au Lin.* Quarante-deux maisons, la pl part saines. *Du Four-à-Pâtés.* Cinq maisons sur un seul ra saines. *Impasse de la Calandre.* Huit maisons mal éclairées. *Impasse de St.-Patrice.* Mal éclairé.
Guérard.	*Des Jeunes-Mâtins.* Quelques maisons sont m éclairées. *Impasse des Jeunes-Mâtins.* Quelques maisons mal écl rées; café avec jardin, vaste, aé

Population.	Grande et petite largeur des rues en mètres.	Longueur des rues en mètres.	NOMBRE des Malades.		NOMBRE des Dédédés.		Date de la première invasion dans chaque mois.
			Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
406	10 »» 6 50	99 50	3	»	2	»	15 avril.
121	8 75 5 75	90 50	1	»	1	»	1er. juin.
159	8 50 6 15	82 »	1	»	1	»	16 avril.
2	2 50 2 »»	23 »	»	»	»	»	» »
229	10 »» 5 95	213 50	»	2	»	1	12 juillet.
252	12 75 6 85	148 25	3	7	2	5	24 juillet.
7	3 50	55 50	»	»	»	»	» »
23	4 50 2 33	48 50	3	»	2	»	21 avril.
9	4 »» 2 50	24 »	»	1	»	»	23 avril.
69	6 50 4 »»	17 »	2	»	1	»	17 avril.
37	14 »» 5 50	24 »	»	»	»	»	» »

NOMS des COMMISSAIRES DE SALUBRITÉ.	NOMS des Rues, Faubourgs et Banlieue.
Germain. Hanot. Darras-Pillon. Barny-Delambre.	*Des Verts-Aulnois.* Maisons, la plupart saines. *Delambre.* Maisons saines, éclairées.
	Ste.-Marguerite. Maisons la plupart saines.
Warmé fils. Dervillez.	*Gresset.* Maisons saines. *Passage le Noël.* Dix maisons, la plupart sa
Joron.	*Des Verts-Moines.* Maisons dont la plupart saines.
Desboves-Grossemy. Leroy (Philippe). Allart; Delimal.	*Des Capucins.* Quelques maisons sont hu des, mal éclairées, avec un ruisseau.
Dellorier ; Faton ; Vasseur et Porion.	*Passage des Capucins.* A quelques maisons humi *Des Wattelets.* Trente-cinq maisons, la part saines.
	Des Lirots et celle du Four Champs.
Demaisonneuve. Lesueur-Yot.	Quelques maisons basses, éclairées. *Du Brulle.* Maisons saines.

Population.	Grande et petite largeur des rues en mètres.	Longueur des rues en mètres.	NOMBRE des Maladies.		NOMBRE des Décédés.		Date de la première invasion dans chaque mois.
			Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
193	7 »» 5 »»	95 »	»	»	»	»	» »
273	10 »» 8 50	89 »	1	2	1	1	17 avril.
46	8 75 7 33	34 50	»	»	»	»	» »
304	11 80 8 50	306 »	2	1	1	1	17 avril.
20	6 33 2 »»	57 »	»	»	»	»	» »
41	5 »» 4 33	54 50	4	»	2	»	26 juin.
365	15 »» 10 »»	258 »	3	4	2	1	18 avril.
67	9 »» 5 75	284 »	»	2	»	»	21 avril.
140	7 50 6 50	165 »	2	3	1	2	16 juillet.
867	17 50 10 75	414 »	13	20	9	14	13 avril.
18	» »	» »	»	»	»	»	» »

NOMS des COMMISSAIRES DE SALUBRITÉ.	NOMS des Rues, Faubourgs et Banlieue.
Patte, Lefebvre-Lesueur, Laurent (Henri); Madry, Rappe, Lefebvre-Levert.	*De St.-Jacques.* Maisons dont la plupart s saines.
Gamonnet fils. Dequet.	*Verte.* Cinquante-quatre maiso dont plusieurs mal éclairées.
Lozé père. Deberly.	*Martin-Bleu-Dieu.* Vingt-neuf maisons, la plu mal éclairées.
Candas.	*Des Prêtres.* Trente-huit maisons, la part mal éclairées.
Deglicourt-Grené.	*Flamand.* Trente-sept maisons, la part mal éclairées.
Chevalier. Margrit.	*Des Francs-Muriers.* Quarante-cinq maisons éclairées.
Decressin, Pointar, Lefebvre-Pinchon, Acloque, Dupont.	*Des Corroyers.* Cent quarante-neuf mais dont plusieurs mal éclairées,
	Des Faux-Timons. Dix maisons mal éclairées
	Des Briques. Vingt-sept maisons, la plu mal éclairées.
Candas-Grimaux.	*Boulevard St.-Jacques.* Bien éclairé, quelques ma humides.

Population.	Grande et petite largeur des rues en mètres.	Longueur des rues en mètres.	NOMBRE des Malades.		NOMBRE des Décédés.		Date de la première invasion dans chaque mois.
			Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
507	18 »» 12 »»	599 »»	2	2	1	2	17 juillet.
298	7 »» 5 25	298 »»	5	6	3	5	1er. juillet.
148	7 »» 6 »»	179 75	»	3	»	»	13 juin.
290	6 »» 3 75	171 »»	2	4	1	3	16 avril.
174	6 »» 4 »»	167 83	8	6	5	4	19 avril.
322	5 »» 3 50	172 75	10	3	6	2	10 avril.
913	8 »» 4 25	481 50	8	8	5	5	12 mai.
57	6 »»	75 »»	»	2	»	»	20 avril.
128	6 »» 5 »»	166 50	1	2	»	1	17 avril.
46	»	»	2	4	2	2	19 avril.

NOMS des COMMISSAIRES DE SALUBRITÉ.	NOMS des Rues, Faubourgs et Banlieue.
	Place St.-Martin. Maisons aérées, bien éclairé
Chenu. Senée-Choquart.	*Marché au Fil.* Maisons dont la plupart s saines.
Boudon-Caron.	*Place de la Mairie.* Maisons saines, éclairées.
Brasseur, Dhébécourt, Dury (Nicolas); Daire, Lagoré (Nicolas); Monmert l'aîné, Pipaut.	*Grand faubourg de Beauvais.* Maisons humides, malsai pour la plupart.
Delanef, Mangot fils, Marest, Corroyer, dit Dauphin, Lefebvre-Bulot.	*Petit faubourg de Beauvais.* Maisons humides, malsai pour la plupart.
Vast-Lefurne, Alexandre père, Renard père, Pennelier, Duval (J.-B.); Lamarre (Jacques).	*Le Petit-St.-Jean.* Maisons humides, malsai pour la plupart, dans un m rais.
Mangot père. Dubos-Bouquet.	*Faubourg d'Henri-Ville.* Maisons saines, terrain élev
	TOTAL.....
4me. ARRONDISSEMENT.	
Villerel, Paillat, Quignon, Bullot père.	*Du Cours.* Quatre-vingt-quatre maiso dont plusieurs mal éclairées.
Porion. Hémery.	*Des Sœurs-Grises.* Plusieurs de ses maisons s saines, éclairées.

des ménages.	Population.	Grande et petite largeur des rues en mètres.	Longueur des rues en mètres.	NOMBRE des Malades. Hommes.	Femmes.	NOMBRE des Décédés. Hommes.	Femmes.	Date de la première invasion dans chaque mois.
	63	39 50 34 »»	44 10	»	»	»	»	»
	124	28 10 18 »»	61 50	2	1	1	»	1er. mai.
	49	72 »» 39 »»	64 50	1	1	1	»	3 mai.
	1607	» »»	» »	38	31	26	20	18 avril.
	1334	» »»	» »					
	718	» »»	» »	12	16	9	8	5 mai.
	95	» »»	» »	»	»	»	»	»
3	12640	» »»	» »	142	153	91	90	»
	605	11 50 7 50	235 »	2	5	1	3	15 avril.
	105	9 »» 5 33	62 »	1	2	1	1	15 juillet.

NOMS des COMMISSAIRES DE SALUBRITÉ.	NOMS des Rues, Faubourgs et Banlieue.
	De la Hallebarde. Maisons mal éclairées, hum des.
	Petite rue des Merdrons. Soixante-dix maisons basse peu éclairées, longées d'un br de rivière.
	Impasse de la rue des Merdron
	De Jeanne-Natière. Maisons humides, mal écla rées.
Laurent.	*Du Chapeau de Violettes.* Dix maisons, la plupart sain éclairées.
Forbras.	*Des Doubles-Chaises.* Vingt maisons, dont plusieu peu éclairées.
Polart. Dehesdin.	*Boulevard du Port,* A plusieurs maisons mal écla rées.
	De Job. Vingt-six maisons mal écla rées.
	Tourne-Coiffe. Maisons humides, mal écla rées.
	Mondain. Vingt-six maisons mal éclai rées.

Population.	Grande et petite largeur des rues en mètres.	Longueur des rues en mètres.	NOMBRE des Malades. Hommes.	Femmes.	NOMBRE des Décédés. Hommes.	Femmes.	Date de la première invasion dans chaque mois.
14	3 »»	35 20	»	»	»	»	»
168	12 »» 9 »»	219 »»	3	6	2	4	16 avril.
14	»	»					
57	6 »» 3 95	64 20	»	»	»	»	»
71	6 »» 4 »»	»	1	»	1	»	11 septem.
136	5 75 3 50	81 »»	2	4	1	2	16 avril.
124	»	»	2	7	1	4	2 mai.
200	3 »» 2 50	100 »»	1	1	»	»	23 mai.
46	3 »» 1 10	47 »»	2	1	1	1	( )
128	5 »»	63 »»	3	7	2	4	19 mai.

NOMS des COMMISSAIRES DE SALUBRITÉ.	NOMS des Rues, Faubourgs et Banlieue.
Frémont.	*Place St.-Firmin.* Maisons saines.
Lamare (Victor).	*Du Bas-Vidame* A quelques maisons humi mal éclairées.
Josse.	*De l'Aventure.* Vingt-neuf maisons, la plu saines; donne sur le port.
Delamorlière. Beauvisage.	*De la Poissonnerie-d'Eau-Do* Trente-quatre maisons bas donnant sur l'eau.
	Du Guindal. Maisons mal éclairées.
Bulan. Villaret.	*Ile St-Germain.* Seize maisons basses, mal é rées.
	Impasse des Passementie Cinq maisons, dont quelq unes mal éclairées.
	Cour Artus. Dix-neuf maisons, la plu mal éclairées.
Delbarre. Villemont fils.	*De Fontaine.* Trente-sept maisons, la part mal éclairées.
Gaudelette.	*Des Trois-Sausserons.* Dix-neuf maisons mal éclai basses.

Population.	Grande et petite largeur des rues en mètres.	Longueur des rues en mètres.	NOMBRE des Malades.		NOMBRE des Décédés.		Date de la première invasion dans chaque mois.
			Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
79	37 »» 15 50	75 »»	»	»	»	»	»
88	5 »»	33 »»	2	»	2	»	3 mai.
190	15 50 7 »»	97 50	1	3	1	2	15 avril.
259	8 »» 4 »»	131 33	8	12	6	9	12 avril.
94	» »»	»	10	4	7	2	17 avril.
114	12 50 5 »»	37 »»	4	2	3	1	1er. juin.
25	5 »» 2 50	50 »»	»	1	»	1	( )
146	7 »» 4 »»	58 75	2	4	1	3	( )
217	5 50 3 »»	166 »»	3	3	2	2	17 avril.
147	6 75 5 50	78 »»	2	4	1	3	22 avril.

NOMS des COMMISSAIRES DE SALUBRITÉ.	NOMS des Rues, Faubourgs e[t] Banlieue.
Caron, Mancel fils, Mellier, Delarozière.	*De St.-Germain.* Soixante-cinq maisons mal é[clai]rées pour la plupart.
Wallet. Sainneville.	*Du Grand-Vidame.* Soixante et une maisons, la [plu]part mal éclairées.
Digeon-Duval, Leauté, Wasse, Poirrier, Dambreville, Mellier, Paillat, Ferrot, Darras.	*Faubourg du Cours,* Dans un marais, maisons [bas]ses pour la plupart.
	Petite rue du Quai. Maisons bien éclairées.
Tavernier père, Gamard (J.-B.); Demay (Cyr); Wargnier (Isidore); Dupontreué (J.-B.); Damade (Augustin); Voiturier (Benjamin); Bouchon (André); Beaumont (Joseph); Hirondart (Charlemagne); Sauval (Louis); Duboille (François).	*Renancourt,* Près d'Amiens, dans un [ma]rais, plusieurs maisons bass[es]
Cagnart-Devérité.	*Des Trippes.* Quarante-trois maisons [...] de l'eau.
Caron.	*Du Moulin du Roi.* Maisons mal éclairées.
Millet, Vion, Plichon, Laurent-Dauchel, Lagrange.	*Du Quai* A quelques maisons mal [éclai]rées.

Population.	Grande et petite largeur des rues en mètres.	Longueur des rues en mètres.	NOMBRE des Malades.		NOMBRE des Dédédés.		Date de la première invasion dans chaque mois.
			Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
351	7 50 4 20	190 »	9	8	7	6	16 avril.
493	25 »» 9 »»	150 »	10	6	6	5	18 avril.
997	» »»	» »	20	28	12	14	20 avril.
43	» »»	» »	»	»	»	»	» »
675	» »»	» »	16	39	10	20	7 mai.
166	6 20 4 80	166 »	3	4	2	2	20 avril.
38	» »»	» »	»	»	»	»	» »
322	34 »» 33 33	105 »	1	4	1	4	15 avril.

NOMS des COMMISSAIRES DE SALUBRITÉ.	NOMS des Rues, Faubourgs et Banlieue.
	Le Pont-Piperesse. Maisons humides, mal éclaire
	Petite rue des Merdrons (bis). Une maison mal éclairée.
	Du Port. Quelques maisons humides, m éclairées.
	De Quincampoix. 10 maisons basses, mal éclaire
Galempoix, Facquez, Duvette aîné, Turpin, Lamare-Lorel, Destré-Dubois.	*Marché aux Herbes.* Maisons saines.
	De l'Entonnoir. Maisons humides, mal éclaire
	Petite rue St.-Marguerite. Trois maisons basses, peu écla rées.
Baillet-Morel. Dubois-Caresmel.	*Des Orfèvres.* Quarante maisons bien écla rées pour le plus grand nomb
	Le Maucreux. Une maison bien éclairée, pr du canal.
	Boulevard du Jardin des Plant Quelques maisons mal éclaire près de l'eau.
	Des Araignées Etroite. Maisons malsaines, m éclairées.

[illegible]	Population.	Grande et petite largeur des rues en mètres.	Longueur des rues en mètres.	NOMBRE des Malades.		NOMBRE des Décédés.		Date de la première invasion dans chaque mois.
				Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
	15	5 » »	35 » »	1	1	1	»	8 août.
	5	3 » » 1 10	51 15	1	1	»	1	16 avril.
	82	5 » »	150 » »	2	5	1	3	( )
	49	4 75 3 50	68 50	»	3	»	»	10 mai.
	342	47 50 38 50	126 50	3	2	2	»	15 juillet.
	88	4 25 3 20	71 » »	4	5	»	3	3 mai.
	10	3 50 3 » »	14 » »	»	1	»	1	10 avril.
	184	7 50 6 » »	129 » »	»	2	»	1	12 avril.
	7	»	»	»	»	»	»	»
3	21	»	»	»	»	»	»	»
5	17	»	»	1	»	1	»	11 mai.

NOMS des COMMISSAIRES DE SALUBRITÉ.	NOMS des Rues, Faubourgs et Banlieue.
	Du Moulin-Neuf-Cour-Motte. Maisons malsaines, mal écla rées.
	Du Moulin-Neuf, Près d'un bras de Somme c la longe, mal éclairée.
	Place Maubert. Sept maisons mal éclairées.
	Du Béguignage. Mal éclairée.
Morvillers. Darras. Cuvillier.	*Des Gantiers.* Maisons mal éclairées, mals nes.
	Place de la Tuerie. Maisons mal éclairées.
Peru-Lorel.	*Haute-des-Tanneurs.* Maisons mal éclairées, près l'eau.
	Véronique. Maisons mal éclairées.
	Du Pont-Calais. Maisons mal éclairées, près l'eau.
	Ste.-Catherine Treize maisons mal éclairée près de l'eau.
Monmert-Joly.	*Du Bloc.* Maisons assez bien éclairées.
Dupont-Bacqueville. Deribeaucourt.	*Basse-St.-Martin.* Vingt maisons saines.

Population.	Grande et petite largeur des rues en mètres.		Longueur des rues en mètres.		NOMBRE des Malades.		NOMBRE des Décédés.		Date de la première invasion dans chaque mois.
					Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
43	»	»	»	»	4	4	3	2	19 avril.
127	8 2	»» 90	74	50	»	»	»	»	» »
29	13 12	»» »»	27	50	»	»	»	»	» »
28	3 1	»» 75	»	»	»	»	»	»	» »
305	8 4	»» 33	125	50	3	2	4	2	16 avril.
5	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
302	9	»»	160	»»	2	2	2	2	17 avril.
75	4 3	75 »»	41	67	»	1	»	»	17 avril.
7	6 5	»» »»	16	»	»	1	»	1	( )
77	7 4	»» 20	77	60	2	»	1	»	21 avril.
87	8 5	20 50	90	»»	1	»	»	»	16 avril.
70	8 5	20 50	80	»»	»	»	»	»	» »

NOMS des COMMISSAIRES DE SALUBRITÉ.	NOMS des Rues, Faubourgs et Banlieue.
	Basse-Notre-Dame.
Daveluy fils. — Debart. — Dauchelle-Dubrulle.	Maisons dont la plupart s[...] bien éclairées.
	Marché au Feurre,
Dhervillez. — Brulé.	Près de l'eau.
	Basse-des-Tanneurs.
Wallet.	Maisons mal éclairées, près l'eau.
	Faubourg de Hem,
Lebel (Augustin); Duflos aîné; Madry aîné; Lebel (Paul).	Près d'un marais, maisons plupart mal éclairées.
	Montières,
Poix (J.-B.); Jourdain (Amable); Gourde (J.-B.); Bonnavoine (Benjamin).	Près d'Amiens, sur un terr[...] élevé, mais à peu de distance [...] marais d'Amiens, a quelques m[...]sons mal éclairées.
	TOTAL....

RÉCAPITULATION D[...]

1er. ARRONDISSEMENT ....
2e. idem....................
3e. idem....................
4e. idem....................

ETRANGERS....................

Total............

des ménages.	Population.	Grande et petite largeur des rues en mètres.		Longueur des rues en mètres.		NOMBRE des Maladies. Hommes.	Femmes.	NOMBRE des Décédés. Hommes.	Femmes.	Date de la 1[re] invas. dans chaque mois.
	233	7	»»	100	»»	1	»	»	»	15 avril
	166	26 21	»» 60	74	»	2	3	1	2	7 mai.
	372	9	»»	210	»»	3	5	2	3	17 avril
	440	»	»	»	»	4	10	2	7	17 avril
	784	»	»	»	»	4	9	2	6	8 juil[t].
8	10150	»	»	»	»	144	210	93	127	

ATRE ARRONDISSEMENS.

des ménages.	Population.	Largeur		Longueur		Maladies Hommes	Maladies Femmes	Décédés Hommes	Décédés Femmes
38	11302	»	»	»	»	242	261	129	133
67	10909	»	»	»	»	144	188	93	112
63	12640	»	»	»	»	142	153	91	90
18	10150	»	»	»	»	144	210	93	127
..	.....	......		......		47	14	31	9
86	45001	»	»	»	»	719	826	437	471
						1545		908	

CHOLÉRIQUES INTRA ET EXTR

1832. MOIS.	ATTAQUÉS.		GUÉRIS.		
	ville.	faubourgs et banlieue.	ville.	faubourgs et banlieue.	vil
10 au 30 avril .	305	51	15	22	14
Mai.	142	147	55	56	9
Juin	126	6	20	29	7
Juillet.	94	65	177	26	5
Août.	217	114	50	42	3
Septembre	107	76	80	30	7
Octobre	27	18	29	5	1
Novembre	»	»	1	»	
	1018	527	427	210	58
TOTAUX.	1,545		637		

…ROS D'AMIENS EN 1832.

…s.	TOTAUX DES CHOLÉRIQUES.			NOMBRE DES RESTANS CHAQUE FIN DE MOIS, à ajouter le mois suivant.		
…urgs t …eue.	attaqués.	guéris.	morts.	HOSPICES militaires compris, et hommes de Bicêtre.	en ville, faubourgs et banlieue.	TOTAUX.
9	356	37	171	60	88	148
1	289	111	190	23	113	136
7	182	49	97	32	140	172
9	159	203	92	28	8	36
4	331	92	210	24	41	65
5	183	110	117	8	13	21
3	45	34	30	2	»	2
	»	1	1			
9*	1545	637	908			

…Dans les 319 sont compris 40 étrangers ou sans domicile fixe, … 11 militaires.

RÉCAPITULATION D

PAR SEXE, ÉTABLISSEMENS, F

Jour de l'invasion du cholera.	HOSPICES DE L'HOTEL-DIEU ET DES INCURABLES.			VILLE INTRA MUROS.		
10 avril 1832.	attaqués.	guéris.	morts.	attaqués.	guéris.	mo
hommes.	294	183	111	221	34	
femmes.	213	125	88	384	138	
militaires	37	26	11	»	»	
TOTAUX..	544	334	210	605	172	
		544			605	

OLÉRIQUES

RGS ET BANLIEUE EN 1832.

FAUBOURGS, BICÊTRE, BANLIEUE.			RÉCAPITULATION GÉNÉRALE CI-CONTRE.			
ués.	guéris.	morts.	indication des lieux.	attaqués.	guéris.	morts.
7	39	128	hospices.	544	334	210
9	92	137	ville. . . .	605	172	433
	»	»	faubourgs et banlieue.	396	131	265
6	131	265		1545	637	908
	396				1545	

DÉCÉDÉS DU CHOLERA PAR ARRONDISSEME

Du 10 avril jusqu'à la fin de novembre.		hommes.	femmes.	Total dans la ville.	Total dans la banlieue.	Totaux.
1.er Arrond.	ville ...	93	103	196	»	26
	banlieue.	37	29	»	66	
2e.	ville ...	53	75	128	»	20
	banlieue.	40	37	»	77	
3e.	ville ...	56	62	118	»	1
	banlieue.	35	28	»	63	
4e.	ville ...	67	80	147	»	22
	banlieue.	26	47	»	73	
	Etrangers.	31	9	»	»	4
Totaux....		438	470	589	279	90

DÉCÉDÉS DU CHOLERA PAR AGE.

NÉES.	VILLE.		Total.	FAUBOURGS ET BANLIEUE		Total.	ETRANGERS.		Total.	Totaux généraux.
	hommes.	femmes.		hommes.	femmes.		hommes.	femmes.		
ssous de 5	24	26	50	8	16	24	»	»	»	74
5 à 10	14	5	19	8	7	15	»	»	»	34
0 à 20	12	18	30	10	10	20	1	»	1	51
0 à 30	22	30	52	9	9	18	12	1	13	83
0 à 40	44	28	72	15	17	32	6	2	8	112
0 à 50	33	36	69	24	18	42	4	5	9	120
0 à 60	41	51	92	29	26	55	5	1	6	153
0 à 70	48	62	110	20	20	40	3	»	3	153
0 à 80	25	52	77	12	16	28	»	»	»	105
0 à 90	6	10	16	3	2	5	»	»	»	21
0 à 100	»	2	2	»	»	»	»	»	»	2
TAL....	269	320	589	138	141	279	31	9	40	908

CHOLÉRIQUES

ADMIS PAR MOIS AUX HOSPICES D'AMIENS

Du 10 avril jusqu'en novembre 1832.		ADMIS.				DÉCEDES.		
		hommes.				hommes.		
		civils.	militaires.	femmes.	Total.	civils.	militaires.	femmes.
Hôtel-Dieu.	Du 10 au 30 avril....	58	11	60	129	23	1	20
	Mai	60	4	31	95	22	2	18
	Juin	37	11	30	78	12	3	10
	Juillet ...	31	3	23	57	11	»	6
	Août	41	7	35	83	21	4	16
	Septembre	20	»	12	32	8	»	9
	Octobre ..	4	1	7	12	4	1	4
	Novembre.	»	»	»	»	»	»	1
Total y compris ceux venus de Bicêtre..		151	37	198	486	101	11	84
Hospice des Incurables.	du 17 au 30 avril...	17	»	3	20	3	»	»
	du 1er au 31 mai ...	26	»	12	38	7	»	4
Total.......		43	»	15	58	10	»	4
Totaux pour les deux hospices........		194	37	213	544	111	11	88

DÉS DU CHOLERA AUX HOSPICES, PAR AGE.

NNÉES.	Hôtel-Dieu. hommes. civils.	militaires.	femmes.	Total.	Hospice des incurables. hommes.	femmes.	Total.	Totaux hommes.	femmes.
la naissance à 10	2	»	»	2	»	»	»	2	»
11 à 20	11	»	3	14	»	»	»	11	3
21 à 30	6	9	14	29	1	1	2	16	15
31 à 40	18	1	10	29	1	»	1	20	10
41 à 50	20	1	12	33	1	1	2	22	13
51 à 60	13	»	16	29	4	»	4	17	16
61 à 70	23	»	11	34	2	2	4	25	13
71 à 80	7	»	14	21	1	»	1	8	14
81 à 90	1	»	4	5	»	»	»	1	4
Totaux...	101	11	84	196	10	4	14	122	88
	196				14		égal	210	

RÉCAPITULATION DES CHOLÉRIQUES ADM

ET DE CEUX DÉCÉDÉS AUX HOSPICES D'AMIEN

Du 10 avril jusqu'en novembre 1832.	ENTRÉS. hommes.	ENTRÉS. femmes.	Total.	Cas graves.	DÉCÉDÉS. hommes.	DÉCÉDÉS. femmes.
HÔTEL-DIEU. Civils	231	198	429	269	94	84
HÔTEL-DIEU. Venus de Bicêtre	20	»	20	14	7	»
HÔTEL-DIEU. Militaires ...	37	»	37	20	11	»
TOTAL...	288	198	486	303	112	84
Hospice des Incurables	43	15	58	17	10	4
TOTAUX dans les deux hospices .	331	213	544	320	122	88

DÉCÈS A L'HOTEL-DIEU

ant les années 1826 à 1833 (jusqu'au 30 Juin 1833 inclusivement).

1er. trimestre.	2me.	3me.	4me.	Total.	Militaires compris.
43	33	27	29	132	dont 10 militaires.
45	33	26	34	138	Id. 17 id.
52	44	30	29	155	Id. 15 id.
59	39	23	57	178	Id. 13 id.
56	42	35	36	169	Id. 8 id.
70	61	34	49	214	Id. 46 id.
43	162	104	50	359	Id. 30 id.
34	29	»	»	63	Id. 10 id.
TOTAL GÉNÉRAL.......				1408	dont 149 militaires.

HCTEL-DI

Nombre de Malades civils et militaires traités a

MALADES CIVILS.					
Années.	1er. trimestre.	2me.	3me.	4me.	To
1826	569	412	405	406	17
1827	672	415	445	479	20
1828	685	524	509	566	22
1829	891	664	573	593	27
1830	941	440	449	544	23
1831	790	546	598	576	25
1832	870	741	687	545	28
1833	662	579	»	»	12
				TOTAUX..........	177

'AMIENS.

ospice, de 1826 à 1833 (jusqu'au 30 juin 1833).

MALADES MILITAIRES.					Totaux des civils et militaires.
1er. mestre.	2me.	3me.	4me.	Total.	
176	163	50	58	447	2239
162	184	65	164	575	2586
87	140	161	121	509	2793
191	172	137	100	600	3321
221	118	177	104	620	2994
571	570	240	359	1740	4250
269	502	302	149	1222	4065
413	422	»	»	835	2076
....				6548	24324

ÉTAT trimestriel du nombre des naissances depuis et y compris 1826, jusqu'au 30 Juin 1833 inclusivement.

Années.	1er. trimestre.	2me.	3me.	4me.	Total.
1826	497	526	234	372	1629
1827	416	396	376	369	1557
1828	420	411	315	364	1510
1829	373	308	360	306	1347
1830	345	407	331	356	1439
1831	401	401	313	367	1482
1832	394	361	316	314	1385
1833	358	393	»	»	751
				TOTAL GÉNÉRAL.........	11,100

ÉTAT trimestriel des décès à Amiens et banlieue, pendant les années 1826, 1827, 1828, 1829, 1830, 1831, 1832 et 6 premiers mois de 1833.

Années.	1er. trimestre.	2me.	3me.	4me.	Total.
1826	396	342	386	317	1441
1827	330	299	379	323	1331
1828	341	301	309	304	1255
1829	374	323	234	347	1278
1830	390	352	344	312	1398
1831	428	355	353	305	1461
1832	417	799	748	379	2343
1833	338	291	»	»	629
		TOTAL GÉNÉRAL..........			11,136

CHOLERA-MORBUS

ASIATIQUE

DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME EN 1832.

Ce département, formé de la majeure partie de l'ancienne province de Picardie, est borné, à l'est, par celui de l'Aisne; à l'ouest, par la mer; au sud, par les départemens de la Seine-Inférieure et de l'Oise; au nord, par le département du Pas-de-Calais. Il a 29 lieues de longueur, 13 de largeur, et 313 lieues carrées.

Ce département est arrosé par plusieurs rivières; la Somme lui donne son nom : elle prend sa source à Font-Somme, à 3 lieues de Saint-Quentin; elle baigne Ham, Péronne, Bray, passe à la gauche de Corbie, reçoit l'Avre, qui passe à Contoire, Morisel, Moreuil, Castel. Cette rivière reçoit les eaux du Don, de la Brache, de la Luce, de la Noye et du ruisseau de l'Échault. La Somme entre dans Amiens par quatre branches. Au sortir de cette ville, elle est fortifiée par la Selle, qu'augmentent les *Évoissons*, où se jette la rivière de Poix. Ce département est aussi arrosé par les rivières

du Landon, de l'Airaisnes, de la Mareuil, qui prend sa source à Belli-Fontaine; par celle de la Maye, près d'Abbeville, où la Somme passe pour se rendre dans la Manche entre le Crotoy et Saint-Valery.

Ce département compte encore, parmi ses rivières, l'Authie, qui naît au village d'Authie, à deux lieues et demie de Doullens, où elle passe et y reçoit la petite rivière de Lucheux, et, après un cours de 16 lieues, se jette dans la Manche à 3 lieues sud-ouest de Montreuil.

Ce département a quelques forêts au nord, vers la côte, et au sud de grandes plaines fertiles. Ses vallées sont toutes arrosées par les rivières que nous avons citées, et qui leur donnent leurs noms. Dans celle de la haute Somme, les eaux s'étendent très-loin dans la partie de l'est, dont les terres sont presque toutes marécageuses.

Le sol ne présente que quelques monticules : il se compose de couches variables de grès, de galets, de craie, d'argile, de cailloux, de sable, recouvertes d'humus.

Le thermomètre de Réaumur ne s'élève guère, dans ce département, qu'à 26 degrés, et son plus grand abaissement ne va qu'à 15 degrés environ au-dessous de zéro. La température y est irrégulière, souvent humide et froide, par le grand nombre de rivières et de ruisseaux qui le traversent en plusieurs sens; les monticules qui chan-

gent la direction des vents, le voisinage de la mer, les fréquens brouillards qui s'élèvent des nombreux marais, viennent encore ajouter à l'intempérie de son atmosphère; cependant les régions de l'ouest, contiguës à la mer, sont plus humides que les autres.

Le mois d'avril, qui vit paraître le cholera dans ce département, est ordinairement variable, jouissant peu souvent de l'influence du soleil qui alors cependant s'en approche. En 1832, au moment de l'apparition du fléau qui nous occupe, l'atmosphère fut plus souvent froide, brumeuse et même pluvieuse, que sereine, d'une température douce. Plusieurs personnes conservèrent prudemment leurs manteaux. Tout le printemps présenta les mêmes caractères, qui avaient déjà eu lieu dans d'autres années, sans que la population eût éprouvé la même maladie.

Les travaux de l'intendance sanitaire, l'activité que deploya M. Fumeron d'Ardeuil, alors préfet de ce département, ne purent qu'affaiblir les effets meurtriers du cholera-morbus, sans l'empêcher d'y arriver; car, le 5 avril 1832, il parut à Malpart, du canton et de l'arrondissement de Montdidier. Voici comme s'exprimait, dans son rapport, M. A. Dubois, médecin des épidémies, envoyé dans cette commune pour faire prendre les mesures nécessaires, et en rendre compte à l'autorité :

Nature de la maladie.

« D'après les faits d'anatomie pathologique, il est plutôt à croire que c'est aux voies alimentaires sur lesquelles se fixent les phénomènes morbides du cholera, qu'aux autres systèmes d'organes; mais cependant ils participent, par voie de relations nerveuses ou de contiguïté, à jeter le trouble sur le système circulatoire et pulmonaire. Mais toujours est-il que c'est du côté des voies alimentaires que siége la maladie, à moins que la mort n'arrive promptement, comme par asphyxie; alors il n'y a aucune trace de lésion et point de siége positif.

Origine et cause.

« L'impossibilité où nous sommes de présenter la cause, sinon de l'attribuer à l'arrivée d'un nourrisson de Paris dans ce lieu, est difficile, et même impossible à résoudre. Cependant nous penchons à croire que ce fléau a été communiqué par voie d'infection : les hardes d'un enfant sorti de la rue du Gindre, à Paris, où régnait le cholera; et c'est à l'arrivée de cet enfant que le cholera a éclaté sur tous les membres de cette maison, dont quatre en furent victimes, et ceux qui fréquentèrent cette habitation furent également malades, au point que plusieurs qui burent de l'eau sucrée dans cette maison se crurent empoisonnés.

Observations particulières.

« Je dois noter ici que la commune de Malpart, agréablement située et bien bâtie, ne renfermant aucun malade, fut cependant la première envahie du département par le cholera-morbus, qui déjà sévissait d'une manière si cruellement meurtrière dans la capitale. Si ce fléau a pénétré au milieu d'une province, sur les habitans paisibles d'un petit village, à quoi donc attribuer son apparition, si ce n'est au contact ou à l'infection par la communication d'un enfant nouvellement né, rue du Gindre, quartier du Luxembourg, à Paris? Je ne prétends pas dire cependant que ce fléau a été transmis par voie de contagion; il reste encore à ce sujet trop de doutes pour pencher en faveur de cette opinion : mais je dois déclarer qu'il est mort dans la maison primitivement infectée quatre personnes, et que ceux des habitans qui ont fréquenté cette maison ont tous subi l'influence délétère du cholera; 22 personnes en furent atteintes à divers degrés (cinq morts).

« Dans une commune non loin de Malpart, une nourrice arrivant de Paris avec son nourrisson, dont la mère était morte du cholera peu de jours auparavant, furent l'un et l'autre frappés par ce fléau, et moururent en fort peu de temps, privés des premiers soins; le nom seul du cholera empê-

cha les habitans et les peureux d'intervenir auprès. Plusieurs habitans dévoués d'une commune voisine, l'officier de santé, le curé de l'endroit et un vieux militaire, ont pénétré dans cette demeure, exécrée du village entier, et ont bravé la terreur qu'inspirait le cholera dans ces contrées. Deux de ces hommes furent atteints du cholera benin. On doit sentir facilement toute l'importance d'une pareille question. Cinq autres communes de l'arrondissement doivent au même genre de transmission le cholera.

« Il me reste maintenant un mot à dire sur le traitement, que je divise en deux sections, pour servir aux deux nuances du cholera.

« 1°. Dans le cholera algide ou bleu, l'avoine chaude, rendue irritante par le vinaigre ou l'alcohol, m'a paru un moyen efficace, d'une prompte réaction, appliquée sur les extrémités, même le tronc, qui facilitait le retour du sang vers la périphérie, accompagnée d'une sueur très-copieuse. Je dois observer, sans égard pour le siége primitif du cholera, soit dans le tube gastro-intestinal, soit dans le système cérébro-spinal, qu'aussitôt sa réaction prononcée, j'ai fait cesser les boissons chaudes prises en très-petite quantité à la fois (infusion de mélisse), et les malades furent couchés sur la laine. Partant de là, nous nous sommes basé sur l'intensité de la douleur abdominale, ou

d'une congestion sanguine cérébrale ou pulmonaire, sur les émissions sanguines générales ou locales, répétées autant de fois que le cas l'exigeait, c'est-à-dire jusqu'à ce que la plus grande partie des symptômes eût disparu; en même temps les sinapismes mitigés, les lavemens anodins souvent répétés, pour calmer les douleurs du ventre et arrêter la diarrhée; les boissons acidulées, froides, prises autant que les malades pouvaient en supporter, ont concouru à la guérison.

« Les résultats favorables obtenus par ce moyen simple doivent être très-avantageux aux habitans des campagnes, où souvent l'homme de l'art n'a rien sous la main. L'opinion de certains médecins ne se prononce pas de même à l'égard de la saignée, dont on redoute la faiblesse qui doit s'ensuivre par la soustraction de la sérosité du sang, et surtout la perte qu'il a déjà éprouvée de la diarrhée cholérique. Les boissons et les lavemens ont bientôt dissipé des craintes si peu fondées.

2°. Je considère les anti-phlogistiques, dans la deuxième nuance, d'une importance extrême au début, suivis de bains et du régime. »

Cependant, dès le 10 avril, le gouvernement envoyait aux préfets des ordres pour qu'ils le tinssent au courant de tout ce qu'offrirait le cholera, dans le cas où il viendrait à paraître dans leur département, et M. Foudras, maître des re-

quêtes, chef de la division de police générale, écrivait à M. Fumeron d'Ardeuil pour M. le ministre de l'Intérieur, afin qu'il autorisât MM. les sous-préfets à correspondre directement avec le ministère.

M. Fumeron, dès qu'il eut appris l'apparition du cholera dans quelques communes du département, donna des instructions et fit prendre les mesures les plus urgentes; il en rendit compte au ministère, qui, comme nous le marque la lettre de M. d'Argout, ministre du Commerce, en date du 6 avril, et celle du 16 du même mois, de M. Hély d'Oissel, vice-président du conseil de santé, vit avec plaisir qu'il avait devancé la plupart des recommandations contenues dans sa circulaire du 2. Il ajouta qu'il aurait égard à sa demande, et qu'il pouvait être assuré qu'il n'oublierait pas son département dans la distribution des fonds que la bonté du Roi et le vote des Chambres avaient mis à sa disposition, pour les secours que pouvait réclamer l'invasion du cholera.

M. Fumeron fit disposer plusieurs lits dans chaque commune pour les indigens; il engagea par des récompenses les médecins, quelquefois établis sur un seul point, à aller dans ou près des villages qui manquaient de chirurgiens; il leur adjoignit avec une grande prudence des élèves de l'École d'Amiens, capables déjà de remplir la

noble profession qu'ils doivent exercer; enfin ce magistrat vit sa sollicitude auprès du gouvernement, en faveur de ses administrés, couronnée de succès; car M. Montalivet, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, lui écrivait, le 21 avril, qu'il lui envoyait, outre les 20,000 francs alloués au département de la Somme, 5,000 francs sur les fonds dont la munificence du Roi lui avait confié la distribution, et 5 autres mille francs sur le crédit de 2 millions qui lui avait été ouvert, le 15 avril, par les Chambres, pour les dépenses occasionnées par le cholera; que ces sommes étaient destinées à venir au secours des communes où l'épidémie faisait le plus de ravages; qu'elles allaient être mises immédiatement à sa disposition; qu'il pouvait compter sur son empressement à faire tout ce qui dépendrait de lui pour prêter un appui efficace aux efforts de son zèle dans ces circonstances difficiles.

Le 1er. mai, M. Hély-d'Oissel annonçait à M. le préfet qu'il envoyait, sur les 500,000 francs alloués par Sa Majesté, 5,000 francs pour Abbeville, d'après la demande du maire et du sous-préfet; qu'il concevait l'embarras où avait dû le mettre l'annonce insérée au *Moniteur* du 26 avril, d'un secours de 5,000 francs accordé par le Roi à la ville d'Amiens, tandis que, d'après les lettres du Ministère et du trésorier de la liste civile, ce se-

cours était attribué *aux communes qui avaient le plus de besoins;* mais que cette erreur venait de la précipitation d'un travail qui est toujours d'urgence; que c'était à la ville d'Amiens qu'il fallait remettre les fonds accordés par Sa Majesté, étant surtout destinés aux grandes villes, pendant que les 2 millions étaient affectés aux communes rurales qui seraient frappées de l'épidémie.

Enfin M. Fumeron, par son zèle et la sollicitude qu'il portait à ses administrés, obtint, pour le service des cholériques indigens du département, de fortes sommes de la générosité des conseils municipaux et des individus aisés; plus 50,000 francs du Ministère, comme nous le voyons par les lettres de crédit dont les dates suivent :

Nos	Date	Somme	Total
758. .	3 mai 1832. .	5,000 fr.	50,000 fr.
828. .	8 mai.	5,000	
1396. .	13 juillet. . . .	10,000	
1481. .	26 juillet. . . .	10,000	
1836. .	10 septembre.	10,000	
2305. .	9 novembre. .	10,000	

Les communes qui eurent les sommes les plus fortes sont celles d'Amiens, qui eut 10,000 fr.; d'Abbeville, 5,000 fr.; Saint-Valery (pour l'hospice), 2,000 fr.; Gamaches, 500 fr.; le bourg d'Ault, 300 fr.; Ercheu, 500 fr.; Fourdrinoy, 300 fr. Ces 18,600 fr. furent accordés à sept communes sur les 500,000 fr. dus à la munificence du Roi; les

31,400 fr. qui restaient pour compléter les 50,000 fr., venaient des 2 millions affectés par les Chambres pour les dépenses occasionnées par le cholera.

Le 11 mai, à minuit, je fus appelé à Salouel pour le nommé Blangy père, atteint depuis six heures du soir d'un cholera grave. Le lendemain j'y retournai dans la matinée; mais, malgré mes efforts, le malade succomba dans la journée. On me pria de rendre des soins à une vingtaine d'individus, la plupart malheureux, dont quatre étaient atteints de cholera tellement grave, qu'un d'eux, Joseph Choisy, dit Larsenat, avait été abandonné par deux médecins, comme voué à une mort certaine (1) : je fus assez heureux pour sauver ces

(1) Quand un malade paraît être dans un état désespéré, Aretée dit aux médecins de trouver quelque prétexte honnête pour se retirer, afin de sauver l'honneur de la médecine; cet avis n'est ni humain, ni digne d'un médecin. Donnant des soins à un cholérique nommé Ringuet, à Amiens, rue du Pont-à-Moinet, je fus obligé d'insister pour qu'on allât chercher les médicamens que j'ordonnai : on me représentait qu'il était froid, qu'il ne voyait plus, qu'il entendait à peine, qu'il allait mourir. Aujourd'hui cet homme travaille, se porte bien. — Dût-il ne rencontrer qu'un seul cas de cette nature, un médecin ne doit jamais abandonner un malade dès l'instant qu'il s'en est chargé.

quatre cholériques, et je ne perdis, parmi les autres malades, qu'une femme très-âgée.

Ce fut à Salouel que le cholera offrit un cas bien remarquable, sur Mlle H. C., âgée de vingt-neuf ans. Apprenant les massacres qui eurent lieu à Paris en juillet 1830, elle fut si effrayée des dangers qu'y pouvaient courir des personnes qui lui étaient chères, que ses menstrues s'arrêtèrent, et qu'elle perdit l'usage des extrémités inférieures. Ce fut en vain que M. Lemercier lui prodigua des soins; rien ne put faire reparaître les règles et lui rendre la faculté de marcher, quand, le 11 mai 1832, elle fut prise du cholera qui, à la période de réaction, détermina l'apparition des règles et la faculté de faire aller les doigts des pieds, les jambes et les cuisses. Depuis ce temps, elle marche, jouit d'une bonne santé. Elle demeure maintenant à Amiens, où j'ai occasion de la voir en rendant des soins à son intéressante famille.

Je vis aussi des malades dans une commune près d'Amiens, et j'y fus aussi utile qu'à Salouel. Voulant leur faire payer les frais du voiturier qui m'y avait conduit pendant huit jours, en ne m'adressant toutefois qu'à ceux qui, payant des contributions foncières, devaient pour le moins s'en faire un devoir, quel fut mon étonnement lorsque je vis ma demande reçue comme inconvenante, et le maire, qui passe pour avoir du ju-

gement (je ne le connais pas), écrire à ce sujet une lettre très-virulente contre moi à M. le préfet et à M. le maire d'Amiens, qui, à la vérité, en firent justice; mais je n'en fus pas moins obligé de payer le voiturier. Je rapporte ce fait, auquel j'en pourrais joindre bien d'autres, pour que les jeunes praticiens ne comptent point trop sur la gratitude de leurs cliens, et ne se laissent point décourager par la conduite de quelques ingrats : tôt ou tard la reconnaissance de quelque homme de bien vient dédommager de mille déboires.

Sous la date du 22 mai, M. Hély d'Oissel annonçait à M. le préfet que le Roi, prenant en considération la situation et les besoins de la ville d'Amiens, venait de lui accorder sur ses fonds un nouveau secours de 5,000 fr., qui devait être employé, comme le premier, à acquitter une partie des dépenses occasionnées par l'épidémie. Il observait que, lorsque le traitement des malades ne réclamerait plus tous les soins des gens de l'art, on pourrait s'occuper davantage des recherches qui ont pour objet l'histoire du développement de l'épidémie, et des observations qui peuvent confirmer celles que l'on a déjà faites sur la liaison qui existe entre la marche du cholera et la direction des cours d'eau. Il termine en engageant M. Fumeron à persister dans le dessein qu'il a de faire constater tous les faits qui se rattachent à ce

sujet intéressant, et à lui faire connaître le résultat de ce travail.

Le 2 juillet, M. Hély d'Oissel envoya à M. le préfet des tableaux destinés à présenter, pour chaque mois, la situation sanitaire exacte et uniforme des départemens où le cholera a paru. Il lui observait que des lacunes et des erreurs graves se faisaient remarquer dans la correspondance des départemens pour ce qui est relatif à l'épidémie; qu'il devenait chaque jour plus difficile de trouver, au milieu des nombreux documens qui arrivaient au ministère, le petit nombre de renseignemens précis qu'il importait à l'administration de réunir pour comparer entre eux les effets et la marche de ce fléau sur tous les points où il s'était déjà manifesté; que les rapports officiels qui ont dû lui être envoyés par MM. les maires et les sous-préfets devaient lui rendre facile l'exécution de ces tableaux, dont il le priait de s'occuper immédiatement, pour tout le temps écoulé depuis l'invasion du cholera jusqu'à la fin du mois de juin. Il le priait aussi de lui envoyer ce travail aussitôt qu'il serait terminé, et de le faire suivre ensuite tous les mois d'un tableau semblable, en y ajoutant les communes nouvellement envahies qui n'auraient pas été comprises au bulletin précédent. Il lui disait de vouloir bien consigner à la colonne d'observations toutes les remarques qu'il avait pu faire sur la manière

dont le cholera avait éclaté sur les points principaux où il s'était manifesté; que les bulletins devant faire partie d'un travail général sur les effets et la marche du cholera-morbus dans le royaume, et devant être, par conséquent, la justification des mesures prises par le gouvernement, il le priait d'apporter le plus grand soin à ce qu'ils lui fussent adressés exactement, pour chaque mois, dans les premiers jours du mois suivant.

Il terminait en disant à M. Fumeron qu'il continuât à lui faire parvenir, jour par jour, un bulletin sanitaire, sommaire, et rédigé dans la forme de ceux insérés au *Moniteur*, et à lui adresser tous les renseignemens et les observations qu'il jugerait utiles de lui faire connaître.

M. Fumeron répondit à M. Hély d'Oissel qu'il était impossible de donner exactement le nombre des cholériques, avec la distinction des sexes; car la plupart des maires n'avaient pas fourni ces détails; qu'on avait même eu beaucoup de peine à obtenir d'eux des avis à peu près exacts, par lettres, mais jamais d'états réguliers, ni aucune des distinctions indiquées, à l'exception cependant de quelques grandes villes. Il observait que si on demandait aux maires ces renseignemens, il faudrait plus d'un mois pour les réunir, si toutefois ils les fournissaient tous; que cependant, si on tenait à en offrir l'ensemble, il ferait remplir le tableau,

mais que ce ne serait qu'approximativement qu'il pourrait indiquer la distinction entre les hommes et les femmes.

Le 2 juillet, M. Jourdain, maire de Prouville, remercia par lettre M. le préfet de l'indemnité qu'il avait accordée au nommé Rambus (Vincent) pour sa belle conduite pendant le cholera; il ajoutait que cet homme en fut touché, surpris, ne comptant sur aucune récompense.

M. Fumeron, instruit par M. Aubry, maire de Prouzel, que les morts restaient, dans sa commune, sans sépulture, faute de personnes qui voulussent ouvrir des fosses, tant la crainte du cholera les dominait, ce magistrat lui dit qu'il prît un arrêté pour que le sieur Fauchon, fossoyeur habituel de la commune, moyennant une rétribution par fosse et l'abandon de l'herbe du cimetière, fût requis et enjoint d'ouvrir toutes les fosses qui lui seraient commandées; que, s'il n'obéissait pas, il en dressât procès-verbal, et qu'il donnât la contravention au juge de paix; qu'il commît, en outre, des ouvriers aux frais dudit sieur Fauchon, et qu'il lui rendît compte des faits, attendu qu'il se réservait de le faire révoquer de toutes ses fonctions.

M. Fumeron exprima combien il était révolté d'une conduite si peu raisonnable de la part de cet homme; qu'heureusement c'était le seul exem-

ple de ce genre qui s'offrît dans le département; que le sieur Fauchon avait d'autant moins d'excuses à faire valoir, que dans toutes les localités où le cholera se déclara, on vit des personnes zélées et généreuses, et les fonctionnaires publics eux-mêmes, se montrer assidus auprès des malades sans qu'il fût résulté d'accident de leur dévouement.

M. Gry, maire de Béthencourt-Saint-Ouen, recommandait à M. le préfet, le 11 août, le nommé Augustin Noiret, garde champêtre, qui prodigua de nombreux secours aux cholériques, avec lesquels il se couchait pour les réchauffer.

Le 13 août, M. Rouchart, maire de Vaux-lès-Amiens, demandait des secours pécuniaires à M. le préfet, qui lui en envoya le 16. M. Rouchart observait que la terreur était si grande dans sa commune, qu'on ne trouvait personne pour secourir les cholériques.

M. Debry, sous-préfet de l'arrondissement de Péronne, annonçait, le 16 août, à M. le préfet, que le maire de Dompierre lui faisait part que le cholera s'était déclaré, le 17 juillet, dans sa commune, sur un enfant de quinze jours, arrivant de Paris; que le 21, sa nourrice y succomba; que le 25, un second enfant de cinq jours, arrivant aussi de Paris, et une femme de soixante-cinq ans, en moururent également.

M. ***, officier de santé à ***, exposait, le 17 août, à M. le préfet, que le cholera s'étant déclaré dans deux communes où il exerçait habituellement, il voyait avec peine l'incurie des maires et des adjoints; que les malheureux cholériques étaient sans secours, surtout dans les premiers momens; que ce qui l'affligeait le plus, c'est que quand il arrivait près d'un malade, il le trouvait le plus souvent seul.

Il lui exposait aussi que le pharmacien ne pouvait toujours fournir des médicamens sans en être dédommagé, et que, faute d'en avoir, ses visites, faites tant de jour que de nuit, restaient sans effet. Il priait M. le préfet de faire prendre les mesures nécessaires pour obvier au mal qui existait. En effet, ce magistrat écrivit à ces maires pour leur adresser les reproches qu'ils méritaient. Il leur exposa que n'ayant pas reçu l'état de leurs malades, il n'avait pu organiser aucun service de secours pour leur commune, et qu'il les priait de ne point tarder à le lui envoyer, afin qu'il pût examiner ce qu'il lui serait possible de faire pour les malades indigens, qui seuls avaient droit aux secours de l'administration.

M. le préfet leur exposait le vif regret qu'il éprouvait de l'abandon où on laissait les malheureux malades; que cependant les instructions insérées au Mémorial indiquaient toutes les mesures

susceptibles d'être employées en attendant le médecin, par les personnes non revêtues d'un titre dans l'art de guérir, et mettaient ainsi chacun à portée de secourir son semblable; que si la crainte de la contagion avait pu éloigner quelques-uns de leurs administrés du lit des malades, ils devaient se rassurer entièrement, par l'exemple des communes voisines, et par celui des autorités du département, qui n'avaient point balancé à voler au secours des cholériques, et à les visiter pendant les plus forts accès de la maladie; que ces faits devaient suffire pour raffermir les esprits et réchauffer le zèle.

Cinq jours après la réception de la lettre de l'officier de santé, M. le préfet en reçut une du maire du chef-lieu de canton, qui lui peignait le sort de ces malheureux sous un jour plus fâcheux encore.

M. Lefebvre Desmotte, capitaine, commandant la gendarmerie du département, priait M. le préfet, par une lettre du 18 août, de continuer à lui faire connaître les communes où le cholera avait éclaté, pour qu'il pût faire obtenir l'indemnité qui alors était allouée aux brigades.

Le 26 août, M. A. Dubois expose le pénible état où se trouvent les malheureux cholériques de Villers-Bocage, et les enfans de ceux qui sont morts : ils n'ont, dit-il, de ressources que dans la

bienfaisance publique. Au reçu de cette lettre, M. le préfet envoya, le 27 août, au maire de cette commune, une lettre de secours pour les indigens.

Le 31 août, M. Louchet, maire de Condé-Folie, annonçait à M. le préfet que le cholera s'était déclaré de nouveau dans sa commune; que six personnes y avaient succombé; que, quoiqu'il lui eût demandé des secours dans la demande collective que lui avaient faite les maires du canton de Picquigny, il le priait de nouveau de les lui envoyer le plus promptement possible, à cause de l'urgence.

Le 1er. septembre, M. Prophète, maire de Picquigny, écrivait à M. le préfet que la situation sanitaire ne s'améliorait pas; que sa commune avait eu 51 cas de cholera dans le courant du mois d'août; qu'il avait fait mettre des lits-de-camp dans l'hôpital de Picquigny, d'où il avait fait sortir les convalescens, qui cependant y venaient prendre la portion de nourriture que le médecin leur prescrivait. Il terminait en désirant que M. le préfet voulût bien l'autoriser, à la fin de l'année, à réunir le conseil municipal, pour faire participer la commune dans les frais extraordinaires, afin que l'hospice fût indemnisé des avances qu'il aurait faites au-delà de ses ressources annuelles.

Le 6 septembre, M. Julien, maire de Conty, rendit compte à M. le préfet de la résolution qu'avait prise le conseil municipal au sujet du cho-

lera qui, s'étant déclaré le 5 (bien qu'on espérât en être débarrassé, car il avait déjà paru en août, où il avait fait deux victimes), frappait alors avec une fureur telle que, le même jour, et en quelques heures, dix personnes en furent atteintes, et que six d'elles décédèrent le 6, au moment de la réunion des membres du conseil, à deux heures de relevée, et que deux autres moururent deux heures après, ce qui portait le nombre des décès à huit depuis trente heures.

Il exposait à M. Fumeron que la nécessité où l'on se trouvait de prendre les mesures les plus promptes pour arrêter les progrès de ce fléau, avait fait donner au pharmacien l'invitation de distribuer des médicamens aux personnes qui en auraient besoin; que des seringues avaient été mises à sa disposition.

Il le priait, au nom du conseil municipal, d'envoyer un médecin à Conty, qui serait spécialement chargé des cholériques pendant tout le temps que durerait l'épidémie; que les membres du conseil fondaient leur demande sur ce que le chirurgien de leur commune employait tout son temps à visiter les malades des villages voisins, et qu'il était très-rare de le rencontrer chez lui lorsqu'on avait besoin de secours, et que, sous ce rapport, ils se trouvaient aussi bien privés de médecins que les communes qui n'en avaient pas.

Il observait que sa commune étant dépourvue de ressources, et étant grevée de beaucoup de charges et de plusieurs impositions locales, le conseil municipal comptait sur sa bienveillance pour lui accorder quelques secours sur les fonds dont il pourrait disposer, et que pour le surplus, s'il était nécessaire, il le priait de l'autoriser à réunir le conseil municipal, avec l'adjonction des plus forts contribuables, dans la forme légale, pour voter les sommes qui manqueraient.

Le 7 septembre, M. A. Dubois, médecin des épidémies, marquait à M. Fumeron qu'il recevait une lettre de M. Gauthier de Rumilly, qui lui annonçait que deux hommes venaient de mourir du cholera à Conty; que trois autres et deux enfans en avaient également été victimes peu d'heures après les premiers; que M. Gauthier lui disait que le village était consterné, et qu'il demandait s'il n'y avait pas moyen d'envoyer un élève pour rester dans cette commune pendant le cours de l'épidémie.

M. A. Dubois terminait en disant à M. Fumeron que s'il ne l'avait su occupé au conseil de révision, il aurait eu l'honneur de lui aller communiquer cette lettre; mais qu'il s'empressait de lui en donner connaissance.

A la demande de M. Fumeron, fondée sur la recrudescence du cholera, M. d'Argout lui annon-

çait, le 7 septembre, une allocation de 10,000 fr. sur le crédit ouvert par les Chambres pour secours aux cholériques.

Le 10 septembre, M. Louchet, maire de Condé-Folie, témoigna sa reconnaissance à M. Radiguet des secours du gouvernement, qu'il avait employés selon les intentions de M. le préfet. Il lui marquait qu'il avait eu pour médecin M. Michaut, de Long-pré-les-Corps-Sains; qu'il le soumettait à son approbation, afin qu'il obtînt l'indemnité a laquelle il aurait droit.

Le 15 septembre, M. Vincamps, maire de Longueau, annonçait à M. Radiguet, sous-préfet d'Amiens, que Pierre-François Follet, âgé de cinquante-cinq ans, médecin et conseiller municipal de Longueau, venait de succomber au cholera.

Le 21 septembre, M. Picart, maire de Villers-Bocage (voyez page 320), s'excusait de ne pas avoir envoyé exactement les états des cholériques, 1°. parce qu'il avait été malade; 2°. parce que son adjoint ignorait qu'il fallût en envoyer à l'administration. Il envoyait seulement l'état d'une nouvelle invasion du 15 au 20 septembre, et il ajoutait que, quant à la première, il y avait eu 6 hommes et 5 femmes décédés.

M. Dubois, maire de Dury, écrivait, le 24 septembre, à M. le préfet, pour lui exposer le pénible état où l'épidémie avait placé ses administrés, et

lui demandait des secours que ce magistrat lui envoya.

Le 30 octobre, M. Demautort rendit compte à M. le préfet de la belle conduite tenue par M. le desservant d'Hangest-sur-Somme, pour laquelle il réclame une récompense, ainsi que pour les services rendus par M. Douchet (Achille) qui, à force de modestie et de timidité, n'a pas encore remis la liste des personnes auxquelles il a donné des soins comme médecin.

Le 2 novembre, M. Cauët, maire d'Heilly, canton de Corbie, demandait une indemnité pour M. Helluin, médecin, qui avait traité 17 indigens depuis le 10 juin jusqu'au 1.er septembre. Nous ne pouvons que féliciter un maire qui fait en sorte que les services rendus à sa commune soient réellement récompensés; car il prouve sa justice et la sollicitude qu'il porte à ses administrés.

M. Mautovillers, sous-préfet de Montdidier, exposait, le 6 novembre, à M. le préfet, que les médecins de son arrondissement espéraient être payés de leurs clients, et ne lui demandaient point d'indemnité. M. le sous-préfet recommandait à son attention les deux sœurs d'école de la commune d'Ercheux, qui, sur sa demande et celle du maire, s'étaient généreusement dévouées, sans crainte et sans retour sur elles-mêmes, au service des cholériques.

M. Hély d'Oissel écrivit, le 13 novembre, à M. Fumeron, pour le remercier des tableaux qu'il lui avait envoyés, et pour lui rappeler que sa circulaire du 2 juillet indiquait de signaler, dans la colonne d'observations de ces tableaux, celles qui pouvaient désigner les causes particulières d'insalubrité qui pouvaient exister dans telle ou telle commune, ou même dans les habitations de ces communes qui avaient été les premières atteintes du cholera; qu'il fallait aussi rechercher si les premiers malades du département, et ceux de chaque commune, avaient eu des rapports récens avec des cholériques lorsqu'ils avaient contracté la maladie.

Mais M. Fumeron et son successeur, M. Dunoyer (1), ne purent, malgré leurs demandes souvent réitérées, obtenir des réponses exactes que de quelques maires dont les communes furent

(1) M. Dunoyer, membre honoraire de l'académie, chevalier de la légion-d'honneur, préfet actuel (*) de la Somme, joint au zèle, à la fermeté de caractère, qui distinguent le bon magistrat, les connaissances les plus variées; aussi l'estime générale qui le précéda ici n'a fait qu'augmenter, surtout dans l'esprit de ceux qui ont eu des rapports avec lui, et s'il y a quelque chose d'intéressant pour le département dans cet ouvrage, je le dois à la bienveillance avec laquelle on mit à ma disposition tous les renseignemens qui sont dans les bureaux de la préfecture.

(*) 1833.

frappées du cholera, ainsi que nous le verrons aux tableaux des cholériques du département.

Le 26 novembre 1832, M. Aubry, maire de Prouzel, écrivait à M Fumeron que la commune avait eu une vingtaine de personnes plus ou moins grièvement malades; que deux hommes, deux femmes et deux enfans des deux sexes succombèrent; que le sieur Alphonse Mollien, élève en médecine, envoyé à Prouzel par M. Barbier, directeur de l'école de médecine d'Amiens, avait été très-utile à la commune, ainsi que M. Collet, médecin à Lœuilly, dont la conduite digne d'éloges mérite d'être citée; qu'outre les soins qu'il donnait concurremment avec M. Mollien, il a été appelé plus tard à en rendre à ce dernier, qui était tombé malade d'une très-forte cholérine, qui l'a forcé à garder le lit chez lui pendant une dizaine de jours.

Il observait que les médicamens, l'allocation de l'élève, M. Mollien, et tout ce qu'il avait fallu donner aux cholériques, avaient été payés en commun entre MM. d'Auberville fils, Guenard, son associé, et lui; de sorte que rien ne serait réclamé pour ces objets, ni à la commune, ni à la caisse de secours.

Il s'excusait du retard qu'il avait mis à envoyer la statistique de sa commune, sur l'activité des affaires commerciales qui employaient tout son temps.

Le 13 décembre, M. Lefebvre, maire de Camon, annonçait à M. Radiguet que le cholera venait de reparaître sur un hortillon âgé de 72 ans, mort le 13, à deux heures du soir, après quatorze heures de maladie.

Le 15 janvier 1833, M. Parent, maire de Vecquemont, réclamait à M. le préfet les honoraires qui étaient dus à M. Boucher, médecin à Daours, pour les visites rendues aux malades indigens de sa commune. M. Fumeron se fit un devoir de faire droit à sa juste réclamation. Nous consignons ici ce fait pour répondre à quelques médecins qui, justement choqués de l'oubli où le maire de leur commune a laissé leurs services, m'ont écrit à ce sujet, connaissant que je m'occupais de l'historique du cholera dans le département de la Somme. Je leur dirai aussi que mon ouvrage n'est point destiné à des récriminations déshonorantes pour les maires qui s'en sont rendus coupables, et bien pénibles pour les hommes de l'art, qui, après avoir reçu l'invitation de sacrifier leur temps et d'employer leurs talens à secourir leurs semblables, ont vu leur zèle, leur dévouement, payés d'ironie, et ont été obligés d'emprunter (1) pour se soustraire à une dégradante pauvreté, et pour payer

(1) *Non datur omnibus ire Corinthum.*

les frais que leur ont nécessités les soins qu'ils ont rendus aux indigens. Je leur conseille donc, s'ils peuvent donner assez de preuves à l'appui de leur demande, de s'adresser aux autorités supérieures (préfets et ministres), qui ont agi pendant le cholera avec tout le zèle dont l'humanité est susceptible, et ont su récompenser ceux des médecins qui avaient bien mérité de leurs concitoyens, quand les maires leur en ont rendu compte.

CHOLER

DÉPARTEMENT DE LA SOMME composé

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE. (1)	Population.
ARRONDISSEMENT D'AMIENS, *Canton d'Amiens.*	
M. Radiguet, conseiller de préfecture, secr.-gén. faisant les fonctions de sous-préfet pour l'arrond. d'Amiens.	
M. Thierion. — M. Frédic. Boistel-Duroyer. — Amiens. — Dans une vallée, coupée de canaux (2).	45
Nord-est. M. Labbé. — Allonville. — Plaine élevée, argile sablonneuse et terres crayonneuses; il y a de la craie	
Nord-est. M. Canaple. — Poulainville. — Plaine, argile sablonneuse et maigre, a des terres crayonneuses et de la craie.	
Sud-est. M. Dewailly-Durozelle. — Cagny. — Vallée, marais à l'est; il y a de la craie et de la tourbe	
Sud-est. M. Lefevre. — Camon. — Vallée ouverte, rivière, tourbières, argile sablonneuse et maigre, il y a de la craie; la combustion des tourbes du sud-ouest produit des scories.	1

(1) Voyez *Géognosie* aux notes.

(2) Le terroir des environs où domine une argile sablon assez maigre, et des terres crayonneuses au nord de la ville, craie dont l'épaisseur est près de 90 à 100 pieds; dans certains en cette couche occupe tout l'espace compris entre la surface de l et l'eau qu'on rencontre en y creusant et même au-delà : il y cette craie des pyrites et des oursins pétrifiés.

Au sud de la ville il y a du sable dont les différens lits forme

RBUS 1832.

ı arrondissemens et de 835 communes.

d'électeurs.	Cholériques Hommes.	Cholériques Femmes.	Décédés Hommes.	Décédés Femmes.	Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
)0	719	826	437	471	Le cholera a commencé le 10 avril et fini le 31 novembre. — Sur des habitans sédentaires d'Amiens.
77	»	»	»	»	
53	»	»	»	»	
34	»	»	»	»	
21	12	29	9	9	20 avril jusqu'en décembre. — Maison saine. — Venaient à Amiens.

sseur de 20 à 30 pieds, et dans certaines couches de ce sable on ıve des concrétions pierreuses, distribuées à peu près comme les loux le sont dans la craie, et dont l'intérieur ressemble beaucoup s grès ; on voit aussi sous ces sables de la craie déposée par lit et 'argile plus ou moins sableuse.

y a aussi beaucoup de tourbes dans les marais et sous une partie a ville.

	NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
Sud-est .	M. Vincamps. — Longueau. — Marais, sur l'Avre au nord, au midi, au sud-est, vallée de la Somme et de l'Avre; tourbières.	6[illegible]
	M. Juillart. — Rivery. — Marais au sud, argile sablonneuse, il y a de la craie . . .	[illegible]
Sud-ouest	M. Cozette. — Pont-de-Metz. — Rivière de Selle, marais, tourbières, terres crayonneuses, argile sablonneuse et maigre, il y a de la craie et du sable.	7[illegible]
Nord-ouest.	M. Racine. — Argœuvres. — Vallée humide, marais, tourbières, terres crayonneuses, il y a de la craie, de l'argile sablonneuses et du galetis.	5[illegible]
	M. Caron. — Dreuil-lès-Amiens. — Sur Somme, marais au nord, l'argile sablonneuse et maigre y domine, a du sable et des tourbières	3[illegible]
	M. Poussard. — St.-Sauveur. (1) — Marais au sud, argile sablonneuse, maigre et caillouteuse, tourbières.	9[illegible]
	M. Ducroquet de Saveuse. — Saveuse. — Sur deux collines, trois grandes mares, argile sablonneuse et maigre, de la craie, pierres dures, meulaires.	4[illegible]
	Canton de Conty.	
	M. G. Legris. — Bacouel. — Rivière de Selle, marais, rues larges, terres crayonneuses.	7[illegible]

(1) Ou Hedicourt.

d'électeurs.	Cholériques		Décédés.		Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
61	5	7	2	5	2 juillet au 4 octobre. — Pas de renseignemens.
30	»	»	»	»	
77	30	40	12	11	6 mai au 1er. août. — Maison humide. — Venant d'Amiens.
55	8	4	1	1	5 septembre au 26. — Assez saine. — Habitant la commune.
38	10	20	6	9	10 avril au 15 août. — Pas de renseignemens.
100	105	75	13	8	14 mai au 15 août. — Pas de renseignemens.
41	6	4	2	3	25 avril au 31 août. — Assez saine. — Venant de Dreuil.
30	»	3	»	1	Juin. — Malsaine. — Venant de St.-Fuscien.

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Coquerelle. — Belleuse. — Pays de plaine, argile sablonneuse	10
M. Debeauvais. — Bosquel. — Plaine inclinée	6
M. Mille. — Brassy. — Pays de plaine, argile sablonneuse et caillouteuse; il y a de la craie	1
M. Delaporte-Nollent. — Contre. — Sur la Selle, vallée très-ouverte, il y a de la craie et de la bonne pierre.	3
M. Julien.—*Conty.*(1)—Sur la Selle, vallée très-étroite, il y a de la craie, de la pierre estimée.	8
M. Rohault. — Courcelles-sous-Thoix. — Sur la Selle, très-resserré dans les prairies, peu de marais, argile sablonneuse, il y a de la craie, de la pierre dure. .	[illegible]
M. Desesquelle. — Essertaux. — En plaine élevée, argile, pierre dure.	[illegible]
M. Dague. — Fleury. — Sur la Selle, vallée ouverte, en prairies, argile sablonneuse, de la craie, pierres assez bonnes	[illegible]
M. Guenard. — Fossemanant. — Marais tourbeux à l'est, terres crayonneuses et maigres	[illegible]
M. Lhotellier. — Frémontiers. — L'argile sablonneuse et maigre y domine, terres crayonneuses — Pays malheureux, pauvre, climat mortel, séjour de la fièvre, négligence impardonnable dans les moyens si faciles de l'assainir en obviant par un canal dans son marais, à la stagnation des eaux. — Bestiaux aussi chétifs que les gens	[illegible]

(1) Dans le 9me. et 10me. siècle il s'appelait Haute-Feuille.

	Cholériques		Décédés.		Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
4	»	»	»	»	
9	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
3	»	»	»	»	
0	24	19	6	4	Août au 1er. octobre; pas de renseignemens.
30	»	»	»	»	
49	»	»	»	»	
32	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
35	10	10	3	3	22 juin au 6 octobre; pas de renseignemens.

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Collet, chirurgien.—Lœuilly.—Terrain bas, humide, rivière, marais, terres crayonneuses, argile sablonneuse et maigre, de la craie, pierres assez dures . .	[illegible]
M. Deberny. — Monsure. — Lestoq, cloaque sur la Selle, argile sablonneuse et maigre, terres crayonneuses, de la craie et pierres dures.	[illegible]
M. Retourné. — Namps-au-Mont. — Plaine élevée, argile sablonneuse	[illegible]
M. Lamollet-Leroy. — Namps-au-Val. — Vallée sèche, ouverte, l'argile sablonneuse y domine.	[illegible]
M. Divoire. — Nampty-Coppegueulle. — Sur la Selle, rive droite, argile sablonneuse, terres crayonneuses, de la craie, de la pierre dure.	[illegible]
M. Blondin de St.-Hilaire. — Neuville-lès-Lœuilly. — Prairies sur la Selle, terres crayonneuses et caillouteuses, a de la craie et de la pierre	[illegible]
M. Paillard. — Oresmaux. — Plaine élevée, argile sablonneuse, de la craie.	[illegible]
M. Mallet. — Plachy et Buyon. — Rivière de Selle, marais, terres crayonneuses, il y a de la craie . . .	[illegible]
M. Obry. — Prouzel. — Marais, tourbières, terres crayonneuses, il y a de la craie.	[illegible]
M. Gavory. — Rumaisnil. — Plaine et vallée sèche, environnée de bois, argile sablonneuse, il y a de la craie.	[illegible]
M. Boyeldieu. — Sentelie. — Plaine élevée, argile sablonneuse, il y a de la craie	[illegible]
M. Deflandres. — Taisnil. — Plaine, sol aride, terres sablonneuses et crayonneuses, il y a de la craie. . .	[illegible]

d'électeurs.	Cholériques Hommes.	Cholériques Femmes.	Décédés. Hommes.	Décédés. Femmes.	Époques du cholera.—Demeures où il parut d'abord.—Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
83	20	16	11	3	15 juillet au 15 septembre.—Malsaines.—Nées dans la commune.
37	6	8	2	3	22 juillet au 7 septembre.—Pas de renseignemens.
38	»	»	»	»	
51	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
20	»	»	»	»	
47	4	3	1	2	( ), humides, malsaines.—Habitant la commune.
37	10	10	3	3	15 juillet.—Venant d'Abbeville.
30	»	»	»	»	
36	»	»	»	»	
40	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Pain. — Thoix. — Sources de la Selle, bois considérable, vallée étroite, argile sablonneuse, il y a de la craie.	4
M. Caron. — Tilloy-lès-Conty. — Plaine inclinée au midi, argile sablonneuse, terres crayonneuses, il y a de la craie, de la pierre dure.	3
M. Hanquez. — Velennes. — L'argile sablonneuse y domine, il y a de la craie et d'assez bonnes pierres. — Pays pauvre, incliné vers les marais de Frémontiers, dont les cavités l'infectent	3
M. Locque. — Wailly. — Village bâti sur la rive occidentale de la Selle, terres crayonneuses et maigres, craie, pierres dures.	3
Canton de Corbie.	
M. Hareux. — Aubigny. — Canal, marais, tourbières, argile sablonneuse, jaunâtre et caillouteuse.	6
M. Violette. — Baizieux. — Terrain élevé, rues boueuses, mares, argile sableuse et pierreuse; on y trouve du sable.	9
M. Devérité. — Bonnay. — Vallée, rivière, tourbières, terres crayonneuses, caillouteuses, et une argile sablonneuse et maigre; il y a de la craie et du sable. .	5
M. Petit. — Bresle. — Vallon sec, terres crayonneuses, argile sablonneuse; il y a de la craie, du grès. . . .	4
M. Mallet. — Bussy-lès-Daours. — Rivière, marais, tourbières, terres crayonneuses.	4
M. Gressier. — Corbie. — Dans les marais traversés par la Somme; terres crayonneuses, argile sablonneuse. .	25

…d'électeurs.	Cholériques		Dédédés.		Époque du cholera. — Demeures où il parut d'abord. —Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
…1	»	»	»	»	
…6	»	»	»	»	
…0	26	20	2	2	16 août au 27 août. — Pas de renseignemens.
…1	»	»	»	»	
…1	180	205	8	12	26 mai au 21 septembre. — Malsaines. — Venant de la Neuville-lès-Amiens.
…4	28	25	5	3	5 juin au 6 août. — Maison propre, dans une rue humide. — Habitant le pays.
…7	32	38	12	10	7 juin au 22 juillet. — Assez saine.—Habitant le pays.
…44	»	»	»	»	
…49	39	28	»	1	12 mai au 20 octobre.—Malsaine.—Venant de Corbie.
…76	112	180	54	70	28 avril au 8 octobre. — Pas de renseignemens.

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Devérité. — Daours. — Au confluent de l'Allu et de la Somme; argile sablonneuse; il y a de la craie. . .	6[illegible]
M. Baillet. — Fouilloy. — Plaine ou plateau en dehors des marais de Corbie; argile sablonneuse assez maigre; il y a de la craie..	5[illegible]
M. d'Haille. — Franvillers. — Pays de plaine; l'argile sablonneuse y domine; il y a de l'argile rougeâtre et de la craie. . . . . «	12[illegible]
M. Devignes. — Hamelet. — Rivière, marais; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; il y a de la tourbe..	[illegible]
M. Cauët. — Heilly. — Vallée humide, rivière, tourbières, une argile sablonneuse et caillouteuse, des terres crayonneuses et sableuses y dominent; il y a la de bonne pierre et de la craie.	[illegible]
M. Sauvillers. — Hénencourt. — Plaine élevée; argile sablonneuse; il y a de la craie.	[illegible]
M. Bullot.—Lahoussoye.—Plaine élevée; argile sablonneuse, il y a un peu de grès..	[illegible]
M. Leclercq. — Lamotte-en-Santerre. — Plaine élevée; l'argile sablonneuse y domine; on y trouve de la pierre et de la craie.	[illegible]
M. J. Corbillon. — Lamotte-Brebière. — Sur un coteau près du canal, marais, les terres crayonneuses et l'argile sablonneuse y dominent, tourbières; il y a de la craie et de la tourbe.	[illegible]
M. Villet. — Hamel. — Marais tourbeux, la Somme à Bouraucourt; argile sablonneuse; il y a de la craie. .	[illegible]

d'électeurs.	Cholériques		Décédés,		Époque du cholera. — Demeures où il parut d'abord. —Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
3	125	120	16	13	17 mai au 5 octobre.—Pas de renseignemens.
5	»	»	»	»	
1	53	56	15	11	24 mai au 31 juillet.—Pas de renseignemens.
6	8	6	4	2	Point de renseignemens.
1	3	7	3	2	20 juin au 1er. août.—Humides, malsaines. — Habitant le pays.
0	»	»	»	»	
5	»	»	»	»	
3	»	»	»	»	
0	6	3	2	2	22 avril au 7 août. — Malsaine.—Habitant la commune.
6	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Leroi. — Marcelcave. — Plaine élevée; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie.	15
M. Vadier. — Ribemont. — Rivière, marais, tourbières; les terres crayonneuses et l'argile sablonneuse y dominent; il y a de la craie.	5
M. Devérité. — Vaire-sous-Corbie. — Rivière, tourbière, mare; l'argile sablonneuse, les terres froides et caillouteuses y dominent.	5
M. Roussel. — Vaux-sous-Corbie. — Marais, Somme; les terres crayonneuses et l'argile sablonneuse y dominent; il y a de la craie.	3
M. Parent. — Vecquemont. — Rivière, marais fangeux, tourbières; les terres crayonneuses et l'argile sablonneuse y dominent; il y a de la craie..	2
M. Obry. — Villers-Bretonneux. — Plaine élevée; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie.	21
M. Morel. — Warfusée-Abancourt. — Plaine; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie.	5
M. Pavie. — Warloy. — Vallée de l'Allu; les terres crayonneuses et l'argile sablonneuse y dominent; il y a de la craie.	20
Canton d'Hornoy.	
M. Lefebvre. — Arguel. — Sur le haut d'une pente; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie. . .	
M. Dumesnil. — Aumont. — Plaine élevée; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie..	
M. Coussot. — Beaucamps-le-Jeune. — Plaine; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie.	

	Cholériques		Décédés.		Epoque du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
7	»	»	»	»	
2	4	2	1	»	( ) Malsaine.—Venant d'Heilly.
5	3	1	2	1	1er. juin au 26 août. — Assez saine. — Venant de Montigny-Vilaincourt.
8	»	»	»	»	
30	37	43	2	6	13 mai au 5 juillet.—Humides, malsaines.—Venant de Daours.
59	»	»	»	»	
51	»	»	»	»	
54	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
39	»	»	»	»	
66	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Populatio
M. Leroux. — Beaucamps-le-Vieux. — Sur une côte; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie. . .	1
M. Grenet. — Belloy-Saint-Léonard. — Plaine; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent. .	
M. Leuillier. — Boisrault. — L'argile sableuse et caillouteuse y domine; il y a de la craie.	
M. Poiré. — Brocourt. — Vallée étroite, eaux vives; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie. . .	
M. Martin. — Dromesnil. — Demi-vallée.	
M. Lefebvre. — Gouy-l'Hôpital. — Vallée sèche; les terres crayonneuses et caillouteuses y dominent; on trouve de la craie.	
M. Monnier. — Guémicourt. — Sur la Bresle.	
M. Hatté. — Guibermesnil. — L'argile sablonneuse et caillouteuse y domine; on y trouve de la craie. . .	
M. Devismes. — Hallivillers-Lincheux. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie.	
M. de Dompierre d'Hornoy. — Hornoy. — Plaine élevée; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie; les puits ont 70 brasses de profondeur.	1
M. Calippe. — Laboissière. — Plaine élevée; l'argile sableuse y domine; il y a de la craie.	
M. Picart. — Lafresnoy. — Vallée sèche; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie.	
M. Herbet dit Olive. — Quesne. — Vallée, eaux vives; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie. . .	
M. Waré. — Liomer. — Sur le Liger; l'argile sablonneuse y domine.	
M. Defecque. — Méricourt-en-Vimeux. — Plaine. . .	

[d'électeurs.]	Cholériques		Décédés.		Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
22	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
42	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
46	»	»	»	»	
94	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
50	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
41	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Damiens. — Montmarquet. — Plaine.	
M. Labitte. — Orival. — Plaine.	
M. Dron. — Saint-Germain-sur-Bresle. — En vallée; eaux vives.	
M. Machart. — Sélincourt. — Pays élevé; cholera apporté de Paris; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie; les puits y ont 70 brasses de profondeur. .	
M. Poiret. — Thieulloy-l'Abbaye. — Plaine; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie.	
M. Peltot. — Tronchoy. — Plaine élevée; argile sablonneuse; il y a de la craie.	
M. Clairé. — Villers-Campsart. — Plaine; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie.	
M. Berger. — Vraignes. — Vallée sèche; l'argile maigre, caillouteuse y domine; il y a de la craie.	
Canton de Molliens-Vidame.	
M. Tripier, chirurgien. — Airaines. — Vallée sur le Courchon ou l'Airaines; terres crayonneuses; l'argile sablonneuse et maigre y domine; il y a de la craie, un peu de tourbes.	1
M. Jourdain. — Avelesges. — Vallée sèche; terres crayonneuses.	
M. Lefebvre. — Bettencourt-Rivière. — Vallée, eaux stagnantes, terres crayonneuses; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie et de la tourbe.	
M. Dubois. — Bougainvillle. — Plaine élevée.	
M. de Franqueville. — Bovelles. — Plaine élevée; l'argile sablonneuse y domine.	

	Cholériques		Décédés.		Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
6	»	»	»	»	
4	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
4	3	6	3	6	12 au 30 avril. — Pas de renseignemens.
6	»	»	»	»	
2	»	»	»	»	
6	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
7	»	»	»	»	Airaines a eu des cholériques décédés.
0	»	»	»	»	
7	6	6	1	3	16 juin au 1er. septembre. — Pas de renseignemens.
9	»	»			
			»	»	
7	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Cocu. — Briquemesnil. — Vallée sèche; l'argile sablonneuse et crayonneuse y domine; on y trouve de la craie.	
M. Merlen. — Camps-en-Amiénois. — Plaine; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie.	
M. de Saint-Fuscien. — Clairy. — Plaine élevée; terres crayonneuses; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie.	
M. Detourtier. — Creuse. — Vallée sèche, environnée de bois; terres pierreuses et crayonneuses; une argile sablonneuse et maigre y domine; pierres assez dures.	
M. Lefe. — Dreuil-lès-Molliens. — Vallée; terres légères, assez bonnes pierres.	
M. Lefebvre. — Floxicourt. — Vallée sèche; terres crayonneuses; on y trouve une sorte de pierre tendre.	
M. Decamps. — Fluy. — Plaine élevée; l'argile sableuse y domine; on y trouve de la craie.	
M. Merlot. — Fresnoy-au-Val. — Plaine élevée; le village en vallée sèche.	
M. Pingré de Guiguemicourt. — Guignemicourt. — Terrain élevé; des mares fétides; l'argile sablonneuse y domine; on y trouve de la craie.	
M. Cocu. — Laleu. — Sources du Courchon ou de l'Airaines; vallée; argile sablonneuse, terres crayonneuses; on y trouve de la craie.	
M. Gamard. — Métigny. — Sources du Courchon; vallée; l'argile sableuse y domine; il y a des terres crayonneuses et de la craie.	

d'électeurs.	Cholériques		Décédés.		Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
30	»	»	»	»	
57	1	1	1	1	2 au 21 avril. — Pas de renseignemens.
53	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
65	»	»	»	»	
58	»	»	»	»	
34	24	29	»	3	29 avril au 15 juillet. — Malsaines. — Venant de Dreuil.
30	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Trencart. — Molliens-Vidame. — En vallon sec; l'argile sablonneuse y domine, terres crayonneuses; il y a de la craie.	8
M. Jourdain. — Montagne. — Pays élevé; terres crayonneuses.	5
M. Lefebvre. — Oissy. — En vallée; une argile sablonneuse et maigre y domine, terres crayonneuses; il y a de la craie.	3
M. Derivière. — Pissy. — Plaine élevée; l'argile sablonneuse y domine.	4
M. Lesenne. — Quesnoy-sur-Airaines. — Plaine élevée.	9
M. Desgroux. — Quevauvillers. — Plaine élevée; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie et de la glaise.	12
M. Mille. — Revelles. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie.	9
M. Dupuis. — Riencourt. — Vallée sur le Landon; terres crayonneuses et maigres; on y trouve de la craie.	5
M. Deboffle. — Saint-Aubin-Montenoy. — Vallée; l'argile y domine; il y a de la craie.	4
M. Lefeuvre. Saisseval. — Vallée sèche; terres crayonneuses, argile sablonneuse et maigre.	4
M. Grevin. — Seux. — Plaine; l'argile sablonneuse y domine; on y trouve de la craie.	[illegible]
M. Cocu-Chambrié. — Tailly. — Vallée humide, mais eaux vives, sur l'Airaines; terres crayonneuses, l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie. . . .	

Cholériques		Décédés.		Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	3	»	2	10 mai au 7 juillet. — Pas de renseignemens.
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Sangnier. — Warlus. — Vallée sèche vers les sources de l'Airaines; terres crayonneuses; il y a de la craie.	
Canton d'Oisemont.	
M. Lefebvre. — Andainville. — Pays élevé; une argile sablonneuse, rougeâtre, caillouteuse y domine. .	
M. Devallois. — Aumatre. — Pays élevé; rues fangeuses; les terres sont crayonneuses; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie.	
M. Delaire. — Avesne-Chaussoye. — Village en côte sèche; terres sablonneuses et caillouteuses.	
M. Lapassade. — Bernapré. — Plaine élevée; une argile sablonneuse et grasse y domine; on y trouve de la craie.	
M. Defrance. — Cannessières. — Plaine élevée; femmes sales, pauvres; terres crayonneuses, caillouteuses; il y a de la craie.	
M. Boulenger. — Croquoison. — Vallée sèche; terres crayonneuses.	
M. Malivoir. — Épaumesnil. — Plaine.	
M. Bouton. — Étréjus. — Vallée sèche; terres crayonneuses.	
M. Leuillier. — Fontaine-le-Sec. — Pays élevé en côte. .	
M. Calippe. — Forceville. — Plaine.	
M. Choquart. — Foucaucourt-hors-Nesle. — Plaine où domine une argile rougeâtre, froide, caillouteuse; il y a de la craie.	
M. Damonneville. — Fresne-Tilloloy. — Plaine où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie. . . .	

	Cholériques		Décédés.		Époques du cholera.—Demeures où il parut d'abord.—Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
5	»	»	»	»	
9	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
38	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
39	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Debray. — Fresneville. — Plaine; l'argile sablonneuse y domine; on y trouve de la craie.	2
M. Poultier. — Fresnoy-Andainville. — Plaine où domine l'argile sablonneuse.	3
M. Sannier. — Frettecuisse. — Vallée sèche.	2
M. Nourtier. — Heucourt. — Plaine et vallée sèche où domine l'argile; il y a de la craie.	2
M. Née père. — Inval-Boiron. — Plaine et vallée; la craie et une argile rougeâtre y dominent.	2
M. Delcourt. — Lemazis. — Vallée; eaux vives. . . .	1
M. Deriencourt. — Lignières-hors-Foucaucourt. — Une argile sablonneuse et froide y domine; on y trouve de la craie.	2
M. Legris. — Mesnil-Eudin. — Plaine; une argile caillouteuse y domine; on y trouve de la craie.	1
M. Debrossard. — Monflières. — Plaine; rues fangeuses et en mauvais état.	2
M. Ledoux. — Nesle-l'Hôpital. — Vallée de la Bresle; marais; les terres crayonneuses y dominent.	2
M. Ducrocq.—Neslette. —Vallée de la Bresle ; les terres crayonneuses y dominent; il y a des marais . .	1
M. Moreau. — La Neuville-au-Bois. — Plaine où domine l'argile sablonneuse.	2
M. Boyenval. —Neuville-Coppegueule. —Plaine où domine l'argile sablonneuse ; il y a de la craie. . . .	10
M. Martin. — Oisemont. — Pays élevé; le bourg est bâti en côte ; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie.	10

	Cholériques		Décédés,		Époque du cholera. — Demeures où il parut d'abord. —Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
0	»	»	»	»	
2	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
04	»	»	»	»	
104	7	8	3	2	9 au 16 juillet — Pas de renseignemens.

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Lefebvre. — St.-Aubin-Rivière. — Vallée dont les terres sont sableuses; on y trouve de la craie et un banc d'ocre	
M. Breton. — St.-Léger-le-Pauvre. — Vallée sur la Bresle, dont les terres sont crayonneuses; il y a de la craie.	
M. Malivoir. — St.-Maulvis. — Vallée sèche, où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie. . . .	
M. Lecomte. — Senarpont. — Vallée : eaux vives, sur la Bresle; les terres crayonneuses et l'argile sablonneuse y dominent; il y a la verrerie de Courval. .	
M. Sellier. — Vergies. — Village en plaine, où l'argile sablonneuse domine	
M. Verdure. — Villeroy. — Plaine où les terres caillouteuses et l'argile sablonneuse dominent; on y trouve de la craie et de la tourbe	
M. Dallier. — Woirel. — Vallée sèche	
Canton de Picquigny.	
M. Delasalle. — Ailly-sur-Somme. — Marais; terres crayonneuses; on y trouve de la craie et de la tourbe et une pierre assez tendre	
M. Denamps. — Belloy-sur-Somme. — Marais; les terres crayonneuses et l'argile sablonneuse y dominent; il y a de la craie et de la tourbe.	
M. Legry. — Bettencourt-St.-Ouen. — Marais	
M. Tillier. — Bouchon. — Vallée sèche, terres crayonneuses, argile sablonneuse; on y trouve de la pierre.	
M. Duhamel. — Bourdon. — Marais au midi, sur la Somme; les terres crayonneuses et une argile rougeâtre y dominent; tourbières, mais plus de tourbes.	

	Cholériques		Décédés.		Epoque du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
4	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
2	»	»	»	»	
4	»	»	»	»	
8	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
1	15	15	7	3	14 avril au 20 juillet.—Pas de renseignemens.
97	72	66	9	12	19 avril au 15 août.—Pas de renseignemens.
42	15	15	4	7	1er. juin au 17 septembre. — Pas de renseignemens.
44	3	3	»	»	3 au 12 juillet. — Pas de renseignemens.
45	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Bocquet. — Breilly. — Marais; les terres sableuses et argileuses y dominent ; on y trouve de la craie. .	
M. Forceville. — Cavillon. — Plaine élevée ; l'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie	
M. Louchet. — Condé-Folie. — Vallée, marais, tourbières ; sur la rive gauche de la Somme ; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent ; il y a de la craie.	1
M. Vion. — Crouy. — Marais, tourbières; sur la rive gauche de la Somme; l'argile sablonneuse y domine .	
M. Dompierre. — Ferrières. — Pays élevé; terres crayonneuses; il y a de la craie.	
M. Fertelle. — Flixecourt. — Vallée humide, rivière, marais, tourbières; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; il y a de la craie . . .	1
MM. Herbet et Dumesnil. — Fourdrinoy. — Pays élevé; plaine où l'argile sablon. domine; il y a de la craie.	
M. Tillette de Mautort. — Hangest-sur Somme. — Rivière, marais, tourbières; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; il y a de la craie .	
M. Thuillier de Montrefuge. — Lachaussée-Tirancourt. — Rivière, tourbières et chanvrières; terres crayonneuses	
M. Caron. — Mesge (1). — Vallée; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; il y a de la craie et de la tourbe	

(1) Le Mesge ou le Meige, sur le Landon. Cette paroisse dédiée aux saints Gentien, Fuscien et Victoric, aurait été donnée par Chilperic, roi de France, au chapitre d'Amiens, d'après une leçon des matines de l'office des patrons.

	Cholériques		Dédédés.		Époque du cholera. — Demeures où il parut d'abord. —Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
9	32	30	4	4	16 avril au 1er. septembre.— Pas de renseignemens.
0	»	»	»	»	
7	12	15	4	5	23 avril au 15 juillet. — Humides, malsaines. — Venant d'Amiens.
6	26	33	4	6	29 août au 29 septembre. — Pas de renseignemens.
3	40	42	»	»	8 mars au 31 juillet. — Pas de renseignemens.
2	138	188	26	14	4 mai au 23 août.—Humides. —Habitant la commune.
2	50	48	9	12	10 août au 15 octobre. — Pas de renseignemens.
3	55	55	12	8	25 avril au 10 septembre. — Malsaine.—Colporteur ivrogne.
8	69	66	12	13	18 avril au 3 septembre. — Assez saine.—Habitant la commune.
4	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Jourdain de Prouville. — L'Etoile. — Au milieu d'un marais; les terres crayonneuses et une argile sablonneuse et maigre y dominent; il y a de la pierre	
M. Prophète. — Picquigny (1). — Vallée, rivière, tourbières; terres crayonneuses et maigres; il y a de la pierre	1
M. Lognon. — St.-Pierre-à-Gouy. — Marais, terres crayonneuse; il y a de bonnes pierres et de la tourbe	
M. Gamain. — Soues. — Vallée, eaux vives, terres crayonneuses	
M. Lefebvre, chirurgien. — Vignacourt. — Pays élevé; des buveurs; une argile sablonneuse et grasse y domine; terres crayonneuses; il y a de l'argile assez pure, du grès et de la craie	3
M. Racine.—Ville-St.-Ouen(2).—Marais; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; il y a de la craie et de la pierre dure.	
M. Sorel. — Yzeux. — Marais, terres crayonneuses; il y a de la craie et de la tourbe	
Canton de Poix.	
M. Despeaux. — Agnières. — Vallée sèche; terres crayonneuses, remplies de cailloutage; il y a de la craie. .	
M. Defasquelle. — Bergicourt. — Vallée; terres crayonneuses; il y a de la craie.	

(1) *Pinkeniacum.*

(2) Ce village n'existe que depuis que celui de Roquemont, placé dans ses environs, a été détruit.

	Cholériques		Décédés.		Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
3	26	29	9	9	18 mai au 18 septembre. — Pas de renseignemens.
3	249	201	15	17	15 avril jusqu'en septembre. — Humide, malsaine. — Habitant le pays. — Pas de renseignemens.
0	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
0	48	47	24	16	27 avril au 4 juillet.—Pas de renseignemens.
30	8	9	4	5	27 mai au 28 juillet. — Pas de renseignemens.
31	»	»	»	»	
40	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Prévost. — Bettembos. — Vallée sèche ; l'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie	3
M. Flamant. — Blangy-sous-Poix. — Vallée étroite. .	2
M. Sainneville. — Bussy-lès-Poix. — Plaine ; une argile sablonneuse et rougeâtre y domine ; il y a de la craie	2
MM. Couvreur ; Boulogne. — Caulières. — Plaine ; l'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie . . .	2
MM. Benard ; Spery. — Courcelles-sous-Moyencourt. — Plaine où domine l'argile sablon. ; il y a de la craie.	3
M. Dècle — Croixrault. — Plaine où se trouve de la craie	[illegible]
M. Daire. — Eplessier. — Plaine élevée, dont les terres sont argileuses, rougeâtres, crayonneuses et caillouteuses ; il y a de la craie.	4
M. Leroy. — Equennes. — Plaine où dominent l'argile sablonneuse et quelques terres crayonneuses ; il y a de la craie.	[illegible]
M. Dupuis. — Eramecourt (1). — Prairies, eaux vives ; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuse y dominent ; il y a de la craie et une pierre assez dure.	[illegible]
M. Hennique — Famechon. — Prairies, eaux vives.	[illegible]
M. Dumonchy. — Frettemolle. — Vallée sèche ; terres crayonneuses et caillouteuses ; on y trouve de la craie.	[illegible]
M. Bachimont. — Fricamps. — Plaine où domine une argile sablonneuse, grasse et rougeâtre ; on y trouve de la craie.	[illegible]

(1) Erempcourt.

	Cholériques		Décédés.		Époques du cholera.— Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
2	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
5	»	»	»	»	
8	»	»	»	»	
1	»	»	»	»	
8	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
45	»	»	»	»	
47	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Forceville. — Fourcigny. — Plaine où l'argile sablonneuse domine	2
M. Henry. — Gauville. — Autrefois de la Normandie; à 1/2 lieue sud de Montmarquet, et 3/4 E.N.E. d'Aumale.	4
M. Prousel. — Guizancourt. — Vallée, eaux vives; terres crayonneuses	
M. Lefeuvre. — Hescamps-St.-Clair. — Plaine où les terres argileuses et caillouteuses dominent; on y trouve de la craie	
M. Duchaussoy. — Lachapelle. — Vallée saine; terres crayonneuses et caillouteuses; il y a de la craie	
M. Briet. — Lamaronde. — Plaine où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie	
M. Magnier. — Lignières-Châtelain. — Plaine caillouteuse où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie	
M. Julien. — Marlers. — Plaine où l'argile sablonneuse domine; on y trouve de la craie	
M. Henri. — Meigneux. — Plaine où domine l'argile sablonneuse et les terres caillouteuses; on y trouve de la craie	
M. Pellerin. — Mereaucourt. — Vallée où est la source d'un ruisseau qui se jette dans l'Evoisson; l'argile sablonneuse et les terres caillouteuses y dominent; on y trouve de la craie	
M. Levasseur. — Morvillers-St.-Saturnin. — Plaine; son église est isolée	
M. Babeur. — Moyencourt. — Plaine où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie	

	Cholériques		Décédés.		Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
0	»	»	»	»	
5	1	»	»	1	14 juin. — Pas de renseignemens.
0	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
1	»	»	»	»	
6	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
3	»	»	»	»	
4	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Berneuil. — Offignies. — Plaine où domine l'argile sablonneuse; on y trouve de la craie	
M. Méhaye. — Poix (1). — Vallée; eaux vives et rapides, sur la rivière de Bief; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; on y trouve de la craie et d'assezbonnes pierres.	
M. Martin. — St.-Romain. — Vallée humide, sur la rivière des Evoissons; terres crayonneuses	
M. Mille. — Ste-Segrée. — Terrain élevé, sec; l'argile sablonneuse et caillouteuse y dominent; on y trouve de la craie	
M. Leroy. — Saulchoix-sous-Poix. — Plaine où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie.	
M. Caron. — Souplicourt. — Plaine où dominent l'argile sablonneuse, les terres caillouteuses et crayonneuses; on y trouve de la craie	
M. Despreaux. — Thieulloy-la-Ville. — Plaine où domine l'argile sablonneuse; on y trouve de la craie .	
Canton de Sains.	
M. Dufresne. — Blangy-Tronville. — Sur un côteau en pente sur la Somme; tourbières; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; il y a de la craie et de la tourbe	
MM. Lebeau; Potel fils. — Boves (2). — Sur l'Avre; tourbière considérable; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; il y a de la craie . . .	1

(1) *Pisæ.*

(2) Son château était autrefois une des principales forteresses de France par sa situation, ses tours, ses murailles et ses fossés; il fut assiégé en 1184 par Philippe-Auguste.

	Cholériques		Décédés.		Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
)	»	»	»	»	
)	»	»	»	»	
)	»	»	»	»	
)	»	»	»	»	
)	»	»	»	»	
)	»	»	»	»	
3	»	»	»	»	
0	25	26	1	4	Mai au 16 juillet.—Malsaines. —Pauvres.—Habitant le pays.
9	49	54	29	31	8 mai au 1er. août — Pas de renseignemens.

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Bocquet. — Cachy. — Pays élevé où domine l'argile sablonneuse; on y trouve de la craie	
M. Dubois. — Cottenchy. — Vallée traversée par la Noye; les terres sont crayonneuses et argileuses; on y trouve du grès et de la tourbe	
M. Barré. — Dommartin et Gollencourt. — Vallée sur la Noye; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie et de la tourbe.	
M. Dubois.—Dury.—Terrain élevé, sec, a des mares; l'argile sablonneuse y domine	
M. Millon. — Estrées. — Pays élevé; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie.	
M. Lambert.—Fouencamps. —Au milieu de tourbières, sur l'Avre; l'argile sablonneuse y domine; on y trouve de la craie et de la tourbe.	
M. Durand. — Gentelles. — Terrain sec, élevé; l'argile sablonneuse et rougeâtre y domine.	
M. Bellanger. — Glisy. — Canal, tourbières, rues larges	
M. Drevelle. — Grattepanche. — Pays élevé, habitans mal aisés; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie	
M. Noyelle. — Guyencourt. — En vallée sur la Noye; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; il y a de la craie	
M. Lenglet. — Hailles (1). — En vallée, marais tourbeux, sur l'Avre; l'argile sablonneuse y domine; on y trouve de la craie et de la tourbe	

(1) Les Eaux.

	Cholériques		Dédédés.		Époque du cholera. — Demeures où il parut d'abord. —Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
5	»	»	»	»	
3	22	15	8	4	6 juin au 18 juillet.—Pauvres. — Venant de Saint-Fuscien.
0	13	2	»	5	En septembre.—Malsaines.—Venant d'Amiens.
4	20	19	12	6	15 avril au 22 juillet.—Maisons saines.—Venant d'Amiens.
1	»	»	»	»	
3	22	18	4	4	5 juillet au 15 septembre.—Pas de renseignemens.
4	3	3	2	2	1er. au 30 juin.—Les premiers atteints l'ont pris à Boves.
5	7	8	4	5	20 avril au 1er. août. — Assez saine.—Venant de Dreuil.
0	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
7	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Frénoy. — Remiencourt. — Rivière, marais, tourbières, sur la Noye; l'argile sablonneuse y domine; craie et tourbe.	
M. Gueulluy de Rumigny. — Rumigny. — Pays de plaine où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie.	
M. Cait. — Sains. — Plaine où domine l'agile sablonneuse; il y a de la craie	
M. Mollien, chirurgien. — St.-Fuscien. — Terrain élevé, bois, mares fétides	
M. Loth, chirurgien. — St.-Sauflieu. — Vallée sèche, aérée; l'argile sablonneuse y domine; on y trouve du cailloutage, de la craie et du grès	1
M. Bralant. — Saleux-Salouel. — Marais, rivières . .	
M. Pinchemel. — Thésy-Glimont. — marais, sur l'Avre; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; il y a de la tourbe et une craie jaunâtre.	
M. Duriez. — Vers-Hébécourt. — Vallée, tourbières; l'argile sablonneuse et maigre, des terres crayonneuses et caillouteuses y dominent.	
Canton de Villers-Bocage.	
M. Delacroix. — Bavelincourt. — Pays fangeux, sur l'Allu; l'argile sablonneuse et caillouteuse y domine; il y a de bonnes pierres	
M. Dufresne. — Beaucourt. — Rivière, prairie, sur l'Allu; terres argilleuses et crayonneuses.	
M. Bontemps. — Béhencourt. — Pays fangeux, sur l'Allu; une argile sablonneuse, maigre et des terres crayonneuses y dominent; on y trouve de la craie.	

Cholériques		Décédés,		Époque du cholera. — Demeures où il parut d'abord. —Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
6	8	»	1	27 mai au 16 septembre. — Maisons humides, malsaines. — Habitant le pays.
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	( ) Assez saine.—Venant d'Amiens. — *Pas de renseignemens sur le nomb. des cholériqu.*
»	»	»	»	( ) Malsaine.-Habit. le pays. *Id.*
»	»	»	»	( ) Humides, mal aérées. — Habitant le pays. *Id.*
»	»	»	»	
55	55	15	12	21 juin au 20 octobre.— Humide, malsaine. — Habitant le pays.
4	3	2	1	10 août au 15 octobre.—Point de renseignemens.
5	4	2	2	Août à octobre. — Saine.— Venant d'un village voisin.
46	80	5	8	1er. mai au 6 juillet. — Point de renseignemens.

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Carette-Thélu. — Bertangles. — Pays élevé ; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent ; on y trouve de la craie	
M. Hennebert. — Cardonnette. — Plaine où l'argile sablonneuse et des terres crayonneuses dominent. . .	
M. Letierce. — Coisy. — Terrain élevée, sec, a des mares ; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y domiuent ; on y trouve de la craie	
M. Lupart, maire ; M. Péchon, adjoint. — Contay. — Rivière, marais, bois.	
M. Calais. — Flesselles. — Pays élevé ; l'argile sablonneuse y domine	1
M. Demest. — Fréchencourt. — Vallée, sur l'Allu ; les terres crayonneuses et l'argile sablonneuse y dominent ; il y a de la craie et de la tourbe	
M. Cagé. — Mirvaux. — Vallée sèche ; l'argile sablonneuse y domine ; on y trouve du grès.	
M. Delhomel. — Molliens-au-Bois. — Elevé ; l'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie et du grès .	
M. Minotte. — Montigny. — Marais, eaux stagnantes, sur l'Allu ; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent	
M. Labbé. — Montonvillers. — Plaine où dominent l'argile sablonneuse et quelques terres crayonneuses ; il y a de la craie et du grès	
M. Daveluy. — Pierregot. — Pays de plaine, où domine l'argile sablonneuse ; il y a de la craie et du grès .	
M. Picart. — Pont-Noyelles. — Au milieu des marais ; l'argile sablonneuse et maigre, et les terres crayonneuse y dominent ; il y a de la craie et du grès.	

	Cholériques		Décédés.		Epoque du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
4	»	»	»	»	
2	»	»	»	»	
5	26	28	4	2	4 mai au 3 août. — Humides, malsaines. — Venant de pays infectés du cholera.
7	4	8	3	6	11 juill. au 17 octo. - Humides, malsaines. — Habit. le pays.
6	47	68	24	23	10 août au 8 octobre. — Point de renseignemens.
8	39	62	8	12	28 avril au 17 septembre. — Pas de renseignemens.
8	»	»	»	»	
1	»	»	»	»	
3	35	68	5	4	16 mai au 1er. juillet. — Malsaine. — Habitant la commune.
0	»	»	»	»	
7	»	»	»	»	
1	10	13	5	1	8 mai au 1er. octobre. — Point de renseignemens.

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Rigaut père; M. Delval-Darras.— Querrieux.— Au milieu d'un marais; l'argile sablon. et maigre, et les terres crayon. y dominent ; il y a de la craie et du grès.	8
M. Picart. — Rainneville. — Terrain élevé, mares fangeuses ; l'argile sablonneuse y domine.	12
M. Dumont. — Rubempré. — Terrain élevé, sec, où domine l'argile sablonneuse ; on y trouve du grès et de la craie.	14
M. Watel. —St.-Gratien. — Pays élevé, où l'argile sablonneuse et quelques terres crayonneuses dominent; on y trouve de la craie	6
M. Mercier. — St.-Vast-en-Chaussée. — En plaine; beaucoup de colporteurs et march. blatiers. Les communes où se trouvent des gens de cette profession ont été fortement frappées de l'épidémie (Voyez Vignacourt). Les terres crayonneuses y dominent, on y trouve de la craie et une pierre grisâtre, très-dure dans le fond des puits	7
M. Fauquet.—Vadencourt.—Vallée étroite, aux sources de l'Allu ; l'argile sablonneuse y domine.	[illegible]
M. Rouillart. — Vaux-en-Amiénois. — Vallée sèche, aérée; les terres crayonneuses et l'argile sablonneuse y dominent ; on y trouve de la craie.	8
M. Picart. — Villers-Bocage. — Plaine élevée ; l'argile sablonneuse y domine ; il y a du grès.	1[illegible]

Cholériques		Décédés.		Époques du choléra. — Demeures où il parut d'abord. —Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
27	21	12	7	20 mai au 8 août. — Point de de renseignemens.
28	37	15	18	2 juillet au 8 septem. — Malsaines. — Habitant la commune.
44	41	6	6	13 mai au 8 août.—Humides, malsaines. — Venant de Toutencourt.
»	»	»	»	
29	33	18	16	23 avril au 1er. juillet.—Point de renseignemens.
»	»	»	»	
23	22	11	11	5 août au 15 septembre.—Saines.—Habitant la commune.
36	40	13	15	13 juin au 31 juillet. — Point de renseignemens.

	NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
	Arrondissement d'Abbeville.	
	M. Marchand-Dubreuil ; M. A. Dutens, sous-préfets.	
	Cantons d'Abbeville.	
Nord. . . .	M. Hibon.— *Abbeville* (*). — Sur la Somme.	19
	M. Deschamps. — Bellancourt. — Vallée sèche ; bonnes terres pour les blés. . . .	
	M. Brocquevielle. — Caours ou Caux et Lheure ; bon terroir, où règne l'argile sablonneuse ; il y a de la craie et de la pierre.	
	M. Dufossé. — Drucat. — Sur un ruisseau qui se jette dans le Cardon ; l'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie .	
	M. Padieu. — Grand-Laviers. — Sur la rive droite de la Somme	
	M. Crimet. — Vauchelles. — Vallée sèche ; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent ; il y a de la craie . .	
Sud.	M. Lecanu. — Bray-lès-Mareuil. — Au milieu des fanges, marais, terres crayonneuses	
	M. Tillette de Clermont-Tonnerre. — Cambron. — L'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie	

(*) Aux 9me. et 10me. siècle, Abbeville était au plus un village près duquel Hugues-le-Grand fit bâtir un château ; son fils Hugues-Capet la fit fortifier en 980 ; elle est aujourd'hui la seconde ville de Picardie.

	Cholériques		Décédés.		Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
5	309	413	166	216	17 avril au 31 août.
7	10	13	»	»	20 avril au 25 juin.
)	»	»	»	»	
4	»	»	»	»	
0	1	2	1	1	25 avril au 30 juin.
0	13	24	6	10	30 avril au 6 septembre.
2	11	10	3	3	9 mai au 3 août.
6	»	1	»	1	8 octobre.

NOMS

DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.

Sud. . . . .
M. Tripier. — Eaucourt-sur-Somme (1). — Marais ; terres crayonneuses ; il y a de la craie et de la tourbe. . . . .
M. Tacheux. — Epagne et Epagnette. — Terres crayonneuses ; on y trouve de la tourbe et de la pierre . . . .
M. Aliamet. — Mareuil et Caubert. — Terres crayonneuses, sur un ruisseau qui se jette dans la Somme ; il y a de la tourbe . . . .

Canton d'Ailly-le-Haut-Clocher.

M. Lebrun. — *Ailly-le-Haut-Clocher.* — Dans une plaine où l'argile sablonneuse domine . . . .
M. Oger. — Brucamps. — L'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie et du grès. . . . .
M. Macquet. — Buigny-l'Abbé. — Plaine. . . . . .
M. Lebrun. — Bussus. — L'argile sablonneuse y domine. . . . .
M. Carpentier. — Cocquerel. — Marais tourbeux ; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent ; on y trouve de la craie . . . .
M. Canterelle. — Coulonvillers. — L'argile sablonneuse y domine ; on y trouve de la glaise et de la craie. .
M. Macqueron. — Cramont. — Plaine où l'argile sablonneuse et caillouteuse domine. . . . .
M. Buteux. — Donqueur. — L'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie et de l'argile . . . .

(1) Dans les champs, au nord, à un quart de lieu de ce village, existe une vieille tour qui, dit-on, sert de remarque aux navires.

	Cholériques		Décédés		Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
3	7	1	1	1	18 avril au 25 août.
1	4	6	»	3	30 avril au 25 juin.
6	2	2	»	1	3 au 17 juin.
4	24	55	3	1	22 avril au 6 juillet.
0	»	»	»	»	
3	7	8	»	»	25 avril au 1er. juin.
7	»	»	»	»	
0	16	26	1	4	18 avril au 16 septembre.
4	»	»	»	»	
9	2	»	2	»	2 mai au 23 juillet.
8	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Legrand. — Ergnies. — Plaine où domine l'argile sablonneuse ; on y trouve de la craie	24
M. Sangnières. — Francières. — Vallée où domine l'argile sablonneuse	3
M. Racine. — Gorenflos. — Plaine où l'argile sablonneuse domine ; on y trouve de la craie	6
M. Gayet. — Long. — Les terres crayonneuses et sablonneuses y dominent ; il y a beaucoup de marais ; on y trouve de la tourbe et de la craie.	15
M. Leroy. — Maison-Roland. — L'argile sablonneuse y domine ; on y trouve de la craie	3
M. Aclocque. — Mesnil-Donqueur. — L'argile sablonneuse y domine ; on y trouve de la glaise et de la craie.	2
M. Beaussart. — Mouflers. — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent ; on y trouve de la craie	1
M. Gavel. — Pont-Remy. — Marais tourbeux. . . .	9
M. Froissart. — St.-Riquier. — Vers les sources du Cardon. - Une argile sablonneuse et des terres crayonneuses y dominent ; on y trouve une bonne pierre et de la craie	15
M. Manessier. — Villers-sous-Ailly. — Vallon sec, aéré ; une argile grasse et sablonneuse y domine	6
M. Debray. — Yaucourt-Bussus. — Plaine où domine l'argile sablonneuse.	4
Canton d'Ault.	
M. Depoilly. — Allenay. — L'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie.	2

d'électeurs.	Cholériques		Décédés.		Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
30	»	»	»	»	
33	»	1	»	»	3 au 7 juin.
55	»	»	»	»	
30	27	32	9	6	20 avril au 4 juillet.
36	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
92	27	30	8	6	15 avril au 21 août.
26	»	»	»	»	
61	19	17	6	7	22 mai au 15 juillet.—Saine. —Habitant la commune.
48	1	»	1	»	11 au 13 août.
30	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Bouzard ; M. Brasseur, adjoint. — Ault (1). — Près de la mer; l'argile sablonneuse y domine.	144
M. Lafilé. — Béthencourt-sur-mer. — L'argile sablonneuse y domine; on y trouve de la craie	58
M. Lartisien. — Bourseville. — Vallée où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie	74
M. Holleville. — Fressenneville. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie	114
M. Haudiquet. — Friaucourt. — L'argile sablonneuse y domine; il y a du sable et de la craie	2[illegible]
M. Gauthier. — Friville. — Plaine où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie	144
M. Joly. — Mers. — Sur le bord de la mer; l'argile sablonneuse et caillouteuse y domine; terres de marais et prairies	4[illegible]
M. Danzel. — Méneslies. — Plaine où domine l'argile sablonneuse; on y trouve de la craie.	2[illegible]
M. Blancart. — Nibas. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie	9[illegible]
M. Leroy d'Hantecourt. — Ochancourt. — Plaine où domine l'argile sablonneuse; on y trouve de la craie.	3[illegible]
M. Legrand. — Oust. — Marais	3[illegible]

(1) Ault, *Audum*, sur le bord escarpé de la mer que ses eaux minent, et dont il se détache de temps en temps des portions considérables, ce qui oblige d'en reculer successivement les maisons dans les terres; il y a un hôpital patrimonial; on y trouve de l'argile assez pure et de la craie: c'est de cette dernière matière qu'est formé la falaise que la mer mine; on s'y occupe de pêche et de serrurerie.

électeurs.	Cholériques		Décédés.		Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
23	66	52	26	16	2 juin au 13 septembre.
59	12	15	4	5	28 mai au 24 juillet.
75	2	»	2	»	1er. au 17 août.
09	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
23	»	»	»	»	
41	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
03	7	15	4	5	11 juin au 29 juillet.
38	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.
M. Fruitier. — St.-Quentin-Lamotte-Croix-au-Bailly. — Les terres argileuses et sablonneuses y dominent; on y voit des sables en tas que les vents y transportent des bords de la mer. . . . .
M. Becquet. — Tully. — Plaine où domine l'argile sablonneuse. . . . .
M. Leigniez. — Valines. — Plaine où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie . . . .
M. Derambure. — Vaudricourt. — Vallée ; terres en plaine où l'argile sablonneuse domine; il y a de la craie. . . . .
M. Freté. — Woignarue. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie . . . .
M. Beauvais. — Woincourt. — Vallée; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie . . . .
M. Legrand. — Ysengremer. — Plaine où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie . . . .
M. Beauvarlet de Moismont. — Boisle (le). — Sur la rive gauche de l'Authie; les terres sont sableuses, argileuses et crayonneuses . . . .
M. de Cormette. — Bouflers. — Vallée sur la rive gauche de l'Authie; l'argile grasse, caillouteuse et sablonneuse y domine; il y a des terres de marais et de la craie. . . . .
M. Picard. — Brailly-Cornechotte. — Lesterres sablonneuses et argileuses y dominent . . . .
M. Vasseur. — Conteville. — L'argile sablonneuse y domine; on y trouve de la craie . . . .

	Cholériques		Dédédés.		Époque du cholera. — Demeures où il parut d'abord. —Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
3	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
6	»	1	»	1	10 au 12 mai.
8	22	34	9	15	26 mai au 6 août.
1	»	»	»	»	
1	2	10	»	6	16 juin au 17 juillet.
1	»	»	»	»	
4	1	2	»	»	7 juin au 30 août. —Pas de renseignemens.
0	3	6	1	3	12 juin au 12 juillet.
5	»	»	»	»	
3	1	»	1	»	26 mai. — Pas de renseignemens.

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.
M. Facquez. — Crécy (1). — Sur un côteau, petite rivière au bas; sur la Maye; les terres sont sablonneuses, crayonneuses; on y trouve de la craie . . .
M. Billioray. — Dominois. — Sur la rive gauche de l'Authie; l'argile sablon. y domine; il y a de la craie.
M. Renard. — Domleger. — Plaine où domine l'argile sablonneuse; on y trouve de l'argile et de la craie .
M. Masse. — Dompierre. — Dans la vallée de l'Authie; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie . .
M. Maillet. — Estrées-lès-Crécy. — Terres argilleuses, sablonneuses et crayonneuses. . . . .
M. Baléden. — Fontaine-sur-Maye. — Terres argileuses, sablonneuses et crayonneuses; il y a de l'argile assez pure et de la craie . . . .
M. Dupuis-Danzel. — Froyelles. — Terres sablonneuses et argileuses. . . . .
M. Dupuis. — Gueschard. — Plaine où domine l'argile sablonneuse; on y trouve de la craie. . . . .
M Toulouse. — Hiermont (2). — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie. . . . .

(1) Crécy, *Creciacum in Pontivo.* Ce bourg est connu par la bataille que les Français perdirent dans ses envions contre les Anglais le 26 août 1346. Il paraît qu'il y avait autrefois une maison royale, et que les rois de France de la deuxième race venaient prendre le divertissement de la chasse dans la forêt qui en tire son nom.

Thiery III, qui était de la première race, s'y réfugia lorsqu'il prit la fuite devant l'armée d'Ebroin.

(2) On trouve autour d'Hiermont des restes de fortifications et des vestiges de fossés qui semblaient l'entourer. Son nom en latin est *Mons heri.*

Cholériques		Décédés.		Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
7	12	1	9	24 avril au 26 juillet. — Humides , malsaines. — Venant d'Abbeville.
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
4	3	4	1	17 au 26 septembre.
»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Hocquet. — Ligescourt. — L'argile sableuse et des terres sablonneuses y dominent; il y a de la craie et du grès.	
M. Cacheleux. — Longvillers. — Plaine où domine l'argile sablonneuse	
M. Pruvot. — Maison-Ponthieu. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie.	
M. Gaffet. — Marcheville. — Terres sablonneuses et crayonneuses	
M. Dominois. — Neuilly-le-Dieu. — L'argile sablondeuse y domine.	
M. Verdin. — Noyelles-en-Chaussée. — Terres sablonneuses et argileuses; on y trouve de la craie . . .	
M. Delahaye. — Ponche-Estruval. — Sur la rive gauche de l'Authie; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie et d'assez bonnes pierres	
M. Dubromel. — Villeroy. — Sur la rive gauche de l'Authie ; l'argile sablonneuse et les terres caillouteuses y domine; il y a de la craie et de la tourbe .	
M. Cacheleux. — Vitz-sur-Authie; l'argile sablonneuse et caillouteuse y domine; il y a de la craie et de la tourbe.	
M. Debuissy. — Yvrench. — Plaine où domine l'argile sablonneuse ; il y a de la craie	
M. D'Aumale. — Yvrencheux. — Terres en plaine où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie. . .	
Canton de Gamaches.	
M. Briet. — Aigneville. — Plaine où l'argile sablonneuse domine; il y a de la craie	

	Cholériques		Décédés,		Époque du cholera. — Demeures où il parut d'abord. —Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
6	»	»	»	»	
8	»	»	»	»	
2	»	»	»	»	
4	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
2	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
73	»	»	»	»	
57	10	8	5	3	1er. mai au 5 octobre.
32	3	7	3	4	20 juillet au 18 août.

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Carbonnier. — Beauchamps. — Marais, tourbières, sur la rive droite de la Bresle; une argile rougeâtre y domine; il y a des marais	3[illegible]
M. Duhodent. — Biencourt. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie	2[illegible]
M. Marcourt. — Bouillancourt-en-Séry. — Plaine où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie . .	11[illegible]
M. Fruictier. — Bouttencourt. — Vallée; terres crayonneuses	7[illegible]
M. Haudry. — Bouvaincourt. — Sur la rive droite de la Bresle; terres crayonneuses et de marais	3[illegible]
M. Devillepoix. — Buigny-lès-Gamaches	4[illegible]
M. Routier. — Cérisy-Buleux. — Plaine où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie	5[illegible]
M. Dégremont. — Dargnies. — Plaine où l'argile sablonneuse domine; il y a de la craie	6[illegible]
M. Vattré. — Embreville. — Sur une hauteur; l'argile rougeâtre, sablonneuse et caillouteuse y domine . . .	4[illegible]
M. Duflos. — Framicourt. — Plaine où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie.	3[illegible]
M. Pruvot. — Frettemeule. — L'argile sablonneuse y domine, il y a de la craie	4[illegible]
M. Darsy. — *Gamaches* (1). — Marais, vallée de la Bresle; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; il y a de la craie et de la tourbe.	11[illegible]

(1) Ce bourg paraît avoir été plus considérable autrefois qu'il ne l'est aujourd'hui; il fut érigé en marquisat en 1620 : il est placé sur la rive droite de la Bresle, célèbre par ses truites.

d'électeurs.	Cholériques		Décédés.		Epoque du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
…6	2	5	1	2	21 juin au 20 octobre
…0	»	»	»	»	
…7	»	»	»	»	
…5	6	5	1	3	15 juin au 10 octobre.
…2	2	2	2	1	25 juillet au 25 août.
…0	»	»	»	»	
…2	»	»	»	»	
…1	»	»	»	»	
…8	»	»	»	»	
…3	»	»	»	»	
…9	»	»	»	»	
…9	15	23	13	16	28 juin au 22 septembre.

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Crusel. — Mesnières. — Sur la Visme; l'argile sablonneuse y domine; on y trouve de la craie. . .	
M. Vincent d'Hentecourt. — Martainneville. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie	
M. Calippe. — Ramburelles. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie	
M. Vacossin. — Rambures (1). — Terres froides où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie	
M. Devillepoix. — Tilloy—Floriville—Hélicourt.—Les deux premiers en plaine, où domine l'argile sablonneuse, rougeâtre et crayonneuse; il y a de la craie; le troisième sur la Visme.	
M. Barbier. — Translay. — Plaine où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie	
M. Verlant —Vismes. — Près des sources de la Visme; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie . .	
Canton d'Hallencourt.	
M. Dufour. — Allery. — Sur un ruisseau qui se rend dans l'Airaines; terres argileuses et crayonneuses; il y a de la craie.	1
M. Cornu. — Bailleul.— Vallée où dominent les terres crayonneuses; on y trouve de la craie	
M. Cocquelin. — Citerne. — Plaine où domine l'argile sablonneuse	

(1) Il y a dans ce village un ancien château qui paraît un des mieux conservés de tout le pays.

(2) Il est probable que la Visme a donné son nom au pays de la Picardie où elle coule, et qu'on appelle le *Vimeux*

…d'électeurs.	Cholériques		Décédés.		Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
…71	»	»	»	»	
…50	»	»	»	»	
…40	»	»	»	»	
…84	»	»	»	»	
…45	»	»	»	»	
…30	»	»	»	»	
…59	»	»	»	»	
…01	»	»	»	»	
…85	14	18	4	3	23 avril au 20 juin.
…53	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.
M. Ducrocq. — Dondelainville. — L'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie . . . .
M. Lenglet. — Dreuil et Hamel. — L'argile sablonneuse y domine ; on y trouve du sable, de la tourbe et de la craie. . . . .
M. Gosselin. — Fontaine-sur-Somme. — Marais tourbeux ; terres crayonneuses ; il y a de la craie et de la tourbe . . . .
M. Morgan. — Frucourt. — L'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie . . . .
M. Warmel. — Hallencourt. — Terrain élevé, aéré ; plaine ou domine l'argile sablonneuse . . . . . .
M. Hecquet de Beaufort. — Hocquincourt. — Plaine où domine l'argile sablonneuse . . . .
M. De Grouches-Marigny, marquis de Chepy. — Huppy. — Plaine où domine l'argile sablonneuse . . . . .
M. Verlent. — Liercourt. — L'argile sablonneuse et maigre y domine, il y a des terres crayonneuses ; on y trouve de la craie . . . .
M. Plé, décédé ; M. Cailleret. — Limeux. — Terres caillouteuses ; il y a de la craie . . . .
M. Tillier. — Longpré-lès-Corps-Saints (1). — Marais tourbeux ; les terrres crayonneuses, sablonneuses et de marais y dominent. . . . .
M. Griffon d'Offoy. — Mérélessart. — Plaine où domine l'argile sablonneuse. . . . .

(1) Ainsi appelé à cause du grand nombre de reliques que son église possède depuis le XIIe. et le XIIIe. siècle.

d'électeurs.	Cholériques		Décédés.		Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
55	»	»	»	»	
42	»	»	»	»	
16	12	20	»	1	22 avril au 22 mai.
36	»	»	»	»	
32	11	15	2	4	10 au 21 juillet. — Humides, malsaines.—Habitant le pays.
50	13	11	4	3	11 au 20 mai.
90	»	»	»	»	
37	1	»	»	»	5 juillet.
37	»	»	»	»	
31	41	50	12	12	10 au 20 avril.
47	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Lesueur — Sorel. — Plaine où domine l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses	30
M Bué. — Vaux-Marquenneville. — Plaine où domine l'argile sablonneuse ; il y a de la craie	22
M. Courtillier. — Wanel. — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; il y a de la craie.	24
M. Routier. — Wiryaumont. — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; il y a de la craie.	40
Canton de Moyenneville.	
M. Anquiez. — Acheux. — Vallée où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie.	10
M. Douville de Maillefeu; M. Laverent, adjoint. — Béhen. — Terrain élevé et au nord; l'argile sablonneuse y domine; il y a de craie	7
M. Elluin. — Cahon. — Une argile sablonneuse et maigre y domine; il y a de la craie	1
M. Demonchy. — Chepy. — Plaine où l'argile sablonneuse domine; il y a de la craie	9
M. Barbier. — Ercourt. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie.	3
M. Testu, décédé; M. Davergne. — Feuquières. — Plaine où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie.	13
M. Machu. — Grébaumesnil. — Plaine où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie.	2
M. Bernard. — Huchenneville. — Vallée sèche où dominent l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses; on y trouve de la craie	8
M. Trogneux. — Miannay. — Plaine.	8

	Cholériques		Décédés		Époques du cholera.— Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
1	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
1	»	»	»	»	
1	»	»	»	»	
7	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
2	1	»	1	»	12 au 14 mai.
8	»	»	»	»	
7	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
3	1	»	»	»	28 avril.
5	2	3	1	2	18 juin au 23 juillet.

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Délecuse. — *Moyenneville..* — Plaine où domine l'argile sablonneuse ; il y a de la craie.	1[illegible]
M. Ducrocq. — Quesnoy-le-Montant. — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent ; il y a de la craie	
M. Duneufgermain. — St.-Maxent. — Plaine où domine l'argile sablonneuse ; il y a de la craie	
M. Gaudouin. — Tœufles. — Vallée où dominent les terres crayonneuses et l'argile sablonneuse ; il y a de la craie.	
M. Delattre. — Tours. — Plaine où domine l'argile sablonneuse ; il y a de la craie.	1[illegible]
Canton de Nouvion.	
M. Petit. — Agenvillers. — Plaine où domine l'argile sablonneuse ; il y a de la craie	
M. Tillette de Buigny. — Buigny-St.-Maclou. — Dans un fond ; terres argileuses	
M. Ridoult. — Canchy. — Terres sablonneuses et argileuses	
M. Elluin. — Domvast. — Terres sableuses	
M. Maillet. — Forest-l'Abbaye. — Vallée ; terres sablonneuses	
M. Landrieux. — Forest-Montier. — Vallée ; terres sablonneuses ; il y a de la craie	
M. Decarpentin. — Gapennes. — Plaine où domine l'argile sablonneuse ; il y a de la craie	
M. Toullet. — Hautvillers-Ouville. — L'argile sablonneuse y domine	

Cholériques		Décédés.		Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
20	18	5	5	30 juillet au 28 septembre.
1	»	1	»	17 au 19 août.
1	1	»	1	30 avril au 3 juin.
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
1	2	1	2	1er. juillet au 1er. août.
3	2	3	2	8 juin au 5 juillet.
»	»	»	»	
3	2	2	1	8 mai au 24 septembre.

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.
M. Ridoux. — Lamotte-Buleux. — L'argile sablonneuse y domine . . . .
M. Padieu. — Letitre. — Plaine où les terres sablonneuses dominent . . . .
M. Brocquevielle. — Millencourt. — L'argile sablonneuse y domine . . . .
M. Martin. — Neufmoulin . . . .
M. De Cormette. — Neuilly-l'Hôpital. . . . .
M. Cavillon. — Nouvion. — Vallée; terres sableuses. .
M. Carpentier. — Noyelle-sur-Mer. — Les terres sont fort sableuses; on y trouve du sable et de la craie.
M. Démazure. — Oneux. — Plaine où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie . . . .
M. Landrieux, démissionnaire; M. Fanthome. — Ponthoile. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie . . . .
M. Delavier. — Port-le-Grand. — Sur la Somme; terres caillouteuses et sableuses . . . .
M. Dessaux. — Sailly-le-Sec. — Vallée où l'argile sablonneuse domine; il y a de la craie et de la tourbe.
Canton de Rue.
M. Sevin. — Argoules. — Sur le bord méridional de la vallée d'Authie; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie . . . .
M. Devisse. — Arry. — Sur la Maye; terres sableuses . . . .
M. Draulette. — Bernay. — Vallée de la Maye; terres sableuses . . . .

	Cholériques		Dédédés.		Époque du cholera. — Demeures où il parut d'abord. —Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
4	»	»	»	»	
9	4	4	2	3	5 au 28 juin.
6	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
2	»	»	»	»	
4	1	»	1	»	10 juillet.
2	»	»	»	»	
5	»	»	»	»	
3	»	»	»	»	
7	1	»	1	»	20 mai au 30 juin.
9	2	1	1	1	6 juin au 6 août.
35	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
58	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population
M. Gratard. — Favières. — Sur la rive gauche de la Souche; terres sablonneuses et argileuses.	
M. Desjardin.—Crotoy (le) (1). — Sur la rive droite de la Somme, au nord de son embouchure; le sable et l'argile sablonneuse y domine	1
M. Dailly, décédé; M. Paulet. — Machiel. — Les terres crayonneuses et de marais y dominent	
M. Sabras. — Machy. — Plaine où dominent l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses; on y trouve de la craie.	
M. Dumaisnie-Duhamel.—Nampont (2).— Sur mer; les terres argileuses, sablon. et crayonn. y dominent.	
M. Lefebvre. — Quend. — Pays maritime; l'argile sablonneuse y domine	1
M. Béthouart, démissionnaire; M. Douay.—Regnières-Ecluse. — Sur la Maye; terres sableuses	
M. Loisel. —Rue (3). — Sur la rive gauche de la Maye, à deux lieues de la pleine mer; beaucoup de galets, de fonds et de bas-champs, de terres marécageuses, souvent en partie inondés	1
M. Bouly. — St.-Quentin-en-Tourmont. — Les terres sablonneuses et argileuses y dominent; il a des sables en tas que les vents y apportent du bord de la mer.	

(1) Le Crotoy avait autrefois un château et d'autres fortifications qui ont été détruites.

(2) Nempon.

(3) Renommé par son pélerinage au Saint-Esprit.

Cholériques		Décédés,		Époque du cholera. — Demeures où il parut d'abord. —Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
2	»	»	»	12 au 22 juillet.
»	»	»	»	
7	8	3	4	25 juillet au 19 août.
»	»	»	»	
22	29	14	22	26 mai au 24 août.
»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population
M. Maillard. — Vercourt. — Sur un ruisseau ; les terres sablonneuses et caillouteuses y dominent ; il y a des galets.	
M. Louche. — Villers-sur-Authie. — Sur la rive gauche de l'Authie ; les terres sablonneuses y dominent ; on y trouve du sable	
M. Capet. — Vironchaux. — L'argile sablonneuse y domine ; on y trouve de la craie.	
M. Hermel. — Vron.	1
Canton de St.-Valery.	
M. Duliège d'Aunis. — Arrêt. — Plaine où domine l'argile sablonneuse ; il y a de la craie.	
M. Delegorgue-Cordier. — Boismont. — Sur la rive gauche de la Somme ; terres sablonneuses et argileuses ; on y trouve de la craie	
M. Defacque. — Brutelles. — Le sable argileux y domine ; il y a un banc de galets et de coquillages entre les terres hautes et les bas-champs	
M. Parmentier. — Cayeux. (1) — Sur le bord de la mer ; les terres sont couvertes d'argile grasse, de galets arrondis et de sable.	2
M. Caudron. — Estrebœuf et Neuville-Drancourt. — sur la rivière d'Amboise ; un sable argileux y domine ; on y trouve de la craie et de la tourbe friable . . .	
M. Demonchy. — Franleu. — Plaine où domine l'argile sablonneuse	
M. Lepahay. — Lanchères. — Plaine et bas-champs, où dominent un sable argileux et des terres glaiseuses ; entre la plaine et les bas-champs, il y a un banc de galets	

(1) Cayeux est à 5 lieues trois quarts d'Abbeville. On y trouve de l'argile pure et des sables en tas que les vents y amènent du bord de la mer, dont le bourg est menacé d'être un jour entièrement couvert, et qui en ont déjà fait plus d'une fois reculer les maisons dans les terres ; les puits y donnent des eaux douces et des eaux salées.

	Cholériques		Décédés.		Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
0	»	»	»	»	
4	»	»	»	»	
9	»	»	»	»	
9	»	»	»	»	
0	2	5	2	2	26 août au 20 septembre.
1	7	9	1	3	7 juin au 1er. août.
0	20	26	2	2	19 mai au 1er. août.
8	77	94	28	23	4 mai au 5 août.
3	»	»	»	»	
1	»	»	»	»	
4	59	53	14	15	28 mai au 1er. août.

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
Azœuf.— Mons-Boubert.—Dans la vallée de la Damerise; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent	12
M. Lephay. — Pendé. — Vers la source de l'Amboise; terres sableuses; il y a de la craie, de l'argile, du sable et une espèce de tourbe friable.	12
M. Gaffé. — Saigneville. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie	4
M. Gaffé. — St.-Blimont. — Plaine où domine l'argile sablonneuse; on y trouve de la craie.	1
M. Scelles.— *St.-Valery* (1). — Port de mer; les terres sableuses y dominent; il y a de la craie; les puits ont 20 à 25 brasses, et l'eau en est salée	3
ARRONDISSEMENT DE DOULLENS. M. Dantigny, sous-préfet. *Canton d'Acheux.*	
M. Witasse. — *Acheux.* — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie.	
M. Cauët. — Arqueves. — Les terres crayonneuses y dominent; on y trouve de la craie, de l'argile sablonneuse, du galetis et de la tourbe	
M. Ansiaux. — Authie. —L'argile sablonneuse, caillouteuse et crayonneuse y domine; on y trouve de la pierre	
M. Dupuy. — Bayencourt, — Sur le bord septentrional de la vallée de l'Authie, au-dessus de ses sources; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie. .	

(1) *Sanctus Valaricus vel Valaricopolis.* Les poissons que l'on pêche dans la baie de cette ville ou à l'embouchure de la Somme, sont l'anguille, la plie et le carrelet; on y pêche aussi, mais moins communément, le turbot, la solle, le rouget, la petite raie, le saumon, l'alose et quelquefois la sélène en très-grande quantité. Le veau et le loup de mer y sont assez communs, et surtout le marsouin en été. Les puits ont 20 à 25 brasses de profondeur, et l'eau en est salée.

	Cholériques		Décédés.		Epoque du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
4	1	»	1	»	27 au 28 août.
2	31	33	8	9	29 mai au 1er. août.
9	7	11	5	8	23 mai au 9 août.
3	13	36	2	6	27 mai au 3 août.
4	25	36	8	11	4 mai au 20 septembre.
0	13	18	4	7	1er. juin au 28 juillet.
3	»	»	»	»	
1	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Duplessy. — Bertrancourt. — L'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie	
M. Plé. — Bus. — Une argile très-grasse y domine ; il y en a de diverses couleurs, bleues, noirâtres, etc. .	
M. Wable. — Coigneux. — Les terres argileuses, caillouteuses et crayonneuses y dominent ; il y a de la craie.	
M. Herbet. — Courcelles-au-Bois. — L'argile sablonneuse y domine ; on y trouve de la glaise et de la craie.	
M. Marquis. — Englebelmer. — L'argile sablonneuse y domine; s'il y trouve de la craie	
M. Lesieur. — Forceville. — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent ; on y trouve de l'argile assez pure et de la craie.	
M. Froment. — Harponville. — Sur un coteau sec, aéré, mares puantes; une argile sablonneuse et caillouteuse y domine ; il y a de la craie	
M. Carnoy. — Hédeauville. — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent ; on y trouve de la craie.	
M. Debeauvais. — Hérissart. — Plaine élevée, où dominent l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses ; il y a de la craie et du grès.	
M. Geffroy. — Lealvillers. — L'argile sablonneuse y domine.	
M. Serpette. — Louvencourt. — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses et cailloutenses y dominent ; on y trouve de la bonne pierre.	

Cholériques		Décédés.		Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
27	33	10	12	3 au 25 juillet.
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
14	24	3	11	6 juin au 17 juillet.—Saines. — Venant de Paris.
»	»	»	»	
4	2	2	»	15 octobre au 15 novembre.
»	»	»	»	
»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.
M. Hourier. — Mailly. — Vallée sèche, où dominent l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses; il y a de la craie. . . . .
M. Gosselin. — Marieux. — L'argile sablonneuse et les terres caillouteuses y dominent; il y a de bonnes pierres. . . . .
M. Thuillier. — Puchevillers. — Vallée sèche, où domine une argile sablonneuse, rougeâtre et grasse .
M. Corby-Ruin. — Rincheval. — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; il y a de la craie. . . . .
M. Froideval. — St.-Léger-lès-Authies (1). — L'argile sablonneuse et caillouteuse y domine; il y a de la craie. . . . .
M. Lecavellé. — Senlis. — Vallée sèche ; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent. . . .
M. Choquet. — Thièvres. — Sur l'Authie ; l'argile sablonneuse et les terres caillouteuses y dominent. .
M. Thuillier. — Toutencourt. — Vallée sèche, où dominent l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses; il y a de la craie, de la glaise et du grès . . .

(1) Il paraît que c'est à Saint-Léger-lès-Authie que fut inhumé saint Léger, évêque d'Autun, après avoir eu la tête tranchée par les menées d'Ebroin, vers l'an 679, et que c'est de là que le corps de ce saint fut transféré, deux ans après, dans le Poitou, pour y être exposé dans l'église de Saint-Maxent.

Cholériques		Décédés.		Époques du cholera.— Demeures où il parut d'abord. —Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
2	7	1	4	10 au 24 juillet.
»	»	»	»	
3	1	»	»	15 mai au 8 juillet.
27	29	11	2	19 juin au 31 juillet.
»	»	»	»	
1	»	»	»	30 juillet au 6 août.
»	»	»	»	
21	34	3	4	16 juin au 30 juillet.

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Prevot. — Varennes (1). — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; on y trouve du sable et de la craie	
M. Leclercq. — Vauchelles-lès-Authie. — L'argile sablonneuse et les terres caillouteuses y dominent; il y a de la craie.	
Canton de Bernaville.	
M. Legris. — Argenville. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie	
M. Bouffet. — Autheux. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie.	
M. Asselin. — Barly. — Vallée sèche, où l'argile caillouteuse domine	
M. Marchand. — Bealcourt. — Sur une côte; marécageux au bas; l'argile sablonneuse et caillouteuse y domine.	
M. Oger. — Beaumetz. — Plaine où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie.	
M. Pierrain. — Beauvoir. — Rivière marécageuse; une argile sablonneuse et caillouteuse y domine	
M. Vion. — Bernatre. — Une argile sablonneuse y domine; on y trouve de la craie	
M. Lefebvre. — Bernaville. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie	1

(1) Varennes est une des communes rurales les mieux bâties; elle consiste en deux rues droites et tirées au cordeau, qui se coupent à angles droits : la place publique, formée de l'intersection de ces deux rues, permet de voir ce qui se passe dans toute leur étendue.

	Cholériques		Décédés.		Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
7	»	»	»	»	
2	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
6	»	»	»	»	
68	51	56	12	10	Du 27 juin au 1er. octobre.
38	13	23	5	4	Du 20 juillet au 27 septemb.
53	»	»	»	»	
34	2	3	1	1	Du 28 juin au 1er. août.
30	»	»	»	»	
04	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Magnez. — Boisbergues. — Terres argileuses et caillouteuses	3
M. Babeur — Candas. — Plaine élevée, où domine une argile grasse, sablonneuse et rougeâtre; il y a de la craie et une pierre dure, grise, épaisse de 3 à 4 pieds.	16
M. Lecocq. — Domemont. — Plaine où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie	
M. Patte. — Epecamps. — Plaine où domine l'argile sablonneuse.	
M. Brasseur. — Fienvillers. — Plaine où domine une argile sablonneuse et roussâtre; on y trouve de la craie et une pierre grise très-dure	11
M. Demal. — Frohen-le-Grand (1). — Vallée de l'Authie; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses et caillouteuses y dominent; on y trouve de la craie.	4
M. Duval. — Frohen-le-Petit. — Une argile sablonneuse et caillouteuse y domine; il y a de la craie . . .	
M. Hautoy. — Gorges. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie.	1
M. Dournel. — Heuzecourt. — Une argile sablonneuse et caillouteuse y domine; terres crayonneuses; il y a de la craie.	4
M. Brasseur. — Meillard (le). — Vallée sèche, village en côte, où dominent une argile rougeâtre sablonneuse et des terres crayonneuses; il y a de la craie et une pierre très-dure.	2
M. Boquet. — Maizicourt. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie	3

(1) *Furs, ems*, habitation de Fursy. Saint Fursy, natif d'Irlande, étant venu en France vers le milieu du VIIe. siècle, bâtit un monastère à Lagny, puis se retira ensuite dans une solitude près d'un lieu alors nommé *Mauriæ* sur l'Authie, et vécut dans cette solitude jusqu'à sa mort.

	Cholériques		Décédés.		Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
1	»	»	»	»	
2	5	9	5	6	1er. juillet au 1er. septembre.
0	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
0	31	51	11	11	Du 30 juillet au 28 septemb.
1	1	1	»	»	Du 21 mai au 18 juillet.
30	2	2	»	»	Du 25 juillet au 23 août.
30	»	»	»	»	
46	»	»	»	»	
30	»	1	»	1	Du 28 au 30 juin.
37	»	»	»	»	

on corps fut d'abord inhumé, et dans la suite transféré à 'éronne où il est encore aujourd'hui. La retraite de ce aint a été convertie en une église sous son invocation, et 'est de là que le village qui s'y est formé a tiré son nom.

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Quin. — Mezerolles. — Vallée; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; il y a des marais	4
M. Leroy. — Montigny. — Sur l'Authie; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; il y a de la craie	3
M. Bocquillon. — Occoches. — Vallée sur la rive gauche de l'Authie; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; il y a de la craie. . . .	2
M. Bocquillon. — Outrebois. — L'argile sablonneuse et les terres caillouteuses dominent dans cette vallée; on y trouve de la craie.	5
M. Bazin. — Prouville. — Plaine où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie	8
M. Fanchon. — Remaisnil. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de craie	2
M. Delgove. — St.-Acheul. — Vallée où dominent les terres crayonneuses remplies de cailloux	1
M. Delgove. — Vaquerie. — Plaine où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie	2
Canton de Domart.	
M. Delasalle. — Berneuil. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie	8
M. Bon. — Bertancourt. — Marais; terres crayonneuses.	7
M. Lefebvre. — Bonneville. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie	8
M. Pruvot. — Canaples. — Les terres caillouteuses, crayonneuses et une argile sablonneuse y dominent; il y a de la pierre grise très-dure.	6

	Cholériques		Décédés.		Époque du cholera. — Demeures où il parut d'abord. —Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
5	11	8	3	1	5 juin au 8 août.
2	»	»	»	»	
0	8	7	1	»	6 juin au 1er. août.
2	2	2	»	2	1er. au 19 juin.
2	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
33	»	»	»	»	
73	»	»	»	»	
35	»	»	»	»	
35	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Duplan.—Domart-en-Ponthieu.—Les terres crayonneuses et caillouteuses, et l'argile sablonneuse y dominent; il y a de la craie	1[illegible]
M. Riquier. — Fieffes. — Près des sources de la rivière de Flixecourt; l'argile sablonneuse et quelques terres crayonneuses y dominent; il y a de la craie et une pierre très-dure	
M. Bellard. — Francqueville. — Terres crayonneuses et argileuses.	
M. Roussel. — Fransu. — Plaine où domine l'argile sablonneuse.	
M. Carette. — Halloy-lès-Pernois. — Sur la rivière de Flixecourt; l'argile sablonneuse et caillouteuse y domine.	
M. Leroi. — Havernas. — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; il y a de la craie et de la bonne pierre.	
M. Gricourt. — Lanches-St.-Hilaire. — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; on y trouve de la craie	
M. Bouthors. — Lavicogne.	
M. Lefebvre. — Montrelet. — Vers les sources de la rivière de Flixecourt; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent.	
M. Porion-Robert. — Naours. — Vallée sèche, gorge où les eaux du voisinage séjournent; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie et de la pierre dure	1[illegible]

Cholériques		Décédés,		Époque du cholera. — Demeures où il parut d'abord. —Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
67	53	11	15	24 juillet au 10 octobre.

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.
M. Ballédens. — Pernois. — Vers les sources de la rivière de Flixecourt ; les terres crayonneuses, de marais et une argile sablonneuse y dominent . . . .
M. Renard. — Ribeaucourt. — Plaine où domine l'argile sablonneuse . . . .
M. Fuiret. — St.-Léger-lès-Domart. — Sur la rivière de Domart-lès-Ponthieu; les terres crayonneuses y dominent. . . . .
M. Lemaire. — St.-Ouen. — Sur la rivière de Flixecourt; les terres crayonneuses et l'argile sablonneuse y dominent . . . .
M. Carpentier. — Surcamps. — Terres crayonneuses ; il y a de la craie. . . . .
M. David. — Talmas. — Plaine; rues fangeuses ; l'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie, de l'argile et du grès . . . .
M. Sainte. — Vauchelles-lès-Domart. — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; il y a de la craie . . . .
M. Lenglet, décédé ; M. Magnez. — Wargnies. — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent ; il y a de la craie . . . .
Canton de Doullens.
M. Laurent. — Authieule. — Sur l'Authie; les terres crayonneuses, caillouteuses et un peu d'argile sablonneuse y dominent. . . . .

	Cholériques		Décédés.		Époques du cholera.—Demeures où il parut d'abord.—Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
9	»	»	»	»	
9	»	»	»	»	
9	»	»	»	»	
7	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
47	33	28	7	9	24 juin au 15 octobre.
30	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
36	1	»	1	»	10 au 15 août.

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Gobet. — Beauquesne (1). — Terrain élevé, rues boueuses, malsaines; une argile sablonneuse, grasse, rougeâtre, et les terres crayonneuses y dominent; il y a de la craie et du grès.	27
M. Gambart. — Beauval. — Vallée sèche; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; il y a de la craie.	23
M. Lavallard.—Bouquemaison (2).—Pays élevé; terres où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie. .	11
M. Roussel. — Brevillers. — Plaine où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie	1
M. Delapalme. — *Doullens* (3). — Vallée	37
M. Lagrange. — Gézaincourt. — Pays fangeux, sur une petite rivière du même nom; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; il y a de la craie et de bonnes pierres	6
M. Holleville. — Grouches-Luchuel. — Pays fangeux, sur la rivière du même nom; les terres crayonneuses et l'argile sablonneuse y dominent.	10

(1) Beauquesne paraît avoir été autrefois un endroit beaucoup plus considérable qu'il n'est aujourd'hui; il était fortifié d'un château dont il reste des vestiges : ses rues étaient encore pavées il y a 40 à 50 ans.

(2) Il y a aussi à Boucquemaison du charbon de terre qu'on avait voulu exploiter; mais des accidens survenus dans les travaux ont fait abandonner les recherches.

(3) Ou Dourlens, *Domineum*, *Domingium*, *Donincum* ou *Donencum*, petite et forte ville de l'Amiénois, avec une bonne citadelle sur l'Authie : la méridienne de l'observatoire de Paris passe entre la citadelle et la ville de Doullens.

Cholériques		Décédés.		Epoque du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
12	18	3	2	12 juin au 31 juillet. — Saine. — Venant d'Amiens.
»	2	»	1	14 au 25 juillet.
5	7	2	1	24 juin au 24 septembre.
»	»	»	»	
91	114	36	42	30 mai au 17 juillet.
17	34	5	5	8 juin au 18 juillet.
51	87	9	21	27 juin au 16 août.

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Lecorreur. — Hem (1). — Pays fangeux, sur la rive gauche de l'Authie; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie	
M. Prince. — Humbercourt. — Sur la Grouche; l'argile sablonneuse et les terres caillouteuses y dominent; il y a de la craie	
M. Brisse. — Longuevillette. — L'argile sablonneuse y domine.	
M. Lenté. — Lucheux. — Vallon, rivières; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; il y a de la craie; près d'une forêt considérable. . .	
M. Lefebvre. — Neuvillette. — L'argile sablonneuse et caillouteuse y domine ; il y a de la craie	
M. Bouthors. — Terramesnil. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie	
Arrondissement de Montdidier.	
M. Montoviller, sous-préfet.	
Canton de Montdidier.	
M. Farcy. — Andechy. — L'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie.	
M. Triboulet. — Assainvillers. — L'argile sablonneuse et caillouteuse y domine; il y a de la craie. . . .	
M. Ledoux. — Ayencourt. — Sur le Don ; l'argile sablonneuse y domine.	
M. Legras. — Becquigny. — Dans la vallée de l'Avre ; l'argile sablonneuse et maigre y domine; il y a de la craie et de la tourbe	

(1) Selon un savant d'Amiens, Hem, en vieux Gaulois, signifie *boue*.

	Cholériques		Décédés.		Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
7	10	13	5	6	4 juin au 20 août.
0	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
4	70	80	18	23	22 juin au 28 août.—Humide. —Venant de Gezancourt.
2	1	5	»	2	10 juillet au 23 août.
3	»	»	»	»	
5	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Bertin. — Bouillancourt. — Dans une vallée sur le Don ; terres assez maigres ; il y a de la craie, du sable et un peu de tourbes.	[illegible]
M. Lange. — Boussicourt. — Sur l'Avre ; l'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie et un peu de tourbe	[illegible]
M. Masson. — Bus. — Une argile très-grasse y domine ; il y en a de la bleue, de la noirâtre, etc.	[illegible]
M. Portemont. — Cantigny. — L'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie	[illegible]
M. Pillon. — Courtemanche. — Sur le Don ; terrain propres aux légumes.	[illegible]
M. Delamyre. — Davenescourt. — Sur l'Avre ; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent ; il y a de la craie et de la tourbe	[illegible]
M. Mourier. — Erches. — L'argile sablonneuse y domine.	[illegible]
M. Flers. — Eteffay(1). — L'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie.	[illegible]
M. Flon. — Faverolles. — L'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie	[illegible]

(1) On dit que les puits d'Etelfay, profond d'environ 25 brasses, ayant tari en 1768, on n'a pu alors retrouver l'eau qu'en approfondissant l'un de ces puits d'environ 40 pieds.

d'électeurs.	Cholériques		Décédés.		Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
33	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
37	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
89	»	»	»	»	
32	»	»	»	»	
42	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Warmé. — Fescamps (1). — Terres argilleuses. . .	30
M. Hallot. — Fignières. — L'argile sablonneuse y domine.	29
M. Debraine. — Fontaine. —	23
M. Guérard. — Gratibus. — Sur le Don; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie et de la pierre dure.	23
M. Dufresnoy. — Grivillers. — L'argile sablonneuse y domine.	10
M. Palyart. — Guerbigny. — Sur l'Avre; l'argile sablonneuse et maigre, et les terres crayonneuses y dominent; il y a de la craie et de la tourbe.	68
M. Plébeaux. — Hargicourt. — Sur le Don; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; il y a de la pierre et de la tourbe	37
M. Paucellier. — Laboissière. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie	26
M. Robillard. — Lecardonnois. —	12
M. d'Hardivillers. — Lignières. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie	24

(1) La coupe des terres de Fescamps est à peu près comme il su
d'abord une terre glaiseuse qui produit assez peu de grains, de l'épa
seur d'un pied; deux à quatre pieds d'une argile gris-blanche dont
vient chercher de Beauvais, de Tricot et de plusieurs autres endro
des environs, pour dégraisser les étoffes qui s'y fabriquent : ensu
vient une argile noirâtre ou de couleur d'ardoise foncée qui ser
faire le vernis des poteries d'Hallon et de Couchy, dont l'épaisse
n'est point uniforme et qui ne se trouve peut-être que par tache
après on trouve une couche de de sable de différentes couleurs et

Cholériques		Décédés.		Époques du cholera.—Demeures où il parut d'abord.—Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	

e. On ne tire sur les lieux partie de ces argiles que pour en faire
uile en employant l'espèce qu'il convient; le débit qui s'en fait
e dehors est assez considérable. Ces argiles ont la propriété de
ver long-temps l'eau, au point que les chemins ne s'y dessè-
que très-rarement, ce qui fait dire trivialement dans le canton
on se voit dans l'embarras, qu'on se trouve entre Bus et Fes-
, c'est-à-dire qu'on aura de la peine à en sortir. Ces argiles
lent jusque sur le terroir de Bus, village voisin dont il est ques-
ans cette façon de parler.

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Flament. — Malpart. — L'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie	
M. Debraine. — Maresmoutiers. — Sur le Don ; l'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie. . . .	
M. Delaporte. — Marquivillers. — Une argile sablonneuse et blanchâtre y domine ; il y a de la craie. .	
M. Labitte. — Mesnil-St.-Georges. —	
M. Chandon. — *Montdidier.* — L'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie	3
M. Leconte. — Ouvillers. — L'argile sablonneuse y domine.	
M. Mareux. — Pienne. — L'argile sablonneuse y domine.	
M. Masson. — Remangies. — Une argile sablonneuse noirâtre y domine ; on y trouve une sorte de sable argilleux	
M. Duflos. — Rollot. — Plaine où domine l'argile sablonneuse ; il y a des marais ; argile et sables de différentes couleurs en grande quantité ; les puits n'ont que deux brasses de profondeur.	1
M. Beauvais. — Rubescourt. — Sur un ruisseau qui se jette daus le Don ; l'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie.	
Canton d'Ailly-sur-Noye.	
M. Ternisien. — *Ailly-sur-Noye.* — Sur la Noye ; l'argile sablonneuse y domine ; terres crayonneuses sur les coteaux ; il y a de la craie, et de la tourbe d'assez mauvaise qualité.	

Cholériques		Décédés.		Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
10	8	3	2	4 avril au 8 mai.
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.
M. Decaix. — Ainval et Septoutre. — La craie ou l'argile sablonneuse y domine par canton . . . . . .
M. Quesvin. — Aubvillers. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie. . . . .
M. Dubois. — Berny. — L'argile sablonneuse et maigre, les terres crayonneuses y dominent; il y a de la craie et de la tourbe . . . .
M. Meon, démissionnaire; M. Bary. — Castel. — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; on y trouve de la craie et de la tourbe . . .
M. Penne. — Chaussoy-Epagny. — Terres argileuses, crayonneuses et maigres; on y trouve de la pierre dure et de la tourbe . . . .
M. Violette. — Chirmont. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie, du sable et de la pierre dure. . . . .
M. Lenfant, démissionnaire; M. Warmez. — Coulemelle. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie . . . .
M. Hennard. — Esclainvillers. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie . . . .
M. Havet, démissionnaire; M. Leroy. — Flers. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie . . .
M. Cocu. — Folleville. — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; on y trouve de la craie. . . . .
M. Pomart. — Fransures. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie . . . .

	Cholériques		Décédés.		Epoque du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
0	»	»	»	»	
4	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
1	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
5	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
4	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
7	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Caillot. — Grivesnes. — L'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie.	
M. Lombard. — Hallivillers. — Une argile sablonneuse et maigre y dominent ; il y a de la craie.	
M. Poitevin. — Jumelle. — Sur la rive gauche de la Noye; l'argile sablonneuse y domine; on y trouve de la craie.	
M. Derivery. — Lafaloise. — Sur la Noye ; l'argile sablonneuse et maigre, et les terres crayonneuses y domine; il y a de la craie et de la tourbe	
M. Desquennoy. — Lawarde-Mauger. — Une argile sablonneuse assez maigre y domine; il y a de la craie.	
M. Sellier. — L'Hortoy. — L'argile sablonneuse y domine ; il y de la craie.	
M. Lenfant-Delaporte. — Louvrechy. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie.	
M. Gravet. — Mailly-Raineval. — Une argile sablonneuse assez maigre et des terres crayonneuses y dominent; il y a de la craie et des pierres assez dures.	
M. Masse. — Merville-au-Bois. — L'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie	
M. Desruelle. — Quiry-le-Sec. — L'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie	
M. Roussel. — Rogy. — L'argile sablonneuse, caillouteuse et les terres crayonneuses y dominent; il y a de la craie	
M. Serpette. — Rouvrel. —	
M. Barbier. — Sauvillers-Mongival. — L'argile sablonneuse y domine ; on y trouve de la craie	

	Cholériques		Décédés.		Époque du cholera. — Demeures où il parut d'abord. —Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
0	»	»	»	»	
8	»	»	»	»	
3	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
3	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
2	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
5	»	»	»	»	
3	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
3	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Varangot. — Sourdon. — L'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie	
M. Piettre. — Thory. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie	
M. Brouaye. — Villers-Tournelle. — L'argile sablonneuse y domine	
Canton de Moreuil.	
M. Boissart. — Arvillers. — L'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie	1
M. Prouzel. — Aubercourt. — Sur la Luce	
M. Serpette. — Beaucourt. — L'argile sablonneuse y domine ; il y a de la pierre	
M. Pinchemel. — Bertaucourt. — Une argile sablonneuse et assez maigre y domine ; il y a de la craie et de la tourbe	
M. Serpette. — Braches. — Sur l'Avre ; terres argileuses et maigres ; il y a de la craie et de la tourbe . .	
M. Damay. — Cayeux. — Sur la Luce; l'argile sablonneuse et caillouteuse y domine	
M. Loire. — Contoire. — Sur l'Avre; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie et du grès . . .	
M. Gaffet. — Demuin. — Sur la Luce	
M. Boucher. — Domart. — Sur la Luce; une argile sablonneuse et caillouteuse y domine; on y trouve de la craie et un peu de tourbe	
M. Mortier. — Fresnoy-en-Chaussée. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie.	
M. Bouchon. — Hangard. — Sur la Luce ; pays marécageux	

	Cholériques		Décédés,		Époque du cholera. — Demeures où il parut d'abord. —Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
	»	»	»	»	
	»	»	»	»	
	»	»	»	»	
	»	»	»	»	
	»	»	»	»	
	»	»	»	»	
	»	»	»	»	
	»	»	»	»	
	»	»	»	»	
6	»	»	»	»	
3	»	»	»	»	
4	24	29	8	13	11 septembre au 8 octobre.
0	»	»	»	»	
3	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Viel. — Hangest-en-Sangterre. — L'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie	1
M. Serpette. — Ignaucourt. — Sur la Luce ; une argileuse sablonneuse et caillouteuse y domine . . .	
M. Serpette. — Laneuville-Sir-Bernard. — Sur l'Avre ; une argile sablonneuse et maigre et des terres crayonneuses y dominent ; il y a de la craie et de la tourbe	
M. Renard. — Leplessiers-Rozainvillers. — L'argile sablonneuse et les terres caillouteuses y dominent ; il y a de la craie.	
M. Warconsin. — Lequesnel. — L'argile sablonneuse et cailloutense y domine ; on y trouve de bonnes pierres	1
M. Boullenger. — Mézières. — L'argile sablonneuse y domine.	
M. Gru ; M. Petit, adjoint. — Moreuil (1). — Sur la rive droite de l'Avre ; l'argile sablonneuse y domine ; il y a des marais, de la craie, du sable, de la tourbe et d'assez bonnes pierres.	1
M. Julliart. — Morisel. — Sur la rive gauche de l'Avre ; les terres crayonneuses et l'argile sablonneuse y dominent ; il y a de la craie et de la tourbe	
M. Lefebvre. — Pierrepont. — Sur l'Avre ; les terres crayonneuses et l'argile sablonneuse y dominent ; il y a de la craie et de la tourbe.	
M. Dumont. — Saulchoy-sur-Davenescourt. — L'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie	

(1) Voyez aux notes.

Cholériques		Décédés.		Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
51	53	18	18	23 avril au 24 juillet.
21	23	3	2	20 mai au 31 juillet.
»	»	»	»	
»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Dubois. — Thennes. — Sur la Luce; une argile sablonneuse et maigre y domine; il y a de la craie et de la tourbe.	4
M. Cadeau d'Acy. — Villers-aux-Erables. — Plaine où l'argile sablonneuse domine; il y a de la craie. . .	2
M. Leroy. — Warsy. —	3
M. Domont. — Wiencourt-L'Equipée. — Près de la Luce; les terres argilleuses, caillouteuses et crayonneuses y dominent	4
Canton de Rozières.	
M. Mollet l'aîné. — Bayonvillers. — L'argile sablonneuse y domine	3
M. Mercier. — Beaufort. — L'argile sablonneuse y domine.	4
M. Tronquez. — Bouchoir. — Dans une plaine fertile.	7
M. Quillard. — Caix. — On y trouve de bonnes pierres.	11
M. Lasage. — Chilly. — L'argile sablonneuse y domine.	4
M. Tronquez. — Folies. — Plaine où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie	4
M. Franchette. — Fouquescourt. — L'argile sablonneuse y domine.	4
M. Buteux. — Fransart. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie	2
M. Debains. — Guillaucourt. — L'argile sablonneuse et quelques terres crayonneuses y dominent; il y a de la craie.	5
M. Caron. — Hallu. — Plaine où l'argile sablonneuse domine; il y a de la craie	2

…d'électeurs.	Cholériques		Décédés.		Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
41	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
39	»	»	»	»	
41	»	»	»	»	
33	»	»	»	»	
43	»	»	»	»	
74	»	»	»	»	
10	»	»	»	»	
44	»	»	»	»	
41	»	»	»	»	
49	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
57	»	»	»	»	
30	5	13	1	2	10 mai au 2 juin.

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Boulanger. — Harbonnières. — Plaine où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie et de la pierre	21
M. Ouvray. — Lachavatte. — L'argile sablonneuse y domine.	1
M. Outurquin. — Lequesnoy. —	2
M. Lesage. — Maucourt. — L'argile sablonneuse y domine.	4
M. Garin. — Méharicourt. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie.	10
M. Casset. — Parvillers. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie.	3
M. Sorel. — Punchy. — L'argile sablonneuse et caillouteuse y domine; il y a de la craie	2
M. Thiroux. — Rozières. — Plaine où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie	23
M. Goret. — Rouvroy. — L'argile sablonneuse y domine.	8
M. Boitel. — Vrely. — Plaine où domine l'argile sablonneuse.	9
M. Petré. — Warvillers. — L'argile sablonneuse y domine.	3
Canton de Roye.	
M. Galoppe. — Armancourt. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie	
M. Cleuët. — Balatre. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie.	2
M. Longuet. — Beuvraines. — L'argile sablonneuse y domine; il y a beaucoup de grès	12

…	Cholériques		Décédés.		Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
6	1	»	1	»	13 septembre.
0	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
5	»	»	»	»	
5	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
8	90	146	15	20	10 mai au 10 juillet.
31	»	»	»	»	
1	21	42	3	3	10 mai au 30 juillet.
31	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
11	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Cleuët. — Biarre. — L'argile sablonneuse y domine.	13
M. Richard. — Billancourt. — L'argile sablonneuse y domine.	35
M. Duscatel. — Breuil. —	2
M. Debray. — Carrépuis. — L'argile sablonneuse y domine.	3
M. Louvet. — Champien. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie	5
M. Dumont. — Cremery. — L'argile sablonneuse y domine.	1
M. Goret. — Cressy-Omencourt. — L'argile sablonneuse y domine	3
M. Boudoux d'Hautefeuille. — Curchy. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de l'argile et de la craie.	2
M. Aubé de Bracquemont. — Damery. — L'argile sableuse et du sable dans quelques cantons y dominent; il y a de la craie et du sable	4
M. Taupin. — Dancourt. — L'argile sablonneuse y domine.	1
M. Leroy. — Dreslincourt. —	
M. Leclercq. — Ercheux. — Plaine à 2 lieues 1/2 O.-S.-O. de Ham, et 2 lieues 1/2 E. de Roye	10
M. Hadengue. — Etalon. —	3
M. Quezet. — Fonches. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie	2
M. Devaux. — Fonchette. — Une argile sablonneuse et caillouteuse y domine; il y a de la craie	

électeurs.	Cholériques		Décédés.		Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
0	»	»	»	»	
6	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
1	»	»	»	»	
6	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
36	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
46	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
01	59	75	14	22	14 juillet au 16 septembre.
32	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Hochedez. — Fresnoy-les-Roye. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie.	5
M. Rouillé de Fontaine. — Goyencourt. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie.	3
M. Normand. — Gruny. — L'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie.	3
M. Leleu. — Hattencourt. — L'argile sablonneuse y domine.	5
M. Terlez. — Herlie. — Une demi-lieue O. de Nesle; deux lieues N.-E. de Roye.	1
M. Bayart. — Laucourt. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie.	2
M. Dupont. — L'Echelle-St.-Aurin. — Sur l'Avre; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie . . .	2
M. Grimaux. — Liancourt-Fosse —	5
M. Doudan. — Manicourt. — L'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie.	
M. Daudré.—Marché-Allouarde.— L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie.	1
M. Binet de Moyencourt. — Moyencourt. — Sur un ruisseau qui se jette drns la rivière de Libermont .	3
M. Boulenger. — Popincourt. —	
M. Rouzé. — Réthonvillers. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie	[illegible]
M. Rouzé. — Roiglisse. —	[illegible]

d'électeurs.	Cholériques		Décédés.		Époques du cholera.— Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
56	»	»	»	»	
35	»	»	»	»	
38	»	»	»	»	
56	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
58	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
36	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
53	»	»	»	»	
31	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Fouquier. — *Roye* (1). — Sur la rive droite de l'Avre; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie. .	36
M. Vecten. — St.-Mard. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie	2
M. Commelin. — Tilloloy. — Plaine où domine l'argile sablonneuse ; il y a du sable et de la craie	4
M. Alleaume. — Verpillières. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie.	1
M. Boyenval. — Villers-lès-Roye. — Plaine où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie.	[illegible]
ARRONDISSEMENT DE PÉRONNE.	
M. Debry, sous-préfet.	
Canton d'Albert.	
M. Choquet. — *Albert* (2). — Sur la rivière de Mi-	

(1) Roye, *Rauga*, et autrefois *Raudrina*, *Rodium* et *Roia*. ville ancienne a des eaux minérales dans sa banlieue, à Saint-M lès-Triot et Lacressionnère qui est à un quart de lieue ouest de I ces eaux, d'après un rapport des députés de l'académie des sci en 1771, doivent être très-salutaires; on peut voir l'extrait de analyse faite par MM. de Lassone et Cadet, insérée dans le jou *La Nature considérée sous les différens aspects*, 1771, *lett.* 148, *r page* 182 *et suivantes.*

Roye était fortifiée; on prétend qu'elle a éprouvé onze siéges: été prise et reprise plusieurs fois, et livrée aux flammes par les A en 1370.

Roye est la patrie de Jean de la Vacquerie, de Gille de Roy Martin Meurice et de Louis Billecocq, de Popincourt, premier sident du parlement de Paris, et de Pierre Mercier, qui était gé des Mathurins.

	Cholériques		Décédés.		Époques du cholera.— Demeures où il parut d'abord. —Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
2	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
9	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	

Albert, autrefois Ancre ou Encre, *Ancora*, fut érigé en mar-
t en 1576, en faveur de Jacques d'Humières sous le nom d'An-
ui a été changé par lettres patentes de 1620 en celui d'Albert,
ans après la mort de Concini, maréchal d'Ancre, qui en était le
eur. Le comte de Toulouse l'acheta en 1695, et il appartenait avant
olution à la maison d'Orléans-Penthièvre. Cette ville est entou-
e murailles et de fossés, et a encore son château bâti par Hugues,
e France. Il y avait un prieuré régulier à la collation de l'abbé
int-Martin-des-Champs, de Paris, dont le titulaire nommait à
re du lieu. Il y a un hôpital.
ı a découvert dans une cave d'Albert des bois, des roseaux, des
ages, des mousses mêmes pétrifiés ou empreintes. La petite rivière
a traverse forme, en sortant de ses murs, une très-belle cascade.

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
raumont; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent par cantons ; il y a des marais, de la tourbe.	2(
M. Lemaire. — Anchovillers. — L'argile sablonneuse y domine.	
M. Margotin, adjoint. — Authuille. — Sur la Miraumont; terres crayonneuses; il y a de la craie et de la tourbe	
M. Duchaussoy. — Aveluy. — L'argile sablonneuse y domine; il y a des marais, de la tourbe, de la craie et de la pierre dure.	
M. Théry. — Bazantin. — Terres argileuses, crayonneuses; l'argile sablonneuse y domine par cantons	
M. Philippe. — Beaucourt. — Sur la rive de la Miraumont; l'argile sablonneuse et caillouteuse et les terres crayonneuses y dominent.	
M. Daincourt, adjoint. — Beaumont-Hamel. — Vers les sources de la Miraumont; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; on y trouve de la craie	
M. Devalicourt. — Bécourt-Bécordel. — L'argile sablonneuse, caillouteuse, et les terres crayonneuses y dominent.	
M. Rouvillain. — Bouzincourt. —	
M. Danzel. — Buire-sous-Corbie. — Sur la Miraumont; terres maigres; il y a de la tourbe et de la craie . .	
M. Bernaville. — Contalmaison. — Plaine où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie	

	Cholériques		Décédés.		Epoque du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
	19	16	15	10	3 juin.
	»	»	»	»	
	»	»	»	»	
	»	»	»	»	
	»	»	»	»	
	»	»	»	»	
7	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
2	»	»	»	»	
9	4	1	4	1	11 au 20 juillet.
8	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Lecreux. — Courcelette. — L'argile sablonneuse et quelques terres crayonneuses y dominent.	4
M. Gadoux, adjoint. — Dernancourt. — Marais sur la Miraumont; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent	5
M. Deprielle, adjoint. — Fricourt. — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent . . .	7
M. Demailly. — Grancourt. — Sur la rivière de Miraumont.	6
M. Tourbier. — Irles. —	4
M. Dufourmentelle. — Lavieville. —	3
M. Dominoy. — Mametz. — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses et quelquefois sableuses y dominent; il y a de la craie	5
M. Caudron, adjoint. — Meaulte. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie.	9
M. Leclercq. — Mesnil-Martinsart. — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; il y a de la pierre dure très-difficile à tailler	6
M. Cordier. — Millancourt. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie	4
M. Colle. — Miraumont. — Près des sources de l'Ancre ou de la Miraumont; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses et caillouteuses y dominent; il y a de la craie et de l'argile d'une épaisseur considérable.	11
M. Roussel. — Ovillers-le-Boissel. — Au haut d'une vallée; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie.	6

d'électeurs.	Cholériques Hommes.	Cholériques Femmes.	Décédés. Hommes.	Décédés. Femmes.	Époque du cholera. — Demeures où il parut d'abord. —Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
49	»	»	»	»	
57	»	1	»	1	15 au 16 juillet.
79	»	»	»	»	
69	»	»	»	»	
45	»	»	»	»	
33	»	»	»	»	
52	»	»	»	»	
97	»	»	»	»	
68	»	»	»	»	
47	»	»	»	»	
06	»	1	»	1	23 août.
61	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Baudeloque. — Pozières.—Plaine où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie	5
M. Renard, adjoint. — Pys. — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses et caillouteuses y dominent; il y a de l'argile de 20 à 30 pieds d'épaisseur; il y a aussi de la craie	4
M. Ducastel. —Thiepval. — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; il y a de la craie .	4
Canton de Bray.	
M. Caignard. — Becquincourt. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la pierre dure et tendre. . . .	1
M. — Bray (1). — Sur la rive droite de la Somme; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; il y a de la pierre grise, un peu de grès et de la tourbe	14
M. Perrin. — Cappy. — Sur la rive gauche de la Somme; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; il y a de la craie et de la tourbe.	10
M. Warin. — Cérisy-Gailly. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la tourbe.	6
M. Boulanger. — Chipilly. — Sur la rive droite de la Somme; les terres crayonneuses et caillouteuses y dominent; on y trouve de la craie et de la tourbe .	9
M. Bidault. — Chignoles. — L'argile sablonneuse y domine.	3

(1) *Brayum ad Suminam*

d'électeurs.	Cholériques		Décédés.		Époque du cholera. — Demeures où il parut d'abord. —Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
57	»	»	»	»	
46	»	»	»	»	
42	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
23	9	12	8	9	19 octobre.
04	2	2	1	2	12 octobre.
70	»	»	»	»	
40	»	»	»	»	
38	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Maillard.—Eclusier-Vaux. (1)—Sur la rive droite et la rive gauche de la Somme; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; il y a de la pierre, de la craie et de la tourbe	2
M. Delafons. — Etinehem (2). — Sur la rive droite de la Somme; les terres argileuses et crayonneuses y dominent; il y a de la pierre dure et de la tourbe .	6
M. Lemaître. — Frise. — A l'entrée d'une presqu'ile que forme la Somme; les terres crayonneuses et caillouteuses y dominent; il y a de la tourbe et de bonnes pierres	3
M. Ledent. — Herbecourt. — Vallée où domine l'argile sablonneuse	3
M. Houssart. — Laneuville-lès-Bray. — Sur la Somme; l'argile sablonneuse et quelques terres crayonneuses y dominent; il y a de la craie et de la tourbe. . .	1
M. — Méricourt-l'Abbé. —	4
M. Detaille. — Méricourt-sur-Somme. — Sur la Miraumont; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; il y de la bonne pierre et de la tourbe	4
M. Tonnel. — Morcourt. — Sur la rive gauche de la Somme; l'argile sablonneuse et quelques terres crayonneuses y dominent; il y a de la tourbe	6
M. Bailly, adjoint. — Morlancourt. — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent	10

(1) On a reconnu à l'est d'Eclusier des eaux minérales. Ce village est à deux lieues et demie O. de Péronne.

(2) Estinhem, il est dans la boue. (*Communiqué.*)

d'électeurs.	Cholériques Hommes.	Cholériques Femmes.	Décédés. Hommes.	Décédés. Femmes.	Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
30	»	»	»	»	
89	»	»	»	»	
37	»	»	»	»	
32	2	4	2	3	4 juillet au 5 août.
30	»	»	»	»	
42	»	»	»	»	* Le maire est M. Noiret.
46	»	»	»	»	
62	»	»	»	»	
03	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Bernault. — Sailly-le-Sec. — Les terres sont sablonneuses; il est à 2 lieues 1/2 N. N-O. d'Abbeville.	6[illegible]
M. Dubois. — Sailly-Lorette (1). — Sur la rive droite de la Somme; une argile sablonneuse et pierreuse y domine; il y a de la craie et de la tourbe.	5[illegible]
M. Caignard. — Suzanne. — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; il y a d'assez bonnes pierres et de la tourbe	[illegible]
M. Levert. — Treux. — Sur la rivière de Miraumont; une argile sablonneuse rougeâtre et des terres caillouteuses y dominent; il y a de la tourbe	[illegible]
M. Labbé. — Ville-sous-Corbie. — Sur la rivière de Miraumont	[illegible]
Canton de Chaulnes.	
M. Drouart. — Ablaincourt. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la glaise assez pure.	[illegible]
M. Etevé. — Assevillers. — Une argile sablonneuse et rougeâtre y domine	[illegible]
M. Vermont. — Belloy. —	[illegible]
M. Dottin. — Berny. — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent.	[illegible]
M. Gensse, adjoint. — Chaulnes. — Plaine élevée, mais sol humide; l'argile sablonneuse y domine; il y a de l'argile assez pure et de la craie.	1[illegible]
M. Houssart. — Chuignes. — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; on y trouve de la craie.	[illegible]

(1) Sailly-Lorette, ou Legrand, paraît avoir été plus considérable, et l'on donne même vulgairement le nom de ville à sa principale place et à ses environs.

d'électeurs.	Cholériques Hommes.	Cholériques Femmes.	Décédés Hommes.	Décédés Femmes.	Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
4	»	»	»	»	
8	2	1	1	1	6 au 17 mai.
6	»	»	»	»	
0	9	7	5	4	20 août jusqu'en septembre.
8	»	»	»	»	
6	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
1	»	»	»	»	
9	»	»	»	»	
3	2	4	»	1	15 au 25 juillet.
2	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Rabardel. — Dompierre. — Plaine où dominent une argile sablonneuse rougeâtre et des terres crayonneuses; il y a de la craie et une pierre dure et jaunâtre	6
M. Neveux. — Estrées-Demecourt. —	6
M. D'Hilly. — Fay. — Plaine où l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses dominent	2
M. Amyot. — Fontaine-lès-Cappy. — L'argile sablonneuse y domine	1
M. Bourdon fils.— Foucaucourt —	6
M. Lefebvre. — Framerville. — Plaine où domine l'argile sablonneuse; on y trouve une bonne pierre.	5
M. Robida. — Fresnes. —	4
M. Vasset. — Herleville. — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent	4
M. Lemaire. — Hyencourt-le-Grand. —	2
M. Senez. — Lihons. — Plaine où domine une argile grasse et sablonneuse; il y a du grès et une argile assez pure; les puits n'ont que deux ou trois brasses, et l'eau en déborde quelquefois deux ou trois mois de suite	12
M. Debras. — Pressoir. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de l'argile assez pure	1
M. Lejeune. — Proyart. — L'argile sablonneuse y domine	8
M. Gensse. — Puzeaux. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie.	2
M. Mollet. — Reinecourt. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de bonnes pierres.	3

d'électeurs.	Cholériques		Décédés.		Époques du cholera.—Demeures où il parut d'abord.—Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
66	15	13	8	8	17 juillet au 20 septembre.
61	»	»	»	»	
30	1	»	1	»	18 au 20 juillet.
30	»	»	»	»	
67	»	»	»	»	
53	»	1	»	1	13 au 19 juillet.
51	1	1	1	1	16 au 22 juin.
44	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
13	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
34	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
32	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Minotte. — Soyecourt. — L'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie	58
M. Boucart. — Vauvillers. — Vallée sèche, où domine l'argile sablonneuse.	41
M. Cordier. — Vermandovillers. — Plaine où domine l'argile sablonneuse	30
Canton de Combles.	
M. Chartier. — Carnoy. — L'argile sablonneuse y domine.	1
M. Debray. — *Combles.* — Pays élevé où dominent les terres crayonneuses et l'argile sablonneuse ; il y a de la craie.	164
M. Debras. — Curlu. — Sur la rive droite de la Somme ; terres crayonneuses ; il y a de la craie	4
M. Magnier. — Equaucourt (1). — Les terres sont argileuses, caillouteuses et crayonneuses	8
M. Berthe. — Flers. — Plaine où domine l'argile sablonneuse ; il y a de la craie	7
M. Marchandise. — Frégicourt. — A 2 lieues et 1/2 N. N.-O. de Péronne, 1/2 S.O. de Sailly	
M. Boulan. — Ginchy (2). — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent.	2
M. Delahaye. — Gueudecourt. —	4
M. Delorme. — Guillemont. — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent	5
M. Legrand. — Hardecourt-au-Bois. — L'argile sablonneuse y domine	5

(1) Esquancourt ou Equencourt.

(2) Autrefois Gunchy.

d'électeurs.	Cholériques		Décédés.		Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
8	»	»	»	»	
2	25	19	2	3	10 mai au 15 juillet.
1	»	»	»	»	
0	»	»	1	»	
3	1	»	1	»	10 au 20 mai.
6	2	2	»	»	11 au 30 juin.
0	»	»	»	»	
1	1	»	1	»	19 juillet au 20 septembre.
0	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
2	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Matte. — Hemmonacu. — Pays fangeux, sur la rive droite de la Somme; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie	
M. Bancourt. — Ytres. — L'argile sablonneuse y domine.	11
M. Domon. — Leforest. — A 2 lieues N.-O. de Péronne, 3 S. S.-E. de Bapaume.	
M. Camus. — Lesbœufs. — Plaine où domine l'argile sablonneuse; il y a de la craie	
M. Debray. — Longueval (1). — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie	
M. Magnier. — Mesnil-en-Arrouaise. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie	
M. Larivière, adjoint. — Manancourt. — Vallée sur la rivière d'Aleine; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent	1
M. Derly, adjoint. — Maricourt. — Plaine où dominent l'argile sablonneuse.	
M. Peltier, adjoint. — Maurepas. — Plaine où domine l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses; il y a de la craie	
M. Froid. — Montauban. — L'argile sablonneuse y domine.	
M. Gambart, adjoint. — Rancourt. — L'argile sablonneuse y domine; à 1/2 lieue de Sailly	
M. Royal. — Sailly-Saillisel. — Pays marécageux, à 2 lieues 3/4 N. de Péronne.	1

(1) Ce village était plus considérable autrefois.

d'électeurs.	Cholériques		Décédés.		Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. —Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
30	»	1	»	»	10 au 16 juin.
09	7	5	4	3	20 octobre.
30	»	»	»	»	
67	19	28	8	11	6 juillet au 9 août.
59	»	»	»	»	
56	»	»	»	»	
18	46	61	3	2	20 mai au 31 juillet.
61	3	»	2	»	5 au 7 août.
58	8	11	2	4	8 juin au 3 août
72	»	»	»	»	
37	»	»	»	»	
07	3	4	2	3	16 octobre.

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
Canton de Ham.	
M. Denisart. — Athies (1). — Sur l'Omignon ; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent. .	76[illegible]
M. Tardieu fils. — Bronchy. — A 3/4 de lieue S.-E. de Ham, et 4 N. N.-E de Noyon.	4[illegible]
M. Fouquy. — Croix-Molignaux. — L'argile sablonneuse y domine; il y a une argile rougeâtre. . . .	51[illegible]
M. Isèbe. — Devise. — Sur l'Omignon; l'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie	1[illegible]
M. Demarolle. — Douilly. — Près d'un ruisseau qui se jette dans la Somme, à 4 lieues O. S.-O. de St.-Quentin, une lieue 1/4 N. de Ham	5[illegible]
M. Vinchon. — Ennemain. — Sur l'Omignon; une argile sablonneuse et des terres crayonneuses y dominent; il y a de la craie	4[illegible]
M. Binse. — Eppeville. — Sur la rive gauche de la Somme; terres argileuses; il y a de la craie. . .	3[illegible]
M. Desachy. — Esmery-Hallon (2). — A une lieue S.-O. de Ham, et à 3 lieues 1/2 N. de Noyon.	14[illegible]
M. Bouzier d'Estouilly. — Estouilly. — Sur la rive droite de la Somme; l'argile sablonneuse y domine. . . .	1[illegible]

(1) Il y a eu autrefois, à Athie, un couvent de bénédictins qui n'y était plus dès l'an 900.

(2) Il y a à Hallon une poterie assez considérable; on y fait aussi des tuiles en grande quantité pour les environs.

d'électeurs.	Cholériques		Décédés.		Époque du cholera. — Demeures où il parut d'abord. —Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
77	»	»	»	»	
49	»	»	»	»	
52	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
54	»	»	»	»	
43	»	»	»	»	
38	»	»	»	»	
23	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Foy.—*Ham* (1).—Sur la Somme ; l'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie	16
M. Fouquy. — Matigny. — L'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie.	6
M. Pointier. — Monchy-Lagache. — Sur la rive gauche de l'Omignon ; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent	9
M. Gruet. — Muille-Villette. — A 1/2 lieue S. S.-O. de Ham	2
M. Leleu. — Offoy. — Sur la rive droite de la Somme, à une lieue O. N.-O. de Ham.	3
M.. Doyen. — Quivières. — L'argile sablonneuse y domine ; à 2 lieues N. N.-O. de Ham.	3
M. Ancelin, adjoint. — St.-Sulpice. — Sur la rive droite de la Somme ; placé au N. de Ham, qu'il touche . .	4
M. Monfourny, adjoint. — Saucourt. — L'argile sablonneuse y domine ; il y a du grès.	41
M. Lescuyer.—Tertry (2).—Sur la rive droite de l'Omignon ; l'argile sablonneuse y domine ; il y a de la pierre.	40

(1) Ham, *Hammus*, dans une plaine humide, fangeuse, malsaine, au milieu d'un marais que cette commune domine, sur la rive gauche de la Somme ; elle passait autrefois pour une place forte, mais les fortifications en ont été détruites, et il n'y a plus que celles du château qui subsistent. C'est dans cette forteresse, dont les murs servent de rive au canal, que sont retenus prisonniers les ministres de Charles X.

(2) C'est aux environs de Tertry que se donna une bataille qui fut très-considérable par ses suites, en 687, entre le roi Thiery III et Pepin Heristel, à deux lieues trois quarts S.-E. de Péronne.

	Cholériques		Décédés.		Epoque du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
4	6	5	3	2	18 avril au 20 juin.
7	»	»	»	»	
2	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
1	5	15	1	4	20 avril au 8 juillet.
7	»	»	»	»	
9	»	»	»	»	
2	»	1	»	1	3 au 4 mai.
1	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Sauvez. — Ugny-Léquippée. — L'argile sablonneuse y domine	1
M. Dojeu. — Villecourt. —	
M. Lefeuvre. — Y. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de craie	1
Canton de Nesle.	
M. Lhomme. — Béthancourt. — Sur la rive gauche de la Somme; terres crayonneuses; il y a une espèce de tourbe légère	1
M. — Briost (1). — Sur la rive gauche de la Somme; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; on y trouve de la pierre . . .	1
M. Poitevin. — Buverchy. — A 4 lieues N. N.-O. de Noyon	1
M. Picart, adjoint. — Cizancourt. — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; il y a de la craie.	
M. Chiraux. — Epenancourt. — Sur la rive gauche de la Somme.	2
M. Debray. — Falvy. — Sur la rive droite de la Somme, à 2 lieues 3/4 S. de Péronne	4
M. Goguet. — Grécourt. — A 3 lieues 3/4 N. de Noyon.	1
M. Gruet. — Hombleux. — A une lieue 1/2 O. de Ham.	11
M. Baroyer. — Hyencourt-le-Petit. —	1
M. Roujé. — Landevoisin et Quiquery. — Au confluent de l'Ingond et de la Libermont	3
M. Persent. — Licourt. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie	7

(1) Le maire de Saint-Christ dirige Briost qui n'en est qu'une annexe.

	Cholériques		Décédés,		Époque du cholera. — Demeures où il parut d'abord. —Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
0	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
0	»	1	»	1	18 au 20 juillet.
0	»	»	»	»	
0	1	3	»	1	15 juillet au 1er. août.
0.	»	»	»	»	
4	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
6	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
4	»	»	»	»	
2	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Goguet. — Marchelepot. — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent	
M. Hadengue. — Ménil-St.-Nicaise. —	
M. Meurinne. — Misery. — Une argile sablonneuse et rougeâtre y domine.	
M. Boudoux-d'Hautefeuille.—Morchain.—L'argile sablonneuse y domine	
M. Fanchon. — *Nesle* (1). — Sur l'Ingond ; l'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie.	
M. Milleret. — Omiecourt. — L'argile sablonneuse y domine; il y a de la craie.	
M. Boitel. — Pargny (2). — Sur la rive gauche de la Somme.	
M. Tévenart. — Pertin. — L'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie	
M. Lamy. — Potte. — A 3 lieues 1/2 S. de Péronne, et à l'O. de Morchain	
M. Leu. — Rouy-le-Grand. — Sur la Libermont . .	
M. — Rouy-le-Petit. — Sur la Libermont.	
M. Cassel. — Saint-Christ. — Sur la Somme ; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent ; il y a de la craie de la pierre et de la tourbe .	

(1) Le marquisat de Nesle passait pour le premier et le plus ancien de la France ; un concile s'est tenu dans cette ville l'an 1200 ; elle est située à deux lieues et demie O. de Ham.

(2) Il y a à Pargny un pélerinage à Saint-Sulpice.

d'électeurs.	Cholériques		Décédés.		Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
65	»	»	»	»	
48	»	1	»	1	10 au 11 mai.
34	»	»	»	»	
50	»	»	»	»	
33	»	»	»	»	
33	»	»	»	»	
31	»	»	»	»	
83	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
30	»	»	»	»	
30	»	»	»	«	
43	»	1	»	1	17 au 20 juillet.

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Leleu. — Voyennes. — Sur la rive gauche de la Somme.	7
Canton de Péronne.	
M. Magnier. — Allaines (1). — Sur un ruisseau qui se jette dans la Somme	9
M. Harlé. — Aizecourt-le-Haut (2).—L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent. . . .	2
M. Forget. — Barleux (3). — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent ; à une lieue S.-O. de Péronne	4
M. Lejeune. — Biaches. — Sur la rive droite de la Somme ; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent	4
M. Poix. — Bouchavesnes. — Plaine où domine les terres crayonneuses ; il y a de la craie ; à une lieue N. N.-O. de Péronne	6
M. Prévost. — Bouvincourt. — L'argile sablonneuse y domine ; il y a du grès ; 1/4 lieue de Vraignes .	3
M. Poupart, adjoint. — Brie. — Sur la rive droite de la Somme ; terres crayonneuses ; une lieue 1/4 S. de Péronne	6
M. Petit. — Buire - Courcelles (4). — Sur le Doingt ; l'argile sablonneuse, les terres crayonneuses et cailleuteuses y dominent	4

(1) Ou Alesnes. (2) Ou Hescourt. (3) Ou Barleux.

(4) On y trouve beaucoup d'argile propre à faire de la brique et même des tuiles.

d'électeurs.	Cholériques		Décédés.		Époques du cholera.— Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
71	»	»	»	»	
94	5	6	5	6	12 juin au 24 juillet.
30	»	»	»	»	
49	»	»	»	»	
46	1	»	1	»	3 au 4 juin.
68	1	1	1	1	15 juin au 17 août.
32	»	»	»	»	
47	»	»	»	»	
44	1	1	1	1	20 au 25 juin.

NOMS DES MAIRES, — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Taillefer.—Bussu.—L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; à 1/2 N.-E. de Péronne.	
M. Dermigny. — Cartigny. — L'argile sablonneuse y domine ; on y trouve du grès ; à 1/2 lieue E. de Péronne	
M. Hubert. — Cléry. —	
M. Moronval. — Doingt. — Sur le Doingt; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; il y a de la craie	
M. Ducauroy père. — Estrées-en-Chaussée. —	
M. Quequet. — Eterphigny (1). — A l'E. des sources de la Cense, à 4 lieues O. S.-O de l'Ecluse.	
M. Lenoir. — Feuillères. — Sur la rive gauche de la Somme; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; on y trouve de la pierre	
M. Potel. — Flaucourt. — L'argile sablonneuse y domine ; il y a de la craie ; à une lieue 1/4 O. S.-O. de Péronne.	
M. Polleux. — Mesnil-Bruntel. — A 1/2 lieue S.-E. de Péronne	
M. Capron. — Moislains. — Sur la rivière d'Aleine; l'argile sablonneuse et caillouteuse et les terres crayonneuses y dominent	
M. Denis Barbare. — Mons-en-Chaussée. — Une argile sablonneuse et rougeâtre et des terres crayonneuses y dominent; on y trouve de la craie et beaucoup de grès; à une lieue 3/4 S.-E. de Péronne.	

(1) Etrepigny ou Estrepigny.

	Cholériques		Décédés.		Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
4	1	»	1	»	22 juin.
4	2	1	»	»	5 juin au 31 juillet.
3	»	»	»	»	
8	28	25	6	8	10 juin au 29 juillet.
0	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
7	»	»	»	»	
5	»	»	»	»	
7	77	125	20	36	16 juin au 27 juillet.
3	2	»	1	»	3 juin au 5 juillet.

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Hiver. — *Péronne* (1). — Dans un marais; entourée de fossés que remplissent les eaux du Doingt et de la Somme.	38
M. Fenaux. — Sainte-Radegonde. — Banlieue de Péronne; l'argile sablonneuse y domine; il y a beaucoup de jardinages	4
M. Queret. —Villers-Carbonnel.— L'argile sablonneuse y domine; à une lieue 1/2 S. S.-O. de Péronne . .	4
Canton de Roisel.	
M. Villart. — Aizecourt-le-Bas (2). — L'argile sablonneuse et caillouteuse y domine; à 2 lieues N.-E. de Péronne	3
M. Leloire. — Bernes. — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; à 3 lieues E. de Péronne	(
M. Tardieu. — Driencourt. — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; il y a beaucoup de bonnes pierres grisâtres.	4
M. Warnet, adjoint. — Epehy (3). — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent; à 3/4 N. N.-O. de Ronsoy; 4 lieues N.-E. de Péronne . .	18
M. Hebert de Bichecourt.—Fins.—L'argile sablonneuse et caillouteuse et les terres crayonneuses y dominent; à 3 lieues N.-E. de Péronne	5
M. d'Hermy. — Guyencourt-Saulcourt. —	(

(1) Cette ville a un château entouré de fossés qui est remarquable par la détention du roi Charles III, dit le Simple, qui y mourut en 929.

(2) Hescourt. (3) Epechy ou Espehy.

Cholériques		Décédés.		Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
49	27	29	15	Avril au 11 septembre.
11	12	4	3	21 mai au 30 juillet.
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
3	2	»	»	13 au 27 juin.
1	1	1	1	26 au 30 juin.
2	4	1	2	18 juin au 10 juillet.

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.
M. Isèbe. — Hamcourt. —
M. Paux. — Hervilly. — L'argile sablonneuse y domine ; 3 lieues E. de Péronne . . . .
M. Leroy, adjoint. — Hesbécourt. —
M. Magniez. — Heudicourt. — L'argile sablonneuse y domine ; il y a des terres crayonneuses ; on y trouve de la craie ; à 3 lieues N.-E. de Péronne. . . . .
M. Gaudfroy. — Liéramont. — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses et caillouteuses y dominent ; il y a de la craie ; à 2 lieues 1/2 N.-E. de Péronne .
M. Lafallisse. — Longavesnes. — L'argile sablonneuse y domine ; à 2 lieues 1/4 E. N.-E. de Péronne . . .
M. Marquet. — Marquaix. — L'argile sablonneuse et quelques terres crayonneuses y dominent ; à 2 lieues 1/4 E de Péronne . . . .
M. Lemaire. — Nurlu. — L'argile sablonneuse y domine ; à 1/2 lieue O. N.-O. de Liéramont . . . . .
M. Prévost. — Peuilly. — L'argile sablonneuse y domine ; on y trouve de la craie ; à 3 lieues E. S.-E. de Péronne . . . .
M. Devrainne. — Roisel (1). — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent . . . .
M. Malézieux. — Ronsoy. — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent. . . . .
M. Lardé, adjoint. — Sorel. — L'argile sablonneuse y domine. . . . .
M. Seret, adjoint. — Templeux-la-Fosse. — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuse y dominent. . .

(1) Il y a une fonderie pour les cloches.

d'électeurs.	Cholériques Hommes.	Cholériques Femmes.	Décédés. Hommes.	Décédés. Femmes.	Époques du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
0	7	6	2	2	5 novembre au
6	»	»	»	»	
0	»	»	»	»	
3	2	»	1	»	26 au 30 juin.
7	»	»	»	»	
0	2	2	1	1	18 juin au 5 juillet.
3	»	»	»	»	
7	»	1	»	»	26 juin.
6	»	»	»	»	
6	13	17	6	9	15 juin au 31 juillet.
5	»	»	»	»	
9	»	»	»	»	
9	»	»	»	»	

NOMS DES MAIRES. — DES COMMUNES. — TOPOGRAPHIE ET GÉOGNOSIE.	Population.
M. Hocquet. — Templeux-le-Guérard. — Les terres sont crayonneuses	
M. Caffart. — Tincourt-Boucly. — Sur le Doingt; l'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent	
M. Camus. — Villers-Faucon. — Les terres crayonneuses y dominent; il y a une pierre grisâtre assez dure	1
M. Vinchon.—Vraignes. — L'argile sablonneuse et les terres crayonneuses y dominent (1); à 2 lieues 1/2 E. S.-E. de Péronne, 4 lieues O. de St.-Quentin. .	

(1) Je dois une partie de mes recherches sur la Statistique, au traité élémentaire des maladies épidémiques ou populaires, par Trannoy, médecin d'Amiens, aux lettres des maires qui ont répondu catégoriquement aux demandes de MM. Fumeron d'Ardeuil et Dunoyer, et surtout au dictionnaire inédit de J.-B.-Noël Bizet, membre de l'académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts du département de la Somme; cet ouvrage, dont M. Delamorlière, secrétaire de l'académie d'Amiens, a hérité, et qu'il a bien voulu me permettre de compulser, a coûté plusieurs années de recherches assidues à son auteur; il a pour titre : *Dictionnaire topographique, historique et d'histoire naturelle de la Picardie*, ou *Statistique générale de cette province*, 1786. Ce dictionnaire a pour épigraphe : « Il nous faudrait des typographes qui nous fissent des narrations particulières des endroits où ils ont été...... » Je voudrais que chacun écrivît ce qu'il sait et autant qu'il en sait, non en cela seulement, mais en tout autre sujet. (Montagne, Essais. liv. 1. chap. 30.)

d'électeurs.	Cholériques		Décédés.		Epoque du cholera. — Demeures où il parut d'abord. — Personnes sur lesquelles il sévit en premier.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
31	20	32	4	7	8 juin au 4 juillet.
75	6	13	1	5	13 juin au 6 août.
20	1	»	1	»	
35	1	»	1	»	5 novembre.

MOYENS
PROPHYLACTIQUES ET CURATIFS.

De quel éclat la médecine ne brillerait-elle pas, combien son utilité procurerait d'avantages à l'humanité si les causes premières des maladies n'échappaient trop souvent aux recherches assidues des savans laborieux et à la philantropie des gouvernemens sages, éclairés ! Peu de maladies plus que le cholera ont fourni une carrière aussi vaste à l'investigation des uns et à la sollicitude des autres; ceux là se sont acquitté des fonctions auxquelles leurs talens les appelaient avec un zèle souvent au-dessus de l'humanité, pendant que les chefs des nations n'ont épargné ni les dépenses, ni les mesures capables d'arrêter ce fléau ou de lui arracher ses victimes ! Mais rien n'a pu enrayer la marche que cette cruelle maladie semblait s'être tracée d'avance, ou empêcher les malheureux qu'il avait pour ainsi dire désignés, d'échapper à ses atteintes et souvent à une mort précédée de tortures si cruelles, qu'elles portaient la terreur et la pitié dans l'ame des spectateurs même les plus impassibles. Aussi répéterons-nous avec vé-

rité que les maladies contre lesquelles on emploie un grand nombre de remèdes sont aussi celles qui paraissent n'en avoir aucun (1).

Que d'observations, que de veilles, que d'écrits profonds sont venus nous affirmer la contagion de cette maladie, pendant que d'autres savants, avec tout autant de preuves, la rejetent comme on ferait d'une hypothèse nuisible au commerce, aux gouvernemens et aux individus.

C'est dans ce conflit des opinions dans la divergeance des idées pour et contre la contagion du cholera asiatique, que nous sommes appelés, dans cet écrit, à dire ce que nous pensons (2).

(1) *Médicamens employés contre le cholera dans la première période.*

Sulfate de plomb, — de cuivre, — de bismuth. — Calomel, 6 grains par heure. — Vin d'absinthe. — Valériane. — Serpentaire. — Armica. — Vésicatoire. — Sinapismes. — Bains chauds. — Opium. — Le camphre. — Le musc. — L'acétate de morphine. — L'acide hydrocianique. — L'eau de mélisse. — L'infusion de menthe. — Le laudanum. — La thridace. — Le laurus-cerasus. — Les frictions avec la flanelle et des brosses douces. — Les ventouses sèches. — Les scarifications. — Les frictions avec la teinture d'opium. — La glace à l'intérieur. — Tartre stibié. — Ipecacuanha. — Punch. — Le froid à l'extérieur. — Transfusion du sang. — La racine d'iwarancusa. — De Guaco, etc., etc.

(1) Le docteur Smith s'est communiqué une fièvre in-

Nous avouerons donc que les faits parlent aussi impérieusement pour l'une que pour l'autre de ces deux opinions; que tantôt le cholera asiatique paraît contagieux et tantôt épidémique; car il nous paraît, par ses effets, tenir de la contagion, puisque le froid fait ordinairement cesser ses ravages comme dans la peste, la fièvre jaune, soit en changeant la constitution atmosphérique, soit en condensant et détruisant pour ainsi dire les effluves pestilentiels, ou en rendant le système absorbant moins actif.

De même aussi que les épidémies, il vient de préférence dans certains temps de l'année, et semble quelquefois mépriser cette règle pour trancher la contagion, comme les faits ne l'ont que trop prouvé.

Le cholera indien a aussi cela de commun avec les épidémies, qu'il paraît subitement d'une manière générale, et que souvent il se borne à un seul pays, et attaque à l'improviste plusieurs individus en même temps; qu'il ne tient aucune marche cer-

termittente, au stade de la chaleur par l'électricité; il a même constaté que le virus vaccin peut être conduit et déposé sur nos tissus par l'influence de ce fluide, et y déterminer le développement de la vaccine chez les personnes non vaccinées.

(*Gaz. Méd. de Paris*, 1833, *p.* 76 *et* 506.)

taine, disparaît ou dure plus ou moins long-temps, sans qu'on puisse le prévoir ; qu'il fait disparaître les maladies ordinaires, ce qui cependant n'a pas toujours lieu, se contentant, pour ainsi dire, de leur imprimer son cachet ; qu'il est prompt et rarement chronique, car nous avons quelques faits d'intermittence du cholera par-devers nous ; qu'il sévit quelquefois contre les hommes et les animaux, qu'il peut attaquer plus d'une fois le même individu, quoique ce dernier s'éloigne de l'endroit où il l'a contracté ; qu'il fait plus de ravages dans les pays méridionaux que dans ceux qui s'approchent le plus du nord, et que comme les autres épidémies il marche de l'est à l'ouest ; qu'il ne se laisse pas toujours influencer par les saisons et jamais par les vents, les climats ; qu'il n'a aucune époque déterminée pour son retour, reparaissant souvent après un laps de temps plus ou moins long, plus ou moins rapproché.

Le cholera asiatique paraît appartenir aux maladies coutagieuses, puisque comme elles il a paru dans toutes les saisons ; qu'il frappe surtout dans les endroits réunissant un grand nombre d'individus, qu'il attaque en même temps les hommes et les animaux d'une classe différente ; qu'il semble épargner les vieillards dont le système absorbant, moins actif que chez les jeunes gens, les me-à l'abri de ses attaques ; qu'il a épargné des étran-

gers lorsqu'il parut à Paris; qu'il attaque surtout les individus que l'ignorance, la vie crapuleuse met dans une pauvreté dégradante, sources des crimes et de l'ingratitude, dont dans plusieurs villes on paya le zèle philantropique de l'autorité et des médecins, et que nous n'avons peut-être évités à Amiens, que parce que je goûtai largement des divers médicamens donnés aux malades, ayant entendu le mot *empoisonnement public* prononcé dans cette classe qui ne peut être heureuse qu'en lui donnant un frein ou une large part à l'instruction; que le cholera indien affecte le système nerveux, glandulaire et digestif; que souvent un individu s'éloigne en vain d'un pays où il règne, afin de l'éviter.

De ces divers caractères propres au cholera asiatique, et des observations faites en plusieurs endroits, nous croyons pouvoir déduire que cette maladie est épidémico-contagieuse, d'une nature particulière, pouvant se transmettre dans des circonstances données, qui souvent échappent à l'esprit le plus exercé, mais jamais à volonté; que les cordons sanitaires sont plutôt nuisibles qu'utiles, exigeant un rassemblement très-grand d'individus, sur un point peu éloigné de la maladie; ce qui est favorable à son développement et porte la terreur dans les populations qui les prédisposent à ses atteintes; que des soins généraux d'hygiène

suffisent pour les atténuer sans cependant en préserver entièrement.

Plusieurs médecins d'un mérite reconnu ont pensé que des révolutions opérées à notre insu dans le sein de la terre ou dans les astres qui nous entourent (1), auraient soutiré une partie de l'électricité qui en moins, selon eux, joue un grand rôle dans l'apparition du cholera. Leur système ne fut point admis parce qu'on n'avait remarqué aucun changement dans le baromètre, et que le cholera apparaissait à quelque hauteur qu'il fut. Nous regrettons vivement que des expériences plus positives n'aient point eu lieu, car on serait peut-être parvenu, au moins par induction, à découvrir la cause première du cholera : si lorsque cette maladie n'existait pas, on eut fait de nombreuses expériences sur l'électricité et le galvanisme dans une chambre dont la capacité, les meubles, les personnes, toutes les circonstances enfin qu'elle pourrait présenter, auraient été bien notés, en consignant les divers points marqués

(1) C'est sans doute à de semblables causes qu'est due la déclinaison de l'aiguille aimentée; cet écart qui avait déjà paru, est maintenant à Paris de 22° 20′ en allant du nord à l'ouest : cependant la boussole commence à rétrograder vers le nord depuis quelques années, mais tous ses mouvemens se font avec une extrême lenteur.

par le thermomètre, l'hygromètre et le baromètre; si ensuite on eut consigné sur un registre, combien il fallait, par exemple, de tours de manivelle de la machine électrique pour faire monter l'électromètre, pour agiter plus ou moins *l'électroscope*, jusqu'à tel ou tel degré, et qu'ensuite on ait répété ces expériences avec les mêmes circonstances, par les mêmes personnes au moment où le cholera peserait dans l'endroit où serait située la chambre dont nous venons de parler; et si, quoique tout parût dans un état *tout à fait* semblable, il fallut tourner plus souvent la manivelle de la machine électrique, pour que l'électromètre marquât le même degré que dans la première expérience, ne pourrait-on pas en déduire que l'atmosphère et le terrain de la chambre sont appauvris d'électricité. Car comment en serait-il autrement, si les circonstances données eussent été parfaitement égales : les mêmes causes en physique amènent toujours les mêmes résultats.

Ces expériences faciles, peu coûteuses pour ceux qui ont les instrumens nécessaires, n'ont pas encore été tentées.

Les moyens propres à se préserver du cholera-morbus ont été aussi variés (1) que ceux employés

(1) M. le docteur Sanders, professeur de médecine à Edimbourg, pense qu'à l'exemple des anciens on pourrait

dans son traitement : cependant nous distinguerons d'entre eux, les prophylactiques conseillés par M. Barbier, d'Amiens, et M. Costier; ils ont paru efficaces sur les personnes qui les ont employés; ils consistaient à prendre tous les jours une décoction de quinquina ou quelques grains de sulfate de quinine, et à observer les soins prescrits par l'hygiène. M. Costier a eu le cholera,

améliorer l'état ou la constitution de l'atmosphère par des feux sur lès lieux élevés, ou bien opérer sur un grand nombre de points des décharges d'artillerie. C'est ainsi qu'aussitôt après la prise de Varsovie, qui fut précédée pendant deux jours d'un roulement continuel du feu de plus de six cents pièces de canon, on vit disparaître presque subitement le cholera dans la ville et les environs. (Gaz. méd. de Paris, 1832, pag 76.)

M. Debeausseaux, ancien brasseur à Amiens, breveté en 1821, pour la manière prompte de refroidir la bière, connu de la *Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, qui lui décerna une mention honorable pour la communication qu'il lui fit en 1826, d'un procédé très-économique de conserver facilement la glace dans une fosse de dix pieds de profondeur, fit publier, en avril 1832, et à ses frais, une brochure dans laquelle il proposait d'établir des feux sur les montagnes qui avoisinent Amiens, sur les places publiques, à l'entrée des rues infectées; de brûler des tourbes, du goudron et des vieux houblons dans les vallées; de tirer le canon dans le jour, autour de la ville, et le soir des pièces d'artifices de son

mais il observe, dans la Gazette Médicale de Paris, 1832, page 292, qu'il n'avait point fait usage du quinquina dont se sont bien trouvés ceux qui, d'après son avis, l'ont employé. Le café noir a paru également utile à quelques personnes auxquels nous l'avons conseillé.

Nous avons aussi retiré un grand avantage de quelques saignées locales; d'un vésicatoire que nous avons ordonné, après avoir essayé en vain

invention, telles que bombes, boîtes, qui ayant une double enveloppe, dont l'une extérieure contiendrait deux ou quatre kilogrammes de chaux, et l'autre intérieure, contenant un quart de poudre à canon et une mèche, la ferait éclater dans l'atmosphère pour le purifier même au loin. Il proposa encore deux autres moyens d'employer le chlorure dans le même but.

Ce philantrope s'occupe d'un projet d'assainissement pour certains hôpitaux; nous attendrons que l'application en ait eu lieu pour en entretenir nos lecteurs.

Le docteur Liebert a remarqué que les passages où l'on brûle du gaz mal épuré, ont été préservés du cholera. Il pense que ceci est dû à l'acide sulfureux et à l'hydrogène sulfuré, formés par la combustion du gaz, qu'on reconnaît bien par l'odeur piquante; il remarque aussi qu'à Londres, où on brûle beaucoup de charbon de terre, le cholera n'a pas été aussi violent : il conseille les décharges d'artillerie, les feux de bois, de paille, méles au charbon de terre, pour l'assainissement des rues de Paris. (Gaz. méd. de Paris, pag. 193.)

de plusieurs autres moyens, à des personnes qui éprouvaient des palpitations, des suffocations, des fourmillemens, quelquefois même de légères crampes dans les membres, surtout inférieurs, et dont le moral abattu ne leur laissait que de sinistres présages; ces individus qui se trouvaient évidemmeut sous une influence cholérique, se sont constamment bien trouvés d'un vésicatoire qu'ils se hâtaient de raviver, lorsque l'ayant négligé, ils ressentaient quelques-uns des symptômes dont nous venons de parler. Ce moyen nous semble pouvoir être employé surtout par ceux dont l'estomac ne peut supporter l'usage du quinquina ou du café, en se conformant aux soins hygiéniques qu'on doit principalement observer dans une épidémie aussi meurtrière; on doit aussi éviter tout ce qui pourrait amener une congestion sanguine dans quelqu'organe, car le cholera paraît souvent déterminé par une stase du sang dans une des parties de l'économie (1).

Quant aux moyens curatifs, nous ne parlerons que de ceux qui ont paru les plus opportuns; parmi eux nous désignerons la saignée générale

(1) Les vésicatoires et autres exutoires anciens n'ont pas le même avantage que ceux que l'on place au moment où le cholera arrive. (Voyez la Gaz. méd. de Paris, 1832, pag. 168, 174, 204 et 222.)

qui souvent a arrêté les symptômes cholériques d'une manière surprenante quand elle était faite dans le début ; nous en citerons un exemple comme en ont eu plusieurs autres médecins d'Amiens. Le 3 juillet 1832, appelé à six heures du matin, pour le nommé Robert, âgé de 44 ans, d'un tempéramment robuste, garçon d'écurie, chez M. Fauquel, teinturier à Saint-Maurice, je le trouvai avec des crampes et vomissant depuis une heure du matin, sans que son compagnon, d'une surdité parfaite, couché dans un autre lit de la même écurie, eût appelé du secours, n'ayant pas entendu ses plaintes; le malade était agité, souffrait beaucoup, le pouls était fort, je le saignai : « Mon mal s'en va avec mon sang, me dit-il; » en effet, je lui fis une saignée aussi large que possible, et le quittai dans un état de calme et de bien-aise indicible (1). L'après dîner, à ma

(1) Microscopie *du sang cholérique.*

M. Czermak, savant physiologiste de Vienne, a remarqué que dans l'état normal les sphérules du sang avaient un diamètre de $1/2800$ d'un pouce anglais, et que dans le cholera leur diamètre variait de $1/2300$ à $1/2500$.

Cette disposition du sang, bien différente de celle qu'il a rencontrée dans le typhus, la scarlatine maligne, etc., a conduit ce professeur, d'abord contagioniste, à conclure *à priori*, que le cholera n'était point contagieux. *Auguste Gerardin et Paul Gaimard*, 1832, *pag.* 102.

seconde visite, il avait dormi et son état était satisfaisant; le même jour il alla chez lui, où il continua à se bien porter. Mais à côté de ce triomphe de la saignée générale, mon registre fournit d'autres pages qui démontrent, ainsi que l'ont éprouvé plusieurs praticiens de notre ville, combien la phlébotomie paraît souvent précipiter le malade dans la période algide. Le 11 août 1832, à cinq heures de relevé, je fus appelé par le nommé Victor Juvenel, âgé de 28 ans, ouvrier teinturier, rue Blanque-Taque, n°. 19, pour sa femme, âgée de 27 ans, qui, me dit-il, effrayée de le voir revenir de son travail avec une altération étonnante de la figure et de la voix (évidemment cholériques), fut prise au moment même, neuf heures du matin, d'une diarrhée que je reconnus cholérique, et qui fut accompagnée de vomissemens caractéristiques du cholera, un peu avant mon arrivée chez lui; cette femme avait les extrémités froides, quelques crampes, le pouls petit; quinze sangsues au fondement procurèrent une assez grande quantité de sang, qui amena promptement la réaction pendant laquelle je la saignai; enfin elle guérit. Quant au mari, malgré les symptômes que nous avons cités, et qui duraient depuis six heures du matin, il ne ressentait aucune douleur, il avait le pouls très-sensible, je le saignai du bras, peu après il tomba dans la période algide, à neuf

heures du soir, je le trouvai avec des crampes dans les membres ; à deux heures de la nuit j'y retournai, l'épigastre étant sensible, j'y fis apposer quinze sangsues. Le 12, à ma visite du matin, vers les quatre heures, son état n'était pas amélioré; à huit heures, j'allai le voir, mais malgré mes soins, mes efforts, le malade succomba. Nous pensons donc qu'il est prudent de n'employer que les saignées locales dans la première période du cholera.

Les solutions salines en boissons et en lavemens ou en injection dans les veines, ont été très-avantageusement employées. Les cholériques rendant beaucoup de matières salines dans leurs déjections (1), M. Stevens, de Londres, leur fit pren-

(1) ANALYSE DU SANG.

Composition du serum cholérique et non-cholérique.

Homme sain (Berzelius).		Cholérique (Thomson).	
Eau	90 5	Eau	83 750
Albumine	8 »	Albumine	15 015
Sels	1 5	Sels	1 235
	100 0		100 000

1°. Le sang cholérque rougit peu à l'air.

2°. Il rougit moins sous son serum que le sang non-cholérique.

3°. Son serum rougit moins le caillot du sang non-cholérique que le serum ordinaire.

4°. Les sels favorisent et avivent sa coloration à l'air,

dre chaque heure ou demi-heure, une dissolution de 40 grains de sel commun, 20 grains de bi-carbonate de soude et 6 ou 10 grains d'hydro-chlorate de potasse, dans 5 à 6 onces de véhicule, sans doute. Nous voyons dans la Gazette médicale de Paris, 1832, page 466, qu'un médecin fut pris pendant la nuit de symptômes du cholera, qu'il arrêta en buvant son urine (1).

M. Lisart prenait pour les injections dans les veines, 5 livres d'eau, 2 dragmes de muriate de soude, une dragme de carbonate de soude, et cette solution était injectée peu à peu dans la veine médiane céphalique. Quand 2 livres d'eau étaient injectées, la couleur bleue diminuait, la température du corps s'élevait, le pouls devenait

excepté le sucre et l'urée, que des chimistes ont rangés parmi les sels; suivant Vohler, l'urée est un cyanite d'ammoniaque, et le sucre une carbonate d'éther. (*Orfila.*)

5°. Le sang cholérique se conserve plus long-temps que le sang non-cholérique, et par cela même est moins oxygénable. *Voyez Gazette méd. de Paris*, 1832, *pages* 33, 332, 347.

(1) Dans l'ile Maurice, les habitans d'un vaste établissement, prirent tous les jours matin une solution de sel miellé; ils n'eurent que peu de cholériques, et n'en perdirent aucun, pendant que leurs voisins, qui n'en avaient point fait usage, en furent cruellement frappés.

fort, etc. Il faisait pratiquer en même temps des frictions sur la région de l'épine, sur le sternum et le ventre, avec une pâte sinapisée, ayant pour base une solution de deux gros de potasse pour deux livres d'eau bouillante : cette espèce de cataplasme agissait beaucoup mieux que le cautère actuel. Il donnait aussi en boisson de l'eau chargée de sels alcalins, mais surtout des lavemens abondans d'eau chargée des mêmes sels que pour l'injection des veines bien chaudes, et que l'on s'efforçait de retenir, même par la compression de l'anus. Les lavemens étaient promptement absorbés ; quand l'injection veineuse avait produit de bons effets, alors il faisait recommencer de temps en temps l'injection dans les veines ; ces remèdes, les uns sans les autres, ne produisant ordinairement que des effets passagers, on ne doit employer, au lieu de seringue, que le *Gravitatem de Blundell*, pour que le liquide entre de lui-même. Souvent les injections salines étaient suivies de vomissemens violens dont on préservait les malades en ajoutant 10 ou 15 gouttes d'une solution de muriate de morphine dans chaque injection de 7 à 10 livres.

Mais plusieurs malades qui avaient été ainsi rappelés, sont morts dans les périodes suivantes ou sont retombés dans le collapsus; aussi la Gazette médicale de Paris, 1832, résume ainsi les

effets des injections salines : « Elles n'ont aucun inconvénient général ; mais parfois l'opération nécessaire pour ouvrir la veine et injecter les liquides, enflamme la veine ; cet accident est rare.

« Elles n'ont aucune propriété spécifique contre le cholera, et elles ne produisent dans le sang aucune modification qui en neutralise la cause.

« Leur effet est celui d'un stimulant énergique qui ranime la circulation et la chaleur. Cette stimulation n'est souvent que temporaire, et après qu'elle a cessé on voit renaître le collapsus. Ces alternations peuvent être reproduites plusieurs fois sur le même individu.

« Les injections salines ne mettent pas à l'abri des fièvres secondaires qui appartiennent au cholera.

« Enfin, cette méthode de traitement qui n'a pas été essayée en France, mérite l'attention de nos médecins. On pourrait, afin de tâcher de procurer cette réaction par laquelle il faut nécessairement passer, y avoir recours lorsque l'on serait convaincu de l'inefficacité des moyens employés jusque là, et que le malade, sans pouls et sans chaleur, n'offrirait plus aucune prise à notre thérapeutique ordinaire. »

L'électricité a procuré de bien grands avantages à ceux qui l'ont employée dans la première période du cholera ; M. Pravar, alité par suite de l'ingra-

titude dont on paya ses soins généreux lors de l'invasion du cholera à Paris, penchait à croire que l'électricité jouait un grand rôle dans le cholera, et proposait pour le traitement, d'isoler les malades en plaçant des lames de verre sous les pieds de leur lit et de faire communiquer à une partie quelconque des cholériques, le conducteur métallique propre à lui transmettre l'électricité d'une machine convenablement placée pour obtenir de l'électricité. M. Fabré-Palaprat, pris du cholera, employa ce moyen qui le sauva, et nous voyons encore, dans la Gazette médicale de Paris, 1832, page 212, que M. Pariset, médecin de la Salpétrière, pria M. Lemolt de faire aux cholériques des frictions électriques; que pendant l'électrisation à laquelle chaque malade fut soumis environ une demi-heure, on put constater que ces frictions activaient la chaleur et la transpiration, et modéraient les crampes. Mais on a éprouvé le vif regret que la pénurie d'appareils électriques et de personnes exercées à ces sortes de frictions, n'ait pas permis de continuer à chaque malade, et plusieurs fois le jour et la nuit, un mode de traitement dont l'énergie, si puissante dans les paralysies, ne pourrait que produire les plus heureux résultats sur les cholériques, chez lesquels le principal effet à obtenir est le rétablissement de la circulation et de la chaleur. Ces

obstacles sont loin d'être insurmontables, et les bons effets obtenus par l'électricité doivent encourager les praticiens à ne pas s'y laisser arrêter.

Nous voyons aussi que l'état d'asphyxie dans lequel périssent les cholériques, a donné à penser qu'en leur faisant respirer de l'oxygène on pourrait prolonger leur existence et donner le temps d'employer les autres secours de l'art. Les médecins d'Orléans employèrent, après M. Simonin, pharmacien de cette ville, le protoxide d'azote avec un succès constant pour retirer les malades de la période algide; souvent les malades n'éprouvaient de mieux qu'une heure et quelque fois même plusieurs après l'inspiration de ce gaz; on a vu des malades être dans un état plus satisfaisant après avoir pris le protoxide d'azote, retomber ensuite pour ressentir bientôt une amélioration remarquable, par suite d'une nouvelle inspiration. Pour mieux administrer ce remède, on fermait la bouche du malade avec la main; on tamponait une des deux narines et l'on plaçait dans l'autre un tuyau de gomme élastique qui la bouchait entièrement. Ce tuyau communiquait avec une vessie pleine de ce gaz : en ouvrant le robinet et en comprimant la vessie, on disait au malade : *Sentez bien fort;* quand l'inspiration était finie, on fermait le robinet et l'expiration avait lieu. On renouvelait ainsi cette opération jusqu'à

ce que le malade eût aspiré de sept à huit litres de gaz.

Quant à la solution de protoxide d'azote, voici ce qu'en dit M. Damiron, deuxième professeur à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, praticien réputé à juste titre l'un des plus éclairés; ses observations portent sur huit cholériques guéris, le cholèra présentant bien tous les symptômes redoutables qui le caractérisent; ils étaient froids et cyanosés.

« Chacun d'eux a bu, dans cinq à six heures, de trois à quatre litres de la dissolution de protoxide d'azote légèrement édulcorée avec du sirop simple; dans la journée la chaleur se rétablit successivement, et la cyanose qui diminua aussi successivement disparut; les yeux éteints devinrent brillans, la langue, de froide qu'elle était, se réchauffa et devint rouge sur les bords et à la pointe; les vomissemens n'ont pas été arrêtés par ce moyen, mais par la médication ordinaire, saignées locales, rubéfians, etc. (1).

Un autre cholérique, à l'hôpital depuis sept à huit jours, a eu une nouvelle atteinte; il est redevenu bleu et froid; deux litres de dissolution

(1) Moyens qu'il ne faut pas négliger quand on emploie le protoxide en inspiration.

de protoxide d'azote ont ramené la chaleur et fait disparaître la cyanose.

Voilà des faits qui me semblent susceptibles de fixer l'attention ; c'est beaucoup de gagner du temps ; il paraît que le protoxide d'azote, en ranimant la chaleur, procure cet avantage.

Heureusement, depuis quelques jours nous ne recevons que très-peu de militaires cholériques bien déterminés, en sorte que nous n'avons pas occasion de multiplier nos observations.

Pour préparer la dissolution de protoxide d'azote, on introduit dans une fiole à médecine une certaine quantité de nitrate d'ammoniaque cristallisé ; on arme cette fiole d'un tube propre à recueillir les gaz qui plongent dans un vase contenant de l'eau potable. Lorsque par l'application de la chaleur sous la fiole, le gaz se dégage pur, ce que l'on reconnaît à la propriété qu'il a de rallumer une bougie en ignition, on engage le tube dans le goulot d'un flacon renversé, également plein de la même eau ; lorsqu'il est à moitié plein de gaz, on le bouche sous l'eau ; on le retire pour l'agiter ; on l'ouvre encore sous l'eau, puis on ferme et on agite, jusqu'à ce qu'on voie qu'il n'y a plus d'absorbtion. Alors l'eau est saturée de protoxide d'azote, et l'on tient les flacons bouchés jusqu'à l'emploi ; elle peut se conserver très-longtemps.

C'est le procédé connu de l'extraction du protoxide d'azote. »

On a pensé, dans la période asphyxique, à l'emploi de l'acide hydrophtorique, par la vive irritation qui détermine dans les parties vivantes sur lesquelles on le place; il a paru réussir dans un cas où il fut appliqué deux fois d'abord sur la peau des bras sans presque de douleurs chez un cholérique dont on n'espérait plus rien. Mais ensuite, appliqué sur la peau du mollet du même malade, il détermina une sensation vive, violente, instantanée; car la force de cet acide est telle, que bien qu'on n en emploie qu'une faible quantité prise dans un flacon avec l'extrémité d'un tube de verre, il ne faut s'en servir qu'avec le plus grand soin, la peau des cholériques étant plus morte que dans les cadavres mêmes, comme l'ont dit des médecins observateurs.

Tels sont les remèdes qui ont paru les plus propres à retirer les malades de la période asphyxique ou algide; ils eussent sans doute été plus utiles si on les eût employés simultanément; car la marche rapide de cette maladie demande des moyens qui agissent d'une manière *intime*. Espérons que l'expérience viendra sanctionner l'espoir que nous avons de les voir réussir, lorsqu'ils seront mis en usage dans les pays où règne encore le cholera asiatique.

Quant à la médication à suivre, lorsque la période algide a disparu, pour faire place à la période de réaction ou æstueuse, nous renvoyons aux pages 119 à 120, où il en a été assez parlé pour que nous ne la répétions point ici : cependant nous croyons devoir ajouter que, quand la réaction est suivie d'une troisième période, dite typhoïde ; le lit que nous avons imaginé en 1832, pour servir dans le traitement du cholera et des maladies graves, peut présenter quelqu'avantage ; car ce lit permet de toucher le dos et la partie postérieure du col et de la tête des malades sans leur causer le plus petit dérangement (1), la moindre secousse, et en même temps les tenir dans une très-grande propreté, et éviter par là qu'ils ne s'échauffent et ne deviennent la proie de larges excoriations si fréquentes dans cette période. Ce lit se compose :

1°. De deux cadres D. B. de 7 pieds de longueur, sur un pied neuf ligues de largeur, recouverts d'une double toile M. M. de coutil, tenue à clous à l'extérieur, de six pieds de longueur, sur un pied vingt lignes de largeur, rembourrée

(1) Il arrive souvent que les malades s'éteignent tout-à-coup en voulant faire un mouvement, ou lorsque l'on se dispose à les placer sur le siége ou à les soulever. F. J. V. Broussais, 1832, pag. 48.

d'un crin très-long et très-souple, et percée à ses deux extrémités d'œillets qui correspondent à ceux faits dans un morceau de forte toile attaché à la petite traverse du cadre, et dans lesquels on passe une corde pour la bander.

La partie interne de cette toile est soutenue et bandée au moyen d'une sangle S. qui vient tenir aux boucles placées aux petites traverses.

Les grandes pièces de bois D. des cadres se trouvent percées à leurs extrémités pour laisser passer une grande traverse B. qui reçoit dans une moulure en queue d'hirondelle la languette C. des petites traverses de chaque cadre, comme on peut s'en faire une idée par la coupe sur A. B., de sorte que les deux cadres vont à coulisse dans cette grande traverse et peuvent se rapprocher pour n'en former qu'un si l'on veut, ou bien s'éloigner plus ou moins pour toucher le dos du malade, etc.

Une cheville mobile de bois, placée à l'extrémité intérieure de chaque petite traverse, dans un trou pratiqué dans la grande traverse, sert à maintenir solidement les cadres.

Un des deux cadres a 24 courroies C. C. C. de deux pouces de largeur sur quinze pouces de longueur, et l'autre cadre a des boucles en pareil nombre, attachées toutes au dessous de la toile : quatre de ces courroies et de ces boucles vont de

l'une à l'autre pièce D. pour plus de solidité; elles servent toutes à maintenir tout ce qu'on veut poser contre le dos du malade, soit sangsues, cataplasmes, charpies ou étoupes imbibées d'éther ou d'alcohol, etc. Enfin, ces courroies peuvent servir pour fermer entièrement ou en partie l'espace qui se trouve entre les deux petits cadres sans les faire jouer dans leurs coulisses, et alors on remplit le vide qui se trouve entre eux par des petits coussins au nombre de douze, de six pouces de longueur sur sept pouces de largeur X. X., qui se maintiennent très-bien en place par deux brides placées en dessous, et dans lesquelles passent deux des courroies C. C. C. de sorte que les deux cadres n'en paraissent plus former qu'un, et présentent l'aspect d'un matelas ordinaire : on peut donc très-bien, en débouclant deux courroies, enlever un des coussins qui correspond à la partie du malade qu'on veut mettre à nud.

2°. De deux oreillers plians, placés sur chaque cadre, dont ils ne dépassent pas la largeur; les lettres P. et G. R. montrent les parties qui sont en bois, et les lettres S et C désignent les sangles et les courroies qui, par leurs boucles, permettent qu'on y place des petits coussins comme aux cadres, et qu'on touche le derrière du col et de la tête. La lettre O fait voir un des oreillers rem-

bourré de crin, l'autre en est dépourvu à dessein pour en laisser voir le dessous sur la gravure (1) ; ces oreillers peuvent se baisser ou se lever, au point même de présenter une commodité aussi grande que pourrait faire le meilleur fauteuil. On peut, lorsque la tête du malade ne repose que sur les courroies des oreillers, y verser de l'eau froide, ou y mettre d'autres réfrigérans, comme cela se pratique dans quelques affections cérébrales, sans craindre que cette eau ne coule sur la poitrine ou dans le lit du malade, ce qui cause des accidens que l'on évite alors, les liquides s'échappant à travers les courroies.

3°. De deux tréteaux de trois pieds et demi de hauteur, sur quatre pieds de longueur : on peut aussi poser ce lit sur les traverses des montans d'un lit ordinaire, dont on aurait enlevé les matelas.

Chaque cadre se recouvre de la moitié d'un drap de lit qu'on a décousu, et se maintient en place au moyen d'une ficelle qu'on fait passer en zig-zag au-dessous des cadres.

Si ces cadres, qui représentent des matelas en crin, n'offraient pas assez de chaleur, on pour-

(1) La gravure de ce lit se vend à part, 1 franc, chez M. Allô-Poiré et chez Mme. Ve. Darras.

rait les recouvrir de couvertures de laine qu'on maintiendrait de la même manière qu'il vient d'être expliqué pour les draps.

On pourra saisir l'utilité qu'offre ce lit si l'on se rappelle les douleurs atroces qu'éprouve un malade atteint d'une fracture ou de quelque lésion grave, quand il faut lui faire exécuter un mouvement, soit pour ses gardes-robes, ou pour quelqu'autre motif; enfin ce lit présente de grands avantages dans plusieurs autres cas, et même en y ajoutant les pièces nécessaires, on aurait promptement le lit de M. Josse père, à extension soutenue pour les fractures du corps et du col du fémur, dont la description et les avantages sont si bien exposés dans l'excellente thèse de M. J. Josse, son fils.

Ce lit est susceptible de modifications (1), comme

(1) Ce lit présente encore de grands avantages pour l'emploi de l'instrument inventé par M. Petit, médecin de l'Hôtel-Dieu; cet instrument consiste en une boîte plate d'étain, qui va de la nuque au sacrum, et que l'on remplit d'eau chaude à 80°. On recouvre le dos d'une large bande de flanelle imbibée d'un mélange de huit parties d'essence de térébenthine et d'une d'ammoniac, qui produit promptement, au moyen de la chaleur continuelle de la boîte d'étain, une réaction salutaire. M. Petit aide l'effet de cet instrument par une boisson faite avec une infusion de baies de genièvre. (*Gaz. méd. de Paris du* 12 *octobre* 1833.

d'y ajouter la mécanique du lit de M. Danjou, et d'y mettre deux vices transversales à manivelle; améliorations dont l'expérience seule peut prouver l'utilité.

Quand les plaies du malade ne sont point situées au dos et qu'il ne laisse point aller sous lui, on peut avantageusement substituer à mon lit, celui inventé par le docteur Arnotte, de Londres, qui est hydrostatique; ce lit se compose d'une caisse de métal, de largeur et de longueur convenable, et profond d'un pied environ, à moitié remplie d'eau froid ou un peu tiède, couverte d'une enveloppe imperméable assez grande pour la doubler à vide. Les bords de l'enveloppe sont vernis de manière à empêcher l'imbibition capillaire, et assujétis tout autour du bord de la caisse, de manière à emprisonner l'eau comme dans une bouteille; une seule ouverture, qu'on peut fermer hermétiquement au besoin, est ménagée à un des coins. Sur cette espèce de drap flottant, on pose un matelas qui constitue un lit tout prêt à recevoir des coussins et le reste de sa garniture; lit qui ne se distingue d'un lit ordinaire que par sa mollesse et sa commodité.

L'auteur, ainsi que nous, n'a donné aucun privilége pour la fabrication de ce lit; nous autorisons tout le monde à les construire.

NOTES.

Zèle, dévouement des prêtres du département.

Le zèle porta quelques personnes aisées à se mettre infirmières volontaires des cholériques; je regrette d'ignorer leurs noms, je me ferais un devoir de les signaler à la reconnaissance publique. MM. les prêtres, les dames de la Charité de Notre-Dame, secondèrent efficacement les médecins, et se rendirent utiles aux malheureux, par leurs consolations, les dons qu'ils leur faisaient ou dont ils étaient les dispensateurs. Bien souvent la nuit, faisant des visites à mes malades, j'ai rencontré M. Caron, curé de la paroisse St.-Leu, ou ses vicaires, qui leur rendaient le calme, la tranquillité par des paroles de bienveillance et de charité. Je citerai ici les prêtres du département dont le nom m'est parvenu, et qui dans cette calamité publique ont rappelé le dévouement à l'humanité dont Fénélon donna de si touchans exemples : M. Hourdiquin, curé de Vignacourt, qui fut victime de son zèle, et qui à sa mort s'est trouvé débiteur de deux mille francs qu'il avait distribués aux cholériques, ce que tout Vignacourt connaît.

M. Lemeré, curé de Villers-Bretonneux s'exprime ainsi dans une lettre du 30 mai 1833 : « Je dois faire une mention expresse de M. Picard, curé de Baizieux, de M. Sené, curé de Daours (aujourd'hui de Poix), et surtout de M. Friant, curé d'Heilly et Bonnay : dans ce dernier village, le cholera a causé de cruels ravages ; deux maisons ont vu leurs habitans périr. M. Friant, digne prêtre de Jésus-Christ, n'a pas manqué une si belle occasion de signaler son zèle et sa charité. Pendant trois semaines, il fut jour et nuit au milieu des malades auxquels il prodigua tous les secours que leur état réclamait ; sa sollicitude s'étendit jusque sur les enfans et la famille de ces malheureux ; enfin il faillit, à force de fatigues, être la victime de son dévouement.

M. Solente, aumônier de l'Hôtel-Dieu, fut jour et nuit dans les salles des malades ; il suffit à tous, malgré ce qu'il y avait de pénible, pour ne pas dire plus, dans ses honorables fonctions.

M. St.-Aubin, curé desservant d'Hangest-sur-Somme, qui frotta pendant des heures entières des cholériques, et qui appliqua les sangsues à une personne abondonnée.

M. Barthez, prêtre envoyé par M. de Chabons à Moislins, où il déploya un zèle, un dévouement dont se rappelleront long-temps les habitans de cette commune.

M. Detinseau, vicaire de la paroisse St.-Remi d'Amiens, fut aussi envoyé par M. de Chabons, à Rosières.

Nous signalerons encore ici MM. Mathon, curé du Pont-de-Metz; M. Daquez, curé à Renancourt; il tomba malade et fut remplacé dans son service par MM. Crépin, aumônier du collége; l'abbé Félix; Edouard Jourdain, ancien vicaire de St.-Jacques, qui se multiplia tant pour cette paroisse que pour Renancourt (1); M. Voclin, curé de la paroisse St.-Jacques d'Amiens; M. Godissart, vicaire de la paroisse St.-Leu de la même ville; M. Devillers, chanoine honoraire de la cathédrale, dont le zèle si connu eut occasion de se déployer dans ces pénibles circonstances sans éprouver de suites fâcheuses (2).

La présence des prêtres et des dames de Charité de la cathédrale d'Amiens auprès des cholériques,

(1) M. le maire d'Amiens mit une voiture à la disposition de ces Messieurs, comme il fit pour les médecins de la ville en leur en donnant une par paroisse.

(2) M. Devillers, remplissant les fonctions de son ministère, près d'un cholérique qui fut pris d'un vomissement inattendu, reçut dans la figure toute la matière du vomissement; quelque chose d'analogue est arrivé à M. Caron, curé de la paroisse Saint-Leu d'Amiens, sans qu'aucun accident eût lieu pour l'un ou pour l'autre.

le courage qu'ils montrèrent en se tenant longtemps auprès d'eux et en respirant pour ainsi dire leur haleine, contribuèrent pour beaucoup à amener le calme dans l'esprit de ces malheureux, et à éloigner de leurs proches toute idée de contagion ; ce qui fut d'une utilité d'autant plus grande, que dans bien des endroits, la crainte de cette contagion fit abandonner les cholériques qui périrent sans secours !

Hospices d'Amiens.

M. Barbier, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, de l'école de médecine, connu chez toutes les nations éclairées par ses ouvrages estimés et dignes de l'être. La persévérance qu'il met dans ses observations au lit des malades, dans ses recherches anatomico-pathologiques, dont je suis témoin depuis quinze ans, la manière scrupuleuse dont il les reproduit, rendront ses écrits toujours précieux, utiles à la science.

Craignant l'encombrement des salles, ce médecin sollicita vivement la prompte installation de celles destinées aux cholériques, et pour mieux donner ses soins à ces malheureux, il réunit à M. Tavernier, adjoint (Voyez pages 90, 91), le service de ses fièvreux ordinaires, pendant la durée du cholera, et le pria de passer vers le midi dans

les salles des cholériques pour voir si ces malades ne réclamaient point quelques nouveaux secours.

M. Barbier visitait les cholériques deux et trois fois le jour; la présence continuelle d'élèves instruits (1), les secours placés dans cet établissement, le rendaient précieux pour les malheureux, ainsi que les salles placées aux incurables dans le même but. M. Lemerchier, médecin en chef de St.-Charles et des Incurables, montra de nouveau ce que l'on pouvait attendre de son zèle et de ses lumières par tout ce qu'il fit dans ces derniers établissemens.

Le service des hospices, si bien exécuté ordinairement, doubla d'activité pendant le cholera; MM. Dupuis-Cazier, Dubois, Cauët-Lefèvre, furent nommés commissaires à l'Hôtel-Dieu, aux

(1) Ces élèves étaient : MM. Mallet jeune, Paucellier, Lejène, internes qui alternaient dans leur service avec MM. Deflandres, Rovillain, Molliens, Marquis, Delorme, Devauchel, nommés internes provisoires : les externes, dont deux étaient constamment de garde avec un des internes que nous venons de citer, étaient MM. Bellet, Lenain, Aubey, Beuvier, Michaut, Cuisset, Leroy, Marlet, Monnoury, Letevé, Tripet. Nous citerons aussi M. Gédeon Chevalier, élève bénévole, qui fut pris du cholera, rue du Don, transporté à l'Hôtel-Dieu, il y guérit.

Incurables et à St.-Acheul; MM. Dupont-Bacqueville, Pinchon, Grenier, Daveluy fils, Mathon, Leroy-Poulain, leur furent adjoints : il faudrait un volume pour rendre tout ce que ces messieurs ont fait pour le bien public; nous citerons surtout M. Dupuis-Cazier, qui se dévoua au service des cholériques avec un zèle au-dessus de tout éloge et qu'on ne saurait trop apprécier.

Nous signalerons ici M. Lucas, agent comptable de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, ancien officier de cavalerie, décoré de l'étoile des braves sous l'empire; ce fonctionnaire a fait preuve de zèle et de courage dans les réceptions des cholériques : il était en même temps chargé des cholériques admis aux Incurables et de la comptabilité des militaires à l'hôpital temporaire de St.-Acheul; enfin on le voyait le jour et nuit dans les salles des malades : il a suffi au surcroît des travaux que lui occasionna la présence du cholera à Amiens.

Nous parlerons aussi de l'assiduité remarquable que mit M. Verdier père, commis à l'Hôtel-Dieu, pour incrire les cholériques, les placer avec le moins de perte de temps que possible, afin que la prompte application des remèdes pût leur être utile. Le zèle et le dévouement avec lesquels les infirmiers remplissaient leur service auprès des cholériques, méritent d'être cités; parmi ces derniers, nous avons surtout remarqué les nom-

més Deflandres et Catherine Pissy, qui paya un tribut à son zèle, elle fut plusieurs fois obligée de s'aliter.

Le nommé J.-B. Roguenel, portier de l'Hôtel-Dieu, redoubla de vigilance et d'activité pendant le cholera; il fut même permis aux parens des malades de les venir voir à toute heure; malgré cette sujétion, Roguenel fut à son poste jour et nuit. Il tomba malade par suite de fatigues.

Parmi les dames de charité de l'Hôtel-Dieu, nous avons distingué la sœur Elisabeth, chargée des salles des cholériques, dont le zèle mérite d'être donné pour exemple; la sœur Marie, seconde supérieure, dont la charité et le dévouement eurent occasion de se montrer dans toute leur étendue; les sœurs Anne et Clotilde, employées à la pharmacie; les sœurs Emilie et Rose qui tenaient la lingerie.

La vigilance, l'ordre, les soins touchans, le zèle soutenu par la religion, que ces dames montrèrent dans ces momens, ont fait briller leur gloire d'un nouvel éclat, et ont rappelé le souvenir de leurs nombreux services.

Enfin nous observerons ici que sur quarante employés de tout grade, dont dix-sept sœurs, que renfermait l'Hôtel-Dieu, deux seulement y furent pris du cholera; ce sont les nommés Dupuis, infirmier, atteint le 19 avril; il mourut le 20; Grillois,

infirmier ; il guérit. Ce dernier n'était pas attaché à une salle de cholériques.

L'école de médecine d'Amiens envoya encore dans les communes dépourvues de chirurgiens, les éleves dont les connaissances et le zèle reconnus étaient un sûr garant des services qu'ils ont rendus ; ces messieurs sont : Marquis (Edouard-Henri), né à Corbie, qui fut envoyé à l'hospice de cette commune, où il resta du 12 mai au 4 juillet ; M. Molliens (Charles-Alphonse), de St.-Fuscien, qui fut tour à tour à l'Hôtel-Dieu, au Petit-St.-Jean, à Belloy, au Pont-de-Metz, à Saleux-Salouel, Prouzel, Plachy, Buyon ; M. Autier (J.-B.), de Charleville (Ardennes). A la demande de M. le sous-préfet de Péronne, M. Guillemont (Maximilien-Hilaire), de Combles, alla à Flers, Moislain, Monencourt et Lesbœufs ; M. Lenain (Louis-André), de Dorville (Pas-de-Calais), fut envoyé par M. le préfet à Bonnay et à Conty ; M. Lévevé (Emile-Cléophaste), fut aussi envoyé par M. le préfet à l'Etoile.

Sur la demande qu'en fit M. le maire de Paillart, près Clermont (Oise), M. Leroy (Emar-Elie) alla dans cette commune, où il resta du 27 août au 1er. octobre.

SERVICE DES PAUVRES

PAR LES PHARMACIENS D'AMIENS, PENDANT LE CHOLERA-MORBUS.

M. ANQUETIN, pharmacien, rue St.-Leu.

Noms des médecins.	*Ordonnances.*
MM. Douchet	150
Pauquy	145
Riquier	116
Petit	60
Hévin père	16
Catty	14
Thuillier	5
Dubois-Quillet	2
Deheilly, 2, et Sauvé, 2	4
Terral	1
Alexandre	1
Fauvel	1
TOTAL	515

Il reçut pour ces ordonnances, délivrées du 13 avril au 23 mai, la somme de 567 fr. 67 c.

M. MANFREDI, pharmacien, rue St.-Leu.

Noms des médecins.	*Ordonnances.*
MM. Petit	572
Pauquy	245
Douchet	110

Riquier	95
Catty	31
Hévin père	29
Josse fils	23
Terral	
Dubois-Quillet	
Total	1105

Il reçut pour ces ordonnances, délivrées du 13 avril au 23 mai, la somme de 1409 fr. 35 c.

M. Chéron, pharmacien, place St.-Martin.

Noms des médecins.	*Ordonnances.*
MM. Petit	110
Catty	24
Josse fils	7
Riquier	5
Boucher	4
Terral	3
Hévin fils	3
Douchet	3
Josse	1
Thuillier	1
Deheilly	1
Langlet	1
Total	163

Il reçut pour ces ordonnances, délivrées du 17 avril au 22 mai, la somme de 185 fr. 48 c.

M. Bor, pharmacien, place Périgord.

Noms des médecins	*Ordonnances.*
MM. Hévin fils	2
Sauvé	3
Total	5

Il reçut 5 francs.

M. Goze, pharmacien, rue des Vergeaux.

Noms des médecins.	*Ordonnances.*
MM. Petit	91
Josse fils	12
Boucher	3
Catty	1
Total	107

Il reçut pour ces ordonnances, délivrées du 27 avril au 22 mai, la somme de 140 fr. 37 c.

M. Turcq, pharmacien, Marché aux Herbes.

MM. Deheilly	81
Thuillier	34
Pauquy	34
Langlet	31
Douchet	11
Josse	10
Petit	8
Caudron	4
Dubois-Quillet	3
Total	216

Il reçut pour ces ordonnances, délivrées du 15 avril au 23 mai, la somme de 254 fr. 75 c.

M. Facquez-Delavallée, pharmacien, Marché-aux-Herbes.

Noms des médecins.	*Ordonnances.*
MM. Deheilly	60
Langlet	61
Thuillier	53
Pauquy	46
Caudron	22
Douchet	14
Dubois-Quillet	8
Petit	12
Riquier	2
Josse fils	2
Catty	1
Routier	1
Total	282

Il reçut pour ces ordonnances, délivrées en avril et mai, la somme de 280 fr. 70 c.

M. Jérôme, pharmacien, place St.-Firmin.

Noms des médecins.	*Ordonnances.*
MM. Dubois-Quillet	120
Deheilly	9
Alexandre	66
Thuillier	2
Févez	90
Langlet	100
Josse fils	2
Boucher	16
Riquier	11

Caudron	1
Douchet	1
Tavernier	1
Pauquy	2
Victor Autier, élève en médecine	19

Par supplément du 4 juin jusqu'au 22 du même mois.

Dubois-Quillet	80
Févez	60
Alexandre	8
Petit	2
TOTAL	590

Il reçut pour ces ordonnances, délivrées du 15 avril au 22 juin, la somme de 673 fr. 64 c.

M. MANTEL, pharmacien, grande rue de Beauvais.

Noms des médecins.	*Ordonnances.*
MM. Boucher	15
Dubois-Quillet	9
Alexandre	4
Févez	3
Thuillier	2
Fauvel	2
Sauvé	1
Letétu	1
Deheilly	1
TOTAL	38

Il reçut pour ces ordonnances, délivrées du 17 avril au 21 mai, la somme de 56 fr. 70 c.

M. Lanneluc, pharmacien, grande rue de Beauvais.

Ordonnances 3
Il reçut 3 fr. 40 c.

M. Boucher, pharmacien, rue au Lin.

Noms des médecins.	*Ordonnances.*
MM. Boucher	49
Autier, étudiant en médecine. . . .	14
Alexandre	10
Deheilly.	3
Caudron.	2
Fauvel.	1
Févez.	1
Total.	80

Il reçut pour ces ordonnances, délivrées du 15 avril au 19 mai, la somme de 99 fr. 15 c.

M. Petit, pharmacien, rue de Delambre.

Ordonnances 8
Il reçut 63 fr. 62 c.

Ces messieurs ont donc reçu 3,112 ordonnances, pour lesquelles il leur a été remis 3,739 francs 83 centimes.

MM. Reynard et Gonsse, pharmaciens ordinaires des pauvres, n'ayant point, comme leurs collègues, reçu l'invitation de mettre leurs ordonnances par nombre et par médecin, je ne puis en fournir l'état. D'ailleurs ces deux pharmaciens ne furent point payés par la ville, mais par le

bureau de bienfaisance dans les registres duquel j'ai puisé les renseignemens suivans :

Médicamens fournis par :

M. Reynard.

En avril 1832.	585 fr.	58 c.
Mai.	671	84
Juin	874	95(1)
Juillet.	437	28
Août	799	59
Septembre	413	27
TOTAL.	3782 fr.	51 c.

(1) Cette énorme quantité de bons peut surprendre et faire croire, comme l'ont voulu insinuer certaines personnes, que les médecins ont cherché à se populariser par de la prodigalité, comme si c'était un moyen de se faire estimer que de manquer à son devoir, à sa conscience. L'autorité qui eut toute confiance dans les médecins, ces derniers mêmes se trouvant impliqués dans ce reproche, je me fais un devoir d'y répondre; ce qui me sera facile, si on se rappelle qu'il n'y avait pas seulement des cholériques graves à soulager. En effet, nous voyons que du 10 avril au 3 juillet 1832 (Sentinelle Picarde), il y a eu à Amiens 834 cholériques graves portés à l'Hôtel-de-Ville, dont 461 décédèrent; eh bien! sur ce nombre je n'en avais déclaré que 106 pour ma part, quoique d'après mes registres j'eusse traité à domicile, pendant le même espace de temps, 511 malades, soit de choléra léger, de cholérine ou de toute autre maladie, dont dix au plus étaient en dehors de la classe indigente;

M. Gonsse.

En avril 1832	423 fr.	72 c.
Mai	558	93
Juin	592	13
Juillet	282	29
Août	445	29
Septembre	401	30
TOTAL	2703 fr.	66 c.

Quoique nous n'ayons pas le nombre des ordonnances par médecin, nous croyons pouvoir les attribuer, sans craindre d'être désapprouvé, aux praticiens dont les noms suivent, et qui fu-

je faisais à mes malades deux et trois visites par jour, et autant la nuit (et ce que je dis ici peut s'appliquer à quelques autres médecins). On voit donc par là que chaque centaine de cholériques graves donnait un chiffre de 500 malades indigens, puisque le cholera et les autres maladies frappèrent surtout cette année la classe malheureuse. Les malades cholériques, et surtout fièvreux ordinaires, admis à l'Hôtel-Dieu à cette époque, étant trop peu nombreux pour être mis en ligne de compte, nous aurons donc 4,000 malades indigens du 10 avril au 3 juillet, et 6,000 ordonnances au plus, en les portant à 1 fr. 25 c.

Ainsi, il n'y a qu'une ordonnance et demie, l'une dans l'autre, par malade, et une seule de ces ordonnances par dix visites environ.

Ce que nous exposons ici pour les médicamens, nous le dirons pour les bons de viande, etc., etc.

rent tous attachés aux bureaux de secours pendant le deuxième trimestre de 1832, comme il est indiqué dans le tableau de la page 83 :

MM. Terral, Hévin fils, Catty, Fauvel, Thuillier, Riquier, Pauquy, Petit, Hévin père, Douchet, Dubois-Quillet, Deheilly, Févez, Sauvé.

MM. les pharmaciens ordinaires des pauvres qui, terme moyen, fournissent pour 5,300 fr. de médicamens chaque année d'après les relevés des registres du bureau de bienfaisance, en donnèrent, dans le 1er. et le 4me. trimestre de 1832, pour les sommes suivantes : les ordonnances sont estimées ordinairement l'une dans l'autre à 50 c. ; mais pendant le cholera on fut obligé de les porter à 1 fr. et même à 1 fr. 25 c., car elles contenaient beaucoup plus de médicamens.

M. Reynard.

En Janvier	262 fr.	01 c.
Février	315	27
Mars	235	36
Octobre	225	56
Novembre	189	89
Décembre	216	20
Total.	1444 fr.	49 c.

M. Gonsse.

En Janvier	234 fr.	91 c.
Février	286	91

Mars.	217	83
Octobre	238	68
Novembre	147	96
Décembre	124	97
TOTAL.	1201 fr.	26 c.

Les pharmaciens de la ville fournirent encore aux hospices de St.-Acheul, des Incurables et de Bicêtre, ainsi que pour plusieurs endroits de la banlieue d'Amiens.

MM. Reynard et Gonsse furent aussi chargés de disposer des boîtes pour les premiers secours à porter aux cholériques. Chaque médecin attaché aux bureaux de secours en reçut une; elle était composée de :

Sirop de gomme, 8 onces	1 fr.	40 c.
Eau distillée de menthe, 8 onces. . . .	1	60
— de fleurs d'orangers, 8 onces	1	20
Alcohol camphré, 8 onces.	1	20
Acide acétique étendu.	»	30
Essence de térébenthine, 8 onces . . .	»	80
Ammoniaque liquide, 1 once.	»	40
Ether sulfurique, 1/2 once.	»	60
Laudanum, 1/2 once	1	20
Essence d'anis, 1 gros.	»	75
Ipécacuanha pulvérisé, 150 grains en 10 doses.	1	50
Sulfate de quinine, 24 grains en 4 doses.	2	40
Farine de lin, deux livres.	»	80
Farine de moutarde, une livre. . . .	1	20

Six bocaux de 8 onces, fioles, bouchons, etc.	1 60
Deux bocaux plus petits	» 20
Deux flacons à l'émeril	» 90
Total	18 fr. 05 c.

Récompenses accordées, par le département de la Somme, aux médecins et autres personnes qui ont montré le plus de dévouement pendant le choléra.

ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE.

MM. Dequen, demeurant à Abbeville; Gavelle, maire de Pont-Remy; Deselve, conseiller-municipal d'Abbeville; Masse (Paul), d'Ailly-le-haut-Clocher; Mme. veuve Gremelet, sage-femme à Abbeville; Mme. de Dancourt, propriétaire à Pendé; ont eu une médaille en argent.

Mme. veuve Xavier Caron, demeurant à Crécy, et les enfans de la veuve Claude Evrard, demeurant à Quend, ont eu une récompense pécuniaire de 70 fr.

ARRONDISSEMENT DE DOULLENS.

M. Obry, chirurgien à Doullens, eut une médaille en or de 60 fr.

Mme. Lemaire, d'Harponville; M. Liermont,

élève en médecine, demeurant à Doullens; M. Mallet, chirurgien à Doullens; ont eu une médaille en argent.

MM. Landrieux, de Berteaucourt; Bernard (Cyr); Sourdon, Got, Félix; ces quatre derniers d'Acheux; ont eu une médaille en bronze.

Mmes. Parent, Flamant, Tillot, Pleuvion, toutes d'Acheux; ont eu une récompense pécuniaire.

ARRONDISSEMENT DE MONTDIDIER.

M. Barroyer, médecin à Nesle, eut une médaille en or de 60 fr.

La nommé Clémenciaux, femme Delaporte, de Moreuil, eut une récempense pécuniaire de 55 fr.

ARRONDISSEMENT D'AMIENS (1).

1°. *Par le Département.*

MM. Mollien (Charles-Alphonse), de St.-Fuscien (Somme); Guillemont (Maximilien-Hilaire), de Combles (Somme); Lenain (Louis-André), d'Orville (Pas-de-Calais); Letévé (Emile Cléophas-Désiré) de

(1) Le jury nommé pour les récompenses de l'arrondissement d'Amiens, au sujet du cholera, etait composé de MM. Thierion de Chipilly, maire (président); Lemerchier, médecin; A. Dubois, médecin; Barbier, docteur-médecin; Josse, docteur-chirurgien; Routier, docteur-chirurgien; Creton, avocat; Boulet, président de la Cour royale; Jourdain-Herbet père, rue Henri IV.

Long-sur-Somme ; Marquis (Édouard-Henry), de Corbie (Somme); chacun une médaille d'or de la valeur de 60 fr. Ils étaient tous élèves en médecine. (Arrêté de M. le préfet du 30 avril 1833).

M. Debar (Jules), d'Amiens, mention honorable, pour service à Bicêtre.

2°. *Par la Mairie d'Amiens.*

MM. Mollien (Charles-Alphonse), de St.-Fuscien (Somme); Autier (*J.-B.-Victor*), *de Nouzon, près Charleville* (Ardennes); Flandre (*Pierre-Camille*), *de Montières-lès-Amiens;* médailles comme ci-dessus. Ils étaient tous élèves en médecine.

3°. *Par l'Administration des Hospices d'Amiens.*

Mallet *(César-Auguste), Cormelles-le-Crocq* (Oise); Paucellier *(Alexandre-Nicolas), de Gannes* (Oise); Legenne *(Aubin-J.-B.), chirurgien à Flixecourt ;* Michaut *(Ferdinand-Gallien), Long-Pré-lès-Corps-Sains ;* Beuvin (*André-Prudent*), *de Liomer* (Somme); médaille en or de 59 fr., et 41 fr. en argent, la récompense étant de 100 fr. chacun.

Devauchelle *(Aubin-Polycarpe), de Proyart* (Somme); Rovillain *(Côme-Fernand-Narcisse)*, *à Camon* (Somme); mention honorable. Ils étaient tous élèves en médecine.

ARRONDISSEMENT DE PÉRONNE.

SÉANCE SOLENNELLE

DU 1er. OCTOBRE 1833.

DISTRIBUTION DE MÉDAILLES.

Pendant l'invasion du cholera dans l'arrondissement, divers habitans s'étant distingués par des actes multipliés de zèle et d'humanité, l'administration à qui leur conduite a été signalée, et qui ne laisse échapper aucune occasion d'encourager les belles actions, a été bien aise d'honorer surtout celles-ci. Elle a voulu que les noms des personnes qui s'étaient recommandées à la reconnaissance de leurs concitoyens d'une manière si remarquable dans cette douloureuse conjoncture, fussent proclamés, et qu'un témoignage destiné à perpétuer le souvenir de leur dévouement leur fût décerné publiquement.

Ivitées à se réunir à l'hôtel-de-ville de Péronne le mardi 1er. octobre, M. le sous-préfet leur a délivré, en présence des membres de la commission sanitaire et d'un nombreux concours de citoyens,

les médailles qui leur avaient été accordées, et dont la distribution a excité des applaudissemens justement mérités.

M. le sous-préfet a ouvert cette solennité par le discours suivant :

« Messieurs,

Une de ces calamités qu'on ne voit, heureusement pour la conservation de l'espèce humaine, figurer qu'à d'assez long intervalles dans l'histoire des peuples, a plongé l'année dernière la France dans le deuil et la consternation. Après avoir désolé de grands états de l'Europe, moissonné, dans sa marche capricieuse, les populations qui se trouvaient sur son passage, attaquant indistinctement toutes les classes de la société, le cholera, en se répandant dans nos climats, y a déployé une énergie non moins meurtrière que dans les contrées qu'il avait commencé par ravager. Le souvenir de sa terrible invasion pesera long-temps sur le cœur des familles qu'il a si cruellement décimées. Que l'ame s'ouvre à de pénibles émotions, quand on ramène sa pensée sur ces jours sinistres où l'humanité avait tant à gémir, où la patrie et toutes les douces affections de la nature faisaient tant de pertes irréparables!

Mais les malheurs que nous déplorons, messieurs, offriraient un tableau plus affligeant et plus déchirant encore, si les efforts de la science, joints

aux élans de la paix, du courage et d'un dévouement poussé quelquefois jusqu'à l'héroïsme, n'avaient réussi à paralyser dans son cours le fléau dont les progrès devenaient si rapides. Non jamais, l'humanité souffrante n'a trouvé plus d'amis, ni l'indigence plus de secours. Quels soins touchans, quelle abnégation sublime, quels épanchemens de bienfaisance à côté de tant de larmes et de désespoir!

Dans ces jours de deuil public, les médecins français déjà si riches en actions, où respirent le zèle et le désintéressement, où éclatent le mépris du danger et l'oubli de soi-même, œuvres habituelles d'une existence asservie à des travaux pénibles et à des sacrifices sans nombre, ont de nouveau, dans cette circonstance, recueilli les bénédictions du malheur, la vénératiou et les hommages reconnaissans de la patrie.

Les témoignages de la gratitude publique ne sont-ils pas également bien acquis à ces généreux habitans des campagnes qui, infirmiers volontaires, n'écoutant que le mouvement de leur cœur, se sont voués au soulagement des malades, leur ont prodigué les marques du plus tendre intérêt, et n'ont pas craint pour leur sauver la vie d'exposer la leur et de laisser une famille dont ils étaient les soutiens, en proie à tous les déchiremens de la misère. Voilà de ces dévouemens au-

dessus de tout éloge, de ces vertus dont l'admiration et l'attendrissement s'emparent et qu'on est heureux de proclamer.

C'est par une participation non moins touchante à ces inspirations du courage et de la piété, que des femmes que l'on trouve toujours sur les pas de la souffrance, sont venues, sans consulter leurs forces, au risque de compromettre leur santé et leur existence, s'associer à la douleur commune, lui payer le tribut de leur sensibilité, et aux affligés des soins qu'elles seules savent donner.

Vous avez vu aussi, messieurs, des ministres des autels animés des sentimens que la charité inspire et commande, pénétrer dans ces asiles de l'infortune, s'approcher de la couche des malheureux, en ranimer le courage et la confiance, et rassurer par leur présence le moral des populations effrayées. Leur zèle ne s'est point démenti un seul instant; déjà édifiant et si méritoire, c'est encore lui qui les a portés à veiller et à panser les malades, à se prêter à tous les services que leur état réclamait; et, lorsque les secours de l'art devenaient impuissans, à ensevelir de leurs propres mains ceux que la plus inquiète et la plus active sollicitude n'avait pu sauver. De semblables ministres méritent toute notre vénération. Disciples de Saint Vincent-de-Paule, ils sont comme lui les fidèles interprêtres de cette religion de charité,

religion qui élève, qui console, et dont le premier précepte est de faire à tous les hommes un devoir de la bienveillance universelle.

Voilà, messieurs, le touchant spectacle offert par des citoyens de toutes les professions pendant que la contagion désolait nos provinces. Conduite qui tient aux plus purs enseignemens du culte et de la morale, exemples et leçons d'humanité qui font le charme de la vie sociale! C'est ainsi qu'en ennoblissant son caractère par la manifestation de vertueux penchans et par la pratique de pieux devoirs, on honore celui de son pays, et qu'une nation finit par devenir le lien et le modèle des autres peuples.

De brillans faits d'armes, d'éclatans succès sont des moyens d'illustration et de célébrité; mais que ces lauriers coûtent cher à cueillir, et quand on les obtient, ce n'est toujours qu'en éveillant les susceptibilités nationales. Combien est préférable et plus séduisante cette renommée qui ne porte ombrage à personne et qu'on ne doit qu'à sa philantropie, à la douceur de ses mœurs et à sa sympathie pour le malheur? Aussi ces qualités précieuses, toutes puissantes sur l'esprit des populations, et développées si souvent par nos médecins, nos chirurgiens, nos officiers de santé, et de charitables sœurs qui trouvent encore dans une autre condition que la leur de si dignes émules, ont-elles

toujours été la source du respect et de la popularité dont a joui constamment le nom français dans toutes les contrées de l'Europe.

En paix ou en guerre avec les nations, à toutes les époques de notre histoire, en tous lieux, partout où il y a eu des fléaux à étudier, des maladies meurtrières à combattre, des infortunes à soulager, partout nous avons été fidèles au malheur et avons répondu à ses accens; partout, la patrie a trouvé sur le sol étranger de courageux représentans, missionnaires de la science ou organes de notre sensibilité et de notre caractère compâtissant: partout les peuples ont été forcés à l'admiration et à la reconnaissance.

Honneur donc à tous ceux dont le caractère est le type du beau et du noble, à tous ceux qui contribuent ainsi à accroître, soit au dedans, soit au dehors, le glorieux patrimoine de la France, et qui font consister le bonheur de la vie à diriger tous les mouvemens de leur cœur vers le bien de leurs semblables.

Heureux, mille fois heureux ceux qui peuvent se rendre ce témoignage! le charme qu'il répand sur l'existence est sans équivalent, car il est le principe des plaisirs les plus purs, l'ornement et l'aliment continuel de toutes les jouissances que peut procurer l'éclat du rang, de la fortune ou

des talens ; c'est ainsi que le comprenait si bien l'illustre patriarche de notre littérature dans le siècle dernier, lui dont la carrière fut marquée par tant de chefs-d'œuvre, quand il disait, dans une de ces inspirations qui lui étaient si familières :

J'ai fait un peu de bien, c'est mon meilleur ouvrage ;

touchant aveu de l'homme de génie sur la prééminence qu'on doit accorder à la vertu sur toutes les qualités humaines.

Donner de la publicité aux inspirations de la bienfaisance, aux actions d'humanité et de courage dont elle est le constant véhicule, c'est acquitter une dette, c'est imprimer dans tous les cœurs le désir de les imiter et le sentiment du véritable honneur.

Tel est aussi, messieurs, l'objet de cette solennité à laquelle j'étais impatient de vous appeler, parce que la révélation de tous les actes qui honorent votre caractère et vos sentimens et en réhaussent la générosité, en même temps qu'elle ajoute à votre considération, devient plus encore pour moi l'expression d'une jouissance que l'accomplissement d'un devoir. Je suis heureux de publier que dans l'effusion de soins et de manifestations si humaines et si consolantes, provoquée par la présence du cholera, notre arrondissement ne s'est laissé surpasser ni en zèle ni en désintéressement,

et qu'à ce titre il a droit à une place honorable dans l'estime publique, dont au reste il a toujours mérité les suffrages. Si le fléau n'a pas exercé parmi nous autant de ravages que dans d'autres arrondissemens, néanmoins, dans le nôtre, il s'est trouvé pour le combattre des habitans qui n'ont reculé devant aucun effort ni aucun sacrifice, et qui ont donné l'exemple de toutes les vertus que j'ai signalées.

Aux sensations qu'elles font naître, à la joie pure qu'elles excitent, aux nombreuses félicitations dont vous êtes l'objet, estimables habitans, l'administration, profondément touchée de tous les sentimens que vous recueillez, se plaît à y joindre, en ce jour, l'expression des siens.

En me chargeant de vous remettre ces médailles en témoignage de vos services et de votre louable conduite, ce n'est pas une récompeuse qu'elle prétend vous offrir; il n'est pas en son pouvoir de vous en donner une digne de vous. C'est dans la contemplation du bonheur de ces familles dont vous avez été les appuis et les sauveurs, c'est dans tous les cœurs émus de votre bienfaisance que vous en trouverez toujours une complète et inaltérable.

RAPPORT

DU SECRÉTAIRE DU CONSEIL DE SALUBRITÉ DE LA VILLE DE PÉRONNE.

Sur la proposition du conseil de salubrité de la ville de Péronne, constitué en jury à l'effet d'examiner et de faire connaître à l'administration les titres des personnes qui, dans l'arrondissement, se sont distinguées d'une manière particulière par leur zèle et leur dévouement, pendant la durée du cholera, M. le préfet a accordé, sur les fonds votés à cet effet par le conseil général du département,

1°. Parmi les médecins, chirurgiens et officiers de santé :

Une médaille en argent à M. Carpentier, chirurgien à Moislains, qui, pendant l'épidémie qui a régné dans cette commune, où plus de deux cents personnes ont été attaquées par la maladie, a montré un zèle, une intrépidité, une abnégation de soi-même, qui lui ont concilié à jamais la reconnaissance de ses concitoyens et l'estime de ses confrères.

Une médaille en bronze à MM. Capon et Coquin, médecins de l'hospice de Péronne, qui, indépendamment des soins assidus qu'ils ont prodigués

aux malades reçus dans cet établissement et en ville, ont assisté avec le plus louable empressement un grand nombre de cholériques dans toutes les communes environnantes;

A M. Bucquoy, médecin à Péronne, chargé spécialement de la commune de Doingt-Flamicourt; — A M. André, médecin à Péronne, chargé de la commune de Sainte-Radegonde; — A M. Legros, médecin à Marquais, chargé particulièrement des communes de Roisel et de Tincourt; — A M. Vion, officier de santé au Ronssoy, chargé de la commune de Templeux-le-Guérard; — A M. Gossard, chirurgien à Lesbœufs; — A M. Coquelle, officier de santé à Miraumont; — A M. Payen, médecin à Albert; — A M. Sarot, chirurgien à Bray; — A M. Vaillant, officier de santé à Morlancourt, chirurgien de la commune de Treux; — A M. Gaujot, officier de santé à Estrées-Déniécourt, chargé de la commune de Dompierre;

Qui, chacun dans les lieux qui leur avaient été confiés, ont montré un zèle et un dévouement au-dessus de tout éloge.

A M. Letellier, médecin à Nesle, qui, au moment où le cholera sévissait à Paris avec le plus de violence, n'a pas craint de s'y rendre à ses frais, s'est mis généreusement à la disposition des bureaux de secours du huitième arrondissement, et a consigné dans une brochure estimable le résultat de ses observations.

2°. Parmi les personnes étrangères à la médecine :

Une médaille en bronze à M. Barthès, prêtre, envoyé par M. l'évêque d'Amiens dans la commune de Moislains, pour assister pendant l'épidémie le curé de cette paroisse, vieillard octogénaire et infirme, et qui, pendant toute la durée de la maladie, n'a pas cessé de prodiguer aux pauvres cholériques, en même temps que les secours de la religion, les soins de l'infirmier le plus intelligent et le plus empressé, administrant lui-même à ces malheureux les remèdes qui leur étaient prescrits, les changeant de linge, et ne craignant pas de descendre quelquefois pour eux jusqu'aux services les plus vils et les plus repoussans;

A Mme. Regnault de Moislains, qui s'est également consacrée au service des malades de cette commune avec un zèle et un dévouement vraiment admirables, qui, mère d'une nombreuse famille, et d'une santé délicate, n'a pas craint de s'élever au-dessus de la terreur générale, est restée constamment au milieu des plus pauvres malades, les encourageant, les consolant, leur procurant le linge et le chauffage dont ils manquaient; leur préparant elle-même les boissons qui leur étaient ordonnées, et, dans la convalescence, les premiers alimens qui leur étaient accordés;

A M. Leroux, curé de Dompierre, qui, tant que la maladie a ravagé sa paroisse, est resté jour et

nuit au milieu des cholériques, leur prodiguant avec la plus affectueuse charité des soins et des secours de toute espèce, et allant jusqu'à enlever les morts, et à les déposer lui-même dans la tombe, pour rassurer plus efficacement ses paroissiens, que la crainte de la contagion tenait opiniâtrement éloignés des malades et des victimes de la maladie;

A François Véret, infirmier de l'hospice de Péronne, avec une gratification de dix francs, qui, pendant toute la durée de l'épidémie, a montré dans cet établissement un zèle et une intrépidité remarquables;

Enfin à Victor Brasseur, de Sainte-Radegonde, et à Antoine Séry, de Roisel, qui, au milieu de la terreur que le cholera inspirait dans ces communes, n'ont pas craint de donner à tous les malades les soins les plus actifs et les plus désintéressés.

Indépendamment des médecins, chirurgiens et officiers de santé, et des personnes étrangères à la médecine, dont les noms ont été déjà proclamés, et à qui des médailles de distinction ont été remises, ce conseil a cru devoir signaler à la reconnaissance publique, et mentionner d'une manière honorable, parmi les personnes qui n'ont pas craint d'aller, par leur présence au milieu de foyers d'infection, rassurer des populations effrayées et

démoralisées, de visiter les malades, de leur donner des soins pendant leur vie, et de les ensevelir après leur mort, ou qui se sont prêtées avec le plus louable empressement à procurer aux indigens du linge, du bois, des alimens et des secours de toute espèce :

M. le sous-préfet de Péronne; — Les sœurs hospitalières de l'hospice de Péronne, et particulièrement les sœurs Élisabeth, Marie et Joséphine; — MM. les vicaires de Péronne; — Le maître d'école de la commune de Doingt; — Le nommé Lenglet, tisseur à Roisel; — Marie-Louise Couvreur, femme Moronval; Élisabeth Chevalier, femme Monvillers, et Florentine Verdez, femme Legrand, à Miraumont; La sœur Louise, à Bray.

Extrait du registre des délibérations du conseil de salubrité de la ville de Péronne. (*Séances des 9 avril et* 18 *mai* 1833.) (1).

BUCQUOY, médecin.

(1) Nous reviendrons dans un de nos prochains supplémens sur ce chapitre, car nous n'avons point les motifs des récompenses pour les quatre autres arrondissemens du département, qui auraient dû prendre celui de Péronne pour modèle : *Avec peu d'argent il sut rendre justice à beaucoup, et remplir par là les intentions du gouvernement si bien exprimées dans la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du* 20 *décembre* 1832.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DE LA DÉPENSE (1).

Arrondissement d'Abbeville.	230 fr.
de Doullens.	175
de Péronne.	120
de Montdidier. . . .	115
d'Amiens.	300
	940 fr.
Frais de gravure et de transport des médailles.	60
Total égal au fonds voté au budget facultatif de 1833.	1,000 fr.

Amiens, le 29 mai 1833.

Signé par le préfet :

CH. DUNOYER.

Comme nous avons donné aux pages 98, 100, 494, 496, des notes sur l'analyse de l'air expiré, du sang, leur température, etc., nous croyons

(1) Dans cette récapitulation de dépense on ne comprend point celles faites par la Mairie d'Amiens et l'Administration des hospices de cette ville, que nous donnons en lettres italiques, à la page 531.

utile de donner ici les recherches chimiques sur le cholera, pour servir à l'histoire physiologique de cette maladie, par C. Wittstock. (1)

« Quand le cholera, l'automne dernier, eut atteint dans sa marche progressive la ville de Berlin, M. le

(1) Il se publie à Berlin un journal sous le titre de *Cholera-Archiv*, consacré uniquement à l'étude du cholera. Plusieurs des médecins les plus distingués de la capitale de la Prusse, MM. Bartels, Rust, Eck, Wagner, prennent part à la rédaction de ce recueil, dont nous avons huit numéros sous les yeux. Le cholera reparaît en ce moment à Paris, comme il a reparu à Londres, à Vienne, à Berlin, en Hollande; en même temps qu'il gagne des pays épargnés jusqu'ici, le Portugal et l'Espagne. Il devient donc extrêment vraisemblable qu'il va s'acclimater parmi nous, et qu'il faudra désormais le compter au nombre des maladies indigènes. Si le cholera a perdu cet attrait de curiosité et d'effroi qui faisait lire, même aux personnes les plus étrangères à la médecine, les publications qui le concernaient, il n'en reste pas moins un objet d'étude fort intéressant pour le médecin, au même titre que la variole ou la dothinentérite. C'est pour cela que nous comptons extraire ce qui nous paraîtra le plus intéressant dans le *Cholera-Archiv* de Berlin, et nous commençons par les recherches cliniques de M. Wittgstock. Nous recommandons à nos lecteurs de comparer ces résultats avec les analyses de M. Hermann de Moscou, de M. O'shaughnessy d'Angleterresur le sang des cholériques, et de M. Bayer sur l'air expiré pendant la maladie.

(*Extrait de la Gazette méd. de Paris.*)

docteur Albers, conseiller médical du gouvernement, me pria de me charger des analyses chimiques qui concernaient cette maladie, afin de la mieux connaître. Je saisis avec empressement cette occasion de contribuer, autant qu'il était en mon pouvoir, à la solution de cette énigme pathologique. Je ne me dissimulai point cependant tout ce qu'un travail de ce genre devait avoir de difficile et d'incomplet. Les expériences de chimie animale sont encore fort défectueuses. Les élémens particuliers des corps animaux peuvent être fort rarement séparés les uns des autres, et fort souvent, pendant la durée même de l'expérience, il apparaît des produits tout-à-fait nouveaux, et absolument étrangers à l'organisme vivant.

Les recherches que j'ai entreprises peuvent se diviser ainsi ;

1°. Recherches sur le sang des cholériques et sur le sang des personnes mortes de cette maladie;

2°. Recherches sur les substances trouvées dans l'estomac et dans les intestins des cadavres des cholériques;

3°. Recherches sur les liquides évacués par les vomissemens ou les selles;

4°. Recherches sur les urines des cholériques;

5°. Recherches sur la composition de l'air expiré par les cholériques.

L'obligeance du médecin dont j'ai parlé plus

haut, qui suivit le cours de mes recherches avec le plus vif intérêt, me mit en état d'obtenir, aussi souvent que j'en eus besoin, les substances nécessaires dans les hôpitaux cholériques de Berlin; et plus tard, lorsque l'on confia à ce médecin la direction spéciale des sociétés de médecine formées dans cette ville pour arriver à la connaissance plus certaine du traitement du cholera, je trouvai toute facilité, avec l'aide amicale de M. Albers, de contrôler mes premières expériences par de nouveaux travaux, aussi souvent que je le jugeai nécessaire.

Je n'ai pas besoin de dire que les liquides employés ont été recueillis sur divers malades atteints d'un cholera bien caractérisé. Pour mieux établir cette circonstance, j'aurai soin, en exposant chaque expérience particulière, de donner le nom des malades dont le sang et les déjections ont été examinées, et de m'en référer aux observations déjà imprimées dans ces archives, ou de les citer dans de courtes notes. Je dois encore faire remarquer que j'ai plusieurs fois répété chaque expérience avant d'en consigner le résultat par écrit. Du reste, j'expose ces résultats comme des faits chimiques, sans me permettre de leur donner une interprétation physiologique ou pathologique.

Recherches chimiques sur le sang des cholériques.

Avant d'exposer les recherches auxquelles je

me suis livré sur un assez grand nombre de cholériques, je veux donner en entier les expériences faites sur le sang de Geinert, garçon charpentier, dont la maladie a déjà été complétement décrite dans le second cahier des *Archives*, pag. 192 et suivantes, et d'y rattacher, d'après mes propres observations, les résultats que j'ai obtenus d'un autre côté.

Sang de Geinert.

Ce sang, obtenu par la saignée, pesait 5,012 grains. Sa composition extérieure ressemblait à celle du sang d'un homme bien portant. Le caillot déposé par ce sang avait à sa surface cette couleur écarlate qui annonce toujours un sang parfaitement sain, et qui se forme par l'action de l'oxigène de l'air atmosphérique. L'intérieur du caillot avait cependant une couleur plus foncée qu'on ne le remarque d'ordinaire; le sang se sépara presque aussitôt en caillot et en sérum. Nos méthodes pour amener cette séparation sont tellement incomplètes, qu'on ne peut considérer que comme des approximations les rapports de ces deux substances obtenues jusqu'à présent. On peut bien obtenir le sérum dépouillé de cruor et de fibrine, mais jamais le caillot dépouillé de sérum. La séparation du cruor et du sérum se fit de la manière suivante. On laissa tomber le sang dans un verre

ordinaire, et on le couvrit soigneusement pour éviter toute évaporation, et, par suite, toute augmentation de pesanteur spécifique du sérum. Le premier jour, 1,106 grains du sérum se séparèrent des 5,012 grains de sang; le second, 489 grains, et le troisième, 235 grains. Ainsi le sang se sépara: en sérum, 1830 grains, ou 36, 5, et en caillot, 3182, ou 63, 5.

Le sérum séparé était clair, un peu jaunâtre, et la masse n'avait fini par se teindre en rose qu'en recevant quelques parcelles du sang qui y était tombé. Il réagissait évidemment comme alcali sur le papier rougi de tournesol, et la pesanteur spécifique était de 1,0385. 100 grains de ce sérum abandonnaient, par le desséchement, 13,75 d'une masse couleur jaune d'ambre, à demi-transparente et cornée.

D'après Berzélius, le sérum d'un homme en santé est de la pesanteur spécifique de 1,027 à 1,029, et forme en poids trois quarts du sang, tandis que l'autre quart se compose de caillots en état d'humidité.

Hermann a trouvé que son propre sang en santé contenait 57 parties de sérum et 43 de caillot.

La grande différence de ces données vient peut-être de ce que Hermann n'attendit pas la complète séparation du sérum. Le sérum du poids spécifique donné plus haut, de 1,027 à 1,029, laisse,

après complète dessiccation, jusqu'a 9,5 d'une substance solide, tandis que le sérum de notre cholérique, dont le poids spécifique était de 10,385, donnait une masse sèche de 12,75. Cela démontre une déperdition d'eau de 25,5 pour 100; car 12,75 de résidu sec donneraient 134 parties de sérum, de la pesanteur spécifique de 1,027, à supposer que, dans le mélange avec l'eau, il ne se fût opéré aucun épaississement. Si le sérum d'un sang normal est de 75 pour 100, ainsi que l'affirme Berzélius, notre cholérique avait perdu 19 centièmes de son sang, ou 5 livres d'eau sur la masse totale de son sang, estimée à 30 livres.

Le sang des cholériques n'abandonne jamais tout son sérum dans la coagulation. On le remarque bien vite à la densité beaucoup moins grande du cruor qui reste. Dans la plus grande intensité de la maladie, le sang que l'on tire ne peut presque plus se coaguler. C'est que probablement le sérum se sépare d'autant plus difficilement du caillot, qu'il est devenu plus épais par la déperdition de ses parties aqueuses. D'après ce principe, les rapports du sérum et du cruor du sang cholérique ne pourront jamais s'obtenir assez exactement pour que l'on puisse en déduire avec certitude la déperdition des parties aqueuses. J'ai essayé de connaître cette déperdition en desséchant une quantité fixe de sang qui venait d'être

tirée. Le sang de notre malade abandonna 26,5 pour 100 d'un résidu tout-à-fait sec.

Selon Dumas et Prévost, le sang normal contient 21,61 de parties solides, et 78,39 d'eau. Maintenant si 21,61 de parties solides répondent à 100 parties de sang, 26,5 répondront à 122,6 parties de sang, ces 122,6 parties auraient perdu 22,6 parties d'eau, ou bien 18,5 pour 100, et la masse entière du sang d'un homme, estimée à 30 livres, aurait perdu 5,55 livres d'eau. On voit, par les expériences faites sur la déperdition d'humidité dans le sang des cholériques, combien cette perte se rapproche de celle que nous avons déduite du sérum, si on estime moyennement ce sérum aux trois quarts du sang, ainsi que l'a avancé Berzélius.

Me doutant que le caillot du sang cholérique contenait encore beaucoup de sérum, je fus conduit à rechercher la quantité relative de fibrine dans le sang normal et dans le sang morbide. Les quantités de ces deux fibrines, pesées avec soin, furent long-temps lavées avec de l'eau, et ensuite desséchées. J'obtins 6 pour 100 de fibrine du sang de notre cholérique, tandis que, moyennement, le sang d'un homme en santé en contient 13 pour 100. La quantité ci-dessus, de 63,5 de caillot, devait donc contenir un peu plus de moitié de sérum. Il faut encore remarquer que la fibrine extraite par le lavage du sang cholérique, ne devient

jamais aussi blanche que celle du sang normal, qu'elle est infiniment moins épaisse, et qu'elle se sépare beaucoup plus diffilement de la substance colorante.

Recherches pour savoir si le caillot contient de l'acide carbonique ou tout autre acide libre.

L'appareil consistait en un petit matras à tubulure, dont le bec formait un tuyau alongé et recourbé en forme de genou, dont l'extrémité s'ouvrait dans un petit flacon qui contenait de l'eau de chaux préparée à froid. Le matras était rempli de 2 onces de caillot, et l'on essaya de dégager, par l'action de la chaleur, l'acide carbonique. L'eau de chaux ne se troubla pas du tout. Après qu'on eut échauffé vivement l'appareil, quelques parcelles de carbonate de chaux vinrent s'attacher à l'ouverture du tuyau, mais elles ne s'y étaient sûrement formées que par les parties d'acide carbonique retenues par l'air atmosphérique dans l'appareil.

Une égale quantité de caillot fut soumise, dans le même appareil, à une distillation ordinaire. Les produits de la distillation étaient enlevés de temps à autre. D'abord on obtint une eau trouble qui possédait l'odeur propre du sang, mêlée à celle d'un blanc d'œuf cuit. Quelque temps après, il se dégagea quelques flocons qui graissèrent les pa-

rois du vase à distiller, ainsi que le font la plupart des eaux distillées. Les premiers produits de la distillation ne réagissaient pas comme les acides; il se montra plutôt une certaine réaction alcaline lorsque le caillot du sang coagulé commença à être un peu sec. Lorsqu'on le mélangea ensuite avec une certaine quantité d'eau, on obtint toujours des produits alcalins, qui, mélangés avec de l'acide hydro-chlorique, donnèrent, après l'évaporation, des cristaux de muriate d'ammoniaque.

Hermann ayant trouvé que le caillot du sang normal, aussi bien que celui du sang cholérique, réagissait toujours comme acide, on pourrait peut-être douter de l'exactitude de l'expérience ci-dessus; mais les expériences plusieurs fois répétées donnèrent toujours les mêmes résultats. On sera convaincu qu'ils sont vrais si on fait coaguler à la lampe, dans un tube de verre, du sérum ou du caillot, et que l'on tienne sur la coagulation une verge de verre humectée d'acide muriatique, on voit aussitôt se former des nuages assez épais. Le caillot et le sérum du sang cholérique et du sang normal se comportent de même, si on les mêle avec une petite quantité de potasse de soude dissoute, et cette réaction prouve invinciblement la présence d'un sel d'ammoniaque.

Comme l'on peut considérer le sérum comme un albuminate de soude, et qu'il est bien connu

que, dès qu'il est coagulé, l'eau dégage de la coagulation une certaine quantité de soude, c'est certainement cette base qui agit comme décomposant, dans l'échauffement du sang, sur le sel d'ammoniaque qu'il contient, et qui dégage l'ammoniaque.

Si la distillation simple du sang ne donne aucun acide libre, et s'il est certain que le sérum séparé du caillot réagit toujours alcalinement, ainsi que tous les auteurs le soutiennent, et comme je m'en suis convaincu par de nombreux essais; si, d'autre part, l'on n'obtient pas une séparation complète du caillot et du sérum par les moyens actuellement connus, il est certain que l'on ne peut supposer aucune réaction acide ni dans le sang normal ni dans le sang cholérique. On doit plutôt considérer le caillot comme une substance saturée d'un liquide alcalin, le sérum. Traiter le sang par des carbonates alcalins pour calculer l'acide libre du sang séparé de la quantité d'acide carbonique développée, me paraît une opération peu certaine, puisqu'il est bien reconnu que la fibrine joue tantôt le rôle d'une base, tantôt le rôle d'un acide; que, dans ce dernier cas, une combinaison de la fibrine et de l'alcali a lieu, et qu'on peut également obtenir de l'acide carbonique.

D'après ces principes, je n'ai plus essayé aucune expérience sur la réaction acide du caillot.

Distillation du caillot de sang cholérique avec l'acide sulfurique.

La simple distillation indiquée plus haut fut continuée, après qu'on eut ajouté au sérum une demi-once d'acide sulfurique concentré, étendu d'un peu d'eau. D'abord passa un produit tout-à-fait neutre, trouble, qui graissa les parois de l'alonge. En continuant la distillation, on obtint des produits acides, dont les premiers ne montraient aucune trace d'hydro-chlorate de soude, ni d'acide sulfurique; les derniers contenaient de ce sel et de cet acide, et enfin l'odeur d'acide sulfureux et d'acide empyreumatique.

Les produits enlevés les premiers, c'est-à-dire ceux qui n'avaient encore aucune odeur d'empyreume, pouvaient contenir des acides organiques. Pour s'en assurer, on satura le produit avec un carbonate de potasse pur, on évapora, et l'on mit le sel de potasse à cristalliser. On n'obtint pas d'autres cristaux que ceux du chlorure de potassium et du sulfate de chaux. L'eau mère de potasse qui ne pouvait plus se cristalliser fut évaporée à dessiccation, et le résidu traité avec l'alcohol. Après l'évaporation de l'alcohol, il resta une masse saline déliquescente qui contenait des masses de chlorure et de potassium, et qui, traitée par l'acide sulfurique concentré, donna une odeur

manifeste d'acide acétique. Si l'on ajoutait à cette eau mère très-peu de chlorure de fer, la rougeur devenait plus foncée, ainsi qu'on le voit dans les acétates, quand on les mêle avec un sel de fer oxygéné; et si on la faisait bouillir avec une solution de nitrate d'argent, il se faisait un dépôt gris, et dans le restant du liquide, on voyait des lamelles d'un blanc d'argent, sans doute d'acétate de mercure. Ces phénomènes, que j'ai observés en traitant de la même manière le sang normal, semblaient indiquer clairement l'existence d'acétates dans le sang; mais il serait hasardé de se prononcer là-dessus avec précision, car des lactates auraient pu aussi produire ce résultat.

Traitement du caillot cholérique par l'alcohol rectifié.

Quatre onces de caillot furent digérées avec l'alcohol. Tant que celui-ci en put extraire quelque chose, les extraits étaient incolores, ne réagissaient pas sur les papiers colorés, et, après l'évaporation spontanée, laissaient une graisse cristallisée; puis il se cristallisa une certaine quantité de chlorures de potassium et de sodium. Il se déposa aussi une graisse pulvérulente et blanche, soluble dans l'éther et l'alcohol.

La partie liquide restante et non cristallisée était colorée en jaune, et avait une réaction acide.

En l'évaporant plusieurs fois, et en la distillant dans l'eau, on ne reconnut aucune saveur acide.

Ce liquide fut mêlé à de l'acide nitrique et exposé à une température très-basse; cependant il ne se sépara point d'urée, et il ne se manifesta pas ces changemens de coloration en bleu et en jaune qui annoncent la présence de la bile. Bouilli avec le nitrate de mercure, il donna d'abord un précipité gris, et ensuite des parcelles d'acétate de mercure.

En traitant le caillot par l'alcohol rectifié, on a extrait les substances suivantes :

1°. Une graisse solide et cristalline;

2°. Une graisse jaune et fluide;

3°. Du chlorure de sodium;

4°. Du chlorure de potassium;

5°. Du lactate de soude et d'ammoniaque;

6°. De l'osmazome;

7°. Des traces de phosphates.

Toute cette analyse a été comparée, comme les précédentes, avec des analyses de sang normal faites simultanément. Les deux sangs n'ont présenté aucune différence, quant à leur qualité, dans leurs élémens. Il n'y avait qu'une différence sensible, c'est que le caillot cholérique laissa 31 pour 100, et le caillot sain 38 pour 100 de résidu sec. Le poids total des substances enlevées au sang normal par l'alcohol, était cependant plus

grand que celui des substances enlevées au caillot cholérique; et cette observation justifie l'opinion que ce dernier sang est moins consistant, et qu'il se sépare plus difficilement du sérum.

Analyse du sérum du sang cholérique.

Le sérum de notre malade cholérique, dont le poids spécifique était de 1,0385 étant coagulé, on remarqua que la masse coagulée paraissait beaucoup plus épaisse que le sérum de personnes bien portantes, sans doute parce qu'il contenait moins d'eau; car, comme il a déjà été dit, il laissa, après la dessiccation, 12,75 de résidu sec, tandis qu'on n'obtint que 9,6 du sérum de personnes saines. Le sérum sec, bouilli avec l'eau, donna un liquide à forte réaction alcaline, lequel, saturé avec l'acide acétique, évaporé et épuisé par l'alcohol, produisit de l'acétate de soude. Il en est de même du sérum du sang normal, lequel se comporte, à l'égard des réactifs connus, comme le sérum cholérique.

Les pesanteurs spécifiques du sérum du sang chez quelques cholériques ont été les suivantes :

Le sérum du sang d'un jeune homme de vingt ans, obtenu, quelques heures avant sa mort, par la phlébotomie, avait une densité spécifique de 1,0447, et laissa, après complète dessiccation, 16,5 de matière solide.

Le sérum d'un homme qui ne mourut pas du

cholera, mais qui l'avait à un haut degré, était d'une pesanteur spécifique de 1,041, et donna 14,5 pour 100 de résidu sec.

Le sérum d'une jeune fille de dix-sept ans, qui ne mourut pas, mais qui avait le cholera à un haut degré, avait une pesanteur spécifique de 1,043, et donna 15,5 pour 100 de résidu sec.

Les autres analyses du sang cholérique tiré par la phlébotomie n'ont présenté aucune différence; seulement les rapports entre le caillot et le sérum variaient sur chaque individu. La masse du caillot était d'autant plus considérable que la maladie avait atteint un plus haut degré; chez les cholériques froids, bleus, sans pouls, il n'y avait plus de séparation du sérum. Tous les élémens connus jusqu'à présent du sang normal se sont aussi retrouvés dans le sang cholérique.

Dans l'analyse qui va suivre les liquides évacués, on verra qu'ils ne contiennent que les élémens du sang. Ils renferment tous les sels du sang et une quantité non petite d'albumine. Les évacuations très-fréquentes de ces liquides séreux, exhalés du sang dans le canal intestinal, appelleront ainsi à chaque moment de nouvelles décompositions, de sorte que le rapport de la fibrine doit toujours croître, celle du sérum et des sels contenus dans le sang décroître. Tous les calculs sur la perte de liquides éprouvée par le sang cholérique devien-

nent très-incertains en raison de cette circonstance, et presque impossibles à cause des rapports continuellement changeans des élémens du sang.

Analyse des liquides évacués par les selles.

Les déjections aqueuses ont ordinairement l'apparence de petit-lait récemment préparé, mêlé de flocons blancs et un peu rougeâtres. Dans la plupart des cas, elles n'ont pas d'odeur, mais quelquefois elles prennent l'odeur fécale. Les poids spécifiques sont à peu près les mêmes, soit qu'elles viennent d'enfans, d'adultes ou de vieillards, et varient entre 1,0073 et 1,0082. Exposé à l'air libre, le liquide ne change pas, il est décidément alcalin, en aucun cas acide. Avec le nitrate d'argent, le chlorure de mercure et la teinture de noix de galle, il donne un précipité; il en donne aussi avec l'alcohol un floconneux, formé d'albumine et de phosphates.

Dans une autre expérience, les excrémens furent séparés des flocons blancs, et on les garda pour une expérience ultérieure. 2,000 grains de fluide filtré, mais non encore tout-à-fait clair, s'évaporèrent dans le bain de vapeur, où restèrent 44 grains d'un résidu sec. Quand le liquide eut atteint le point d'ébullition, il devint trouble, et dégagea des flocons à mesure que l'évaporation s'avançait; enfin, quand elle fut complète, toute

la surface du résidu se couvrit de chlorure de potassium et de chlorure de sodium cristallisés. Par la dissolution dans l'eau froide, ses parties solubles furent obtenues, et la partie insoluble, qui était restée au filtre et bien lavée, fut traitée de la manière suivante :

Elle se dissolvait complétement dans une lessive de potasse caustique étendue. De l'acide acétique la dissolvait un peu, et la dissolution donnait un précipité de ferro-cyanure de potasse. L'acide muriatique tirait de ce résidu quelques traces de phosphate de chaux. Traité par l'éther et par l'alcohol, quelques parties de graisse se montraient. Brûlé, il abandonnait du phosphate et répandait une odeur de corne brûlée. La partie insoluble dans l'eau des excrémens évaporés se composait donc d'albumine et de phosphate.

La partie soluble dans l'eau donnait, après l'évaporation, d'abord des cristaux de chlorure de soude avec un peu de potasse, et ensuite elle abandonnait une lessive non cristallisable, fortement alcaline et teinte en jaune. Mélangée avec l'alcohol, il se séparait un peu de chlorure de sodium; le liquide, abandonné à sa propre évaluation, montrait, long-temps après, de superbes cristaux pareils à l'acétate de soude; soigneusement séparé, au moyen d'un filtre de papier, d'une eau-mère qui s'y attachait, mais qui n'était plus

cristallisable, et cristallisé encore une fois, ce sel possédait les propriétés suivantes : il était facilement soluble dans l'eau, moins facilement dans l'alcohol; la dissolution aqueuse réagissait alcalinement; au goût, il ressemblait à de l'acétate de soude mélangé avec de l'osmazome. Sa dissolution, acidulée avec de l'acide nitrique, bouillie avec une dissolution de nitrate de mercure, donnait un précipité gris, et un acétate de mercure d'un blanc d'argent se déposait sur les parois de l'éprouvette; si l'on y versait quelques gouttes d'acide sulfurique concentré, il se développait des fumées piquantes qui n'annonçaient pas positivement de l'acide acétique. Il brûlait comme un sel acide organique, et abandonnait du carbonate de soude. La petite quantité de 5 ou 6 grains de ce sel ne supporta point d'expérience plus complète, et, d'après les propriétés que nous lui avons assignées, il faudrait le regarder plutôt comme de l'acétate de soude que comme du lactate de soude.

L'eau-mère qui ne cristallisait plus développa, mélangée à des acides, de l'acide carbonique. La potasse dégagea de l'ammoniaque; de la teinture de noix de galle produisit un précipité, et du chlorure de chaux, ajouté à la première lessive neutralisée, donna un précipité de phosphate de chaux; avec de l'acide nitrique, il se montrait d'abord une couleur rouge de pourpre qui deve-

nait en peu de temps jaunâtre; la combustion développait une odeur de pain brûlé, et la cendre contenait un carbonate, un phosphate et un hydrochlorate de soude. Dans 2,000 grains d'excrémens liquides de la pesanteur spécifique de 1,0082, on obtenait 44 grains de substance solide, qui se composait ainsi :

Chlorure de soude avec quelques parties de chlorure de potasse,	26
Acétate de soude,	6
Albumine avec du phosphate de chaux,	7
Carbonate de soude, phosphate de soude, hydrochlorate d'ammoniaque, sels avec des acides organiques, indication d'acide urique et d'osmazome,	5
	44

La masse de flocons mêlée aux excrémens liquides, lorsqu'on la rassemblait sur le filtre, et qu'on la lessivait, avait toute l'apparence de la gomme adragante. Si on la desséchait, et qu'on la remît ensuite dans l'eau, elle se renflait jusqu'à occuper à peu près autant d'espace qu'avant d'être sèche. L'éther en tirait une graisse blanche solide, et l'alcohol en tirait du chlorure de soude et de l'osmazome du poids de 0,833. Traitée avec de l'acide acétique, elle donnait une dissolution soluble par du ferro-cyanure de potasse. Elle se dissolvait complétement dans une lessive de potasse

étendue, et, à la combustion, elle donnait une cendre composée de carbonate de potasse, de chlorure de potasse et de phosphates. Les liquides évacués par les selles des cholériques se composent donc principalement de la manière suivante:

1°. De la sérosité dégagée du sang dans le canal intestinal;

2°. De mucosités intestinales.

Recherches sur les liquides du canal intestinal des cadavres des cholériques.

Le contenu de l'intestin grêle ressemble en général aux selles. Ce sont également des sérosités mêlées de beaucoup de mucus, quelquefois sans couleur, d'autres fois d'une couleur légèrement brune de bile, ayant une odeur fécale. Elles contiennent un tiers de mucus, qui se comporte absolument comme les flocons blancs mêlés aux excrémens des cholériques. Les liquides séparés du mucus ont une pesanteur spécifique de 1,012 à 1,016; ils ressemblent à du sérum, seulement ils sont un peu plus troubles, probablement à cause du phosphate de chaux qui y est suspendu. Ils agissent sans aucun doute comme alcalis; à l'ébullition, ils se séparent de l'albumine coagulée. Le reste du liquide paraît plus trouble qu'auparavant, et la réaction est acide. Une verge d'argent que l'on y trempa devint noire. Si on laisse dessécher

le liquide, le résidu se couvre également de quelques cristaux de chlorure de soude, mais la masse était beaucoup moins considérable que lorsqu'on laissait dessécher une masse égale d'excrémens liquides dont nous avons parlé plus haut. L'expérience, continuée de la même manière que pour celle des excrémens liquides, donnait en général les mêmes résultats sous le rapport des propriétés.

Le contenu de l'intestin grêle se composait donc :

1°. De sérum très-étendu ;

2°. De mucus.

Recherches sur les liquides vomis par les cholériques.

De temps à autre les cholériques rendent par la bouche de grandes quantités de liquides, sans maux de cœur préalables, sans efforts et sans douleurs particulières. Ordinairement ces fluides paraissent être une eau trouble et jaunâtre, entremêlée de masses floconneuses de couleur brune ; plus rarement ils ont une couleur de porreaux verts, sont d'une apparence tout à fait claire et ont un goût amer. Les matières jaunâtres vomies réagissent ordinairement comme acides ; les vertes, au contraire, agissent comme alcalines dans bien

des cas. Leur pesanteur spécifique varie de 1,05 à 1,07.

Il est difficile d'obtenir des matières vomies des cholériques sans mélanges étrangers, parce qu'elles ne viennent jamais qu'après la prise d'un remède ou de tout autre boisson. Le chimiste doit faire la plus grande attention à cette circonstance. Voici comment je conduisis l'expérience sur des matières jaunes mêlées de flocons bruns. D'abord le liquide fut séparé du sédiment par le filtre; le liquide filtré rougissait le papier de tournesol, devenait trouble à l'ébullition et donnait d'abondans précipités avec du nitrate d'argent et de l'acétate de plomb. La teinture de noix de galle le précipitait également.. Une partie du fluide distillé donnait un produit acide qui ne contenait plus d'acide muriatique, mais seulement de l'acide acétique. La matière mêlée avec de l'alcohol rectifié formait un précipité très-volumineux de couleur grisâtre. Ce précipité, bien lavé avec de l'alcohol et ensuite bien desséché, donnait une masse cornée de couleur noirâtre; qui avait les propriétés suivantes : dans l'eau, elle se gonflait fortement, donnait une dissolution trouble, très-mucilagineuse, qui, desséchée, laissait tomber une substance non dissoute, et était troublée par du chlorure de mercure. La dissolution de la masse gonflée donnait, après plusieurs dessèchemens et dissolutions nou-

velles, une partie d'une substance qui n'était plus soluble dans l'eau, et qui, traitée par l'acide muriatique, donnait du phosphate de chaux, et de l'albumine par l'acide acétique. L'extrait acétique donnait un précipité blanc avec du ferro-cyanure de potasse. L'éther tirait du précipité desséché une graisse peu solide, et le sulfure de potasse donnait une dissolution qui était précipitée de nouveau par les acides. La combustion donnait une cendre alcaline qui contenait du phosphate de chaux et répandait une odeur de pain brûlé.

Les propriétés des substances séparées des matières vomies par l'alcohol pur ressemblent en général à celles de la salive; cependant on ne peut y méconnaître une grande ressemblance avec les mucosités de l'estomac et des intestins.

Le liquide alcoholique séparé du précipité fut ensuite desséché, et le résidu fut une seconde fois dissout dans l'eau, où il se dégagea une petite quantité de phosphate de chaux et d'albumine. La dissolution était d'une couleur foncée, agissait comme acide, déposait, en se desséchant, des cristaux de chlorure de soude, formait avec la teinture de noix de galle un précipité, développait des vapeurs ammoniacales, du carbonate de potasse, et ne montrait aucune trace de bile, si l'on ajoutait de l'acide nitrique à la dissolution. La combustion donnait un charbon fort difficile à re-

duire en cendre, qui renfermait du carbonate de soude, du chlorure de soude et des phosphates terreux.

Le sédiment qui se séparait de la matière vomie se composait de restes d'alimens (chyme). L'éther en tirait une graisse solide, fort brune, et l'alcohol, de l'osmazome avec du chlorure de soude. Le sédiment était complétement dissous par une solution de potasse caustique étendue, et abandonnait des fibres végétales.

D'après cette expérience, les liquides évacués par vomissemens se composaient :

1°. De salive (albumine avec du phosphate de chaux);

2°. De chlorure de soude;

3°. D'osmazome avec de la soude et de l'ammoniaque;

4°. De reste de chyme.

Les matières vertes à goût amer se présentent moins souvent. Ordinairement elles n'ont aucun mélange de chyme, sont tout-à-fait claires, et quelquefois on y voit nager des flocons blancs de mucus de la bouche. Ils se comportent comme les matières précédentes avec de la teinture de noix de galle, du mercure, du chlorure de zinc, de nitrate d'argent, de l'acétate de plomb; sont presque toujours de nature alcaline et rarement de nature acide.

Les matières vertes que j'ai expérimentées réagissaient un peu comme acide, mais ne donnaient plus à la distillation aucune trace d'acidité. La pesanteur spécifique était de 1, 0065. Tous les autres résultats des expériences sur les matières jaunes se reproduisirent dans celles-ci; il ne se présenta de différence essentielle que dans un seul point.

Quand la matière vomie verte a été mêlée à l'alcohol, que le précipité a été séparé et l'alcohol évaporé, une solution dans l'eau du résidu sec, mêlée avec un peu d'acide acétique, hydrochlorique ou nitrique, donne des précipités jaunes d'ocre, qui se redissolvent par l'addition d'acide, mais qui sans cette addition se formaient en masses extractives brunes. Si l'on ajoutait à la solution aqueuse assez d'acide acétique pour que le précipité disparût, et si l'on mettait le tout à évaporer, le résidu perdait la propriété de se dissoudre dans l'eau. Le ferro-cyanure de potasse donnait avec l'acide nitrique un précipité couleur de chair.

Quoique le liquide décrit plus haut n'offrît pas avec l'acide nitrique le phénomène connu du changement des couleurs, cependant on peut indiquer avec assez de certitude cet élément de la bile appelé picromel. Au temps où j'arrivai à ce résultat, je n'avais plus à ma disposition de matières vomies vertes, et je fus obligé d'abandonner les recherches ultérieures sur cet objet.

Analyse des matières contenues dans l'estomac des cadavres des cholériques.

Les matières avaient l'apparence d'un chocolat très-étendu, d'odeur aigre et dégoûtante, et à réaction un peu acide. Par le repos, il se déposait un sédiment sale et rouge, composé de chyme. Le liquide séparé, que la filtration ne clarifiait jamais, était peu coloré, et pesait spécifiquement 1,014. Ce liquide se troublait par l'ébullition, et ne montrait, du reste, aucune différence avec les vomissemens verts.

Analyse de l'urine.

L'urine rendue par un homme, après un cholera très-grave, avait une pesanteur de 1,0085; elle était tout-à-fait neutre, trouble, avait une faible couleur jaune et ne s'éclaircissait jamais complétement. Il s'en séparait une petite quantité de mucus vésical, et les parois du verre se couvraient en partie de petits cristaux brillans d'acide urique. De l'acide nitrique mêlé en petite quantité à l'urine en séparait aussi après plusieurs heures de l'acide urique. Mêlée avec de plus grandes quantités d'acide nitrique, l'urine ne présentait aucun des changemens de couleur qui signalent la présence de la résine de la bile. L'urine évaporée jusqu'au 12e. de son volume, et mêlée avec de l'acide

nitrique, de la pesanteur spécifique de 1,22 en volume double, donnait bientôt une masse cristalline de nitrate d'urée. En outre, l'urine donnait du précipité avec l'ammoniaque, le nitrate d'argent, le chlorure de potassium, l'acétate de plomb et la teinture de noix de galle. Elle était aussi troublée par le chlorure d'argent.

Si l'on compare les résultats de cette analyse avec celles de l'urine saine, on trouve peu de différences; et encore ne sont-elles pas constantes. L'urine des cholériques réagit comme celles des personnes bien portantes, acide dans la plupart des cas. Les pesanteurs spécifiques ne sont pas différentes.

Analyse de l'air expiré par les cholériques.

Cette analyse, de crainte d'erreurs, a été toujours faite deux fois, et l'air employé a été pris sur deux individus froids, bleus, sans pouls, qui moururent peu de temps après. L'air expiré a été recueilli dans des vassies épaisses, plusieurs fois expulsé de peur de mélange avec l'air atmosphérique, et aussitôt transporté dans des vases remplis de mercure.

1°. Air expiré par Decus, 27 ans. (l'eudiomètre;
1re. *expérience :* 170,8 d'air de cholérique dans
Mêlé à 103,5 d'hydrogène;
Reste après la combustion 170.

En conséquence l'air en volume était de :

Oxigène,	34,8	20,37
Azote et acide carbonique	136,0	79,63
	170,8	100,00

2e. *expérience* : 188,4 d'air de cholérique;
Mêlé à 110,3 d'hydrogène;
Restant après la combustion, 183,9
Ainsi l'air en volume était composé de :

Oxigène,	38,8	20,35
Azote et acide carbonique,	150,1	79,67
	188,4	100,00

Acide carbonique de cet air : — 246 centimètres cubes d'air de cholérique à 12°. de Réaumur et sous la pression barométrique de 339,3 lig., se réduisirent, après être restés trois jours sur la potasse caustique, à 241 centimètres cubes, à 13°. de Réaumur, et 337,4 lig. de pression barométrique. Ainsi l'air en volume contenait sur 100 parties en acide carbonique 3,49.

L'air analysée se composait donc en volume de :

Oxigène,	20,35
Azote,	76,16
Acide carbonique,	3,49
	100,00

Air expiré par la femme Siegelkon, de 26 ans. (que,
1re. *expérience* : 155,5 d'air de choléri-
Mêlé à 108,5 d'hydrogène,
Reste après la combustion, 133,3.

Ce qui donne :

Oxigène	30,2 —	19,42
Azote et acide carbonique,	125,3 —	80,58
	155,5	100,00

2e. *expérience :* 185,2 d'air de cholérique,
112,8 d'hydrogène,
Reste après la combustion, 190,0
Ce qui donne :

Oxigène	36,0 —	19,44
Azote et acide carbonique,	149,2 —	80,56
	185,2	100,00

Acide carbonique de cet air : — 141 centimètres cubes à 8°. de Réaumur et 323,16 l. de pression barométique, laissèrent, après être restés quatre jours sur la potasse caustique, 138 centimètres cubes à 8°. de Réaumur, et à 322,11 l. de hauteur barométrique. Ce qui donne d'acide carbonique 2,13 pour cent.

L'air était donc en tout composé de :

Oxigène,	19,43
Azote,	78,44
Acide carbonique,	2,13
	100,00

Les évaluations de l'acide carbonique expiré par les personnes saines sont très-variables et flottent entre 3,3 et 13,8. D'aussi grandes différences ne peuvent être que le résultat d'erreurs. Allen et Pepys admettent comme terme moyen 8 ou 8,5

pour cent. Dans les expériences relatées plus haut, l'acide carbonique n'est que 2,2 et 3,5 pour cent, le quart de celui qu'expirent les personnes bien portantes. Une aussi grande diminution dans l'acide carbonique de l'air expiré par les cholériques doit entraîner les conséquences les plus importantes pour l'économie animale; car par là se perd la source la plus importante de la chaleur animale. »

POST-SCRIPTUM.

Angleterre.— *Londres*, 30 *juillet*.

Ces jours derniers, toute une famille résidant à Waping (extrémité orientale de Londres sur le bord de la Tamise), a été attaquée simultanément du cholera. La crainte de la contagion a empêché les voisins de lui porter secours. Informé de cette circonstance, M. Bollantyne, magistrat de police du bureau de la Tamise, s'est rendu sur les lieux, où il a trouvé étendus sur le plancher une femme et un enfant morts, et un homme qui se mourait. Il a fait transporter ce dernier et un enfant malade à l'hôpital des cholériques. L'enfant est mort le lendemain.

(*Tous les journaux du mois d'août* 1833.)

Belgique. — *Bruxelles*, 31 *juillet.*

Les nouvelles particulières de Rotterdam nous apprennent que le cholera s'y est développé avec une dangereuse intensité. Ces nouvelles sont du 26, et la maladie y faisait alors de cruels ravages.

Quelques cas isolés continuent à se montrer à Anvers.

Du 1er. au 7 août il est décédé à Rotterdam 130 personnes du cholera ; cependant il diminue de 8 décès par jour.

Un cas de cholera a paru au Hâvre, à bord du *Bien-Aimé*, venant de Dunkerque. Il est possible que la maladie ne soit ni épidémique ni même contagieuse.

(*Echo de Rouen*). (*Journal du Commerce* du 13 août).

Une lettre de Campêche du 27 juillet 1833, porte :

Le cholera fait des ravages si épouvantables que l'état de Iucatan est presque dépeuplé, et qu'il y a des villes où il n'est pas resté dix habitans. (*Constitututionnel* du 26 septembre.)

La Gazette de Madrid, du 18 septembre, annonce que le cholera continue de préoccuper les esprits : qu'à Séville les inhumations ont été le 11 au nombre de 125 ; le 12, de 117 ; qu'à

Triana il y avait eu 88 décès dans les journées du 11 et du 12, et que le 13 le nombre des morts s'est élevé à 84 pour ce seul jour.

— La Gazette Médicale, du 28 septembre 1833, nous apprend que depuis la dernière recrudescence du cholera à Paris, en juillet 1832, on avait vu des cas disséminés de cette maladie, bien que les journaux n'en parlassent point; mais qu'à dater du 19 septembre 1833, le chiffre des cholériques entrant à l'hôtel-dieu, s'est subitement accrû; que le 20 au soir, on comptait déja dix-huit malades, sur lesquels sept morts; les 21 et 22 il y a eu quinze nouveaux entrans, sept nouveaux décès; le 23 et le 24, douze autres malades ont été apportés, dont plusieurs dans un état désespéré. Elle fait abstraction de quelques cas qui se sont développés sur les malades de l'hôpital même; par exemple dans la salle des femmes, du service de M. Chomel; mais que là, la maladie combattue dès ses premiers prodrômes, n'a pas encore compté de cas de morts.

Elle ajoute que les autres hôpitaux ont également reçu quelques cholériques; on dit même qu'un interne de l'hôpital du midi a déjà succombé; mais ces cas sont beaucoup plus rares, et la maladie semble jusqu'à présent se concentrer à l'hôtel-dieu et dans les quartiers fangeux et infects de la Cité. D'après même ce qu'elle a

appris des praticiens, les cas les plus nombreux rencontrés en ville appartiendraient aussi aux quartiers les moins salubres, tels que les rues sombres et étroites qui avoisinent les marchés du quatrième arrondissement.

Dans son numéro du 5 octobre, elle expose que depuis le 7 septembre jusqu'au 2 de ce mois on comptait 110 hommes et 81 femmes atteints du cholera et traités dans les hôpitaux; qu'il n'y avait eu que dix-sept guérisons, dont quatorze hommes et trois femmes, et soixante-quinze décès, dont trente-neuf hommes et trente-six femmes; qu'il restait en traitement le 2 au soir cinquante-sept hommes et quarante-deux femmes; en tout quatre-vingt-dix-neuf malades; que dans la journée du 2, on avait reçu douze malades et compté dix décès et trois guérisons; que le 4, il n'y en avait eu que huit ou neuf répartis dans les hôpitaux suivans : St.-Antoine, un; Maison-de-Santé, un; Pitié, deux; St.-Louis, un; Hôtel-Dieu, trois. Une partie de ces malades avaient été pris de la maladie dans les salles de l'hôpital.

Enfin, dans son numéro du 12 octobre, où elle donne un intéressant article *sur le cholera-morbus qui règne actuellement à Paris, comparé au cholera épidémique de l'année* 1832, elle ajoute dans son feuilleton qu'elle espère voir le cholera disparaître sous peu pour ne plus revenir; que dans

tous les cas on se tienne pour averti *qu'il est de très-mauvais goût aujourd'hui d'en parler et de s'en occuper, et qu'on se comporte en conséquence dans sa province* (1).

Nous avons le vif regret d'annoncer que le cholera asiatique s'est déclaré sur un habitant de St.-Maurice, faubourg d'Amiens, à la fin de septembre dernier; mais l'individu n'a point succombé, et nous sommes assez heureux pour qu'aucun autre cas ne se soit montré jusqu'à présent, 14 novembre 1833.

Nous en étions à cette page d'impression, et nous allions donner la biographie des médecins au sujet desquels nous avons mis un renvoi à la page 13 de cet ouvrage, lorsque nous reçûmes communication de la préfecture de la réponse de M. le maire d'Amiens à la lettre de M. le préfet, en date du 14 novembre 1832 (2) : mais nous fai-

(1) Il serait facile d'en dire la cause.

(2) *A MM. les Maires.*

Messieurs,

Aujourd'hui que la funeste épidémie qui a pendant si long-temps exercé ses ravages dans ce département y est enfin à peu près éteinte, il importe dans l'intérêt de l'humanité de recueillir avec soin tous les documens qui peuvent seconder les hommes de l'art dans leurs recherches

sant un devoir de retracer le plus de faits que possible relativement au cholera, quand ils viennent d'une bonne source, et voulant rendre à

et dans leurs études, et les mettre à même de déterminer d'une manière certaine quelles sont les véritables causes de ce fléau, les circonstances qui le développent et le propagent, et de parvenir ainsi à la connaissance des moyens les plus sûrs de s'en préserver à l'avenir.

A cet effet, Messieurs, je prie ceux d'entre vous dont les communes ont été envahies par le cholera-morbus, de me donner le plus promptement possible des réponses exactes et circonstanciées sur les questions suivantes :

1°. Quelle est la position topographique de la commune? Est-elle située sur un terrain élevé, sec et aéré, ou bien dans un terrain ou vallon bas, habituellement humide et où l'air ne circule pas?

2°. Est-elle traversée par une rivière ou un ruisseau? Existe-t-il, dans le voisinage, des marais, des étangs, des entailles de tourbes inondées ou autres eaux stagnantes quelconques? A quelle distance ces cours d'eau, ces étangs ou marais se trouvent-ils des habitations attaquées?

3°. Quel est l'état de la commune sous le rapport de la propriété? Les rues étaient-elles, à l'époque où l'épidémie y a paru, déblayées et bien nettoyées, ou fangeuses et encombrées de fumiers ou d'immondices, sèches ou couvertes d'eau?

4°. Quelles sont les maisons dans lesquelles le cholera s'est manifesté d'abord? Ces maisons étaient-elles saines, ou bien humides et mal aérées? Y existait-il quelque cause particulière d'insalubrité?

chacun des médecins d'Amiens la gloire qu'il leur revient, comme nous l'avons fait partout et principalement en donnant textuellement les lettres

5°. Quel était l'état de l'atmosphère au moment où l'épidémie s'est manifestée? Le temps était-il froid ou chaud, sec ou pluvieux?

6°. Les premières personnes qui ont été attaquées du cholera étaient-elles récemment venues d'une autre commune, et dans ce cas de quelle commune venaient-elles et depuis combien de temps en étaient-elles arrivées?

Je vous recommande instamment, Messieurs, de répondre à ces questions sans délai avec toute l'exactitude possible et avec tous les détails que vous croirez utiles. Pour mieux remplir ce but, vous pourrez, s'il existe un médecin ou un officier de santé dans votre commune, vous concerter avec lui et recueillir son avis. Dans les chefs-lieux où il existe un conseil de salubrité, MM. les maires chargeront, sans doute, ce conseil, du rapport à faire en réponse aux questions ci-dessus.

Je n'ai pas besoin, Messieurs, de vous faire de nouvelles instances à ce sujet. Il s'agit de conjurer pour l'avenir un fléau dont nous n'avons que trop éprouvé les funestes effets; il s'agit d'aider à s'en préserver les contrées de la France qui n'en ont pas été atteintes; c'est un devoir sacré que nous impose l'humanité, non moins que notre propre intérêt.

Recevez de nouveau, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée et de mon sincère attachement.

FUMERON D'ARDEUIL.

de M. Barbier, voyez page 120; les travaux de l'intendance sanitaire, page 46, et ceux du conseil de salubrité, page 113, etc., etc., nous allons présenter ici le travail de M. Pauquy, D.-M.-P., de préférence à la biographie que nous avons annoncée dans notre prospectus.

Amiens, le 8 *octobre* 1833.

« Monsieur le préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser, suivant le désir exprimé dans la circulaire de M. votre prédécesseur, en date du 14 novembre 1832, et votre demande du 20 juin dernier, copie de la notice concernant le cholera-morbus qui a régné dans la ville d'Amiens.

Cette notice, qui a été faite par M. Pauquy, membre du conseil de salubrité près la mairie, a été adoptée par ce conseil dans sa séance du 22 août dernier.

Agréez, monsieur le préfet, l'assurance de mes sentimens respectueux.

Le maire :

F[ic]. Boistel Duroyer. »

Réponse du conseil de salubrité près la mairie d'Amiens à plusieurs questions relatives au cholera-morbus.

« Messieurs,

Aujourd'hui que la funeste épidémie qui a si

long-temps exercé ses ravages sur une partie de notre belle France, y est enfin éteinte, le gouvernement désirant, dans l'intérêt de l'humanité, recueillir tous les documens qui peuvent seconder les hommes de l'art dans leurs recherches et dans leurs études, et les mettre à même de déterminer d'une manière certaine quelles sont les véritables causes du cholera-morbus, les circonstances qui le développent et le propagent, et de parvenir ainsi à la connaissance des moyens les plus sûrs de s'en préserver à l'avenir; deux magistrats de ce département, M. Fumeron d'Ardeuil et M. Dunoyer, vous ont prié, par deux circulaires, l'une en date du 14 novembre 1832, et l'autre du 20 juin 1833, de donner le plus promptement possible, des réponses exactes et circonstanciées aux questions mentionnées ci-après, des membres du conseil de salubrité. Etant le seul qui fit partie de la commission chargée de retracer la marche et les diverses circonstances que le cholera-morbus a présentées dans cette ville, il vous a plu de me désigner pour traiter ce sujet. Quelque pénible que soit une telle mission par les souvenirs douloureux qu'elle rappelle, je m'empresserai de répondre à votre désir et de satisfaire, autant qu'il se peut, aux demandes *insérées dans la lettre de M. Fumeron, en date du* 14 *novembre* 1832.

1re. *Question.*

La ville d'Amiens, bâtie en partie sur un terrain bas et humide, a pour longitude 19° 4 m. 33 s., et pour latitude 49° 53 m. 45 s.; la température y est irrégulière. Les saisons y sont très-inégales, les printemps sont fréquemment froids et humides dans le principe; ce n'est qu'en mai qu'on commence à jouir de quelques beaux jours. La température des étés est variable; la chaleur rarement très-forte et de longue durée; les derniers jours de juin et les premiers de juillet sont assez souvent les plus chauds. Les automnes sont plus ordinairement chauds et secs, si l'on en excepte quelques bourrasques de courte durée, souvent mêlées de pluies : son égalité est plus durable que celle du printemps : vers la fin de cette saison, la constitution de notre climat est pluvieuse, brumeuse, très-venteuse : les fortes gelées y sont peu fréquentes. Les hivers sont rarement secs, leur durée est de cinq à six mois, parce que la fin de l'automne et le commencement du printemps sont presque toujours froids; les transitions du froid au chaud dans le même jour, au printemps et en été, sont fréquentes dans notre climat; le thermomètre de Réaumur, pendant les étés les plus chauds, ne s'élève guères au-dessus de 26°, et pendant les plus grands froids,

ne descend le plus ordinairement qu'à 15°. au-dessous de zéro.

Très-souvent des brouillards s'élèvent et environnent la ville.

Les vents dominant sont : les vents d'ouest, de sud-ouest et de nord-ouest.

2me. *Question.*

La ville d'Amiens est partagée par la rivière de Somme, qui coule de l'est à l'ouest en deux parties à peu près égales, l'une au nord, l'autre au midi ; celle-ci est située sur un terrain plus élevé que l'autre, n'est baignée par aucun canal, est composée de rues larges, aérées et sèches où l'air circule à merveille ; les habitations, la plupart spacieuses et bien construites sont occupées généralement par la partie de la population qui est la plus riche ou la plus aisée ; la partie nord de la ville est plus basse et baignée par la Somme, qui la traverse aussi de l'est à l'ouest, et s'y divise en un grand nombre de canaux.

De tous côtés, excepté au sud, la ville est entourée de canaux, de marais et d'entailles à tourbes ; ses divers faubourgs sont immmédiatement en contact avec ces marais et ces entailles ; le faubourg de Beauvais seul en est exempt : encore une de ses extrémités n'est-elle éloignée du ma-

rais du Petit-St.-Jean que par la distance d'un quart de lieue (1).

Les maisons qui furent les premières et le plus cruellement attaquées par l'épidémie, sont bâties immédiatement sur le bord de l'eau, mais cela a été beaucoup plus remarquable dans la ville que dans les faubourgs. Le cholera sévit dans toute la ville, mais particulièrement dans la portion nord, où la mortalité fut énorme comparativement à celle des autres parties.

3me. *Question.*

La partie de la ville d'Amiens, qui est baignée par la Somme, est en général mal bâtie ; les rues en sont étroites, longues et sinueuses. A l'époque de l'épidémie, ces rues étaient à peine balayées, nettoyées ; il fallut prendre de nouvelles mesures pour qu'elles le fussent convenablement.

Les maisons sont presque toutes mal construites, très-sales, très-humides, peu aérées, peu éclairées, occupées par la partie la plus pauvre de la population ; un grand nombre de ces rues sont terminées d'un côté par un canal de la

(1) Joignez à cela que ces maisons sont basses, humides, malsaines pour la plupart, comme nous l'avons indiqué aux tableaux. Note de M. J. Petit.

Somme et de l'Avre, qui borde un rang de bâtimens composés en général d'ateliers de teinture, de filature, et de l'autre, par un simple quai, et un second rang d'habitations.

Souvent plusieurs ménages plus ou moins nombreux se trouvent entassés dans une même cour étroite, sale, humide et sans air. C'est particulièrement dans ces cours banales que les ravages du cholera se signalèrent.

4me. *Question.*

Les premiers cas de cholera qui se montrèrent à Amiens, eurent lieu le 10 avril et jours suivans; l'un dans la rue des Francs-Mûriers, rue sale, humide et étroite, un autre dans la rue Quincampoix, sur le bord du canal de l'Avre; rue de Tanneurs, trois ou quatre simultanément dans une même famille, dans une même maison et dans une même cour étroite, humide et mal aérée de la rue de la Dodane : cette rue aboutit d'un côté à la Somme, et est voisine des marais et hortillonages de la Voirie; au reste il n'existait alors dans ces diverses rues ou maisons aucune cause particulière d'insalubrité autres que celles signalées plus haut.

5me. *Question.*

L'atmosphère, au moment où l'épidémie s'est

déclarée, était sèche et chaude, des brouillards, qui sont au reste tout-à-fait propres à la vallée de la Somme, ont été signalés fréquemment le matin et à la fin du jour, avant et après l'invasion du cholera-morbus : mais peut-être ne les a-t-on remarqués qu'à cause de la présence de la maladie, et pour essayer d'expliquer l'apparition d'un fléau qui sera si long-temps inexplicable; en général les recrudescences de la maladie ont coïncidé avec l'augmentation de la chaleur.

6me. *Question.*

Le seul lieu connu où exista le cholera-morbus avant son apparition à Amiens, était Paris (1). Des renseignemens bien exacts, bien certains, pris des parens des premières personnes attaquées, établissent sans nul doute qu'elles n'auraient eu aucune communication avec des personnes ou des choses provenant de ce lieu d'infection.

Des nombreux matériaux déjà rassemblés sur cette partie de l'histoire du cholera qui a ravagé notre belle cité, telles sont les données qu'il nous a été permis de réunir; je dis nous, car pour

(1) Le cholera commença dans le département, le 4 avril 1832, à Malpart, canton et arrondissement de Montdidier. Voyez pages 304 et 431 de cet ouvrage. Note de M. J. Petit.

arriver plus sûrement au but que vous nous proposez, j'ai dû me mettre en rapport avec le membre de la commission déléguée ci-dessus, et réunissant leurs lumières aux vôtres, n'en former qu'un seul faisceau propre à éclairer, autant qu'il se peut, l'histoire d'une maladie qui a trompé toutes les prévisions, et qui n'a que trop souvent éludé toutes les ressources de l'art.

A Amiens, ce 10 *juillet* 1833.

Ce rapport a été discuté et adopté par le conseil en séance, le 20 août 1833.

Le secrétaire du conseil de salubrité près la mairie d'Amiens :

FAUVEL.

Pour copie conforme :

Le maire de la ville d'Amiens,

F[ic]. BOISTEL DUROYER. »

— Le cholera s'est manifesté le 25 septembre 1833, dans la commune de Rémerangles, arrondissement de Clermont (Oise). Il résulte du rapport du médecin des épidémies, que la femme Pillon et le nommé Rode, étant allés chercher un nourrisson à Paris, y ont éprouvé des symptômes du cholera; rentrés dans leur foyer, le nourrisson, fortement atteint de cette maladie, mourut presqu'immédiatement : dès-lors la femme Pillon fut saisie de vomissemens, de diarrhée cholériforme et de crampes. On a craint pour ses jours, mais

le 10 octobre, une amélioration sensible dans sa situation, fait espérer sa prochaine guérison.

L'un de ses enfans, âgé de sept ans, est mort le 1er. octobre, après vingt-quatre heures de maladie.

Le second, âgé de seize mois, est mort le 3, après quatre jours de maladie.

Le troisième, âgé de huit ans, est mort en vingt-quatre heures.

La mère de la femme Pillon, âgée de soixante-quatre ans, a été vivement atteinte, mais elle était beaucoup mieux le 12, et le nommé Rode était convalescent.

Il y a en tout onze malades, sur lesquels plusieurs sont considérés comme sauvés.

(*Gazette de Picardie* du 18 octobre 1833.)

— *La Gazette de France* nous apprend, dans son nº. du 20 octobre 1833, que le cholera avait, dans le courant de septembre dernier, donné assez d'inquiétudes pour que l'autorité eût pensé à faire ouvrir les hospices temporaires qui, en 1832, avaient rendu de grands services; et dans son nº. du 19 octobre, *la Gazette Médicale de Paris* annonce qu'ainsi qu'elle l'avait pressenti, le cholera a presque cessé de nouveau dans la capitale; que depuis plusieurs jours on compte à peine deux ou trois nouveaux cas dans les hôpitaux.

Elle marque aussi que le cholera continua à ré-

gner avec quelqu'intensité à Bruxelles et dans plusieurs villes de la Belgique.

— Les journaux nous apprennent que le cholera a fait d'horribles ravages à la Vera-Cruz, et que plus de quinze mille personnes y ont succombé vers le mois d'août 1833.

— Le cholera s'est manifesté à Malaga en octobre 1833.

St.-Pol, 9 octobre.

— Il restait encore trentre quatre cholériques en traitement. Depuis l'invasion de la maladie cinquante-neuf personnes avaient été atteintes ; quinze avaient succombé, et dix avaient été complètement guéries (*Gazette de Picardie* du 15 octobre 1833).

—Les lettres de Séville du 12 octobre annoncent la décroissance du cholera-morbus, fléau qui y a fait bien des ravages. Du reste, cette ville et toute l'Andalousie, contrée la plus importante du royaume espagnol, en raison de sa richesse, de sa position et de sa population, jouissent de la plus parfaite tranquillité. (*Messager du* 30 *octobre* 1833.)

— On lit dans un journal de Bruxelles : Un médecin attaché à l'hôpital des cholériques ayant été appelé ces jours derniers auprès d'un des malades, au moment où il allait lui tâter le pouls, celui-ci, dans un accès de fureur, saisit le docteur par la tête, lui mord dans l'oreille à belles dents, et si quelques personnes n'étaient arrivées au secours,

attirées par les cris du médecin, il est probable que le malade lui eût déchiré une partie de la figure. Il est assez fortement blessé. (*Idem.*)

—*Géognosie*, du grec *gé*, terre, et de *gnosis*, connaissance. Science qui s'occupe de toutes les parties solides qui composent le globe terrestre, comme les roches, les pierres, les fossiles.

M. Nicolas Labesse, entrepreneur à Moreuil, faisant construire en 1830 l'église de Thésy-Glimont, découvrit des veines de sable blanc propre à confectionner les briques et à faire un excellent mortier; grâce à sa découverte, cette commune jouit d'une nouvelle richesse.

—*Moreuil*, ancienne châtellenie dans le Santerre(1), sur l'Avre ou l'Avreigne, rivière qui a ses sources vers le village d'Avricourt, pays ouest de la forêt de Bouveresse; elle passe par Roye, Moreuil, Boves, et se jette dans la Somme par deux embouchures, dont l'une près et au N--O. de Longueau, et l'autre dans Amiens. Les poissons ordi-

(1) Le Santerre, *Sanguiterra* ou *Santeriensis pagus*, pays dans la partie moyenne de la Picardie, borné au nord par l'Artois; à l'est par le Vermandois et le Noyonois; au sud par le Beauvaisir; et à l'ouest par l'Amiénois. Le nom de Santerre n'a guères été en usage pour désigner cette contrée que depuis le XIII[e]. siècle; il a environ seize lieues de long du nord au sud, et douze dans sa plus grande largeur de l'est à l'ouest.

naires qu'on trouve dans cette rivière, sont le meunier, le barbot, la carpe, le brochet, la perche, la tanche, la rosse, la vendoise, l'épinoche, l'anguille, l'écrevisse et le chabot. L'Avre reçoit les eaux de la Noye, de la Luce et celles du Don : il y a quelqu'apparence que la division de cette rivière, qui passe à Amiens, a porté ce dernier nom : de là vient peut-être le nom du port et de la rue du Don, qui sont deux endroits très-peu éloignés de celui où cette division s'y joint à la Somme, et par lesquels il est très-possible qu'elle ait autrefois passé.

On comptait à Moreuil, au commencement de la révolution, environ 240 maisons; cette paroisse est dédiée à St.-Vast; elle est comme autrefois du diocèse d'Amiens : il y avait avant la révolution une abbaye de bénédictins non réformés, en commande, et dont le titulaire nommait à la cure du lieu; une chapelle castrale à la nomination de l'évêque d'Amiens. Il a un hôpital pour les malades, créé et richement doté par les ancêtres de M. de Rougé. Ce bourg était le chef-lieu d'un doyenné rural; il était des bailliage et élections de Montdidier. Son sol produit des blés de différentes qualités; des orges, des mars et des chanvres dans la vallée. On y fait des bas au métier, et des métiers pour les bas; il s'y tient un franc-marché le 1er. mardi de chaque mois, et des marchés ordinaires les

mardis et vendredis de chaque semaine. On s'y servait des mesures ordinaires du bailliage de Montdidier ; il relevait de Boves et de Corbie : il y a à Moreuil un moulin à papier sur la rive gauche de l'Avre.

NOTA. Notre intention est de donner un supplément à la fin de chaque année ; il sera divisé en trois chapitres : le premier contiendra l'historique du cholera ; le second donnera les expériences et recherches chimiques, etc. ; le dernier exposera les moyens prophylactiques qui auront été efficacement employés ; nous aurions désiré donner à ce volume l'ordre que nous suivrons pour ces supplémens, mais nous avons été obligé de nous en affranchir, afin d'éviter les répétitions, et parce que certains renseignemens nous manquaient lorsque nous avons donné cet ouvrage à l'impression. Néanmoins le lecteur pourra au moyen de la table rétablir cet ordre.

Comme le premier supplément sera envoyé gratuitement et franc de port, nous prions les personnes qui acheteront ce volume, de vouloir bien laisser leur adresse chez les libraires où ils le feront prendre, afin qu'il leur parvienne directement.

SUITE DES SOUSCRIPTEURS :

MM. Berthe fils, rue Saint-Maurice.
Buquet, agréé au tribunal de commerce.
Desbureaux (Adolp.-Théoph.), médecin à Rieux-Hamel près Grandvilliers (Oise).
Petit (L. F. R.), de Moreuil.

TABLE

DES PRINCIPALES MATIÈRES

DE CET OUVRAGE.

(1) Ce tableau renferme un grand nombre de notes historiques sur diverses communes du département.

ERRATA.

Page 12, lig. 3, après rendre, ajoutez : plus facile.
—336, à Sentelie, mettez 355 habitans au lieu de 335.
—408, à Harponville, mettez 540 habitans au lieu de 549.
—440, à Wiencourt-l'Équipée, mettez M. Dubois au lieu de M. Domont.
—478, à la note (1), ajoutez : le château fut aussi la prison de Louis XI. Péronne est la patrie de J. P. de Bérenger.
—513, lig. 5, lisez : M. Duquez et non Daquez.
—524, M. Petit, pharmacien, fournit encore des médicamens à Saint-Acheul; voilà pourquoi il a 60 fr. au lieu d'environ 10 fr. qu'il reçut pour huit ordonnances.
—592, lig. 16, *pays* à l'*ouest*.







